Bundesversammlung

Assemblée fédérale

Assembla federale

Assamblea federala

III/2018

2297-0681

Résumé des délibérations

Première partie

Session d'automne 2018

14e session de la 50e législature
du lundi 10 au vendredi 28 septembre 2018

Séances du Conseil national:
10, 11, 12 (II), 13, 17, 18, 19 (II), 20, 24, 25, 26 (II), 27 (II) et 28 septembre (17 séances)

Séances du Conseil des Etats:
10, 11, 12, 17, 18, 19, 20, 24, 25, 26, 27 et 28 septembre (12 séances)

Séance de l'Assemblée fédérale (Chambres réunies):
26 septembre

Le résumé des délibérations est publié après chaque session. Il renseigne sur l'état des affaires en cours de traitement dans les conseils législatifs ou liquidées pendant la session. Ce périodique comprend deux parties. La première contient un aperçu général de tous les objets ainsi que des informations détaillées sur les objets du Conseil fédéral. La deuxième partie contient une liste alphabétique des interventions parlementaires, des informations détaillées sur ces interventions (texte, proposition du Conseil fédéral et décision) ainsi qu'une liste des questions avec mention de leur liquidation.

Table des matières

Aperçu général	3
Objets du Parlement	67
Objets du Conseil fédéral	68
Initiatives des cantons	81
Initiatives parlementaires	93
Pétition	149
Initiatives populaires pendantes	153
Initiatives populaires annoncées	154
Commmissions parlementaires	155
Dates des sessions 2018	158
Dates des sessions 2019	159

Abréviations

CE	Conseil des Etats
CN	Conseil national
Ip.	Interpellation
Ip.u.	Interpellation urgente
Mo.	Motion
Po.	Postulat
Q	Question
QU	Question urgente

Groupes

BD	Groupe BD
C	Groupe PDC
G	Groupe écologiste
GL	Groupe vert'libéral
RL	Groupe libéral- radical
S	Groupe socialiste
V	Groupe de l'Union démocratique du Centre

Commissions

CAJ	Commission des affaires juridiques
CdF	Commission des finances
CdG	Commission de gestion
CEATE	Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie
CER	Commission de l'économie et des redevances
CI	Commission de l'immunité
CIP	Commission des institutions politiques
CPE	Commission de politique extérieure
CPS	Commission de la politique de sécurité
CSEC	Commission de la science, de l'éducation et de la culture
CSSS	Commission de la sécurité sociale et de la santé publique
CTT	Commission des transports et des télécommunications

Délégations et commissions communes

AELE/PE	Délégation AELE / Parlement européen
APF	Délégation auprès de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie
CGra	Commission des grâces
CJ	Commission judiciaire
CRed	Commission de rédaction
DA	Délégation administrative
DélCdG	Délégation des commissions de gestion
DF	Délégation des finances
DCE	Délégation auprès du Conseil de l'Europe
DSN	Délégation de surveillance des NLFA
OSCE	Délégation auprès de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE
OTAN	Délégation auprès de l'Assemblée parlementaire de l'OTAN (membre associé)
UIP	Délégation auprès de l'Union interparlementaire

Présentation du titre des objets

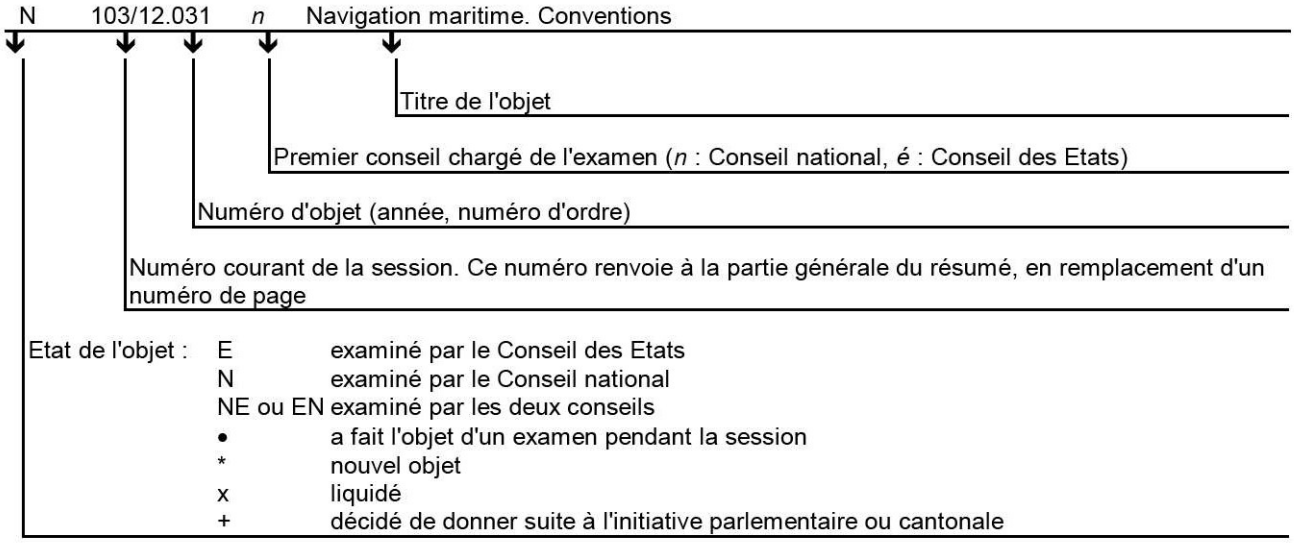

Les informations qui se trouvent dans le *Résumé des délibérations* sont également disponibles sur Internet (www.parlament.ch.), dans la banque de données "Curia Vista".
Les textes des interventions qui étaient imprimés dans la deuxième partie jusqu'à la session d'hiver 2006 y figurent aussi.

Editeur : Services du Parlement
3003 Berne
Tél. 058/322 97 04

Aperçu général

Objets du parlement

Divers

1/18.190 *n*
Immunité de l'ancien Conseiller national Christian Miesch. Demande de levée

* **2/18.213 *n***
Conseil national. Election de la présidence

* **3/18.214 *é***
Conseil des Etats. Election du Bureau

Chambres réunies

•x **4/18.205 *cr***
Tribunal administratif fédéral. Election d'un juge

•x **5/18.207 *cr***
Autorité de surveillance du Ministère public de la Confédération. Renouvellement intégral pour la période de fonction 2019-2022

•x **6/18.208 *cr***
Tribunal fédéral. Election d'un juge ordinaire

* **7/18.209 *cr***
Tribunal pénal fédéral. Election de juges suppléants

* **8/18.210 *cr***
Tribunal administratif fédéral. Election d'un juge

* **9/18.211 *cr***
Tribunal pénal fédéral. Élection d'un membre de la nouvelle Cour d'appel

* **10/18.212 *cr***
Tribunal fédéral. Présidence et vice-présidence 2019-2020

* **11/18.215 *cr***
Conseil fédéral. Election de deux membres et élection du Président de la Confédération et de la vice-présidente du Conseil fédéral

* **12/19.200 *cr***
Tribunal pénal fédéral. Élection d'un juge ordinaire

Objets du Conseil fédéral

Département des affaires étrangères

•x **13/18.045 *én***
Traités internationaux conclus en 2017. Rapport

* **14/18.067 *é***
Réduction des disparités économiques et sociales dans l'Union européenne élargie. Deuxième contribution de la Suisse en faveur de certains Etats membres de l'UE

Département de l'intérieur

EN **15/11.030 *é***
6e révision de l'AI. Deuxième volet

N **16/14.098 *n***
LPC. Montants maximaux pris en compte au titre du loyer

EN **17/15.075 *é***
Loi sur les produits du tabac

EN **18/15.083 *é***
LAMal. Renforcement de la qualité et de l'économicité

EN **19/16.065 *é***
LPC. Modification (Réforme des PC)

20/17.022 *n*
LAI. Modification (Développement continu de l'AI)

•x **21/18.001 *né***
Rapport de gestion du Conseil fédéral 2017

•x **22/18.021 *n***
Sécurité sociale. Conventions avec la Serbie et le Monténégro

•E **23/18.029 *é***
Loi sur la partie générale du droit des assurances sociales (LPGA). Modification

24/18.036 *n*
LAMal. Adaptation des franchises à l'évolution des coûts

25/18.037 *n*
Pour combler les lacunes de l'assurance-accidents. Rapport du Conseil fédéral sur le classement de lamotion 11.3811 (Darbellay)

26/18.047 *n*
LAMal. Admission des fournisseurs de prestations

27/18.052 *é*
Pour un congé de paternité raisonnable – en faveur de toute la famille. Initiative populaire

Département de justice et police

EN **28/08.011 *é***
CO. Droit de la société anonyme et droit comptable

EN **29/13.094 *é***
CO. Protection en cas de signalement d'irrégularités par le travailleur

N **30/16.077 *n***
CO. Droit de la société anonyme

•EN **31/17.047 *é***
Loi sur l'égalité. Modification

•x **32/17.053 *é***
Coopération administrative internationale. Conventions no 94 et 100 du Conseil de l'Europe. Approbation

•NE **33/17.059 *n***
Loi sur la protection des données. Révision totale et modification d'autres lois fédérales

34/17.060 *é*
Entreprises responsables – pour protéger l'être humain et l'environnement. Initiative populaire

•EN **35/17.062 *é***
Protection des victimes de violence. Loi

•x **36/17.065 *é***
CC. Modification

•N **37/17.067 *n***
Adapter le droit du mandat et l'art. 404 CO au XXIe siècle. Rapport du Conseil fédéral sur le classement de la motion 11.3909 (Barthassat)

38/17.069 *n*
Loi sur le droit d'auteur. Modification

•x **39/18.018 *é***
Institut suisse de droit comparé. Loi. Révision totale

•EN **40/18.026** ***é***
Loi sur les étrangers. Normes procédurales et systèmes d'information

•x **41/18.027** ***n***
Développement de l'acquis de Schengen. Reprise de la directive 2017/853 modifiant la directive de l'UE sur les armes

•N **42/18.038** ***n***
Elaboration d'une loi réglant tous les aspects de la profession d'avocat. Rapport du Conseil fédéral sur le classement de la motion 12.3372 (Vogler)

43/18.043 ***é***
Harmonisation des peines et adaptation du droit pénal accessoire au nouveau droit des sanctions

•x **44/18.046** ***én***
Constitutions des cantons de Zurich, d'Obwald, de Bâle-Campagne, de Neuchâtel, du Tessin et de Genève. Garantie

45/18.048 ***n***
Transfèrement des personnes condamnées. Amendement au Protocole additionnel

46/18.049 ***n***
Loi sur les services d'identification électronique

47/18.051 ***n***
Loi sur le Tribunal fédéral. Modification

* **48/18.058** ***n***
Lutte contre la criminalité. Accord avec la Bulgarie

* **49/18.059** ***n***
Sécurité, sûreté et services lors des matches de football et autres manifestations sportives. Convention du Conseil de l'Europe

* **50/18.068** ***é***
Loi sur l'asile. Modification (Crédit-cadre migration; deuxième contribution Suisse en faveur de certains Etats membres de l'UE)

* **51/18.069** ***é***
CC. Modification (Droit des successions)

* **52/18.070** ***é***
Pour plus de transparence dans le financement de la vie politique (initiative sur la transparence). Initiative populaire

* **53/18.071** ***é***
Terrorisme et crime organisé. Convention du Conseil de l'Europe

Département de la défense, de la protection de la population et des sports

EN **54/17.028** ***é***
Loi sur la sécurité de l'information

•x **55/17.057** ***é***
Sûreté aérienne contre les menaces aériennes non militaires. Accord avec l'Autriche

•x **56/17.074** ***é***
Surveillance exercée sur le Service de renseignement de la Confédération. Rapport du Conseil fédéral sur le classement de la motion 15.3498 (CPS-CS)

•N **57/18.017** ***n***
Manipulation de compétitions sportives. Convention du Conseil de l'Europe

•EN **58/18.022** ***é***
Message sur l'armée 2018

•x **59/18.023** ***é***
WEF 2019-2021 à Davos. Engagement de l'armée en service d'appui

•N **60/18.028** ***n***
Engagement de l'armée en faveur des autorités civiles. Arrêté fédéral

•E **61/18.053** ***é***
Jeux olympiques et paralympiques d'hiver 2026 en Suisse. Contributions de la Confédération

Département des finances

NE **62/11.047** ***n***
Loi sur l'impôt anticipé. Modification (stimulation du marché suisse des capitaux)

NE **63/11.057** ***n***
Loi sur le contrat d'assurance. Révision totale

E **64/14.054** ***é***
Assurance tremblement de terre obligatoire. Classement de la motion no 11.3511

EN **65/15.049** ***é***
Loi sur la réforme de l'imposition des entreprises III

EN **66/15.073** ***é***
Loi sur les services financiers (LSFin) et loi sur les établissements financiers (LEFin)

67/16.050 ***n***
Loi sur l'assistance administrative fiscale. Modification

•EN **68/16.076** ***é***
Loi sur le traitement fiscal des sanctions financières

N **69/17.019** ***n***
Loi sur les marchés publics. Révision totale

70/17.043 ***n***
Loi sur le contrat d'assurance. Modification

•N **71/17.056** ***n***
Pour que les contribuables soumis partiellement à l'impôt à l'étranger puissent faire valoir les déductions générales et les déductions sociales. Rapport du Conseil fédéral sur le classement de la motion 14.3299

•N **72/18.020** ***n***
Calcul de la réduction pour participation en cas d'émission d'instruments dans le cadre du régime des établissements financiers trop grands pour être mis en faillite. Loi

73/18.025 ***é***
Loi sur l'unité monétaire et les moyens de paiement (LUMMP). Modification

•x **74/18.030** ***n***
Loi sur l'impôt anticipé

•x **75/18.031** ***é***
Projet fiscal 17

•E **76/18.032** ***é***
Geler les effectifs de la Confédération au niveau de 2015. Rapport du Conseil fédéral sur le classement de la motion 15.3494 CdF-CE)

77/18.034 ***é***
Loi sur l'impôt fédéral direct (imposition équilibrée des couples et de la famille)

•E **78/18.039** ***é***
Double imposition. Convention avec la Zambie

•E **79/18.040** ***é***
Double imposition. Convention avec l'Equateur

* **80/18.041** ***né***
Budget 2019 assorti du plan intégré des tâches et des finances 2020-2022

* **81/18.042** ***né***
Budget 2018. Supplément II

82/18.050 ***n***
Prise en compte fiscale des frais de garde des enfants par des tiers

•E **83/18.054** ***é***
Message 2018 sur les immeubles du DFF

•E **84/18.055** ***é***
Introduction de l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers avec la République de Singapour et Hong Kong et avec d'autres États partenaires

* **85/18.061** ***n***
Double imposition. Convention entre la Suisse et l'Arabie saoudite

* **86/18.062** ***n***
Double imposition. Convention avec le Royaume-Uni

* **87/18.063** ***é***
Convention multilatérale pour la mise en oeuvre des mesures relatives aux conventions fiscales pour prévenir l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices. Approbation

* **88/18.064** ***n***
Double imposition. Convention avec le Brésil

* **89/18.075** ***é***
Loi sur la péréquation financière et la compensation des charges. Modification

Département de l'économie, de la formation et de la recherche

N **90/17.020** ***n***
Accord sur les marchés publics de l'OMC. Approbation

•N **91/18.024** ***n***
Loi sur les aides financières aux organisations de cautionnement en faveur des petites et moyennes entreprises. Modification

92/18.035 ***n***
Davantage de logements abordables. Initiative populaire et crédit-cadre destiné à alimenter le fonds de roulement

N **93/18.044** ***n***
Vue d'ensemble du développpement à moyen terme de la politique agricole. Rapport du Conseil fédéral en réponse aux postulats 14.3514 (Knecht), 14.3537 (Noser), 14.3618 (Aebi), 14.3894 (von Siebenthal), 14.3991 (de Buman), 14.4046 (Keller-Sutter), 14.4098 (Müller Walter), 17.3401 (Müller Damian)

* **94/18.060** ***n***
Loi sur le contrôle des biens. Modification

* **95/18.072** ***é***
Garanties fédérales en vue d'un prêt pour réserves obligatoires. Crédit d'engagement

Département de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication

•x **96/16.075** ***n***
Organisation de l'infrastructure ferroviaire

97/17.044 ***é***
Nuisances sonores dues au trafic aérien. Indemnisations fondées sur les droits de voisinage. Rapport du Conseil fédéral sur le classement de la motion 08.3240

E **98/17.052** ***é***
Loi sur la chasse. Modification

•N **99/17.058** ***n***
Loi sur les télécommunications. Révision

100/17.071 ***n***
Révision totale de la loi sur le CO2 pour la période postérieure à 2020

101/17.073 ***n***
Accord conclu entre la Suisse et l'Union européenne sur le couplage de leurs systèmes d'échange de quotas d'émission. Approbation et mise en oeuvre (modification de la loi sur le CO2)

•E **102/18.056** ***é***
Loi sur les forces hydrauliques. Modification

103/18.057 ***n***
Loi sur l'expropriation. Modification

* **104/18.065** ***n***
Trafic d'agglomération. Crédits d'engagement à partir de 2019

* **105/18.066** ***n***
Routes nationales sur la période 2020-2023, étape d'aménagement 2019 des routes nationales et crédit d'engagement. Plafond de dépenses

* **106/18.073** ***é***
Pollution atmosphérique transfrontière. Convention relatif à la réduction de l'acidification, de l'eutrophisation et de l'ozone troposphérique

* **107/18.074** ***é***
Environnement mondial 2019-2022. Crédit-cadre

Chancellerie fédérale

•x **108/18.006** ***né***
Motions et postulats des conseils législatifs 2017. Rapport

Initiatives des cantons

109/16.318 ***é***
Argovie. Abolition de la pénalisation du mariage

•x **110/17.303** ***é***
Argovie. Pour une politique en matière de réfugiés efficace et la fin des incitations aux mouvements migratoires

111/17.312 ***é***
Argovie. Augmenter la participation de la Confédération aux coûts dans le domaine de l'asile

\+ **112/15.301** ***é***
Bâle-Campagne. Nouvelle augmentation des effectifs du Corps des gardes-frontière et répartition adéquate des ressources entre les régions

113/18.301 *é*
Bâle-Ville. Supprimer l'imposition de la valeur locative (art. 7 LHID et art. 21 al. 1 let. b LIFD)

114/18.304 *é*
Bâle-Ville. Ilot de cherté. Pour des prix d'achat raisonnables

115/18.314 *é*
Bâle-Ville. Maintien du service public. Contre la fermeture d'offices de poste de quartier

116/08.316 *é*
Berne. Interdiction des jeux vidéo violents

\+ **117/10.322** *n*
Berne. Pour l'introduction d'un congé rémunéré pour les parents d'enfants gravement malades

118/16.316 *é*
Berne. Aménagement d'installations de production d'énergie renouvelable dans les sites marécageux

\+ **119/16.317** *é*
Berne. Modification de l'article 285 du Code pénal suisse. Peine privative de liberté en cas de violence contre les fonctionnaires

•x **120/17.309** *é*
Berne. Formation médicale postgrade. Financement

* **121/18.317** *é*
Berne. Pas de libre-échange pour l'huile de palme en provenance de Malaisie

122/09.332 *é*
Fribourg. Interdiction des jeux vidéo violents

123/16.311 *é*
Fribourg. Amnistie fiscale générale

124/17.301 *é*
Fribourg. Gestion des volumes de production laitière

125/12.306 *n*
Genève. Durcissement des sanctions pour les infractions commises contre les autorités et les fonctionnaires

\+ **126/14.311** *é*
Genève. Résolution pour une modification des articles 189 et 190 du Code pénal et une redéfinition de la notion juridique de viol

•x **127/15.313** *é*
Genève. Sauvons les barrages et l'énergie hydraulique suisses

128/17.300 *é*
Genève. Réhabilitation des sept manifestants condamnés suite à la manifestation du 9 novembre 1932

•x **129/17.306** *é*
Genève. Pour une gestion équitable des réserves LAMal

130/17.307 *é*
Genève. Suite à la décision claire du Tribunal administratif fédéral relative à l'affaire d'enrichissement illégitime, tous les assujettis peuvent se faire rembourser la TVA indûment perçue par l'OFCOM sans avoir de démarche à effectuer

131/17.310 *é*
Genève. La gestion des volumes et le prix du lait doivent être réorganisés et redéfinis avec force obligatoire

132/18.302 *é*
Genève. L'abolition de l'imposition de la valeur locative en Suisse

133/18.303 *é*
Genève. Exclusion de l'huile de palme et de ses dérivés des discussions de libre-échange entre la Suisse et la Malaisie et l'Indonésie

134/18.311 *é*
Genève. Pour un moratoire fédéral sur l'importation, l'exploration et l'exploitation de gaz de schiste en Suisse

135/18.312 *é*
Genève. Pour le maintien de l'emploi et d'un vrai service universel à la Poste

136/18.313 *é*
Genève. Donner aux cantons les moyens de réaliser l'égalité entre femmes et hommes

137/17.318 *é*
Grisons. Renforcement du Corps des gardes-frontière

138/16.309 *é*
Jura. Crise laitière et gestion des volumes

139/17.314 *é*
Jura. Offices de poste. Améliorer la qualité du réseau et renforcer le rôle des autorités communales dans la distribution territoriale

•x **140/17.319** *é*
Jura. Pour le transfert des réserves des assurés LAMal en cas de changement de caisse

141/17.320 *é*
Jura. Primes LAMal impayées: pour une obligation d'affiliation à l'assureur-maladie désigné par le Canton lors du paiement des actes de défaut de biens (ADB) par ce dernier

142/18.308 *é*
Jura. Glyphosate et principe de précaution

143/17.316 *é*
Lucerne. Supprimer les incitations inopportunes de la RPT

144/17.308 *é*
Neuchâtel. Pour une législation fédérale sur les produits sucrés et pour une restriction de l'accès aux produits alimentaires à haute valeur énergétique

145/17.315 *é*
Neuchâtel. Conditions de l'assistance au suicide

* **146/18.315** *é*
Soleure. Desserte postale

147/08.334 *é*
St-Gall. Révision du Code pénal

148/09.313 *é*
St-Gall. Mieux protéger les enfants et les jeunes contre la violence dans les jeux vidéo et les médias

\+ **149/16.307** *n*
St-Gall. Modification de la loi sur les étrangers. Renforcement des contraintes et de l'application de la législation en vigueur concernant l'intégration, l'aide sociale, la scolarité obligatoire et les sanctions pénales

150/17.305 *é*
St-Gall. Pour que les fonds de la prévoyance vieillesse ne soient plus victimes de la politique d'intérêts négatifs pratiquée par la Banque nationale suisse

151/17.311 *é*
St-Gall. Renforcement du Corps des gardes-frontière

152/18.300 *é*
St-Gall. Ne pas subventionner le tourisme d'achat

153/18.305 *é*
St-Gall. Les primes ne doivent pas servir à financer les commissions versées aux intermédiaires

154/18.309 *é*
St-Gall. Pour un financement couvrant l'intégralité des coûts supportés par les hôpitaux et cliniques pédiatriques

155/09.314 *é*
Tessin. Révision de l'article 135 CP

\+ **156/14.301** *é*
Tessin. Réexaminer les peines prévues aux articles 285 et 286 du Code pénal suisse

\+ **157/15.320** *é*
Tessin. Possibilité de demander systématiquement un extrait du casier judiciaire d'un citoyen de l'Union européenne déposant une demande de permis de séjour (1)

\+ **158/15.321** *é*
Tessin. Possibilité de demander systématiquement un extrait du casier judiciaire d'un citoyen de l'Union européenne déposant une demande de permis de séjour (2)

\+ **159/16.306** *n*
Tessin. Garantir une offre étendue de services à bande ultralarge sur tout le territoire national

160/16.320 *é*
Tessin. Offices de poste. Améliorer la qualité du réseau et renforcer le rôle des autorités communales dans la distribution territoriale

161/17.304 *é*
Tessin. Pour des routes plus sûres, des mesures maintenant!

162/18.306 *é*
Tessin. Lutte contre le dumping salarial. Créer les conditions pour empêcher les licenciements de substitution

\+ **163/15.300** *é*
Thurgovie. Modification de la loi sur la chasse. Versement d'indemnités pour les dégâts causés aux infrastructures par les castors

\+ **164/16.312** *é*
Thurgovie. Exécution de l'obligation de payer les primes. Modification de l'article 64a de la loi fédérale sur l'assurance-maladie

165/17.317 *é*
Thurgovie. Exclure l'huile de palme de l'accord de libre-échange avec la Malaisie

* **166/18.316** *é*
Thurgovie. Suppression de la franchise-valeur dans le tourisme d'achat

E **167/14.316** *é*
Uri. Souveraineté en matière de procédure électorale

168/11.312 *é*
Vaud. Pétition de la Fédération suisse des fonctionnaires de police

169/13.308 *é*
Vaud. Ouvrir le service civil aux femmes sur une base volontaire

170/16.315 *é*
Valais. LAT. Pour un assouplissement des dispositions fédérales, dans le respect du fédéralisme

171/17.302 *é*
Valais. Offices de poste. Soutien à l'initiative cantonale du Tessin

172/18.307 *é*
Valais. Renforcement du Corps des gardes-frontière

173/18.310 *é*
Valais. Energie hydraulique. Pour un assouplissement de la loi fédérale sur la protection des eaux

174/10.302 *é*
Zoug. Interdiction des jeux vidéo violents

E **175/14.307** *é*
Zoug. Rétablissement de la souveraineté des cantons en matière de procédure électorale. Modification de la Constitution fédérale

176/16.314 *é*
Zoug. Modification de la loi fédérale sur l'unité monétaire et les moyens de paiement

Initiatives parlementaires

Conseil national

Initiatives des groupes

NE **177/13.419** *n*
Groupe BD. Egalité du partenariat enregistré et du mariage devant la procédure de naturalisation

178/13.473 *n*
Groupe BD. Etablir un lien automatique entre l'âge de la retraite et l'espérance de vie

179/11.404 *n*
Groupe G. Création d'une commission indépendante chargée de réaliser l'égalité salariale

NE **180/13.420** *n*
Groupe G. Egalité du partenariat enregistré et du mariage devant la procédure de naturalisation

•x **181/17.440** *n*
Groupe G. Elaboration d'une loi fédérale sur le chanvre

NE **182/13.418** *n*
Groupe GL. Egalité du partenariat enregistré et du mariage devant la procédure de naturalisation

\+ **183/13.468** *n*
Groupe GL. Mariage civil pour tous

NE **184/09.503** *n*
Groupe RL. Supprimer les droits de timbre par étapes et créer des emplois

185/15.407 *n*
Groupe RL. Adoption d'une disposition pénale réprimant le terrorisme

\+ **186/16.402** *n*
Groupe RL. Programme de la législature. Suppression des coûts inutiles liés aux activités parlementaires

NE **187/13.421** ***n***
Groupe S. Egalité du partenariat enregistré et du mariage devant la procédure de naturalisation

188/17.445 ***n***
Groupe V. Expulsion des activistes de l'islam politique (salafistes, Etat islamique, etc.)

•x **189/17.446** ***n***
Groupe V. Instauration d'un référendum financier

190/17.500 ***n***
Groupe V. Appliquer l'initiative sur le renvoi également aux ressortissants de l'UE

191/17.508 ***n***
Groupe V. Pas de réitération de l'aide au retour

192/17.509 ***n***
Groupe V. Non à l'octroi direct de l'asile par le Conseil fédéral

193/17.512 ***n***
Groupe V. Requérants d'asile récalcitrants. Limiter les dépenses

194/17.513 ***n***
Groupe V. Mettre temporairement fin au regroupement familial en ce qui concerne les personnes admises à titre provisoire

Initiatives des commissions

•x **195/18.403** ***n***
Bu-CN. Système forfaitaire pour les indemnités et défraiements parlementaires

•x **196/17.497** ***n***
CSEC-CN. Aides financières à l'accueil extrafamilial pour enfants. Prolonger le programme d'impulsion de la Confédération

197/17.401 ***n***
CSSS-CN. Maintenance et développement des tarifs

\+ **198/17.442** ***n***
CSSS-CN. Pour une gestion cantonale de l'admission et un renforcement de l'autonomie contractuelle

\+ **199/18.402** ***n***
CSSS-CN. Etudes sur la remise contrôlée de cannabis. Créer un article relatif aux projets pilotes

*+ **200/18.440** ***né***
CSSS-CN. Prolongation pour une durée déterminée de la limitation de l'admission à pratiquer définie à l'article 55a LAMal

NE **201/13.467** ***n***
CEATE-CN. Energie d'ajustement. Obligation de prendre en charge les coûts pour un approvisionnement sûr en électricité

\+ **202/17.494** ***n***
CER-CN. Suppression de l'impôt anticipé sur les obligations et les papiers monétaires suisses

\+ **203/13.466** ***n***
CAJ-CN. Compensation des frais de justice avec les indemnités pour tort moral allouées en raison de mesures de contrainte illicites

\+ **204/16.425** ***n***
16.016-CN. Programme de la législature. Modification de la procédure

\+ **205/16.426** ***n***
16.016-CN. Mention des projets qui sont en cours de traitement au Parlement dans le programme de la législature

Initiatives des députés

\+ **206/03.424** ***n***
Abate. Actes d'ordre sexuel avec des enfants. Allongement de la peine prévue par l'article 187 CP

207/15.500 ***n***
Addor. Via sicura. Non à une triple peine!

•x **208/16.477** ***n***
Addor. Renforcer la lutte contre les réseaux de passeurs

•x **209/17.465** ***n***
Addor. Pouvoirs des curateurs post mortem

210/17.485 ***n***
Addor. Pas d'aumôniers musulmans dans notre armée

211/16.494 ***n***
Aebi Andreas. Régions de primes. Ne pas changer une formule qui a fait ses preuves

\+ **212/17.412** ***n***
Aebischer Matthias. Egalité des chances dès la naissance

\+ **213/14.422** ***n***
Aeschi Thomas. Droit de veto du Parlement sur les ordonnances du Conseil fédéral

214/18.412 ***n***
Aeschi Thomas. La composition du Bureau du Conseil national doit dépendre de la force numérique des groupes parlementaires

* **215/18.453** ***n***
Amaudruz. Violence à l'égard des femmes et des agents de police cantonale ou communale en fonction. Circonstances aggravantes

* **216/18.454** ***n***
Amaudruz. Personnes particulièrement protégées par la loi. Les femmes et les agents en fonction

217/18.434 ***n***
Amherd. Punir enfin le pédopiégeage en ligne

\+ **218/15.486** ***n***
Amstutz. Tirs en campagne et tirs historiques. Préservons notre patrimoine culturel au-delà de 2020

\+ **219/16.498** ***n***
Badran Jacqueline. Soumettre les infrastructures stratégiques du secteur énergétique à la lex Koller

•x **220/18.417** ***n***
Bäumle. Introduire le référendum financier facultatif au niveau fédéral

* **221/18.459** ***n***
Bendahan. Inclure tous les éléments faisant partie intégrante de l'objet dans la garantie pour les défauts

222/17.490 ***n***
Bertschy. Mesures incitatives pour améliorer la transparence dans le financement des partis

223/17.420 ***n***
Bigler. Pour un annuaire téléphonique public performant et favorisant la concurrence

+ **224/15.468** ***n***
(Borer) Brand. LAMal. Renforcer la responsabilité individuelle

225/12.414 ***n***
(Bortoluzzi) de Courten. Les paramètres techniques n'ont pas leur place dans la LPP

+ **226/15.479** ***n***
Bourgeois. Stop au bradage ruineux du sucre! Pour la sauvegarde de l'économie sucrière indigène

227/17.438 ***n***
Brand. Halte aux doublets procéduraux pour les touristes de la criminalité

•x **228/17.460** ***n***
Brand. Etablissement des listes cantonales des hôpitaux et des EMS. Participation et codécision des assureurs-maladie

229/18.424 ***n***
Buffat. Tolérance zéro pour les dealers

+ **230/15.424** ***n***
Bulliard. Reconnaître aux proches aidants un droit systématique à des bonifications pour tâches d'assistance en cas d'impotence reconnue de la personne prise en charge

231/17.452 ***n***
Burgherr. Renforcer la responsabilité individuelle dans le système de santé

232/17.477 ***n***
Burgherr. Instaurer une prévoyance vieillesse moderne pour nos conseillers fédéraux

233/18.432 ***n***
Burgherr. Obligation de traiter les interventions parlementaires

234/16.484 ***n***
Burkart. Assouplir les conditions encadrant le télétravail

+ **235/17.405** ***n***
Burkart. Reconduire les allègements fiscaux de durée limitée accordés pour le gaz naturel, le gaz liquide et les biocarburants

+ **236/15.499** ***n***
Buttet. Importation de viande halal provenant d'abattages sans étourdissement

+ **237/15.433** ***n***
(Caroni) Moret. Mandats des lobbyistes ayant accès au Palais du Parlement. Pour plus de transparence

238/17.408 ***n***
Chiesa. Pour un partenariat social moderne

239/17.468 ***n***
Chiesa. Membres du Conseil fédéral. Nationalité suisse exclusivement

240/17.520 ***n***
Chiesa. Impôt fédéral direct. Adapter la déduction des primes de l'assurance-maladie à la réalité

241/18.406 ***n***
Chiesa. Nationalités des parlementaires. Transparence

242/17.522 ***n***
Derder. Adapter l'impôt sur la fortune et supprimer l'imposition de l'outil de travail

243/18.413 ***n***
Derder. Nos données nous appartiennent

244/16.442 ***n***
Dobler. Les employés de start-up détenant des participations dans l'entreprise doivent être libérés de l'obligation de saisir leur temps de travail

245/17.410 ***n***
Dobler. Les données étant le bien le plus précieux des entreprises privées, il convient de régler leur restitution en cas de faillite

+ **246/15.455** ***n***
Egloff. Empêcher les sous-locations abusives

247/16.451 ***n***
Egloff. Bonne foi dans le droit du bail. Contestation du loyer initial limitée aux cas dans lesquels le locataire a conclu le bail par nécessité

248/17.493 ***n***
Egloff. Loyers usuels dans la localité ou dans le quartier. Instaurer des critères à valeur probante

249/17.526 ***n***
Egloff. Rendre possible la densification de l'urbanisation en fixant des priorités dans l'inventaire ISOS

•x **250/17.492** ***n***
Fässler Daniel. Renforcer l'équivalence des règles légales relatives aux loyers

+ **251/16.459** ***n***
Feller. Droit du bail. Autoriser la signature reproduite par un moyen mécanique

252/17.406 ***n***
Feller. Pour un partenariat social moderne

253/17.448 ***n***
Feller. Elévation du seuil du chiffre d'affaires permettant aux associations sportives et culturelles de ne pas être assujetties à la TVA

254/17.461 ***n***
Feller. Mentionner dans la loi les tâches du Haras national suisse

255/17.491 ***n***
Feller. Modernisation des modalités de calcul du rendement admissible en droit du bail

NE **256/13.422** ***n***
Fiala. Egalité du partenariat enregistré et du mariage devant la procédure de naturalisation

+ **257/16.430** ***n***
Flach. Lèse-majesté. Abroger l'article 296 CP

258/17.487 ***n***
Flach. Centrales nucléaires à l'arrêt. Clarifier la situation et augmenter la sécurité en suspendant l'autorisation d'exploiter au bout de deux ans

259/18.437 ***n***
Flückiger Sylvia. Renforcer les soins palliatifs. Alléger la charge pesant sur les structures hospitalières en mettant les maisons de soins palliatifs sur un pied d'égalité avec les maisons de naissance

+ **260/15.485** ***n***
Frehner. Transparence sur les coûts des hôpitaux

261/17.519 ***n***
Frehner. Mesures contre les procédures dilatoires introduites en matière d'asile devant le Tribunal administratif fédéral

262/18.410 ***n***
Fridez. Assurances privées. Pour des expertises médicales sans conflits d'intérêts

263/17.458 ***n***
Friedl. Créer des places de stage pour des jeunes provenant de pays en voie de démocratisation

264/17.435 ***n***
Geissbühler. Rendre le défraiement pour repas et le défraiement pour nuitées compréhensibles pour le contribuable

* **265/18.452** ***n***
Genecand. Banque d'importance systémique. Augmenter les fonds propres à 10 pour cent pour garantir une meilleure couverture des risques

266/16.504 ***n***
Giezendanner. Garantie de l'approvisionnement en sang et gratuité du don de sang

267/18.411 ***n***
Giezendanner. Moteurs à combustion. Reprise par la Suisse des valeurs limites européennes d'oxyde d'azote et de gaz d'échappement

268/18.433 ***n***
Glarner. Peine réellement à vie pour les auteurs de crimes particulièrement graves, car les victimes et leurs proches sont aussi affectés à vie

•x **269/18.420** ***n***
Glättli. Votations et élections. Garantir la confiance dans les résultats est un fondement de la démocratie

\+ **270/14.453** ***n***
Gössi. Achat de nouveaux logements. Pour des règles contraignantes en matière de responsabilité

271/16.432 ***n***
Graf-Litscher. Principe de la transparence dans l'administration. Faire prévaloir la gratuité de l'accès aux documents officiels

272/18.431 ***n***
Grin. Loi sur la circulation routière. Revenir à des sanctions en proportion avec les délits, afin d'éviter des conséquences dramatiques tant professionnelles que familiales

* **273/18.455** ***n***
Grossen Jürg. Accorder la qualité de personne exerçant une activité lucrative indépendante en tenant compte de la volonté des parties

•x **274/17.471** ***n***
Grüter. Moratoire sur le vote électronique

275/17.407 ***n***
Gschwind. Pour un partenariat social moderne

276/16.496 ***n***
Guhl. Violence ou menace contre les autorités et les fonctionnaires. Adaptation des peines prévues à l'article 285 CP

•x **277/17.419** ***n***
Guhl. Traiter les interventions dans un délai raisonnable

278/17.482 ***n***
Guhl. Système de santé. Transmission systématique d'une copie de la facture au patient

279/17.476 ***n***
Hardegger. Rénovations dans les immeubles en copropriété. Eviter les blocages

280/07.486 ***n***
Heim. Organisation nationale pour l'assurance-qualité et la sécurité des patients

281/17.483 ***n***
Herzog. Allocations familiales ajustées au pouvoir d'achat

282/16.405 ***n***
Hess Erich. Mise en réseau de tous les registres des poursuites

283/17.479 ***n***
Hess Erich. Imposer la TVA à partir d'un chiffre d'affaires de 150 000 francs

284/17.503 ***n***
Hess Erich. Dispositions non équivoques applicables à la naturalisation facilitée

285/18.415 ***n***
Hess Erich. Plafonner l'aide sociale pour les étrangers

* **286/18.447** ***n***
Hess Erich. Dépassement par la droite sur les autoroutes. Amendes d'ordre uniquement

\+ **287/09.528** ***n***
Humbel. Financement moniste des prestations de soins

\+ **288/15.419** ***n***
Humbel. Garantir la qualité et imposer la transparence dans l'offre de soins

\+ **289/16.419** ***n***
Humbel. Dispositifs médicaux figurant sur la liste des moyens et appareils. Instaurer la concurrence sur les prix

\+ **290/12.502** ***n***
Hutter Markus. Droit du contrat d'entreprise. Pour des délais de réclamation équitables

291/18.421 ***n***
Jans. Inscrire dans la loi la recherche agronomique adaptée au site

* **292/18.456** ***n***
Jans. La diversité à la place de la concentration. Garantir une production de programmes par la SSR qui soit décentralisée

\+ **293/15.451** ***n***
Joder. Renforcer les Commissions de gestion

\+ **294/12.495** ***n***
Jositsch. Détention provisoire en cas de risque de récidive qualifié

\+ **295/12.497** ***n***
Jositsch. Décisions de mise en détention. Personnes habilitées à recourir

\+ **296/13.411** ***n***
Kessler. Remboursement des médicaments onéreux. Empêcher une sélection des risques

+ **297/15.434** ***n***
(Kessler) Weibel. Octroyer le congé de maternité au père en cas de décès de la mère

298/18.414 ***n***
Kiener Nellen. Dénonciation spontanée non punissable. Certains articles de loi peuvent être abrogés

299/16.500 ***n***
Knecht. Analyse obligatoire de la qualité de la réglementation dans le rapport explicatif destiné à la consultation

300/17.499 ***n***
Köppel. Principe de la transparence des séances du Conseil fédéral

301/17.505 ***n***
Köppel. Diviser par deux les indemnités allouées aux parlementaires

* **302/18.451** ***n***
Landolt. La diversité à la place de la concentration. Garantir une production de programmes par la SSR qui soit décentralisée

+ **303/12.419** ***n***
Leutenegger Filippo. Whistleblowing. Admettre la licéité d'un acte délictueux commis au nom de la sauvegarde d'intérêts supérieurs

+ **304/16.409** ***n***
Leutenegger Oberholzer. Procédure de désignation du Préposé fédéral à la protection des données et à la transparence

+ **305/16.438** ***n***
Leutenegger Oberholzer. Entreprises fédérales et entreprises liées à la Confédération. Pour des rétributions appropriées et pour la fin des salaires excessifs

•x **306/18.409** ***n***
Leutenegger Oberholzer. Transparence des salaires pour promouvoir l'égalité salariale

307/12.409 ***n***
Lohr. Contribution d'assistance. Rémunération des prestations d'aide fournies par des proches

308/17.453 ***n***
Lohr. Décisions de l'OFSP concernant la liste des spécialités. Droit de recours des assureurs-maladie

N **309/11.482** ***n***
Markwalder. Personnes travaillant à temps partiel. Des prestations LPP plutôt que l'aide sociale

+ **310/15.409** ***n***
Markwalder. Protection du secret professionnel des juristes d'entreprise

•x **311/17.416** ***n***
Marti. Assemblée fédérale. Règles de récusation

312/17.516 ***n***
Masshardt. L'éducation à la citoyenneté est une prestation d'intérêt public

313/17.486 ***n***
Mazzone. Mettre fin à la détention administrative de mineurs, dans le respect de l'intérêt supérieur de l'enfant

* **314/18.461** ***n***
Mazzone. Article 116 LEtr. En finir avec le délit de solidarité

* **315/18.462** ***n***
Mazzone. Réhabilitation des objecteurs de conscience

+ **316/11.411** ***n***
Meier-Schatz. Créer une allocation d'assistance pour les personnes qui prennent soin d'un proche

+ **317/11.412** ***n***
Meier-Schatz. Permettre aux personnes qui s'occupent d'un proche de prendre un congé de repos

+ **318/16.417** ***n***
Müller-Altermatt. Allocations de formation professionnelle. Leur versement doit débuter en même temps que la formation

•x **319/17.481** ***n***
Müller-Altermatt. Inscrire le référendum à l'initiative des communes au niveau fédéral

320/16.490 ***n***
Nantermod. Harcèlement téléphonique. Sanctionner ceux qui en profitent

321/16.491 ***n***
Nantermod. Harcèlement téléphonique. Pour des sanctions efficaces

322/16.493 ***n***
Nantermod. Droit d'auteur. Pas de redevance pour les espaces privés des hôtels, des logements de vacances, des hôpitaux et des prisons

323/17.514 ***n***
Nantermod. Rendement abusif. Limiter l'article 269 CO aux cas de pénurie

324/17.515 ***n***
Nantermod. Rendement abusif. Limiter l'article 270 CO aux cas de pénurie

325/18.408 ***n***
Nantermod. Pour combler les lacunes de l'assurance-accidents

326/18.429 ***n***
Nantermod. Participation aux coûts. Permettre un compte d'épargne-santé

* **327/18.443** ***n***
Nantermod. Renforcer le don d'organes grâce à la carte d'assuré

N **328/12.491** ***n***
Neirynck. Prolongation du délai d'ajournement de la rente AVS

+ **329/16.461** ***n***
Nidegger. CEDH et casier judiciaire, réparation in integrum, adapter la loi sur le Tribunal fédéral

330/17.454 ***n***
Pantani. Modification de la loi sur la surveillance des marchés financiers

* **331/18.448** ***n***
Pfister Gerhard. La diversité à la place de la concentration. Garantir une production de programmes par la SSR qui soit décentralisée

+ **332/12.463** ***n***
(Poggia) Golay. Partie plaignante dans la procédure pénale. Compléter une lacune de la loi

+ **333/12.492** ***n***
(Poggia) Golay. Accès au Tribunal fédéral. Abolir une inégalité de traitement injustifiée entre les victimes

+ **334/13.426** ***n***
(Poggia) Golay. Renouvellement tacite des contrats de services. Améliorer l'information et la protection des consommateurs et des consommatrices

+ **335/13.441** ***n***
(Poggia) Golay. Procédure civile. Mettre sur un pied d'égalité les actions relevant des assurances complémentaires à la LAA et à la LAMal

+ **336/16.470** ***n***
Regazzi. Aligner l'intérêt moratoire appliqué par la Confédération sur les taux du marché

+ **337/16.488** ***n***
Regazzi. Codifier le trust dans la législation suisse

338/13.438 ***n***
Reimann Lukas. Créer un cadre légal pour la vente de snus

339/18.439 ***n***
Reimann Lukas. Droit de regard de l'Assemblée fédérale en matière de sanctions internationales

•N **340/13.407** ***n***
Reynard. Lutter contre les discriminations basées sur l'orientation sexuelle

341/17.501 ***n***
Reynard. Harcèlement sexuel. Alléger le fardeau de la preuve

342/18.407 ***n***
Reynard. Inscrire la neutralité du Net dans la Constitution

343/18.416 ***n***
Reynard. Reconnaître le syndrome d'épuisement professionnel (burn-out) comme maladie professionnelle

+ **344/13.430** ***n***
Rickli Natalie. Responsabilité en cas de mise en liberté conditionnelle et de décision d'allègement de l'exécution d'une peine

+ **345/13.463** ***n***
Rickli Natalie. Interner les criminels récidivistes

+ **346/16.460** ***n***
Rickli Natalie. Suppression de l'aide transitoire prévue pour les membres des Chambres fédérales

347/16.483 ***n***
Rickli Natalie. Viol. Durcir les peines

348/17.510 ***n***
Rickli Natalie. Imprescriptibilité des actes d'ordre sexuel commis sur des enfants. Augmenter la limite d'âge à 16 ans

349/18.404 ***n***
Rickli Natalie. De la parole à l'acte. Abaisser la redevance de radio-télévision des ménages à 300 francs

+ **350/13.478** ***n***
Romano. Introduire des allocations en cas d'adoption d'un enfant

351/16.501 ***n***
Romano. Violence ou menace contre les autorités et les fonctionnaires. Adaptation des peines prévues à l'article 285 CP

+ **352/16.448** ***n***
Rösti. Garantir l'auto-approvisionnement en électricité d'origine hydraulique pour faire face à l'actuelle baisse des prix de l'électricité

+ **353/16.452** ***n***
Rösti. Développement de la production d'électricité d'origine hydraulique. Revoir la situation de référence des études d'impact

* **354/18.457** ***n***
Rösti. La diversité à la place de la concentration. Garantir une production de programmes par la SSR qui soit décentralisée

•x **355/15.483** ***n***
Rutz Gregor. Pas de subventions de l'Etat pour les partis et les organisations politiques

+ **356/17.423** ***n***
Rutz Gregor. Obligation de collaborer à la procédure d'asile. Possibilité de contrôler les téléphones mobiles

357/17.424 ***n***
Rutz Gregor. Extinction du droit d'asile en cas de voyage à destination du pays d'origine

358/17.462 ***n***
Rutz Gregor. Ne pas entraver la fluidité du trafic sur les grands axes routiers

359/17.525 ***n***
Rutz Gregor. Rendre possible la densification de l'urbanisation en excluant les contradictions et les conflits entre objectifs dus à l'inventaire ISOS

360/18.405 ***n***
Rutz Gregor. De la parole à l'acte. Supprimer la redevance de radio-télévision pour les entreprises

361/18.425 ***n***
Rutz Gregor. Pour une application rigoureuse du droit pénal. Suppression de la clause qui protège les auteurs d'une infraction passible de l'expulsion

362/18.418 ***n***
Rytz Regula. Entreprises parapubliques actives dans les secteurs des transports et des télécommunications. Institution d'une délégation de surveillance parlementaire permanente

* **363/18.450** ***n***
Rytz Regula. La diversité à la place de la concentration. Garantir une production de programmes par la SSR qui soit décentralisée

364/17.518 ***n***
Schilliger. Pour une concurrence à armes égales

•x **365/17.472** ***n***
(Schmid-Federer) Kutter. Migration pendulaire. Soumettre à la loi sur le travail les personnes qui prodiguent des soins dans des ménages privés

366/17.457 ***n***
Schneider-Schneiter. Stop à l'îlot de cherté en Suisse. Abolir les frais d'itinérance pour sauvegarder l'économie, le commerce et le tourisme dans notre pays

•x **367/18.438** ***n***
Schwander. Adéquation entre les effectifs de la Cour d'appel et la pratique

* **368/18.445** ***n***
Semadeni. Référendum facultatif pour le soutien des Jeux olympiques par la Confédération

369/16.487
Sommaruga Carlo. Ministère public de la Confédération. Renforcer l'institution et garantir son indépendance

•x **370/17.459** ***n***
Sommaruga Carlo. Pour des loyers sans rendement initial abusif

•x **371/17.502** ***n***
Sommaruga Carlo. Protégeons nos aînés des résiliations de bail abusives

372/18.419 ***n***
Sommaruga Carlo. Loi sur les travailleurs détachés. Que les entreprises choisissant la sous-traitance vers l'étranger assument réellement les conséquences de la violation de la loi par les sous-traitants

373/16.474 ***n***
Stamm. Loi fédérale sur l'impôt anticipé. Procédure mixte

374/17.463 ***n***
Stamm. Pas de statut particulier pour les honoraires des avocats

375/17.523 ***n***
Stamm. Autoriser le double nom en cas de mariage

376/18.435 ***n***
Stamm. Augmenter de manière significative la durée maximale des peines privatives de liberté

* **377/18.460** ***n***
Stamm. Aider sur place

N **378/12.453** ***n***
(Steiert) Schneider Schüttel. Exonération fiscale de l'indemnité forfaitaire en matière d'aide et de soins à domicile

•x **379/17.489** ***n***
Steinemann. Pas de naturalisation facilitée pour les mineurs qui bénéficient de l'aide sociale

380/17.527 ***n***
Steinemann. Compétence du Parlement en matière de prise en charge de requérants d'asile et de réfugiés relevant d'autres Etats

381/17.455 ***n***
Thorens Goumaz. Donner un cadre de durabilité, sur la base de notre Constitution, aux activités de la BNS

382/17.524 ***n***
Tuena. Autoriser tous les médecins reconnus à procéder aux examens relevant de la médecine du trafic

•N **383/10.519** ***n***
Vischer Daniel. Modifier l'article 53 CP

\+ **384/16.428** ***n***
Vogler. Article 420 du Code civil. Changer de paradigme

\+ **385/16.429** ***n***
Vogler. Adapter l'article 420 du Code civil

\+ **386/16.458** ***n***
Vogler. Majoration échelonnée du loyer. Non aux formulaires inutiles

387/17.474 ***n***
Vogt. Pour une Suisse sûre et dotée d'une armée de milice forte. Faire en sorte que les obligations militaires soient accomplies

388/16.471 ***n***
von Siebenthal. Mise en oeuvre de la Politique forestière 2020. Conditions de défrichement facilitées

389/17.467 ***n***
Walliser. Modifier la loi sur les ouvrages d'accumulation

390/17.480 ***n***
Weibel. Urgences hospitalières. Taxe pour les cas bénins

391/17.521 ***n***
Weibel. Pour une flexibilisation des rentes LPP

392/18.426 ***n***
Wermuth. Pour en finir avec les initiatives amphigouriques. Les citoyens ont droit à des textes clairs lors des votations populaires

* **393/18.446** ***n***
Wermuth. Plus de démocratie. Référendum constructif

394/17.469 ***n***
Zanetti Claudio. Abroger l'injuste impôt sur la bière

•x **395/17.470** ***n***
Zanetti Claudio. Supprimer les exigences discriminatoires qui s'appliquent au mariage religieux

•x **396/17.475** ***n***
Zanetti Claudio. Pas de naturalisation sans identité clairement établie

397/17.507 ***n***
Zanetti Claudio. Publier les liens d'intérêts des journalistes qui travaillent pour un média financé sur fonds publics

Conseil des Etats

Initiatives des commissions

\+ **398/17.495** ***é***
CdF-CE. Dissolution de la Délégation de surveillance de la NLFA

\+ **399/14.401** ***é***
CdG-CE. Prévoir des dispositions pénales efficaces pour poursuivre le crime organisé (révision de l'art. 260ter CP)

* **400/18.441** ***é***
CSSS-CE. Contre-projet indirect à l'initiative pour un congé de paternité

*+ **401/18.401** ***é***
CEATE-CE. Renouvellement du Fonds suisse pour le paysage 2021-2031

\+ **402/17.400** ***é***
CER-CE. Imposition du logement. Changement de système

•*E **403/16.456** ***é***
CIP-CE. Dénonciation et modification des traités internationaux. Répartition des compétences

\+ **404/17.443** ***é***
CIP-CE. Entreprises et établissements fédéraux ou liés à la Confédération. Pour des rétributions appropriées

+ **405/15.473** *é*
CAJ-CE. Composition de l'Autorité de surveillance du Ministère public de la Confédération. Revoir les règles d'incompatibilité

406/17.498 *é*
CAJ-CE. Contre-projet indirect à l'initiative populaire "Entreprises responsables - pour protéger l'être humain et l'environnement"

•x **407/18.422** *é*
CAJ-CE. Création temporaire d'un poste de juge au Tribunal administratif fédéral

Initiatives des députés

+ **408/12.450** *é*
Abate. Modification de l'article 555 alinéa 1 CC. Héritiers inconnus et sommation publique

+ **409/14.449** *é*
Altherr. Prix à l'importation surfaits. Supprimer l'obligation de s'approvisionner en Suisse

+ **410/15.438** *é*
Berberat. Pour une réglementation destinée à instaurer de la transparence en matière de lobbyisme au Parlement fédéral

411/17.511 *é*
Berberat. Consolider la lutte contre les loyers abusifs

* **412/18.444** *é*
Caroni. Congé paternité. Utiliser les moyens à disposition

413/17.484 *é*
Comte. Pour une représentation équitable des genres dans les autorités fédérales

414/17.409 *é*
Dittli. Préciser la notion d'abus dans la surveillance des assurances

+ **415/12.402** *é*
Eder. Rôle de la Commission fédérale pour la protection de la nature et du paysage

+ **416/16.411** *é*
Eder. Surveillance de l'assurance-maladie. Garantir la protection de la personnalité

+ **417/16.413** *é*
Eder. Ne pas allouer de défraiement pour les nuitées qui n'ont pas été effectuées

418/17.528 *é*
Ettlin Erich. Assurance obligatoire des soins. Prise en compte de l'accroissement du volume des prestations dans les négociations tarifaires

419/17.517 *é*
Fournier. Concurrence à armes égales

420/18.423 *é*
Fournier. Pas d'ingérence étrangère dans la politique suisse!

+ **421/16.414** *é*
Graber Konrad. Introduire un régime de flexibilité partielle dans la loi sur le travail et maintenir des modèles de temps de travail éprouvés

422/18.430 *é*
Hêche. Pour une meilleure coordination et une amélioration des procédures de désendettement des particuliers

+ **423/16.408** *é*
Jositsch. Actes d'ordre sexuel avec des enfants de moins de 16 ans. Instaurer des peines planchers

+ **424/16.423** *é*
Keller-Sutter. Libérer le personnel dirigeant et les spécialistes de l'obligation de saisie du temps de travail

425/16.439 *é*
Kuprecht. LPP. Renforcer l'autonomie des cantons dans la surveillance régionale des fondations de prévoyance

+ **426/14.470** *é*
Luginbühl. Renforcer l'attractivité de la Suisse pour les fondations

427/17.478 *é*
Minder. Consacrer démocratiquement le "Cantique suisse" comme étant l'hymne national de la Suisse

428/18.428 *é*
Minder. Interdire le versement d'indemnité de départ aux cadres dirigeants des entreprises de la Confédération et des entreprises liées à la Confédération

429/18.436 *é*
Minder. Actes de l'Assemblée fédérale. Respecter l'unité de la matière

430/18.427 *é*
Müller Damian. Oui au vote électronique, mais la sécurité doit primer la vitesse

+ **431/16.403** *é*
Müller Philipp. Regroupement familial. Même régime pour les personnes à protéger et les personnes admises à titre provisoire

432/17.456 *é*
Noser. Réduire sensiblement la charge fiscale grevant les participations de collaborateur remises par les start-up et les entreprises familiales

* **433/18.442** *é*
Rieder. Cour d'appel du Tribunal pénal fédéral. Davantage de postes à plein temps

* **434/18.458** *é*
Rieder. Motions. Procédure d'élimination des divergences

* **435/18.449** *é*
Vonlanthen. La diversité à la place de la concentration. Garantir une production de programmes par la SSR qui soit décentralisée

Interventions personnelles

Conseil national

Motions adoptées par le Conseil des Etats

•x **17.3857** *é* Mo.
Conseil des Etats. Aide financière aux cantons qui gèrent des centres de départ à la frontière suisse(Abate)

•x **17.3860** ***é*** Mo.
Conseil des Etats. Allocations familiales. Pour une répartition des charges équitable(Baumann)

E **17.3863** ***é*** Mo.
Conseil des Etats. Les émeutes ne sont pas des infractions mineures(Rieder)
Voir objet 17.3829 Mo. Glanzmann

•x **17.3969** ***é*** Mo.
Conseil des Etats. Négociation des tarifs des analyses de laboratoire par les partenaires tarifaires(CSSS-CE)

•x **17.4203** ***é*** Mo.
Conseil des Etats. Droit foncier rural. Compléter les articles 61 et 66 LDFR(Abate)

E **17.4211** ***é*** Mo.
Conseil des Etats. Une ordonnance sur l'indication des prix répondant mieux aux besoins des consommateurs(Lombardi)

•x **17.4317** ***é*** Mo.
Conseil des Etats. Circulation routière. Procédures plus équitables(Caroni)

•x **18.3000** ***é*** Mo.
Conseil des Etats. Stimuler les investissements pour maintenir à long terme les installations suisses de production électrique(CEATE-CE)

E **18.3235** ***é*** Mo.
Conseil des Etats. Simplifier la TVA pour les "packages"(Engler)

E **18.3240** ***é*** Mo.
Conseil des Etats. Renforcer les écoles supérieures(Fetz)

E **18.3241** ***é*** Mo.
Conseil des Etats. Ancrage dans la loi de la recherche agronomique adaptée aux conditions locales(Savary)

E **18.3379** ***é*** Mo.
Conseil des Etats. Accès des autorités de poursuite pénale aux données conservées à l'étranger(CAJ-CE)

E **18.3383** ***é*** Mo.
Conseil des Etats. Introduction du trust dans l'ordre juridique suisse(CAJ-CE)

Interventions des groupes

16.3946 ***n*** Mo.
Groupe BD. Partenariat social. Renforcer la représentation des femmes

17.3297 ***n*** Mo.
Groupe BD. Garantir des soins dignes en Suisse

17.3325 ***n*** Mo.
Groupe BD. Egalité de traitement pour les plus de 50 ans

18.3009 ***n*** Mo.
Groupe BD. Maintenir le journalisme d'agence pour le bien de la démocratie suisse

18.3051 ***n*** Mo.
Groupe BD. Transports publics. Mettre en place un système de subventions transparent et uniforme pour répondre à la débâcle de l'entreprise Car postal

18.3100 ***n*** Mo.
Groupe BD. Augmentation de l'efficience de la SSR

•N **18.3394** ***n*** Mo.
Groupe BD. Elargir la base démocratique des exportations d'armes

18.3395 ***n*** Mo.
Groupe BD. Exportations d'armes et politique suisse de l'asile et des migrations

•x **18.3396** ***n*** Ip.
Groupe BD. Défis stratégiques pour l'industrie de l'armement

•x* **18.3733** ***n*** Ip.u.
Groupe BD. Questions en suspens concernant l'industrie de l'armement

•x* **18.3742** ***n*** Ip.u.
Groupe BD. Poursuivre sur la voie adoptée plutôt que de risquer un froid

•x **16.3694** ***n*** Ip.
Groupe C. Sommes-nous armés pour répondre aux exigences du monde du travail 4.0?

17.3287 ***n*** Ip.
Groupe C. Evolution du nombre de demandes d'asile. Le Conseil fédéral s'y est-il préparé?

•x **18.3308** ***n*** Ip.
Groupe C. Engagement de la Suisse pour lutter contre la famine en Afrique. Etat des lieux

18.3517 ***n*** Mo.
Groupe C. Programme d'incitations financières visant à renforcer les compétences numériques dans les écoles

•x **18.3562** ***n*** Ip.
Groupe C. Prévoir une déclaration obligatoire des cyberattaques à MELANI

18.3565 ***n*** Po.
Groupe C. Couverture des dommages causés par les cyberattaques. Prévoir une limite par événement à partir de laquelle la Confédération prendrait financièrement le relais

•x* **18.3735** ***n*** Ip.u.
Groupe C. Exportations de matériel de guerre. Le Conseil fédéral contrôle-t-il encore la situation?

17.3438 ***n*** Po.
Groupe G. Sortie du nucléaire. Garantir la sécurité et clarifier certains points

17.3439 ***n*** Po.
Groupe G. Le climat d'abord. Grever d'une taxe sur le CO2 les produits des pays qui ne participent pas à l'Accord de Paris

17.3525 ***n*** Mo.
Groupe G. Introduire un service civil volontaire pour les femmes et les étrangers

17.3757 ***n*** Mo.
Groupe G. Interdiction de l'herbicide glyphosate au moins jusqu'en 2022

17.4016 ***n*** Mo.
Groupe G. Réchauffement climatique. Pour un financement des mesures d'adaptation qui soit fondé sur le principe du pollueur-payeur

17.4218 *n* Mo.
Groupe G. Paradise Papers. Il est urgent d'assécher le terreau qui nourrit les paradis fiscaux en prélevant un impôt sur les transferts de fonds effectués à partir ou à destination des paradis fiscaux

18.3010 *n* Mo.
Groupe G. Non à une lex Beznau

18.3101 *n* Mo.
Groupe G. Fermeture de la centrale nucléaire de Beznau

18.3114 *n* Mo.
Groupe G. Stratégie pour assurer l'avenir de l'agence de presse ATS

18.3115 *n* Mo.
Groupe G. Premier pas vers la réduction de la publicité à la SSR

18.3414 *n* Po.
Groupe G. Etablir un rapport sur les moyens d'assurer en Suisse l'égalité en droit des communautés religieuses

18.3698 *n* Ip.
Groupe G. Présence du président de la Confédération à une manifestation sportive internationale

•x* **18.3738 *n*** Ip.u.
Groupe G. Que la Suisse exporte la paix, non pas la guerre

•x* **18.3739 *n*** Ip.u.
Groupe G. Accord-cadre. Le Conseil fédéral est-il prêt à mettre un terme à cet embrouillamini et à poursuivre les négociations sereinement et dans le respect du mandat de négociation?

17.4040 *n* Mo.
Groupe GL. Zones vertes pour les véhicules électriques

17.4041 *n* Po.
Groupe GL. Réduire les accidents de la circulation grâce aux systèmes d'assistance à la conduite? Plus de données sur ces systèmes et leurs effets sur la sécurité sont nécessaires

17.4042 *n* Mo.
Groupe GL. Science et régions de montagne à l'unisson

17.4043 *n* Po.
Groupe GL. Une mobilité 4.0 pour davantage de mobilité

18.3161 *n* Mo.
Groupe GL. Privatiser Postfinance et lever l'interdiction d'accorder crédits et hypothèques afin de permettre aux prestataires de services financiers de lutter à armes égales

18.3293 *n* Mo.
Groupe GL. Médecins exerçant dans les hôpitaux. Mettre un terme aux incitations salariales liées à des objectifs quantitatifs

18.3294 *n* Mo.
Groupe GL. Promouvoir la coordination et réduire les capacités excédentaires en définissant un maximum de six régions de santé

18.3295 *n* Mo.
Groupe GL. Financement uniforme des prestations ambulatoires et des prestations avec hospitalisation

18.3296 *n* Mo.
Groupe GL. Système de santé. Eviter des prestations inutiles en chargeant un organe indépendant de contrôler les factures

•x* **18.3737 *n*** Ip.u.
Groupe GL. Pas d'exportations d'armes vers des pays en guerre civile

•x* **18.3740 *n*** Ip.u.
Groupe GL. Osons l'Europe!

16.3985 *n* Mo.
Groupe RL. L'organe indépendant chargé de contrôler les conséquences de la réglementation (organe indépendant) doit aussi être habilité à examiner la réglementation en vigueur

•x **17.4087 *n*** Po.
Groupe RL. Société numérique. Etudier la création d'un nouveau statut de travailleur

18.3088 *n* Po.
Groupe RL. Un taux d'imposition bas pour des caisses pleines. Elaboration d'une stratégie fiscale à long terme dans l'intérêt de la Suisse

•x* **18.3734 *n*** Ip.u.
Groupe RL. Quelle est la portée de la modification de l'ordonnance sur le matériel de guerre et qu'en est-il de la pratique des autorités eu égard aux autorisations d'exportation?

•x* **18.3743 *n*** Ip.u.
Groupe RL. Accord institutionnel avec l'UE portant sur l'accès au marché. Comment continuer?

* **18.3783 *n*** Po.
Groupe RL. Accroître l'efficacité de la Confédération au moyen de l'automatisation intelligente des processus au sein de l'administration

•x **16.3648 *n*** Ip.
Groupe S. Freinons l'explosion des primes

•x **16.3729 *n*** Mo.
Groupe S. Pénurie de main-d'oeuvre. La Suisse doit former elle-même les spécialistes dont elle a besoin au lieu d'augmenter les contingents

17.3119 *n* Mo.
Groupe S. Inscrire dans les accords de l'AELE des garanties de mise en oeuvre en matière de protection des travailleurs, de durabilité sociale et environnementale et de droits de l'homme

17.3302 *n* Ip.
Groupe S. Enseignement des langues. Défendre la cohésion nationale et faire respecter la Constitution

17.3393 *n* Mo.
Groupe S. Pour une loi multimédia

17.3689 *n* Mo.
Groupe S. Mesures institutionnelles et rapports pour améliorer la protection des droits fondamentaux dans le cadre des activités déployées par Frontex

17.3690 *n* Mo.
Groupe S. Drame des réfugiés en Méditerranée. Mettre en place des corridors légaux et sécurisés pour les migrants et les personnes en fuite

18.3025 ***n*** Mo.
Groupe S. ATS. Sauver et renforcer ce pilier du paysage médiatique suisse

18.3440 ***n*** Mo.
Groupe S. Plafonner les primes de l'assurance obligatoire des soins à 10 pour cent du budget des ménages

18.3441 ***n*** Mo.
Groupe S. Séparation claire des intérêts. Stop au lobbying de certains parlementaires en faveur des assurances-maladie

18.3442 ***n*** Mo.
Groupe S. Limiter les rémunérations des organes dirigeants des caisses-maladie

•x* **18.3731** ***n*** Ip.u.
Groupe S. Exporter du matériel de guerre dans des pays en proie à la guerre civile pour promouvoir la paix et renforcer les droits de l'homme?

•x* **18.3732** ***n*** Ip.u.
Groupe S. Violence contre les femmes. Il faut vraiment agir!
Voir objet 18.1047 QU Groupe S

* **18.3747** ***n*** Ip.
Groupe S. L'Agenda 2030, cadre de référence pour la politique intérieure et extérieure de la Suisse

•N **16.3673** ***n*** Mo.
Groupe V. Traitement des personnes qui présentent un danger pour l'Etat

16.3976 ***n*** Ip.
Groupe V. Communication de positions stratégiques à l'Union européenne

16.3977 ***n*** Ip.
Groupe V. Combien de centaines de milliers d'immigrants illégaux le Conseil fédéral est-il prêt à accepter?

•x **17.3017** ***n*** Mo.
Groupe V. Mise en oeuvre de l'initiative populaire "contre l'immigration de masse". Charger le Conseil fédéral de présenter un rapport circonstancié sur les négociations ou tentatives de négociations qu'il a entreprises avec l'UE

17.3096 ***n*** Ip.
Groupe V. Réduire les effectifs de requérants d'asile déboutés. Où se situe le problème?

17.3097 ***n*** Ip.
Groupe V. Combien de temps la Suisse acceptera-t-elle encore d'être le jouet de l'UE?

•x **17.3099** ***n*** Mo.
Groupe V. Autorisations de séjour accordées aux clandestins. La pratique genevoise doit être suspendue

17.3390 ***n*** Mo.
Groupe V. Centres de rétention pour les étrangers devant être expulsés

17.3454 ***n*** Ip.
Groupe V. Détermination de l'âge des requérants d'asile mineurs non accompagnés et pratique en matière de regroupement familial

17.3680 ***n*** Ip.
Groupe V. Engagement de la Suisse aux frontières extérieures de l'UE

17.3681 ***n*** Mo.
Groupe V. Halte à l'expansion de l'islam radical en Suisse!

17.3682 ***n*** Ip.
Groupe V. Le marché du travail est-il prêt à absorber les personnes admises à titre provisoire?

18.3094 ***n*** Ip.
Groupe V. Coût réel des accords Schengen/Dublin

18.3095 ***n*** Ip.
Groupe V. Accord-cadre entre la Suisse et l'UE. Conséquences financières, réglementaires et politiques

18.3096 ***n*** Ip.
Groupe V. A quel point l'accord sur la suppression des entraves techniques au commerce est-il véritablement pertinent pour l'économie?

18.3418 ***n*** Ip.
Groupe V. Qu'advient-il des surcapacités actuelles dans le domaine de l'hébergement et de la prise en charge des requérants d'asile?

18.3421 ***n*** Mo.
Groupe V. Pour une pratique cohérente vis-à-vis des immigrants illégaux (sans-papiers)

18.3538 ***n*** Mo.
Groupe V. Escroquerie et irresponsabilité à la Poste. Remboursement des bonus et des salaires

•x* **18.3736** ***n*** Ip.u.
Groupe V. Industrie suisse de l'armement et politique de sécurité. Importance négligée

•x* **18.3741** ***n*** Ip.u.
Groupe V. Rupture des négociations concernant un accord-cadre avec l'UE sur les questions institutionnelles

* **18.3755** ***n*** Mo.
Groupe V. Affecter les milliards de l'aide au développement à l'assainissement de l'AVS

* **18.3756** ***n*** Mo.
Groupe V. Affecter les milliards de cohésion à l'assainissement de l'AVS

* **18.3757** ***n*** Mo.
Groupe V. Affecter les milliards de l'asile à l'assainissement de l'AVS

Interventions des commissions

•x **17.3975** ***n*** Mo.
CSEC-CN. Pour que la Suisse organise les Olympiades des métiers (World Skills)

•N **18.3390** ***n*** Mo.
CSEC-CN. Suspension de la réorganisation d'Agroscope

•x **18.3391** ***n*** Po.
CSEC-CN. Harmonisation du système des bourses d'études. L'objectif est-il atteint?

•N **18.3392** ***n*** Mo.
CSEC-CN. Ecoles supérieures. Renforcer le profil, garantir la qualité, accroître l'attrait

•N **17.3974** ***n*** Mo.
CSSS-CN. Prévention et gestion des dommages lors de traitements médicaux

•N **18.3031** ***n*** Mo.
CSSS-CN. Lutte plus systématique contre les abus dans le domaine des prestations complémentaires

•x **18.3040** ***n*** Po.
CSSS-CN. Bases légales visant à garantir la fourniture des soins dans le domaine des maladies rares

•N **18.3387** ***n*** Mo.
CSSS-CN. LAMal. Permettre des programmes judicieux de gestion des patients
Voir objet 17.441 Iv.pa. Humbel

•N **18.3388** ***n*** Mo.
CSSS-CN. Libre choix de l'hôpital dans toute la Suisse. Pour des tarifs de référence équitables
Voir objet 17.450 Iv.pa. Hess Lorenz

•N **18.3389** ***n*** Mo.
CSSS-CN. Prescription médicale de cannabis aux malades chroniques. Réduction de la bureaucratie et des coûts de la santé
Voir objet 17.439 Iv.pa. Ammann

•*N **18.3708** ***n*** Mo.
CSSS-CN. Listes noires. Définition de la médecine d'urgence

•*N **18.3709** ***n*** Mo.
CSSS-CN. Etablissement des listes cantonales d'hôpitaux et d'EMS. Participation et codécision des assureurs-maladie

•*N **18.3710** ***n*** Mo.
CSSS-CN. Produits figurant sur la LiMA. Prise en compte par les prestataires de soins

* **18.3716** ***n*** Mo.
CSSS-CN. Prestations complémentaires pour les personnes âgées en logements protégés

16.3907 ***n*** Ip.
CEATE-CN. Politique des agglomérations 2016 plus de la Confédération. Questions sur le processus mis en place

* **18.3712** ***n*** Mo.
CEATE-CN. Réduire la pollution plastique dans les eaux et les sols

NE **17.3006** ***n*** Mo.
CPS-CN. Modification de la loi sur le service civil

•N **18.3385** ***n*** Mo.
CPS-CN. Renforcement du Corps des gardes-frontière

•x **18.3386** ***n*** Po.
CPS-CN. Les effectifs du Corps des gardes-frontière peuvent-ils bénéficier des postes qui seront supprimés au travers du programme Dazit d'ici 2026?

* **18.3711** ***n*** Mo.
CER-CN. Fromage. Accroître la valeur ajoutée

* **18.3718** ***n*** Mo.
CER-CN. Calcul de la réduction pour participation (empêcher l'augmentation de la charge d'impôt sur le bénéfice résultant de l'émission d'instruments financier par la société mère et du transfert intragroupe des instruments qui en proviennent)
Voir objet 18.020 OCF

17.3004 ***n*** Po.
CIP-CN. Réfugiés syriens

•x **17.3968** ***n*** Po.
CAJ-CN. Concept de sécurité pour les identifiants des personnes

Interventions des députés

17.3740 ***n*** Mo.
Addor. Une sanction pénale contre les auteurs de poursuites malveillantes

17.4032 ***n*** Mo.
Addor. Pas de condamnation en appel d'un accusé acquitté en première instance sans une nouvelle administration des preuves

17.4257 ***n*** Mo.
Addor. Un recours contre les rejets de réquisitions de preuves en cours d'instruction pénale

18.3338 ***n*** Mo.
Addor. Les parcs éoliens ne sont pas tous d'importance nationale

18.3341 ***n*** Mo.
Addor. Rétablir la cohérence dans la politique répressive en matière de stupéfiants

18.3558 ***n*** Po.
Addor. Mettre vraiment en oeuvre l'initiative pour l'internement à vie des délinquants dangereux

18.3579 ***n*** Mo.
Addor. Un deuxième tube pour le Lötschberg avec le milliard prévu à l'origine pour les Jeux olympiques 2026

•x **18.3641** ***n*** Ip.
Addor. Les agents du Service de renseignement de la Confédération "ligotés"?

•x **18.3642** ***n*** Ip.
Addor. Lutte contre l'immigration illégale qui s'effectue en utilisant le trafic poids lourds

18.3680 ***n*** Mo.
Addor. Une sanction pénale contre le port à l'armée d'insignes communautaristes ou d'Etats étrangers

* **18.4021** ***n*** Ip.
Addor. La procréation médicalement assistée, un luxe réservé aux riches?

* **18.4022** ***n*** Mo.
Addor. Augmenter la vitesse autorisée sur les tronçons autoroutiers qui le permettent

* **18.4023** ***n*** Ip.
Addor. Via sicura: combien de victimes et à quand la mise en consultation de la révision décidée par le Parlement

* **18.4024** ***n*** Ip.
Addor. Redevance radio-TV: un montant adéquat pour les ménages sans TV

17.3514 ***n*** Mo.
Aebi Andreas. Contrôle de l'étanchéité des réservoirs à lisier

17.4152 ***n*** Mo.
Aebi Andreas. Bien-être des animaux

17.4320 ***n*** Mo.
Aebi Andreas. Verser aussi des contributions au bien-être des animaux pour les jeunes moutons

16.4076 ***n*** Mo.
Aebischer Matthias. Formation continue. Développement du système de bourses et de prêts destinés aux travailleurs âgés

16.4077 ***n*** Mo.
Aebischer Matthias. Amélioration des compétences de base des travailleurs âgés

* **18.3903** ***n*** Po.
Aebischer Matthias. Aide directe aux médias. Examiner les possibilités de financement, par exemple au moyen d'un système de bons

17.3051 ***n*** Ip.
Aeschi Thomas. Affaire Ousman Sonko, requérant d'asile et ex-ministre de l'intérieur gambien

17.3052 ***n*** Ip.
Aeschi Thomas. Réforme du Comité de Bâle. Consultation du Parlement sur les positions et les recommandations de la BNS et de la FINMA

17.3346 ***n*** Ip.
Aeschi Thomas. Erythrée et Gambie. Incohérence de la politique d'asile menée par la conseillère fédérale Sommaruga

17.3440 ***n*** Ip.
Aeschi Thomas. Etat de la relation Suisse–UE. Blocage dans l'adaptation d'accords en vigueur

17.3796 ***n*** Ip.
Aeschi Thomas. La Suisse soutient-elle l'Algérie sans contrepartie?

17.3797 ***n*** Mo.
Aeschi Thomas. Créer rapidement en Afrique des centres d'accueil pour les migrants économiques en situation irrégulière

17.3798 ***n*** Ip.
Aeschi Thomas. Le Conseil fédéral est-il prêt à prendre le risque d'un attentat terroriste parce qu'un contrôle systématique aux frontières pourrait avoir un "fort impact négatif sur le trafic touristique et l'économie"?

17.3799 ***n*** Ip.
Aeschi Thomas. Mise en oeuvre précipitée par la FINMA des recommandations du Groupe d'action financière

17.3832 ***n*** Mo.
Aeschi Thomas. Refuser aux Algériens l'octroi de visas d'entrée tant que l'Algérie ne reprend pas ses propres ressortissants

17.4321 ***n*** Ip.
Aeschi Thomas. Examens de conducteur et permis de conduire. Optimisation des processus

18.3674 ***n*** Ip.
Aeschi Thomas. Mesures d'accompagnement. A quoi bon tous ces contrôles?

* **18.3838** ***n*** Mo.
Aeschi Thomas. La Suisse ne doit pas signer le Pacte de l'ONU pour les migrations
Voir objet 18.3935 Mo. Germann

* **18.3841** ***n*** Ip.
Aeschi Thomas. Pacte de l'ONU pour les migrations. Quelles exigences le Conseil fédéral mettra-t-il en œuvre?

* **18.3877** ***n*** Ip.
Aeschi Thomas. La Suisse verse une contribution de cohésion d'un milliard de francs alors que des tricheurs soulagent les caisses de l'Union européenne de quelque 150 milliards d'euros

* **18.3882** ***n*** Mo.
Aeschi Thomas. Prévoir une liste de mesures d'urgence pour assurer la défense des intérêts nationaux de la Suisse face à l'UE

17.3569 ***n*** Mo.
(Allemann) Hardegger. Protection contre la pollution atmosphérique. Permettre la création de zones environnementales

17.3570 ***n*** Mo.
(Allemann) Hardegger. La propreté de l'air est le bien le plus précieux. Instaurer sans délai transitoire des normes plus strictes sur les gaz d'échappement dus aux véhicules diesels

•x **16.3996** ***n*** Mo.
(Amarelle) Reynard. Sauvegarder des emplois en cas de licenciements collectifs. Etendre l'obligation de négocier un plan social

17.4150 ***n*** Mo.
Amherd. Consommation de tabac. Protection des enfants et des jeunes

•x **18.3222** ***n*** Ip.
Amherd. Commerce en ligne. Distorsions de concurrence au détriment de la Suisse

•x **18.3223** ***n*** Ip.
Amherd. Pourquoi s'acharne-t-on sur Agroscope?

16.4009 ***n*** Ip.
Ammann. Des entreprises proches de la Confédération concurrencent-elles l'industrie ferroviaire suisse?

17.3752 ***n*** Ip.
Ammann. CFF. Réductions de personnel à grande échelle. Conséquences pour le personnel et le service public

17.4018 ***n*** Ip.
Ammann. Personnel des CFF. Coût des sondages et motivation des employés via des mesures de développement

17.4280 ***n*** Po.
Ammann. CFF et fermeture de guichets ferroviaires. Rendre transparent le démantèlement du service public

•x **18.3466** ***n*** Ip.
Ammann. Assurance-qualité pour les agences postales

•x **18.3487** ***n*** Ip.
Ammann. Les CFF, entreprise publique, subventionnent des hautes écoles

•x **18.3488** ***n*** Ip.
Ammann. Importance de l'accord sur le transport aérien avec l'UE pour le transport aérien suisse

18.3667 ***n*** Po.
Ammann. Intégration scolaire des enfants atteints d'un handicap mental

•x **18.3670** ***n*** Ip.
Ammann. Connexion wi-fi dans les trains des CFF

* **18.3843** ***n*** Ip.
Ammann. Cabotage dans le transport routier domestique. Ne pas assouplir le régime et procéder à des contrôles stricts assortis d'amendes appropriées

* **18.3969** ***n*** Ip.
Ammann. Heure des questions du Conseil national. Pour plus d'actualité et moins d'opportunisme : recentrons-nous sur l'essentiel!

* **18.3978** ***n*** Ip.
Ammann. Soutien du projet ferroviaire du siècle « Bioceánico » par la Suisse officielle. Déclaration d'intention de la Suisse et de la Bolivie

16.3998 ***n*** Ip.
Amstutz. L'armée doit se préparer à faire face au pire cas imaginable

17.3320 ***n*** Ip.
Amstutz. Quels sont les coûts et l'utilité des formations qui sont proposées aux bénéficiaires de l'aide sociale et qui sont financées par le contribuable?

17.3381 ***n*** Ip.
Amstutz. Politique d'asile. Une solution aux frais médicaux

17.3403 ***n*** Ip.
Amstutz. Conférences internationales de donateurs. Les Etats tiennent-ils leurs promesses de financement annoncées devant les médias?

17.4060 ***n*** Ip.
Amstutz. Application rigoureuse des dispositions sur le cabotage

* **18.3768** ***n*** Mo.
Amstutz. Brochure des Explications du Conseil fédéral. Pour une présentation équitable

* **18.3912** ***n*** Ip.
Amstutz. À quand un exposé complet du coût du domaine de l'asile?

16.3917 ***n*** Ip.
Arnold. Evalue-t-on les effets économiques durables de l'aide au développement?

16.3947 ***n*** Ip.
Arnold. L'Agence européenne de défense a-t-elle des avantages?

18.3357 ***n*** Ip.
Arnold. Eclaircissements sur ce qui s'est passé au Nigeria

17.3075 ***n*** Ip.
Arslan. Quels défis et quelles chances la numérisation représente-t-elle dans le monde du travail du point de vue de l'inégalité entre les sexes?

17.3588 ***n*** Ip.
Arslan. Situation des requérants d'asile LGBTI

17.3600 ***n*** Ip.
Arslan. Accord TISA. Mandat de négociations du Conseil fédéral

17.3601 ***n*** Ip.
Arslan. Contrôles au faciès. Point de vue du Conseil fédéral

17.3804 ***n*** Ip.
Arslan. Reconnaissance de diplômes étrangers dans le contexte de la pénurie de personnel qualifié

17.4115 ***n*** Ip.
Arslan. Réfugiés transitant par la gare badoise de Bâle

•x **17.4121** ***n*** Po.
Arslan. Inscription d'un troisième sexe à l'état civil

•x **17.4313** ***n*** Po.
Arslan. Procédure civile. Améliorer l'accès à l'assistance judiciaire

18.3105 ***n*** Ip.
Arslan. Mise en oeuvre de l'égalité salariale. S'inspirer du modèle islandais

18.3203 ***n*** Ip.
Arslan. Accès à l'eau. Un droit humain

18.3356 ***n*** Po.
Arslan. Prévenir toute discrimination lors des contrôles de personnes effectués par la police

18.3669 ***n*** Ip.
Arslan. Filtre contre les appels indésirables

18.3681 ***n*** Ip.
Arslan. Pour une politique extérieure en matière de santé cohérente

* **18.3953** ***n*** Ip.
Arslan. Partis et groupes représentés au Parlement. Pourquoi le Conseil fédéral ne les traite-t-il pas tous de la même manière?

* **18.4065** ***n*** Ip.
Arslan. Vie nocturne dans les villes suisses et protection contre le bruit dans l'espace public

16.4040 ***n*** Ip.
Badran Jacqueline. La lex Koller de nouveau contournée par la création de fondations et de coopératives

17.3108 ***n*** Mo.
Badran Jacqueline. Sociétés coopératives mettant à disposition des logements d'utilité publique. Adapter le versement des dividendes au monde d'aujourd'hui

* **18.3905** ***n*** Ip.
Badran Jacqueline. Conséquences du changement de système d'imposition de la valeur locative du logement habité par le propriétaire sur les prix immobiliers et les recettes fiscales

* **18.3921** ***n*** Mo.
Badran Jacqueline. Pour une participation de la BNS à la lutte contre le changement climatique et par-là même à la stabilité du système financier

* **18.4003** ***n*** Ip.
Badran Jacqueline. Légalité de Crowdhouse

•x **16.4081** ***n*** Po.
Barazzone. Protection contre l'extrémisme violent. Exemple des institutions juives menacées

* **18.3874** ***n*** Ip.
Barazzone. Pavillon suisse pour l'Aquarius
Voir objet 18.3873 Ip. Marra
Voir objet 18.3875 Ip. Fluri

17.3444 ***n*** Mo.
Barrile. Temps de travail dans les hôpitaux. Pas de retour aux conditions de travail du XIXe siècle!

17.4105 ***n*** Ip.
Barrile. Régulation des produits du tabac et de leurs produits de substitution en fonction de leur dangerosité respective

17.4106 ***n*** Mo.
Barrile. Cigarettes électroniques et produits du tabac chauffés sans combustion. Promouvoir une recherche qui soit indépendante de l'industrie du tabac

17.4109 ***n*** Ip.
Barrile. La prophylaxie préexposition contre le VIH constitue aujourd'hui un volet important de la prévention

•N **17.4112** ***n*** Mo.
Barrile. Etudes sur la remise contrôlée de cannabis. Créer un article relatif aux projets pilotes
Voir objet 17.4111 Mo. Sauter
Voir objet 17.4113 Mo. Rytz Regula
Voir objet 17.4114 Mo. Bertschy
Voir objet 17.4210 Mo. Zanetti Roberto

•x **18.3504** ***n*** Ip.
Barrile. Munitions suisses pour des autorités brésiliennes corrompues?

18.3643 ***n*** Mo.
Barrile. Article 64a alinéa 7 LAMal. Abolition des listes noires

18.3677 ***n*** Ip.
Barrile. Agir contre les prix excessifs des médicaments brevetés

17.3578 ***n*** Mo.
Bäumle. Une Suisse attractive pour la recherche grâce à un visa destiné aux fondateurs de jeunes entreprises

18.3362 ***n*** Ip.
Bäumle. Affaiblissement des critères de mise hors service des centrales nucléaires. Une lex Beznau?

18.3363 ***n*** Ip.
Bäumle. Mise à l'arrêt de la centrale nucléaire de Beznau pour violation des critères de mise hors service en vigueur?

* **18.4055** ***n*** Ip.
Bäumle. Utilisation du réseau. Pour un traitement égal de toutes les technologies de stockage, sans discrimination des agents de stockage

•x **16.3658** ***n*** Po.
Béglé. Soutenir la création d'une formation de "fablab manager"

•x **16.3674** ***n*** Ip.
Béglé. Veiller à ce que les initiatives populaires jouissent d'une majorité solide

•x **16.3691** ***n*** Po.
Béglé. Soutien à l'internationalisation des PME "cleantech" et autres par le maintien du budget accordé à Switzerland Global Enterprise tel que souhaité par le Parlement

•x **16.3692** ***n*** Po.
Béglé. Mieux lutter contre la radicalisation en demandant aux cantons d'harmoniser leurs pratiques

•x **16.3743** ***n*** Ip.
Béglé. Concrétiser durablement l'Agenda 2030 pour le développement durable

•x **16.3885** ***n*** Ip.
Béglé. Créer une convention internationale des peuples

•x **16.3886** ***n*** Ip.
Béglé. Quel rôle pour la Suisse après la conférence des Nations Unies sur les réfugiés?

•x **16.3889** ***n*** Po.
Béglé. Des "ambassadeurs" pour promouvoir une intégration réussie

16.3960 ***n*** Ip.
Béglé. Adapter notre système éducatif à la nouvelle représentation du monde qu'impose le numérique

16.4131 ***n*** Ip.
Béglé. Comment la Suisse peut-elle participer aux recherches sur l'intelligence artificielle de façon à assurer une bonne représentation des valeurs morales universelles au travers du numérique?

16.4132 ***n*** Ip.
Béglé. Notre liberté d'expression ne doit pas faire le lit d'un prosélytisme fossoyeur de libertés

16.4133 ***n*** Ip.
Béglé. Défendre nos valeurs occidentales dans un esprit chrétien d'ouverture

16.4157 ***n*** Ip.
Béglé. Favoriser l'essor de nos start-up grâce à une défiscalisation des particuliers

16.4167 ***n*** Ip.
Béglé. Diplomatie scientifique. La mémoire des glaciers

17.3246 ***n*** Po.
Béglé. Grâce à une adaptation de notre formation, les robots seront une chance pour la Suisse!

17.3247 ***n*** Ip.
Béglé. Les coûts de la santé sont-ils inévitablement destinés à croître beaucoup plus vite que le PNB?

17.3249 ***n*** Ip.
Béglé. Comment éviter que le mieux ne devienne l'ennemi du bien en matière de responsabilité sociale des entreprises?

17.3252 ***n*** Ip.
Béglé. Développer une politique de "prix à l'innovation" ciblée pour guider et stimuler la recherche vers les domaines prioritaires pour la Suisse

17.3584 ***n*** Ip.
Béglé. Initiative pour des multinationales responsables. Créer un espace de réflexion supplémentaire

17.3591 ***n*** Mo.
Béglé. Neutralité du Net. Préserver la vitalité originelle de l'Internet

17.3592 ***n*** Mo.
Béglé. Faire évoluer la gouvernance du numérique vers un mode de gouvernance inspiré du numérique

17.3593 ***n*** Ip.
Béglé. Clarifier la manière de renforcer le lien entre migration et aide au développement

17.3615 ***n*** Po.
Béglé. Orientation stratégique pour assurer le succès de la Poste à moyen terme

17.3795 ***n*** Po.
Béglé. Promouvoir l'"outsourcing" numérique pour lutter efficacement contre la pauvreté dans le monde tout en renforçant la place économique suisse

17.3818 ***n*** Mo.
Béglé. Promouvoir la Suisse en tant que pôle mondial de la technologie "blockchain"

17.3847 ***n*** Mo.
Béglé. Internet des objets. Façonner les conditions-cadres pour un écosystème national et international

17.3895 ***n*** Mo.
Béglé. Promouvoir une société du numérique au service de l'humain et non l'inverse

17.3896 ***n*** Ip.
Béglé. Comment créer une plate-forme numérique multimodale de transports publics?

17.4242 ***n*** Po.
Béglé. Créer un statut de chercheur parrain afin que des chercheurs seniors continuent à avoir accès à des fonds de recherche scientifique

17.4243 ***n*** Ip.
Béglé. Armée suisse. Envisager une collaboration avec l'étranger en matière de cyberdéfense

17.4271 ***n*** Ip.
Béglé. Créer un label suisse "nouvelle entreprise innovante" qui encouragerait tous les investisseurs basés en Suisse à soutenir nos start-up

17.4272 ***n*** Po.
Béglé. Etablir quelles mesures thérapeutiques simples renforcent l'efficacité de la médecine de pointe pour améliorer la santé et abaisser les coûts

18.3367 ***n*** Ip.
Béglé. La science, atout diplomatique de la Suisse

18.3368 ***n*** Po.
Béglé. Dossier électronique du patient. Meilleure santé à moindre coût

18.3590 ***n*** Po.
Béglé. Web 3.0 - Quelle place pour la Suisse dans un web décentralisé?

18.3617 ***n*** Mo.
Béglé. Créer une identité numérique 3.0. Pour une Suisse leader du secteur "blockchain" et une sécurité inédite des données personnelles

18.3659 ***n*** Ip.
Béglé. Drogue. Comment mieux lutter contre le deal de rue?

18.3660 ***n*** Ip.
Béglé. Comment mieux soutenir l'engagement de la Suisse en faveur de la paix? Comment prévenir, limiter et punir les excès de violence sur le terrain?

18.3702 ***n*** Mo.
Béglé. Smart data. Faire de la Suisse la championne d'une digitalisation durable et à forte valeur ajoutée

18.3703 ***n*** Ip.
Béglé. Créer un permis "Technologie" pour travailleurs ultraspécialisés

* **18.3724** ***n*** Ip.
Béglé. Accompagner des pays amis dans leur transition démocratique

* **18.3911** ***n*** Ip.
Béglé. Retraite: remplacer l'âge de référence par une durée de travail de référence

* **18.3970** ***n*** Ip.
Béglé. Permis de travail pour travailleurs spécialisés ressortissants de pays tiers: fluidifier les procédures

* **18.4025** ***n*** Ip.
Béglé. Etendre les incitations à faire des économies de CO2 à toutes les entreprises, sur base volontaire

* **18.4026** ***n*** Ip.
Béglé. Faire du médecin de famille le pilote de la prise en charge. Pour une vision globale du patient. Pour une qualité augmentée des soins. Pour une baisse des coûts

17.3902 ***n*** Ip.
Bendahan. Baisse de la TVA. Quelle analyse fera-t-on de son impact sur les prix pour les consommateurs?

17.4007 ***n*** Mo.
Bendahan. Renforcer l'obligation d'information de la FINMA

17.4238 ***n*** Mo.
Bendahan. Mesure du pouvoir d'achat des ménages

18.3570 ***n*** Mo.
Bendahan. Jeux vidéo. Prévenir les abus des micro-transactions apparentées aux jeux d'argent

18.3573 ***n*** Po.
Bendahan. Examiner les possibilités d'introduction d'un système de licence globale en Suisse pour certains biens et services

* **18.4032** ***n*** Po.
Bendahan. Positionner la Suisse comme leader dans le domaine de l'intelligence artificielle et du machine learning

* **18.4034** ***n*** Mo.
Bendahan. Renforcer la qualité de la réinsertion professionnelle

* **18.4035** ***n*** Mo.
Bendahan. Inciter les employeurs à remettre des personnes qualifiées sur le marché de l'emploi

* **18.4036** ***n*** Ip.
Bendahan. Les congés maternités ou absences de longue durée sont-ils payés directement par les collaboratrices et collaborateurs de la Confédération?

* **18.4037** ***n*** Mo.
Bendahan. Pour un centre de compétence dans le domaine de l'intelligence artificielle au sein de l'administration fédérale

17.3574 ***n*** Ip.
Bertschy. Habitations agricoles ou non agricoles. Y a-t-il deux poids et deux mesures en termes fiscaux?

17.3575 ***n*** Ip.
Bertschy. Préservation de la biodiversité. Plan d'action et mesures d'urgence

17.3884 ***n*** Po.
Bertschy. Actualiser la comptabilité générationnelle

17.3959 ***n*** Po.
Bertschy. Avancée du numérique. Création d'un pilier 3w pour les formations continues

•**N** **17.4114** ***n*** Mo.
Bertschy. Etudes sur la remise contrôlée de cannabis. Créer un article relatif aux projets pilotes
Voir objet 17.4111 Mo. Sauter
Voir objet 17.4112 Mo. Barrile
Voir objet 17.4113 Mo. Rytz Regula
Voir objet 17.4210 Mo. Zanetti Roberto

17.4167 ***n*** Mo.
Bertschy. Coordonner l'aide sociale dans une loi-cadre succincte ou dans un concordat
Voir objet 17.4166 Mo. Streiff

17.4186 ***n*** Ip.
Bertschy. La sécurité alimentaire comme défi écologique. Quelles mesures prend le Conseil fédéral?

17.4127 ***n*** Mo.
Bigler. Transparence dans l'administration

•x **18.3423** ***n*** Ip.
Bigler. Salaires trop élevés et explosion de la masse salariale dans le secteur public?

•x **18.3501** ***n*** Ip.
Bigler. Location de surfaces destinées au commerce de détail. Les CFF assument-ils leurs responsabilités?

•x **18.3568** ***n*** Mo.
Bigler. Droits des passagers aériens. Garantir la sécurité du droit

* **18.3773** ***n*** Mo.
Bigler. Gérer la productivité de l'administration fédérale

* **18.3792** ***n*** Mo.
Bigler. L'OFEV doit mettre en œuvre les recommandations du Contrôle fédéral des finances

* **18.3820** ***n*** Po.
Bigler. Rapport détaillé sur le financement des ONG palestiniennes et israéliennes

* **18.3940** ***n*** Ip.
Bigler. Propagande politique diffusée par l'administration fédérale

17.3220 ***n*** Po.
Birrer-Heimo. Réparabilité des produits. Amélioration et étiquetage

17.4244 ***n*** Mo.
Birrer-Heimo. Entreprises du secteur des matières premières. Soumettre le négoce pour compte propre à la loi sur le blanchiment d'argent

•x **18.3673** ***n*** Ip.
Birrer-Heimo. Mesure des risques dans les grandes banques. Des approches différentes

•x **18.3685** ***n*** Ip.
Birrer-Heimo. Imposition équitable des plates-formes Internet en Suisse

* **18.3960** ***n*** Ip.
Birrer-Heimo. Améliorer la sécurité des patients en faisant figurer de manière systématique un code 2D sur l'emballage primaire des médicaments

* **18.3961** ***n*** Ip.
Birrer-Heimo. L'argent liquide reste le moyen de paiement favori des particuliers

* **18.4004** ***n*** Po.
Birrer-Heimo. Adapter la loi sur les voyages à forfait aux habitudes de consommation actuelles

* **18.4040** ***n*** Mo.
Birrer-Heimo. Respecter la protection des eaux

18.3221 ***n*** Mo.
Borloz. Possibilité pour les cantons d'instaurer une réserve climatique

16.3964 ***n*** Po.
Bourgeois. Carte professionnelle à uniformiser sur le plan national

•N **16.4017** ***n*** Mo.
Bourgeois. Possibilité de refus de réinscription au registre du commerce

17.3654 ***n*** Mo.
Bourgeois. Appels d'offres respectant nos principales langues nationales

17.4075 ***n*** Mo.
Bourgeois. Renforcer les plus-values de la production suisse de bétail bovin par un encouragement de la garde au pâturage en Suisse

•N **18.3420** ***n*** Mo.
Bourgeois. Compensation du poids des batteries électriques des véhicules de livraison de catégorie 3,5 tonnes

•x **18.3483** ***n*** Po.
Bourgeois. Optimisation et coordination des instruments de la coopération au développement

•x **18.3555** ***n*** Ip.
Bourgeois. Eradication de la poliomyélite

* **18.3826** ***n*** Ip.
Bourgeois. Mesures à prendre dans le but d'éviter une rupture de médicaments et de vaccins

* **18.3827** ***n*** Ip.
Bourgeois. Produits biocides - interdiction

* **18.3828** ***n*** Mo.
Bourgeois. Risques pour la santé de manque de sélénium - mesures à prendre

•x **16.3820** ***n*** Ip.
Brand. Une clôture pour sécuriser la frontière nationale dans la région de Chiasso

•x **16.3821** ***n*** Ip.
Brand. La pénurie de médecins est-elle un réel problème?

•x **18.3594** ***n*** Ip.
Brand. Améliorer la qualité et l'efficience dans le cadre de la LAMal. Où en est le dossier électronique du patient?

* **18.3765** ***n*** Mo.
Brand. Échange moderne de données par voie électronique entre les communes et les assureurs-maladie

* **18.3775** ***n*** Mo.
Brand. LAMal. Éviter le report sur les primes et les impôts des factures erronées

18.3476 ***n*** Po.
Brélaz. Etude sur l'évolution de l'addiction aux jeux d'argent

•x **18.3478** ***n*** Po.
Brélaz. Rapport du Conseil fédéral sur les mesures à envisager pour les drones

* **18.3786** ***n*** Ip.
Brunner Hansjörg. Transparence au sein de l'ElCom

17.3565 ***n*** Ip.
Büchel Roland. Convention avec la Nouvelle-Zélande en matière d'assurances sociales

•x **18.3629** ***n*** Ip.
Büchel Roland. Scandale de Car postal au Liechtenstein. Les fausses informations venant de Suisse sont à l'origine de la brouille entre la Suisse et le Liechtenstein

•x **18.3672** ***n*** Ip.
Büchel Roland. Scandale de Car postal au Liechtenstein. La fraude dont les contribuables suisses ont été victimes se monte-t-elle "seulement" à 17 millions de francs ou à un montant plus élevé?

18.3347 ***n*** Po.
Buffat. Valoriser le travail de milice, également au Parlement

•N **18.3513** ***n*** Mo.
Buffat. LAMal. Accroître l'efficience et réduire les coûts grâce à la numérisation

* **18.3863** ***n*** Ip.
Buffat. Pacte de l'ONU pour les migrations. Mise en œuvre d'exigences discutables

•N **16.3884** ***n*** Mo.
Bühler. Soutien rapide aux entreprises formatrices dans le cadre des RHT

17.3185 ***n*** Ip.
Bühler. Traitement de données personnelles douteux par Swisscom et Admeira

17.3952 ***n*** Mo.
Bühler. Autoriser la signalisation bilingue sur les autoroutes

* **18.3745** ***n*** Ip.
Bühler. Ouvrir l'infrastructure ferroviaire suisse aux entreprises ferroviaires européennes en raison d'un accord-cadre?

16.4118 ***n*** Mo.
Bulliard. Réformer les études de médecine avec les "medical schools"

17.4226 ***n*** Mo.
Bulliard. Critères de promotion de la nouvelle politique régionale. Révision du principe de "base d'exportation"

•x **18.3631** ***n*** Po.
Bulliard. Création de places d'études en médecine humaine. Bilan de l'action fédérale et perspectives

18.3632 ***n*** Mo.
Bulliard. Renforcer l'apprentissage de langues nationales durant la formation professionnelle

* **18.3906** ***n*** Ip.
Bulliard. Freiner la précarisation des jeunes liée au rallongement de leurs études

17.3282 ***n*** Ip.
Burgherr. Politique syndicale et conventions collectives de travail

17.3423 ***n*** Po.
Burgherr. Faire toute la transparence sur les activités de lobbyisme de l'administration

17.3441 ***n*** Ip.
Burgherr. Pour une participation de la Suisse à la création de centres de procédure d'asile en Afrique du Nord, via Frontex ou une autre organisation

17.3823 ***n*** Mo.
Burgherr. Ordonnance concernant les exigences techniques requises pour les véhicules routiers. Prolonger l'intervalle de contrôle

17.3825 ***n*** Ip.
Burgherr. Evaluer les coûts économiques des passages à niveau

17.4261 ***n*** Mo.
Burgherr. Renforcer la compétitivité de la Suisse

17.4322 ***n*** Mo.
Burgherr. Réduire le nombre de passages à niveau inefficaces

18.3345 ***n*** Mo.
Burgherr. Lutter contre l'inefficacité au sein de l'administration fédérale

18.3587 ***n*** Ip.
Burgherr. Coût de l'aide sociale dans le domaine de l'asile à partir de 2020. Pics pour les cantons et les communes

* **18.3908** ***n*** Ip.
Burgherr. Comment le Conseil fédéral réagit-il aux tours de passe-passe des autorités allemandes en matière de politique de l'asile?

* **18.4071** ***n*** Po.
Burgherr. Politique d'asile plus humaine, plus efficace et moins coûteuse grâce à une stratégie d'«aide sur place»

17.3982 ***n*** Po.
Burkart. Mobilité du dernier kilomètre

•x **18.3157** ***n*** Ip.
Burkart. Coordination des projets d'agglomération avec le programme de développement stratégique des routes nationales

•x **18.3605** ***n*** Ip.
Burkart. Adjudication de la concession de trafic grandes lignes. Quo vadis?

•x **18.3606** ***n*** Po.
Burkart. Résoudre le problème des interfaces entre la route nationale et le réseau routier en aval

•x **18.3607** ***n*** Ip.
Burkart. Rôle du DETEC dans l'affaire Car postal?

•x **18.3608** ***n*** Ip.
Burkart. Car postal. Rembourser chaque franc dû?

* **18.3984** ***n*** Ip.
Burkart. La sécurité de l'approvisionnement en électricité de la Suisse est-elle encore garantie à long terme?

17.3125 ***n*** Ip.
(Buttet) Roduit. Combien de Suisses travaillent-ils auprès de l'UE?

17.3126 ***n*** Po.
(Buttet) Roduit. Lutte contre le dumping dans le cadre de l'application de la directive de l'UE sur les travailleurs détachés. La Suisse bonne élève?

17.3280 ***n*** Ip.
(Buttet) Roduit. Politique des armes. Quelles conséquences ont les décisions de l'UE sur la Suisse?

17.3396 ***n*** Ip.
(Buttet) Roduit. Faire cesser une pénalisation arbitraire du sport

17.3719 ***n*** Po.
(Buttet) Roduit. Consommation de boissons énergisantes chez les jeunes. Quelles conséquences sur leur santé?

17.3990 ***n*** Mo.
(Buttet) Roduit. Libérer de l'impôt le carburant destiné aux installations de lutte contre le gel

17.3587 ***n*** Ip.
Candinas. Financement international dans le domaine du climat. Quid des retombées pour l'économie suisse?

17.4247 ***n*** Ip.
Candinas. Lignes d'autocars longue distance. A quand une décision politique de principe?

17.4248 ***n*** Ip.
Candinas. La politique régionale n'a-t-elle plus d'effets dans les villages de montagne structurellement faibles?

17.4249 ***n*** Po.
Candinas. Transformer les régions de montagne en plates-formes spécialisées dans le stockage des données et dans les technologies numériques

18.3360 ***n*** Ip.
Candinas. Vérifier, surveiller et restreindre le commerce en ligne?

•**N** **18.3700** ***n*** Mo.
Candinas. Etendre la juridiction pénale fédérale aux accidents d'aviation et aux incidents graves

18.3701 ***n*** Mo.
Candinas. Vignette numérique optionnelle

18.3704 ***n*** Mo.
Candinas. Autoriser la création de logements supplémentaires lors de l'agrandissement de logements créés sous l'ancien droit

* **18.4056** ***n*** Mo.
Candinas. Soulager les familles et les entreprises : des allocations de formation professionnelle pour tous les jeunes de moins de 18 ans

* **18.4068** ***n*** Ip.
Candinas. Incidences sur le trafic ferroviaire d'un échec des accords bilatéraux

* **18.4069** ***n*** Ip.
Candinas. Assurance-maladie. Réduction des primes pour les titulaires d'une autorisation de séjour de courte durée

•**x** **16.3822** ***n*** Mo.
Carobbio Guscetti. Pour des modèles alternatifs d'assurance-maladie sans conditions léonines

17.3563 ***n*** Po.
Carobbio Guscetti. Travail temporaire et location de services. Situation et cadre réglementaire en vigueur, développements futurs

17.4172 ***n*** Mo.
Carobbio Guscetti. Des mesures plus radicales contre le smog

18.3122 ***n*** Po.
Carobbio Guscetti. Plan concret pour l'égalité entre femmes et hommes

18.3126 ***n*** Ip.
Carobbio Guscetti. Rendre obligatoire l'assurance perte de gain en cas de maladie pour améliorer la protection sociale

18.3553 ***n*** Mo.
Cattaneo. Progrès et innovation au service du tournant numérique dans l'administration fédérale

17.3148 ***n*** Po.
Chevalley. Etiquetage de la durée d'utilisation minimale des produits

18.3048 ***n*** Ip.
Chevalley. Euratom devient-il le lobby de la branche nucléaire aux frais du contribuable suisse qui a choisi de sortir du nucléaire?

•**x** **18.3492** ***n*** Ip.
Chevalley. Le système du tiers payant, une atteinte grave à la protection des données

•**x** **18.3493** ***n*** Ip.
Chevalley. Le système du tiers payant empêche un contrôle efficace des factures par le patient

18.3524 ***n*** Po.
Chevalley. Etude de la contamination des citoyens et des animaux de notre pays par le glyphosate

•**x** **18.3589** ***n*** Po.
Chevalley. Des outils pour le suivi de la finance durable

* **18.3721** ***n*** Ip.
Chevalley. Halte à la tromperie des sacs oxo-dégradables

* **18.3774** ***n*** Po.
Chevalley. Présence de substances cancérigènes dans les aliments pour animaux

* **18.3829** ***n*** Po.
Chevalley. Plan d'action contre le gaspillage alimentaire

* **18.4007** ***n*** Po.
Chevalley. Etendre la disponibilité des pièces de rechange pour prolonger la durée de vie des objets

17.3064 ***n*** Mo.
Chiesa. Durcir les sanctions pour les conducteurs qui utilisent indûment les places de stationnement réservées aux handicapés

17.3137 ***n*** Po.
Chiesa. Rapport sur les conditions d'accès au marché entre la Suisse et les Etats limitrophes dans une perspective de réciprocité

17.3639 ***n*** Mo.
Chiesa. Non-entrée en vigueur de l'accord sur les frontaliers. Au nom de la responsabilité et de la solidarité, la Confédération doit dédommager le Tessin

17.3714 ***n*** Mo.
Chiesa. Double imposition. Une disposition potestative visant à atténuer l'impôt sur la fortune

17.4235 ***n*** Mo.
Chiesa. Impôt à la source et déductions sociales

* **18.3862** ***n*** Ip.
Chiesa. Pacte de l'ONU pour les migrations. Rôle discutable de la Suisse

•**x** **16.3796** ***n*** Po.
Clottu. Coût des requérants d'asile et des sans-papiers en matière de santé

18.3583 ***n*** Po.
Crottaz. Terrains de sport synthétiques. Risque pour la santé des sportifs

* **18.3805** ***n*** Ip.
Crottaz. Comment le Conseil fédéral s'assure-t-il que les succursales suisses de Rheinmetall ne contribuent pas à l'approvisionnement en munitions comme "aliment de base" de la guerre au Yémen

* **18.3892** ***n*** Ip.
Crottaz. Le Conseil fédéral peut-il empêcher les exportations vers des pays du Sud d'insecticides interdits en Suisse et dans l'Union européenne?

16.4137 ***n*** Po.
de Buman. Développement de la qualité dans le tourisme suisse

16.3919 ***n*** Ip.
de Courten. Pistes et propositions de solutions pour mettre un terme à la hausse des primes dans l'assurance obligatoire des soins. Quelles sont les recettes du Conseil fédéral?

17.3473 ***n*** Mo.
de Courten. Fixer une distance minimale contraignante entre les installations éoliennes et les zones habitées

17.3483 ***n*** Po.
de Courten. Mesures visant à faire baisser les primes d'assurance-maladie. Mettre à la charge de la Confédération les coûts de la santé dans le domaine de l'asile et des réfugiés

17.3485 ***n*** Po.
de Courten. Mesures visant à faire baisser les primes d'assurance-maladie. Séparer strictement la thérapie de la prescription d'un arrêt maladie de longue durée

17.3486 ***n*** Ip.
de Courten. Engouement pour le chanvre CBD. Une voie détournée pour légaliser la fumette?

17.4020 ***n*** Po.
de Courten. Préciser l'article 105b de l'ordonnance sur les douanes

17.4037 ***n*** Ip.
de Courten. Concordat contre le hooliganisme. Bilan (intermédiaire) du Conseil fédéral

•x **18.3400** ***n*** Ip.
de la Reussille. Mourir en 2018 en Suisse par manque de soins

•x **18.3401** ***n*** Ip.
de la Reussille. Bronchopneumopathie chronique obstructive

18.3435 ***n*** Ip.
de la Reussille. Bains de sang à Gaza

•x **18.3472** ***n*** Ip.
de la Reussille. Information des citoyens par la brochure des "Explications du Conseil fédéral"

* **18.3767** ***n*** Ip.
de la Reussille. Situation dans les prisons israéliennes

* **18.3811** ***n*** Ip.
de la Reussille. Restructuration à la hache de CFF cargo

* **18.3901** ***n*** Po.
de la Reussille. Des mesures préventives efficaces pour lutter contre les effets pervers des systèmes à guidage vocal: La santé des travailleurs passe avant les profits!

•x **16.3858** ***n*** Ip.
Derder. Pourquoi le Conseil fédéral prive-t-il nos institutions culturelles de potentiels soutiens financiers privés?

17.3223 ***n*** Ip.
Derder. Quelle politique fiscale à long terme pour la création d'emplois dans les PME suisses?

17.3226 ***n*** Mo.
Derder. Responsabilité des plates-formes numériques en matière d'affiliation des prestataires aux assurances sociales

17.3873 ***n*** Ip.
Derder. Un nouveau mode de financement pour les EPF afin d'éviter le "stop and go" budgétaire

17.3939 ***n*** Ip.
Derder. Capital-risque. La Suisse peut-elle s'inspirer du modèle israélien et mettre en place des mesures encourageant l'investissement?

17.3944 ***n*** Mo.
Derder. Circulation routière. Pour un usage libre du domaine public

17.4285 ***n*** Ip.
Derder. Définir des rôles clairs pour les acteurs de la cyberdéfense et de la cybersécurité de la Suisse

17.4286 ***n*** Mo.
Derder. Encourager l'investissement des caisses de pension dans les sociétés non cotées en Suisse

17.4287 ***n*** Mo.
Derder. Mettre en place des conditions-cadres attractives pour créer un fonds de capital-risque en Suisse sur le modèle du fonds Yozma en Israël

17.4290 ***n*** Ip.
Derder. Quelles mesures pour encourager l'investissement dans les PME innovantes en Suisse?

17.4291 ***n*** Mo.
Derder. Supprimer l'imposition de l'outil de travail

17.4292 ***n*** Po.
Derder. Alléger l'impôt sur le capital et l'impôt sur la fortune pour les PME à forte croissance

17.4293 ***n*** Ip.
Derder. Le Conseil fédéral a-t-il changé d'avis en matière de fiscalité des jeunes entreprises innovantes?

18.3064 ***n*** Mo.
Derder. Médias. Pour une offre complète du service public

•x **18.3298** ***n*** Ip.
Derder. Adapter l'apprentissage aux besoins des entreprises face à la transformation numérique

18.3623 ***n*** Mo.
Derder. Renforcer la visibilité internationale de l'écosystème suisse de start-up

16.3959 ***n*** Ip.
Dettling. Evolution inquiétante de la contrebande de viande en Suisse

17.3909 ***n*** Ip.
Dettling. D'onéreux centres fédéraux pour requérants d'asile gardés en réserve?

* **18.4039** ***n*** Mo.
Dettling. Accorder la même importance aux terres agricoles qu'aux forêts
Voir objet 18.3869 Mo. Ettlin Erich

•N **17.3067** ***n*** Mo.
Dobler. Si la Suisse paie la formation coûteuse de spécialistes, ils doivent aussi pouvoir travailler ici

•x **18.3008** ***n*** Mo.
Dobler. Documents internes à l'administration fédérale. Généraliser la signature électronique

•x **18.3502** ***n*** Po.
Dobler. Généraliser la signature électronique pour les documents internes à l'administration fédérale

* **18.3812** ***n*** Po.
Dobler. CarPostal Suisse SA est une société du groupe La Poste Suisse. Ce statut est-il adéquat?

* **18.3996** ***n*** Mo.
Dobler. Médicaments non soumis à ordonnance. Autoriser les commandes par télépharmacie

17.3660 ***n*** Mo.
Egger. Projet modèle pour le service universel

17.3685 ***n*** Mo.
Egger. Créer une base légale pour les sites naturels inscrits au patrimoine mondial de l'Unesco

17.4142 ***n*** Po.
Egger. Absence de coordination entre la RPT et la NPR?

17.4143 ***n*** Po.
Egger. RPT. Accroître l'efficacité des conventions-programmes

18.3042 ***n*** Mo.
Egger. Pilotage des objectifs stratégiques de la Poste, des CFF et de Swisscom par l'Assemblée fédérale

18.3043 ***n*** Po.
Egger. Redéfinition du trafic de voyageurs indemnisé

18.3463 ***n*** Ip.
Egger. Des villes intelligentes aux villages intelligents

18.3464 ***n*** Po.
Egger. Effets à long terme de la révision de la RPT et du Projet fiscal 17

•x **18.3515** ***n*** Ip.
Egger. Services de paiement fournis par la Poste. Mieux tenir compte des besoins des PME

* **18.3766** ***n*** Ip.
Egger. Halte à la collecte de données démesurée réalisée par l'Office fédéral de l'environnement

17.3589 ***n*** Mo.
Egloff. Aménagement du territoire et taxation de la plus-value. Faire preuve de mesure

18.3592 ***n*** Mo.
Eichenberger. Echange de données de police au niveau national

* **18.3830** ***n*** Ip.
Eichenberger. Contribution de la Suisse à l'UNRWA

16.3954 ***n*** Mo.
Estermann. Halte à l'explosion des coûts de la santé (1)

16.3955 ***n*** Mo.
Estermann. Halte à l'explosion des coûts de la santé (2)

16.4106 ***n*** Mo.
Estermann. En finir avec le changement d'heure

17.3059 ***n*** Ip.
Estermann. Réduction des effectifs de la Swisscoy. Oui, mais au bon moment!

17.3229 ***n*** Ip.
Estermann. Les offices régionaux de placement mis sous pression

17.4028 ***n*** Ip.
Estermann. Santé 2020. Prévention et vieillesse

17.4217 ***n*** Ip.
Estermann. Mesures contre les essais de médicaments menés sans autorisation

18.3449 ***n*** Ip.
Estermann. Suffisamment de sommeil pour tous!

18.3456 ***n*** Ip.
Estermann. Du mercure toxique au quotidien?

18.3457 ***n*** Ip.
Estermann. Garantir une lumière saine pour la population suisse

18.3484 ***n*** Ip.
Estermann. Coûts exorbitants des criminels placés en établissements forensiques

18.3574 ***n*** Ip.
Estermann. Quelle doit être la "visibilité" de la Suisse en ce qui concerne la promotion de la paix?

•x **18.3653** ***n*** Mo.
Estermann. Empêcher les internements forcés ordonnés à la légère

18.3654 ***n*** Mo.
Estermann. Réduire modérément le nombre d'internements forcés ordonnés à la légère

* **18.3855** ***n*** Mo.
Estermann. Pour une meilleure prise en compte de la santé dans le secteur de la téléphonie mobile (II)

* **18.3856** ***n*** Mo.
Estermann. Pour une meilleure prise en compte de la santé dans le secteur de la téléphonie mobile (I)

* **18.4043** ***n*** Mo.
Estermann. Le Conseil fédéral est chargé de modifier la législation afin d'autoriser la vente de tous les types d'ampoules en Suisse.

17.3787 ***n*** Mo.
Eymann. Bénéfice de la Banque nationale. Utilisation de la part revenant à la Confédération comme source de financement supplémentaire pour le domaine FRI

17.4071 ***n*** Mo.
Eymann. Institutionnaliser la coopération avec les cantons en matière de lutte contre les mariages forcés

18.3066 ***n*** Ip.
Eymann. Menace sur l'organisation de camps de sports d'hiver

•x **18.3534** ***n*** Ip.
Eymann. Faut-il créer un office fédéral du tourisme?

* **18.3834** ***n*** Mo.
Eymann. Soutien linguistique précoce, avant l'école enfantine, pour faciliter l'intégration et l'obtention d'un certificat du secondaire II

* **18.3835** ***n*** Mo.
Eymann. Création d'un programme national de recherche (PNR) « Maladie d'Alzheimer »

* **18.3859** ***n*** Ip.
Eymann. Sportifs d'élite. Quelle vie après la carrière?

* **18.3915** ***n*** Ip.
Eymann. Hôpitaux pédiatriques de Zurich, Saint-Gall et Bâle, clinique pédiatrique de Berne et autres cliniques pédiatriques. Remboursement insuffisant des prestations dans le domaine ambulatoire

* **18.3968** ***n*** Ip.
Eymann. Consommer son propre courant ou exploiter le potentiel de l'énergie solaire?

•N **16.3864** ***n*** Mo.
Fässler Daniel. Soumettre à autorisation la participation d'orateurs étrangers à des manifestations de nature politique

18.3518 ***n*** Mo.
Fässler Daniel. Définir plus judicieusement la puissance des (petites) centrales hydrauliques

* **18.3744** ***n*** Mo.
Fässler Daniel. Libérer les autorités du registre du commerce du paiement d'émoluments pour les publications officielles faites dans la FOSC

* **18.3963** ***n*** Mo.
Fässler Daniel. Bois suisse. Avenir de l'approvisionnement, de la transformation et de l'utilisation

16.4013 ***n*** Po.
Fehlmann Rielle. Lien très clair entre publicité et excès de consommation d'alcool. Nécessité de prendre des mesures!

17.3692 ***n*** Mo.
Fehlmann Rielle. Levée de l'interdiction de vente d'alcool sur les aires d'autoroutes. Pas de libéralisation sans conditions!

17.3754 ***n*** Ip.
Fehlmann Rielle. Pratiques contestables du SEM dans les cas de renvois vers l'Italie

•N **17.3992** ***n*** Mo.
Fehlmann Rielle. Définition du viol en droit suisse. La loi doit changer!

•x **18.3431** ***n*** Ip.
Fehlmann Rielle. Quel avenir pour les jeunes requérants d'asile érythréens?

* **18.3799** ***n*** Po.
Fehlmann Rielle. Sous-estimation de la consommation de tabac en Suisse: c'est le moment d'y remédier!

* **18.3800** ***n*** Ip.
Fehlmann Rielle. Comment prévenir l'analphabétisme du visuel?

* **18.4086** ***n*** Mo.
Fehlmann Rielle. Politique de réduction des risques en prison: les disparités entre cantons perdurent

•x **16.3639** ***n*** Ip.
Feller. Les besoins en liquidités prétendument élevés des fonds AVS/AI/APG permettent-ils vraiment d'expliquer les faibles rendements obtenus?

•x **16.3640** ***n*** Ip.
Feller. Liens personnels durables entretenus par la Banque Cramer et Cie SA avec la présidence des fonds AVS/AI/APG

•x **16.3646** ***n*** Ip.
Feller. Clinique équine du Haras national suisse d'Avenches. Pourquoi démanteler une institution unique en Suisse et reconnue sur le plan international?

•x **17.3016** ***n*** Mo.
Feller. Garantir la distribution matinale des quotidiens d'information par la Poste du lundi au samedi sans augmentation tarifaire

17.3053 ***n*** Mo.
Feller. Pour une représentation des usagers et des consommateurs au sein du conseil d'administration de la Poste

17.3293 ***n*** Ip.
Feller. Opportunité de réviser les directives du SECO concernant l'indemnité en cas d'insolvabilité

17.3378 ***n*** Ip.
Feller. Développement de la plate-forme Terravis. Cadre juridique applicable et sources de financement

17.3672 ***n*** Ip.
Feller. Pourquoi la Poste réduit-elle une nouvelle fois ses prestations au détriment de la presse?

17.3700 ***n*** Ip.
Feller. Les directives du SECO et les pratiques des caisses de chômage en matière d'indemnité en cas d'insolvabilité sont-elles vraiment conformes au droit en vigueur?

17.3760 ***n*** Mo.
Feller. Conférer aux créanciers ordinaires une action directe en responsabilité contre les dirigeants d'une société qui leur causent un dommage

17.4054 ***n*** Ip.
Feller. Pourquoi le Conseil fédéral impose-t-il le kilogramme comme unité de mesure du vin?

17.4055 ***n*** Mo.
Feller. Lutte contre le travail au noir. L'indemnité en cas d'insolvabilité ne doit être versée que si les cotisations à l'assurance-chômage ont été payées

17.4056 ***n*** Mo.
Feller. Assurance-chômage. Versement de l'indemnité en cas d'insolvabilité uniquement si l'existence d'une créance de salaire envers l'employeur insolvable est prouvée

17.4067 ***n*** Ip.
Feller. Le Conseil fédéral est-il certain que toutes les rentes AVS et AI sont calculées avec exactitude dans tous les cas de figure?

17.4307 ***n*** Mo.
Feller. Renforcer la représentativité du comité d'évaluation de l'ISOS

18.3013 ***n*** Ip.
Feller. La Poste respecte-t-elle l'égalité de traitement entre Amazon et les autres plates-formes d'e-commerce?

18.3015 ***n*** Ip.
Feller. De quel chapeau le président de la Confédération Alain Berset a-t-il sorti les statistiques sur les revenus des médecins?

18.3209 ***n*** Ip.
Feller. La Poste respecte-t-elle ses obligations légales dans le domaine des tarifs d'acheminement des quotidiens et des périodiques?

18.3215 ***n*** Ip.
Feller. Affaire Car postal. Un scandale de gouvernance va-t-il s'ajouter au scandale financier?

18.3433 ***n*** Mo.
Feller. Faire établir des statistiques incontestées par un organisme indépendant. Un préalable indispensable au pilotage du système de santé
Voir objet 18.3432 Mo. Thorens Goumaz

18.3539 ***n*** Ip.
Feller. Quelles conclusions tirer du rapport supplémentaire 2016-2018 concernant la responsabilité du conseil d'administration de la Poste dans l'affaire Car postal?

* **18.3723** ***n*** Ip.
Feller. Par qui et comment la filiale PubliBike de CarPostal, elle-même société de la Poste, est-elle financée?

* **18.3729** ***n*** Ip.
Feller. Marchés publics. Est-il admissible que l'armée et la Poste ne fournissent les dossiers des appels d'offres qu'en allemand et n'acceptent que les offres en allemand?

* **18.3894** ***n*** Ip.
Feller. Les objectifs stratégiques assignés à la Poste par le Conseil fédéral, sont-ils respectés en général et dans le cas particulier de CarPostal?

* **18.3895** ***n*** Po.
Feller. Evaluer les règles actuelles concernant le rôle de la Confédération en sa qualité d'actionnaire unique de la Poste

•x **16.3695** ***n*** Po.
Feri Yvonne. Incitation financière pour les centres d'accueil destinés aux victimes de violence domestique

17.3086 ***n*** Po.
Feri Yvonne. Examen des modalités d'autorisation concernant les spectacles aériens

17.3091 ***n*** Po.
Feri Yvonne. Rapport sur la nécessité, l'utilité et les modalités de financement de centres pour les familles

17.3661 ***n*** Mo.
Feri Yvonne. Limitation de la publicité concernant les préparations pour nourrissons et les préparations de suite

17.3838 ***n*** Po.
Feri Yvonne. Assurances sociales. Adapter la législation afin d'assurer l'égalité pour les différents partenariats

17.4000 ***n*** Po.
Feri Yvonne. Image que les enfants et les jeunes ont de leur corps. Recommandations pour une meilleure santé et un meilleur développement psychiques et physiques

18.3120 ***n*** Po.
Feri Yvonne. Mise en oeuvre du principe constitutionnel d'égalité entre femmes et hommes

18.3121 ***n*** Po.
Feri Yvonne. Nécessité des mesures de protection pour les enfants étrangers

•x **18.3516** ***n*** Ip.
Feri Yvonne. Mise en oeuvre de la Stratégie Egalité des genres et droits des femmes du DFAE

* **18.3754** ***n*** Ip.
Feri Yvonne. Les droits de l'enfant et les droits des femmes dans l'Agenda 2030

* **18.3879** ***n*** Ip.
Feri Yvonne. Garantir l'accès à la justice, en particulier pour les enfants

* **18.3880** ***n*** Mo.
Feri Yvonne. Monitoring de la pauvreté

* **18.3881** ***n*** Ip.
Feri Yvonne. Violence envers les femmes

•N **16.4130** ***n*** Mo.
Fiala. Les associations qui procèdent à des transferts internationaux de fonds doivent être impérativement inscrites au registre du commerce

•x **18.3173** ***n*** Ip.
Fiala. Conséquences du développement du numérique dans le domaine de la santé

17.3561 ***n*** Mo.
Flach. Empêcher les sociétés de recouvrement peu scrupuleuses d'abuser et d'intimider les débiteurs

17.4196 ***n*** Mo.
Flach. Détecter l'extrémisme à un stade précoce et le combattre au moyen d'une ligne téléphonique fédérale

17.4197 ***n*** Po.
Flach. De la matière grise à la place du béton! Augmenter l'efficacité du trafic en combinant l'aménagement de l'infrastructure avec la réduction des pics d'affluence

18.3300 ***n*** Mo.
Flach. Garantir des enquêtes pénales indépendantes en cas de fraude aux subventions

18.3349 ***n*** Mo.
Flach. Garantir la neutralité du réseau

•x **18.3624** ***n*** Ip.
Flach. Les systèmes Air 2030 font-ils partie des systèmes d'armes autonomes?

•N **18.3683** ***n*** Mo.
Flach. Prévoir une procédure de désendettement pour les particuliers, dans l'intérêt des débiteurs comme des créanciers

18.3684 ***n*** Mo.
Flach. La formation professionnelle doit viser la participation des personnes ayant un handicap et la reconnaissance de leur potentiel

•x **18.3689** ***n*** Ip.
Flach. Propagande du groupe RUAG contre le Conseil fédéral

18.3690 ***n*** Po.
Flach. Supprimer en droit toute référence au sexe, pour assurer l'égalité de tous devant la loi

* **18.4009** ***n*** Po.
Flach. Légaliser le cannabis et générer de la substance fiscale en faveur de l'AVS/AI

•x **16.3874** ***n*** Ip.
Flückiger Sylvia. Agents de sécurité civils et armés dans les transports publics

17.3180 ***n*** Ip.
Flückiger Sylvia. Les mesures des Etats membres de l'UE portent préjudice à l'économie suisse

17.3283 ***n*** Ip.
Flückiger Sylvia. Suppression des subventions accordées à des organisations de jeunesse parce qu'elles transmettent des valeurs chrétiennes

17.3535 ***n*** Mo.
Flückiger Sylvia. Assurance-maladie "light" pour les personnes dont le statut de séjour est précaire

17.3844 ***n*** Mo.
Flückiger Sylvia. Tâches administratives sur mandat de la Confédération. Décharger les PME

17.3845 ***n*** Ip.
Flückiger Sylvia. Banalisation de l'euthanasie

17.3846 ***n*** Mo.
Flückiger Sylvia. Augmenter le nombre de places de stationnement gratuites proches des accès autoroutiers

17.4003 ***n*** Ip.
Flückiger Sylvia. Promotion du numérique ou activité de lobbying payée par la Confédération?

17.4004 ***n*** Ip.
Flückiger Sylvia. Nécessité d'une vue d'ensemble et, le cas échéant, d'une coordination

17.4198 ***n*** Po.
Flückiger Sylvia. Faire la lumière sur un protectionnisme européen qui nuit à la Suisse

18.3286 ***n*** Ip.
Flückiger Sylvia. La RPC pour maintenir l'emploi en Suisse?

18.3288 ***n*** Mo.
Flückiger Sylvia. Entreprises publiques. La Confédération face à ses responsabilités

18.3655 ***n*** Ip.
Flückiger Sylvia. Assurance-maladie des personnes en détention. Qui paie la facture?

18.3656 ***n*** Mo.
Flückiger Sylvia. L'alimentation est une affaire privée

* **18.3985** ***n*** Ip.
Flückiger Sylvia. Journées d'information des écoles de recrues. Est-il possible d'indemniser les femmes qui y participent?

18.3217 ***n*** Mo.
Fluri. Obligation de communiquer en vertu de la loi sur le cinéma. La volonté du législateur doit être entièrement respectée

18.3537 ***n*** Mo.
Fluri. Un emploi grâce à une formation

* **18.3875** ***n*** Ip.
Fluri. Pavillon suisse pour l'Aquarius
Voir objet 18.3873 Ip. Marra
Voir objet 18.3874 Ip. Barazzone

* **18.3899** ***n*** Ip.
Fluri. Détacher l'entreprise CarPostal Suisse SA du groupe Poste

18.3149 ***n*** Po.
Frehner. Spécifier les prestations d'intérêt général

* **18.3780** ***n*** Ip.
Frehner. La cigarette électronique comme moyen de sevrage du tabagisme. La Suisse va-t-elle suivre ce pionnier qu'est la Grande-Bretagne?

* **18.3794** ***n*** Mo.
Frehner. Freiner la hausse des coûts dans la LAMal. Pas de prise en charge par les primes des opérations chirurgicales occasionnelles

* **18.3825** ***n*** Mo.
Frehner. Importations de véhicules neufs. Suppression des entraves commerciales, facteurs de renchérissement

* **18.3847** ***n*** Ip.
Frehner. Développement du catalogue de prestations de l'assurance obligatoire des soins depuis l'entrée en vigueur de la LAMal

* **18.3861** ***n*** Ip.
Frehner. Assurances sociales obligatoires. Coûts démesurés, coordination insuffisante

* **18.3883** ***n*** Ip.
Frehner. Des contradictions et de la bureaucratie au lieu d'une libéralisation

16.3969 ***n*** Ip.
(Fricker) Kälin. Critiques adressées par la Suisse à l'OCDE suite aux résultats de l'enquête PISA. Et maintenant?

16.4110 ***n*** Ip.
(Fricker) Glättli. Education informatique dans les domaines de l'école obligatoire et des formations postobligatoires, mesures de numérisation dans l'espace et le système de formation et monitorage. Où en est-on?

17.3238 ***n*** Ip.
(Fricker) Mazzone. Service civil et baisse des effectifs de l'armée

17.3239 ***n*** Ip.
(Fricker) Mazzone. Contenu de la journée d'information sur le système de l'obligation de servir

17.3742 ***n*** Ip.
(Fricker) Glättli. Autoriser les dons d'aliments pour réduire le gaspillage alimentaire

17.3783 ***n*** Ip.
(Fricker) Glättli. Souveraineté numérique de l'administration fédérale

17.3834 ***n*** Ip.
Fridez. Acquisition d'un nouvel avion de combat. En collaboration avec l'Autriche?

18.3302 ***n*** Po.
Fridez. Centre de formation pour la promotion de la paix civile et militaire

•x **18.3355** ***n*** Ip.
Fridez. Tests VIH. Transmission des résultats par un professionnel de santé

* **18.3951** ***n*** Mo.
Fridez. Exportation du matériel de guerre, de la transparence s'il vous plait

* **18.3952** ***n*** Mo.
Fridez. Exportations d'armes: connaître le consommateur final éventuel en cas d'exportation d'éléments d'assemblage de matériel de guerre vers un pays tiers

* **18.3998** ***n*** Ip.
Fridez. Industrie d'armement suisse: état des lieux

* **18.3999** ***n*** Ip.
Fridez. Drones Hermes 900 HFE: un projet mature ou des drones de papier?

* **18.4000** ***n*** Ip.
Fridez. Participation de la Suisse au centre d'excellence pour la cyberdéfense en coopération de l'OTAN à Tallinn

17.3141 ***n*** Ip.
Friedl. Réalisation des objectifs de l'Agenda 2030. Et l'égalité des sexes?

17.3562 ***n*** Ip.
Friedl. Lutte contre le blanchiment d'argent. Développer l'assistance administrative internationale

17.3994 ***n*** Ip.
Friedl. Comment la Suisse peut-elle contribuer à la préservation des forêts primaires de Roumanie et de Pologne?

17.3995 ***n*** Po.
Friedl. Paradise Papers. Mettre sur pied un plan d'action national pour lutter contre les flux financiers déloyaux et illicites

17.4015 ***n*** Po.
Friedl. Financement international dans le domaine du climat. Modèles de financement novateurs fondés sur le principe du pollueur-payeur

17.4311 ***n*** Ip.
Friedl. Signer et ratifier rapidement le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires

18.3072 ***n*** Ip.
Friedl. Le passé esclavagiste de la Suisse et de ses banques

18.3162 ***n*** Ip.
Friedl. La Suisse assiste-t-elle passivement à la disparition des espèces?

18.3163 ***n*** Ip.
Friedl. Garantir la cohérence des politiques afin d'atteindre les objectifs de l'Agenda 2030

18.3292 ***n*** Mo.
Friedl. Moyens financiers supplémentaires en faveur de la coopération internationale conformément au message 2017–2020

18.3365 ***n*** Po.
Friedl. Lignes directrices sur la prévention des crises, la maîtrise des conflits et la promotion de la paix

18.3694 ***n*** Mo.
Friedl. Mettre fin à l'augmentation de la consommation néfaste d'huile de palme

18.3695 ***n*** Ip.
Friedl. Investissements des banques de développement dans les centrales à charbon. Attitude et contre-mesures de la Suisse

* **18.3791** ***n*** Ip.
Friedl. Le nombre d'API dénoncés est supérieur au nombre de nouveaux API

* **18.3929** ***n*** Mo.
Friedl. Contrer le réchauffement climatique par des mesures préservant spécialement les cours d'eau

* **18.3939** ***n*** Mo.
Friedl. Mise en œuvre de l'art. 74 Cst. Prélever une taxe climatique sur les billets d'avion

18.3675 ***n*** Ip.
Galladé. Les systèmes Air 2030 font-ils partie des systèmes d'armes autonomes?

•x **16.3747** ***n*** Mo.
Geissbühler. Défenseurs d'office. Limiter la possibilité de remplacement

17.4175 ***n*** Mo.
Geissbühler. Augmentation des coûts liés à l'assistance judiciaire

17.4267 ***n*** Mo.
Geissbühler. Transparence sur les causes de crimes violents, d'accidents et de consommation de stupéfiants

•x **18.3437** ***n*** Ip.
Geissbühler. Des études discutables aux méthodes douteuses pour mettre au point un traitement de la toxicomanie

•x **18.3438** ***n*** Ip.
Geissbühler. Soutien du DFAE à l'organisation dite "Commission globale de politique en matière de drogues"

•x **16.3793** ***n*** Ip.
Giezendanner. Eléments de construction destinés à des infrastructures suisses. Marchés adjugés à l'étranger

•x **16.3812** ***n*** Mo.
Giezendanner. Renoncer à la récolte superflue de données complexes auprès des institutions de libre passage

16.4044 ***n*** Mo.
Giezendanner. Assurance-maladie. Fixer la franchise à 500 francs

17.3460 ***n*** Ip.
Giezendanner. Cautionnements destinés à financer des navires de haute mer

17.3590 ***n*** Mo.
Giezendanner. Pour un retrait différencié du permis de conduire

17.3780 ***n*** Ip.
Giezendanner. Adjudication des marchés Duro

•x **18.3645** ***n*** Ip.
Giezendanner. Navigation de haute mer

17.3556 ***n*** Ip.
Girod. Pollution sonore dans le quartier de Grünau. Que fait le Conseil fédéral?

* **18.3823** ***n*** Ip.
Girod. Transparence en matière de durabilité des entreprises. Alors que l'UE va de l'avant, que fait la Suisse?

•x **16.3772** ***n*** Ip.
Glanzmann. Paiement en espèces limité suite à la construction de nouveaux offices de poste

17.3829 ***n*** Mo.
Glanzmann. Les émeutes ne sont pas des infractions mineures
Voir objet 17.3863 Mo. Rieder

17.3830 ***n*** Mo.
Glanzmann. Interdiction de se rendre dans un pays donné pour les extrémistes potentiellement violents
Voir objet 17.3862 Mo. Rieder

18.3554 ***n*** Po.
Glanzmann. Aide au suicide en Suisse

•x **18.3556** ***n*** Ip.
Glanzmann. Réduire les cyberrisques en sensibilisant la population et les entreprises

16.4154 ***n*** Ip.
Glarner. Colombie. Garde de l'accord final?

17.3082 ***n*** Mo.
Glarner. Suspension des indemnités fédérales versées à la ville de Berne pour des prestations culturelles jusqu'à ce que l'ordre public y soit rétabli de manière durable et que la liberté de réunion y soit à nouveau entièrement garantie

17.4058 ***n*** Ip.
Glarner. Chiffres de l'asile fournis par le SEM et par le Cgfr. Clarification des divergences

18.3494 ***n*** Mo.
Glarner. Compensation du coût des embouteillages pour les entreprises par la réduction de l'impôt sur l'essence et le diesel proportionnellement à l'augmentation des heures d'embouteillage

* **18.3842** ***n*** Ip.
Glarner. Pacte de l'ONU pour les migrations. Participation démocratique et validité intra-étatique

* **18.3907** ***n*** Ip.
Glarner. Lieu de séjour de certains «requérants d'asile» délinquants

* **18.3986** ***n*** Mo.
Glarner. Suppression des caisses de chômage privées

•N **16.3880** ***n*** Mo.
Glättli. Améliorer l'accompagnement vers l'autonomie et l'intégration sociale des personnes en situation de handicap

17.3081 ***n*** Mo.
Glättli. Mettre en oeuvre l'Accord de Paris sur le climat. Immatriculer uniquement les voitures à émissions zéro à partir de 2025

17.3193 ***n*** Ip.
Glättli. Reconnaissance du Protocole d'Istanbul par la Confédération

17.3212 ***n*** Ip.
Glättli. Changement climatique et crues extrêmes. Quid du retard pris par le projet EXAR?

17.3334 ***n*** Ip.
Glättli. Les autorités de poursuite pénale peuvent-elles contourner les règles de l'Etat de droit définies par le CPP en mandatant le Service de renseignement de la Confédération?

17.3471 ***n*** Ip.
Glättli. Procédure d'asile. Garantir une représentation légale correcte des réfugiés mineurs non accompagnés

17.3472 ***n*** Ip.
Glättli. Encadrement des réfugiés par la société ORS. Il est urgent de créer plus de transparence dans l'affectation de l'argent des contribuables

17.3764 ***n*** Ip.
Glättli. Le Conseil fédéral est-il prêt à user de sa capacité d'influence pour empêcher ou même interdire de manière absolue dans la loi les investissements des caisses de pension dans les armes nucléaires?

17.3773 ***n*** Ip.
Glättli. Procédure d'asile et mineurs non accompagnés. Mise en oeuvre correcte de la Convention relative aux droits de l'enfant

17.3774 ***n*** Ip.
Glättli. Droit pour les personnes de confiance et les représentants légaux de consulter le dossier des mineurs non accompagnés

17.3889 ***n*** Ip.
Glättli. Bâle-Ville. Etablissement de fiches par les organes de protection de l'Etat lors de manifestations publiques

17.3922 ***n*** Ip.
Glättli. Le soutien que la Suisse apporte aux gardes-côtes libyens est-il contraire au droit international?

17.4294 ***n*** Ip.
Glättli. Accord de libre-échange avec la Turquie

17.4296 ***n*** Ip.
Glättli. Imposer de manière équitable les géants du Net en prélevant une taxe d'égalisation sur le chiffre d'affaires réalisé en ligne

18.3260 ***n*** Ip.
Glättli. Assouplissement envisagé de l'ordonnance sur le matériel de guerre. Considérations relatives à la politique extérieure et à la politique de neutralité

•N **18.3306** ***n*** Mo.
Glättli. Renforcer l'application du droit sur Internet en obligeant les grandes plates-formes commerciales à avoir un domicile de notification

18.3327 ***n*** Mo.
Glättli. Interdire les microplastiques pour protéger nos eaux, les mers et les océans et notre santé

18.3331 ***n*** Ip.
Glättli. Conséquences de la suppression du contrôle obligatoire des champignons

18.3522 ***n*** Ip.
Glättli. Négociations en vue de l'accord-cadre avec l'UE. Le conseiller fédéral Cassis agit-il d'entente avec le Conseil fédéral ou en électron libre?

18.3697 ***n*** Ip.
Glättli. Respect du Protocole d'Istanbul pour que la Confédération puisse enquêter efficacement sur les cas de torture

•x **18.3706** ***n*** Ip.
Glättli. Faire la transparence sur les liens d'intérêt et appartenances à des associations des conseillers fédéraux et des candidats au Conseil fédéral

* **18.4077** ***n*** Ip.
Glättli. La Suisse est-elle prête à revoir ses objectifs climatiques à la hausse dans le cadre de l'Accord de Paris?

* **18.4078** ***n*** Po.
Glättli. Soutenir la création d'un «Swiss Open Climate Data Center»

17.3772 ***n*** Mo.
Glauser. Gestion de l'admission des médecins suisses ou étrangers. Les mêmes critères pour tous!

18.3183 ***n*** Mo.
Glauser. Des prix agricoles aux prix à la consommation, des statistiques transparentes!

•x **18.3604** ***n*** Ip.
Glauser. Energies renouvelables, quelles nouvelles?

17.3609 ***n*** Po.
Gmür Alois. De la bière pils pour la Suisse

•x **18.3682** ***n*** Ip.
Gmür Alois. Réunion de haut niveau des Nations Unies sur les maladies non transmissibles

•N **16.3895** ***n*** Mo.
Gmür-Schönenberger. Publier les données disponibles sur la réussite académique

17.3209 ***n*** Mo.
Gmür-Schönenberger. Découvertes archéologiques. Clarification de tous les droits de propriété

17.3234 ***n*** Po.
Gmür-Schönenberger. Renforcer le système dual de la formation professionnelle en redélimitant clairement les rôles respectifs des hautes écoles universitaires et des hautes écoles spécialisées conformément à la LEHE

18.3169 ***n*** Po.
Gmür-Schönenberger. Construction des routes. Vérification des standards et réduction du nombre de réglementations différentes

18.3191 ***n*** Mo.
Gmür-Schönenberger. Investir les excédents financiers dans la formation
Voir objet 18.3189 Mo. Munz
Voir objet 18.3190 Mo. Wasserfallen Christian
Voir objet 18.3192 Mo. Kälin

18.3436 ***n*** Ip.
Gmür-Schönenberger. Contournement. Raccordement nord à Lucerne

•N **16.3881** ***n*** Mo.
Golay. Améliorer l'accompagnement vers l'autonomie et l'intégration sociale des personnes en situation de handicap

17.3242 ***n*** Mo.
Golay. Avertisseurs à deux sons alternés pour véhicules prioritaires. Réduire les nuisances

17.4006 ***n*** Ip.
Golay. Les conditions d'application du service civil sont-elles encore acceptables, au regard du problème du recrutement?

17.4274 ***n*** Po.
Golay. Biens à double usage et matériel de guerre. La Suisse ne doit pas être plus stricte que l'Union européenne en matière de règlements et de pratiques

17.4281 ***n*** Mo.
Golay. Sauvons le fort de Dailly, haut lieu de la défense suisse du XXe siècle, en l'inscrivant dans l'inventaire fédéral ISOS ou dans toute autre liste appropriée pour sa préservation!

18.3313 ***n*** Mo.
Golay. Pour des prestations d'APG différenciées entre le service civil et le service militaire

18.3314 ***n*** Mo.
Golay. Promouvoir le service militaire est la responsabilité de l'Etat

18.3346 ***n*** Mo.
Golay. Protégeons encore mieux les animaux de compagnie! Offrons une déduction fiscale à leurs propriétaires pour les soins vétérinaires!

18.3552 ***n*** Po.
Golay. Créons une péréquation intercantonale en matière d'assurance obligatoire des soins (LAMal), pour renforcer la solidarité confédérale

* **18.4051** ***n*** Mo.
Golay. Cyberprotection et de cyberdéfense: où en est-on vraiment?

•x **16.3839** ***n*** Ip.
Graf Maya. Hausse du nombre d'expériences sur les animaux dans les hautes écoles. Qu'en est-il de la pesée des intérêts?

16.4121 ***n*** Ip.
Graf Maya. Expériences sur animaux. Mieux prendre en compte les méthodes de substitution durant la formation

16.4122 ***n*** Ip.
Graf Maya. Où en est la recherche en matière de méthodes de substitution à l'expérimentation animale et la recherche 3R?

16.4164 ***n*** Ip.
Graf Maya. Trafic d'organes prélevés sur des prisonniers politiques en Chine

17.3240 ***n*** Mo.
Graf Maya. Faire de la Suisse un pôle de recherche à la pointe de l'innovation grâce aux méthodes qui remplacent les expériences sur les animaux

17.3703 ***n*** Po.
Graf Maya. Examen d'une interdiction d'utiliser des pesticides dans la région d'estivage

17.3806 ***n*** Ip.
Graf Maya. Le "troisième pôle" est en danger. Que fait la Suisse pour protéger le plateau tibétain?

17.4310 ***n*** Ip.
Graf Maya. Déclin dramatique des insectes volants en Allemagne. Quelles mesures la Suisse entend-elle prendre?

18.3110 ***n*** Po.
Graf Maya. Répercussions de l'accord de libre-échange entre la Suisse et la Chine sur le respect des droits de l'homme et le respect des droits des minorités. Rapport

18.3316 ***n*** Ip.
Graf Maya. Etudier avant la fin des négociations l'impact que l'accord de libre-échange avec le Mercosur aura sur le développement durable

18.3317 ***n*** Ip.
Graf Maya. Etablissements médicosociaux. Contrôles de qualité indépendants

18.3318 ***n*** Mo.
Graf Maya. Produits phytosanitaires chimiques de synthèse. Interdire leur utilisation non professionnelle

18.3319 ***n*** Ip.
Graf Maya. Pas de "coupe rase" à Agroscope

•x **18.3668** ***n*** Ip.
Graf Maya. Comment le Conseil fédéral entend-il garantir la sécurité et la qualité des importations de viande en provenance des Etats du Mercosur?

* **18.4060** ***n*** Po.
Graf Maya. Gestion forestière et changement rapide du climat. Mesures à prendre

* **18.4061** ***n*** Mo.
Graf Maya. Les pauses d'allaitement rémunérées doivent être financées par le régime des allocations pour perte de gain

•x **16.3814** ***n*** Ip.
Graf-Litscher. Future autorité de surveillance du SRC extérieure à l'administration fédérale. Savoir-faire et conditions techniques nécessaires

17.3496 ***n*** Mo.
Graf-Litscher. Imposer une protection de base pour les infrastructures d'électricité critiques

17.3520 ***n*** Mo.
Graf-Litscher. Non à une double sanction des conducteurs professionnels!

* **18.3730** ***n*** Ip.
Graf-Litscher. Admission des médicaments de la médecine complémentaire et des phytomédicaments dans la liste des spécialités

* **18.3819** ***n*** Mo.
Graf-Litscher. Inciter les assurés à ouvrir un dossier électronique du patient

* **18.3854** ***n*** Ip.
Graf-Litscher. Programme de dépistage du cancer de l'intestin avec garantie de qualité. Prise en charge des prestations des pharmaciens par l'assurance obligatoire des soins

* **18.3893** ***n*** Ip.
Graf-Litscher. PRODES des routes nationales et NAR. Les projets prêts à être réalisés ne doivent pas prendre du retard

17.3888 ***n*** Mo.
Grin. Fermeture de bureaux de poste dans certains lieux centraux

18.3275 ***n*** Po.
Grin. Formation duale, orientation des apprentis. Des lacunes à l'horizon?

•x **18.3499** ***n*** Ip.
Grin. Banque de données sur le trafic des animaux pour les ovins. Trouver une solution compatible avec l'enregistrement individuel

18.3616 ***n*** Mo.
Grin. Futur accord avec les Etats du Mercosur sans les produits agricoles

•x **18.3630** ***n*** Ip.
Grin. Liste des genres de professions soumis à l'obligation d'annonce avec désignation des professions associées. Une simplification s'impose!

* **18.3778** ***n*** Ip.
Grin. Légalisation ou autorisation temporaire de pistes pour des chevaux trotteurs en zone agricole. Quelle est la marge décisionnelle pour les cantons?

* **18.3866** ***n*** Ip.
Grin. Restructuration d'Agroscope, quelles incidences sur la Haute école de viticulture et oenologie de Changins?

•x **16.3891** ***n*** Ip.
Grossen Jürg. Marché de la météo. Pour assurer une concurrence loyale, les données météorologiques financées par l'Etat doivent être librement accessibles à tous

•x **16.3892** ***n*** Ip.
Grossen Jürg. Du contenu libre pour une plus grande diversité des médias?

16.4147 ***n*** Mo.
Grossen Jürg. Météo Suisse. Se concentrer sur le métier de base et renforcer le service public

16.4148 ***n*** Ip.
Grossen Jürg. Agir sur les flux de pendulaires. Place à l'avenir!

17.3072 ***n*** Po.
Grossen Jürg. Stratégie énergétique 2050. Réunir une majorité sur la deuxième étape

17.3308 ***n*** Ip.
Grossen Jürg. Interdiction de passer la nuit dans son poids lourd en Allemagne. Conséquences pour la Suisse

17.3580 ***n*** Mo.
Grossen Jürg. Assurance-chômage. Etablir l'équité pour les start-up et les PME

17.3581 ***n*** Ip.
Grossen Jürg. Protection des marques utilisées comme mots-clés pour la publicité sur les moteurs de recherche

17.3998 ***n*** Mo.
Grossen Jürg. La protection du climat doit enfin s'appliquer aussi au transport aérien

17.4012 ***n*** Mo.
Grossen Jürg. Valeur cible pour les émissions de CO2 des voitures de tourisme. Appliquer la volonté populaire

17.4013 ***n*** Mo.
Grossen Jürg. Non aux supercrédits, ces mesures qui servent d'alibi à l'importation d'usines roulantes à CO2

17.4014 ***n*** Ip.
Grossen Jürg. Emissions de CO2. La valeur cible pour les voitures de tourisme est-elle d'ores et déjà abandonnée?

18.3324 ***n*** Ip.
Grossen Jürg. Adapter l'aide à l'exécution concernant la prévention des émissions lumineuses

18.3332 ***n*** Mo.
Grossen Jürg. Véhicules électriques. Affecter les sanctions CO2 aux stations de recharge

•x **18.3571** ***n*** Ip.
Grossen Jürg. Le transfert du trafic lourd sur le rail mis en péril par les records de vitesse dans le tunnel de base du Saint-Gothard?

18.3572 ***n*** Ip.
Grossen Jürg. Stratégie de convergence de Swisscom. Des risques pour la Confédération?

18.3662 ***n*** Mo.
Grossen Jürg. PME. Pour un traitement équitable des conjoints et des partenaires de vie d'employeurs et de personnes occupant une position assimilable à celle de l'employeur

18.3663 ***n*** Ip.
Grossen Jürg. Assurance-qualité des certificats étrangers de réduction des émissions

•N **18.3664** ***n*** Mo.
Grossen Jürg. Système de santé et numérisation. Remise de toutes les factures aux assureurs par voie électronique

* **18.3798** ***n*** Mo.
Grossen Jürg. Poudrière de Mitholz. Vider définitivement l'ancien dépôt de munitions

* **18.3801** ***n*** Ip.
Grossen Jürg. Dépôt de munitions de Mitholz – qui est responsable?

* **18.3803** ***n*** Ip.
Grossen Jürg. Dépôt de munitions de Mitholz. Protection de la population, qui prend la responsabilité du dommage?

* **18.3916** ***n*** Po.
Grossen Jürg. Garantir la qualité des certificats de réduction des émissions étrangers

* **18.3917** ***n*** Ip.
Grossen Jürg. Service public dans les médias. Comment pourrait-on faire en sorte que les payeurs de la redevance aient davantage voix au chapitre?

* **18.4075** ***n*** Ip.
Grossen Jürg. Sécurité des investissements pour les camions électriques

17.3702 ***n*** Mo.
Grüter. Les véritables coûts des mesures de protection contre le bruit

18.3062 ***n*** Mo.
Grüter. Initiatives et référendums. Autoriser la collecte de signatures en ligne pour renforcer les droits populaires

18.3068 ***n*** Mo.
Grüter. Intégrer les chômeurs en fin de droits dans la statistique du chômage

* **18.3788** ***n*** Mo.
Grüter. Permis de conduire et de circulation. Solution numérique

* **18.3831** ***n*** Ip.
Grüter. Tarifs des analyses de laboratoire (LAMal). Liste des analyses

* **18.3878** ***n*** Ip.
Grüter. Avenir du géoportail de la Confédération

17.3705 ***n*** Mo.
Gschwind. Réduire la valeur locative comme incitation fiscale à la rénovation des bâtiments anciens dans le respect des prescriptions énergétiques

18.3593 ***n*** Mo.
Gschwind. Lier les importations de chevaux à l'acquisition de chevaux suisses (demi-sang ou Franches-Montagnes)

* **18.3804** ***n*** Mo.
Gschwind. Pour que les chômeurs seniors retrouvent un emploi stable

•x **17.4268** ***n*** Mo.
Gugger. Publicité pour le tabac dans les médias traditionnels ou numériques. Protéger les enfants et les jeunes

•x **18.3614** ***n*** Ip.
Gugger. Utilisation de pesticides. Evaluation des risques

•x **18.3692** ***n*** Ip.
Gugger. Recommandations de l'OCDE concernant la sauvegarde de la biodiversité en Suisse

•x **16.3831** ***n*** Po.
Guhl. Améliorer la protection juridique des forces d'intervention lorsqu'elles font usage de leurs armes à feu

17.3893 ***n*** Mo.
Guhl. La police doit savoir à qui le permis de conduire a été retiré

18.3246 ***n*** Mo.
Guhl. Faire cesser immédiatement les exportations d'armes vers la Turquie

18.3366 ***n*** Ip.
Guhl. Violation par la Turquie des droits de l'homme et du droit international public

18.3678 ***n*** Mo.
Guhl. Permettre les innovations dans le réseau électrique

* **18.3941** ***n*** Ip.
Guhl. Évaluer et améliorer l'aide indirecte à la presse

* **18.4057** ***n*** Ip.
Guhl. Pas d'entrave aux investissements dans l'agrandissement d'installations photovoltaïques

17.4093 ***n*** Mo.
(Guldimann) Molina. Fourniture automatique aux pays en développement de renseignements relatifs aux comptes financiers

18.3171 ***n*** Po.
(Guldimann) Wermuth. Naturalisation facilitée pour les partenaires enregistrés de personnes de nationalité suisse domiciliées à l'étranger

•x **18.3419** ***n*** Ip.
Gutjahr. Une assurance-chômage trop généreuse?

* **18.3782** ***n*** Ip.
Gutjahr. Examen des coûts et contrôle de qualité dans le cas de la Commission de la politique économique

* **18.3872** ***n*** Mo.
Gutjahr. Intégrer les dettes fiscales dans le calcul du minimum vital

* **18.3955** ***n*** Ip.
Gutjahr. Lourdeurs administratives induites par la loi sur les travailleurs détachés. Décharger rapidement et efficacement les entreprises

•x **16.3799** ***n*** Ip.
Gysi. Démarchage téléphonique agressif des centres d'appel et des caisses-maladie

16.4067 ***n*** Ip.
Gysi. Démantèlement du service public à la Poste et aux CFF. Répercussions sur les régions et le personnel

17.3111 ***n*** Ip.
Gysi. Reconnaissance des Roms dans le cadre de la Convention-cadre du Conseil de l'Europe pour la protection des minorités nationales

17.3174 ***n*** Ip.
Gysi. La justice et la police doivent tirer les leçons du concert néonazi d'Unterwasser

17.3303 ***n*** Ip.
Gysi. Vente des biens immobiliers de RUAG

17.3808 ***n*** Po.
Gysi. Les soins et l'assistance forment un tout

17.3917 ***n*** Ip.
Gysi. Sécurité des procédures liées au renvoi des requérants d'asile tibétains déboutés

17.4033 ***n*** Mo.
Gysi. Contribution de solidarité en faveur de la formation des travailleurs âgés

18.3111 ***n*** Po.
Gysi. Evaluation du dialogue sur les droits de l'homme mené avec la Chine

18.3232 ***n*** Ip.
Gysi. Le nouveau démantèlement d'Agroscope compromet l'offre et inquiète le personnel

18.3428 ***n*** Ip.
Gysi. Retrait d'AXA du marché de l'assurance complète. La FINMA a-t-elle suffisamment défendu les intérêts des partenaires sociaux?

•x **18.3519** ***n*** Ip.
Gysi. Augmentation du nombre de cas soumis à l'Office de médiation de l'assurance-maladie

* **18.3795** ***n*** Ip.
Gysi. Soins de santé pour les personnes en situation de handicap

* **18.3802** ***n*** Ip.
Gysi. 20 pour cent des femmes et des hommes travaillant dans le domaine de la prostitution sont atteints de maladies sexuelles. Que fait la Confédération pour améliorer leur santé et promouvoir la prévention?

* **18.3853** ***n*** Ip.
Gysi. OFIT. Des externalisations discutables frappent les collaborateurs âgés de 50 ans ou plus employés de longue date

* **18.3885** ***n*** Ip.
Gysi. De l'autorité fiscale à l'autorité de sécurité. Conséquences de la réforme de l'AFD

* **18.3886** ***n*** Ip.
Gysi. Vente discutable des appartements de vacances de la Caisse de prévoyance du personnel des douanes

16.3923 ***n*** Ip.
Hadorn. Aides financières en faveur des formations dans le domaine du transport aérien. Allègement en faveur des entreprises ou promotion de la relève?

17.3778 ***n*** Mo.
Hadorn. Transparence des rapports de propriété au sein des entreprises de médias

17.4009 ***n*** Mo.
Hadorn. Paradise Papers. Bases légales pour prévenir la corruption à l'étranger

17.4010 ***n*** Mo.
Hadorn. Paradise Papers. Séparer la vérification des comptes et le conseil fiscal

18.3052 ***n*** Mo.
Hadorn. CFF Cargo. Prendre le temps de la réflexion, et respecter la volonté de la Confédération et du Parlement

18.3186 ***n*** Mo.
Hadorn. Décider de l'avenir de l'Office fédéral du logement en prenant en considération fédéralisme, décentralisation et calcul équitable des coûts

18.3328 ***n*** Mo.
Hadorn. Loi sur le transport de voyageurs. Associer le Parlement aux décisions de libéralisation

18.3661 ***n*** Ip.
Hadorn. Concessions de trafic grandes lignes. Un exercice onéreux provoquant des dommages collatéraux?

* **18.3793** ***n*** Ip.
Hadorn. Risques liés à la consommation d'alcool. Quelles sont les conséquences d'un accroissement des risques?

* **18.3971** ***n*** Ip.
Hadorn. Aménagement de l'autoroute A1 entre Luterbach et Niederbuchsiten (SO). Un tunnel est nécessaire sur au moins une partie du tronçon comme mesure d'accompagnement

* **18.3975** ***n*** Ip.
Hadorn. Mise à niveau des clapets coupe-feu à la centrale nucléaire de Gösgen

17.3414 ***n*** Mo.
Hardegger. Stratégie de transfert des vols de courte distance

17.3517 ***n*** Ip.
Hardegger. Imposition de la valeur locative. Quelles seraient les conséquences fiscales d'un changement complet de système?

17.3518 ***n*** Mo.
Hardegger. Médicaments utilisés hors étiquette. Création d'un registre

17.3775 ***n*** Ip.
Hardegger. Staphylocoque doré. S'inspirer de la politique néerlandaise

17.3776 ***n*** Mo.
Hardegger. Publicité pour des prestations médicales. Mettre un terme au contournement de l'interdiction

17.4005 ***n*** Ip.
Hardegger. Achats d'immeubles locatifs par le biais du financement participatif. Rendement approprié

18.3113 ***n*** Mo.
Hardegger. Objectifs stratégiques des entreprises dont la Confédération est l'actionnaire principal. Prestations de base

18.3584 ***n*** Ip.
Hardegger. Concurrence dans l'adjudication de la concession de trafic grandes lignes

18.3585 ***n*** Ip.
Hardegger. Evaluation des technologies de la santé. Rendre obligatoire la collaboration entre la Confédération (OFSP) et le Swiss Medical Board

* **18.3796** ***n*** Ip.
Hardegger. Véhicules plus larges. Conditions de circulation plus dangereuses

* **18.3910** ***n*** Ip.
Hardegger. Contrôle par Swissmedic des médicaments et des principes actifs (provenant de pays industrialisés, en développement et émergents)

17.4187 ***n*** Mo.
(Häsler) Töngi. Prévention du tabagisme. Mieux protéger les enfants et les jeunes

18.3188 ***n*** Ip.
(Häsler) Mazzone. Dépendance économique des établissements spécialisés dans l'expertise médicale

18.3218 ***n*** Po.
(Häsler) Arslan. Prendre des mesures efficaces pour éviter que les personnes de plus de 55 ans n'arrivent en fin de droits

17.3478 ***n*** Ip.
Hausammann. Aménagement du territoire. Adapter les distances minimales entre zones habitées et installations d'élevage

18.3491 ***n*** Mo.
Hausammann. Faire de la station de recherche Agroscope un établissement fédéral de droit public indépendant et doté d'une personnalité juridique

•x **16.3776** ***n*** Ip.
Heer. Quand le Conseil fédéral prendra-t-il fait et cause au sein de l'OCDE pour les intérêts de la Suisse?

17.3340 ***n*** Ip.
Heer. Coopération avec la Russie en matière pénale

17.4163 ***n*** Ip.
Heer. Résolutions adoptées par l'ONU à l'encontre d'Israël

17.4165 ***n*** Ip.
Heer. Liste grise établie par l'UE. Le Conseil fédéral est-il en léthargie?

18.3560 ***n*** Mo.
Heer. Soulager la classe moyenne en permettant la déduction fiscale des primes d'assurance-maladie

•x **16.3690** ***n*** Po.
Heim. Moyens auxiliaires médicaux hors de prix. Quand les assurés pourront-ils compter sur des baisses de prix?

16.4058 ***n*** Po.
Heim. Fonds en faveur de la formation continue des travailleurs âgés

16.4120 ***n*** Po.
Heim. Assurance-maladie. Les bonus sont-ils un facteur de coûts?

17.3323 ***n*** Mo.
Heim. Non-paiement des primes d'assurance-maladie. Pour que les parents restent les débiteurs des primes de leurs enfants

17.3433 ***n*** Po.
Heim. Cybersécurité dans le domaine de la santé

17.4301 ***n*** Mo.
Heim. Médecine pédiatrique. Evolution de la situation en matière d'offre et de financement

17.4302 ***n*** Po.
Heim. Instituer une commission fédérale pour lutter efficacement contre la pauvreté

18.3058 ***n*** Mo.
Heim. Protection de la population. Garantir un approvisionnement sûr de la Suisse en vaccins

18.3107 ***n*** Mo.
Heim. Rémunérations et honoraires des médecins assurant des fonctions dirigeantes. Créer la transparence

18.3393 ***n*** Ip.
Heim. Quelle solution pour les services d'aide et de soins à domicile et pour les EMS, mis en difficulté par les décisions du Tribunal administratif fédéral?

•x **18.3691** ***n*** Ip.
Heim. Politique extérieure en matière de santé. Bilan et perspectives, notamment vu les risques globaux que posent les résistances aux antibiotiques

* **18.3760** ***n*** Ip.
Heim. Augmentation des problèmes d'approvisionnement en médicaments. Quelles mesures prend le Conseil fédéral?

* **18.3871** ***n*** Ip.
Heim. Renforcer le rôle de la Suisse dans la production des génériques, notamment pour mieux assurer l'approvisionnement en médicaments

* **18.3988** ***n*** Ip.
Heim. Cohérence entre, d'une part, la stratégie de la Suisse en matière de lutte contre la résistance aux antibiotiques et, d'autre part, les accords de libre-échange qu'elle conclut

* **18.4013** ***n*** Ip.
Heim. Des incidents dissimulés? Les condamnations prononcées par Swissmedic suffisent-elles?

•N **16.3842** ***n*** Mo.
Herzog. Financement hospitalier. Assurer la transparence en rendant obligatoires les appels d'offres pour les prestations d'intérêt général

•x **16.3843** ***n*** Mo.
Herzog. Dissolution des structures nationales de collaboration interinstitutionnelle

16.4035 ***n*** Po.
Herzog. Politique en matière de drogue. Relevé statistique de la répartition actuelle des coûts entre les quatre piliers

17.3612 ***n*** Po.
Herzog. Réduire l'utilisation de psychotropes, en particulier de morphine sous forme de patchs, dans les EMS

17.3892 ***n*** Mo.
Herzog. Diagnostics psychiatriques. Différencier les codes

17.4240 ***n*** Mo.
Herzog. Adapter le taux maximal de THC

18.3696 ***n*** Mo.
Herzog. Changement de sexe à l'état civil. Restons factuels

* **18.4053** ***n*** Mo.
Herzog. Renforcer la protection des victimes en faisant mieux respecter les décisions judiciaires

* **18.4054** ***n*** Mo.
Herzog. Collaboration interinstitutionnelle (CII). Stop à l'inflation bureaucratique

17.3173 ***n*** Ip.
Hess Erich. La Confédération tolère-t-elle des actions illégales?

17.3459 ***n*** Mo.
Hess Erich. Projet d'un centre fédéral pour requérants d'asile. Pas de charge supplémentaire pour la commune de Lyss!

18.3261 ***n*** Mo.
Hess Erich. Relever à 130 kilomètres à l'heure la vitesse maximale autorisée sur les autoroutes

* **18.3836** ***n*** Mo.
Hess Erich. Renforcer la prévoyance vieillesse individuelle

* **18.3837** ***n*** Ip.
Hess Erich. Appartements dans la Maison de Watteville

16.4065 ***n*** Mo.
Hess Lorenz. Droit des assurances sociales. Il faut pouvoir poursuivre les observations

17.4123 ***n*** Mo.
Hess Lorenz. Publicité pour les spiritueux. Maintenir un système qui a fait ses preuves

17.4126 ***n*** Mo.
Hess Lorenz. TVA. Permettre l'établissement d'un décompte semestriel même dans la méthode de décompte effective

* **18.3777** ***n*** Mo.
Hess Lorenz. LAMal. Déduction pour manque de transparence sur le montant facturé par les fournisseurs de prestations qui n'envoient pas de copie de la facture au patient

•x **18.3458** ***n*** Ip.
Hiltpold. Adjudications récentes à des entreprises chinoise et portugaise. Posons des garde-fous!

* **18.4010** ***n*** Ip.
Hiltpold. Les banques doivent-elles aviser l'autorité de protection de l'adulte d'un besoin éventuel de mesure de protection?

* **18.4012** ***n*** Mo.
Hiltpold. Versement de l'AVS à l'étranger en dollars. Pourquoi pas en francs suisses ou dans la devise choisie par le bénéficiaire?

16.4049 ***n*** Mo.
Humbel. Renforcer les incitations à la remise de médicaments génériques et biosimilaires

18.3647 ***n*** Po.
Humbel. Instaurer des franchises trimestrielles pour réduire le comportement consumériste et rendre plus juste la participation aux coûts

•N **18.3649** ***n*** Mo.
Humbel. Renforcer les modèles de soins intégrés en les distinguant des offres de listes unilatérales sans coordination des traitements

18.3650 ***n*** Mo.
Humbel. Améliorer la sécurité des patients au moyen d'une documentation électronique et d'un échange électronique de données médicales

* **18.3976** ***n*** Mo.
Humbel. Utiliser le dossier électronique du patient pour inciter à un comportement responsable en matière de santé (mise en œuvre de la stratégie MNT)

* **18.3977** ***n*** Mo.
Humbel. LAMal. Mise en œuvre des prestations fournies par les pharmaciens visant à garantir la qualité et à réduire les coûts

•x **16.3876** ***n*** Ip.
Hurter Thomas. Administration fédérale des contributions et Administration fédérale des douanes. Coûts d'e-LP

17.3286 ***n*** Ip.
Hurter Thomas. Mauvais raccordement de la Suisse à l'espace économique de Stuttgart et application divergente des critères de délimitation du trafic grandes lignes fixés par l'OFT

18.3415 ***n*** Ip.
Hurter Thomas. Fermeture de neuf services externes chargés de la lutte contre la fraude douanière

17.3708 ***n*** Mo.
Imark. Contrôles du trafic. Arrêter de punir les groupes de conversation qui avertissent leurs amis

17.3748 ***n*** Mo.
Imark. Procédure simplifiée pour la réaffectation de la bande d'arrêt d'urgence

18.3170 ***n*** Mo.
Imark. Rappel à l'ordre des requérants réfractaires

•x **18.3676** ***n*** Mo.
Imark. Scandale de Car postal. Demande de remboursement des honoraires perçus par la société KPMG

* **18.3832** ***n*** Ip.
Imark. Mafia de l'énergie (3)

* **18.3867** ***n*** Mo.
Imark. Enterrer l'«Initiative de Genève»

•x **16.3882** ***n*** Mo.
Jans. Sécurité de l'approvisionnement. Adapter les contributions

18.3321 ***n*** Ip.
Jans. Interruption immédiate de la restructuration d'Agroscope, qui ne repose sur aucune stratégie

18.3322 ***n*** Ip.
Jans. La Confédération protège-t-elle suffisamment la population bâloise?

18.3323 ***n*** Mo.
Jans. Stratégie énergétique 2050. Consentir un effort d'investissement accru

18.3648 ***n*** Mo.
Jans. Fonds pour la désaffectation des installations nucléaires et fonds de gestion des déchets radioactifs. Risques de financement

•x **18.3651** ***n*** Ip.
Jans. Surveillance de la politique agricole au moyen d'indicateurs largement représentatifs

•x **18.3652** ***n*** Ip.
Jans. Devoir fiduciaire de la Banque nationale

* **18.3972** ***n*** Ip.
Jans. Veiller à une composition équilibrée de la Commission fédérale de sécurité nucléaire

* **18.3973** ***n*** Ip.
Jans. La dernière race de chevaux suisse va-t-elle disparaître?

* **18.3974** ***n*** Mo.
Jans. Couper les crédits aux agents majeurs du réchauffement climatique

17.3516 ***n*** Po.
Jauslin. Pour une libre économie de marché dans le domaine de la santé. Abolition de la grille tarifaire Tarmed

17.3790 ***n*** Po.
Jauslin. Création d'une norme pénale contre les passeurs

18.3152 ***n*** Mo.
Jauslin. Autoriser les hélicoptères ultralégers en Suisse

18.3588 ***n*** Mo.
Jauslin. Ne pas compromettre la législation suisse libérale en matière de modèles réduits d'aéronefs

* **18.3785** ***n*** Ip.
Jauslin. Libérer le trafic intérieur de l'obligation d'utiliser les aérodromes douaniers

* **18.3980** ***n*** Ip.
Jauslin. Maintien du RER42 reliant la gare centrale de Zurich à Muri en Argovie

* **18.3982** ***n*** Ip.
Jauslin. Arrêt dans la région du Freiamt des trains IR 3091 et 3094 (pendulaires du St-Gothard en fin de semaine)

17.4048 ***n*** Ip.
Kälin. Désindustrialisation de la Suisse. Nouvelle hécatombe d'emplois chez General Electric

17.4276 ***n*** Po.
Kälin. Etat des lieux vingt ans après le lancement du processus de Bologne

18.3065 ***n*** Po.
Kälin. Pour des redevances Billag perçues en fonction du revenu

18.3192 ***n*** Mo.
Kälin. Investir les excédents financiers dans la formation
Voir objet 18.3189 Mo. Munz
Voir objet 18.3190 Mo. Wasserfallen Christian
Voir objet 18.3191 Mo. Gmür-Schönenberger

18.3219 ***n*** Mo.
Kälin. Numérique. Promouvoir la formation continue des travailleurs d'un certain âge

18.3255 ***n*** Ip.
Kälin. Elus fédéraux absents pour cause de maternité, de paternité ou de longue maladie. Prévoir un système de suppléance

18.3256 ***n*** Ip.
Kälin. Le partage d'emploi pour des postes de cadres et des mandats politiques au sein d'exécutifs

18.3320 ***n*** Ip.
Kälin. Poulaillers d'engraissement. Quelles conséquences faut-il tirer de cette escroquerie?

18.3398 ***n*** Mo.
Kälin. Pour une interdiction des animaux sauvages inadaptés dans les cirques

18.3620 ***n*** Ip.
Kälin. Coûts de désaffectation des centrales nucléaires et de gestion des déchets radioactifs. Révision de l'ordonnance sur le fonds de désaffectation et sur le fonds de gestion

* **18.3864** ***n*** Ip.
Kälin. Psychothérapie pratiquée par des psychologues. Passer à un modèle de prescription (prise en charge par l'assurance de base)

* **18.3865** ***n*** Ip.
Kälin. Davantage de places de formation pour les sages-femmes

* **18.3914** ***n*** Mo.
Kälin. Pas de dérogation pour les centrales nucléaires qui rejettent leur eau de refroidissement dans nos cours d'eau

* **18.3989** ***n*** Po.
Kälin. Examiner la conformité des grands cheptels en Suisse avec la législation sur la protection des animaux

* **18.3990** ***n*** Mo.
Kälin. Interdiction de sceller les trayons lors des foires aux bestiaux

* **18.3997** ***n*** Ip.
Keller Peter. Populations de loups et mesures de protection

* **18.4001** ***n*** Ip.
Keller Peter. Est-il normal que les binationaux aient un double droit de vote? Pour une plus grande équité démocratique

* **18.4011** ***n*** Ip.
Keller Peter. Faut-il procéder à une nouvelle appréciation des faits concernant les organisations secrètes P26 et P27?

•x **16.3857** ***n*** Ip.
Kiener Nellen. Réforme de l'imposition des entreprises III. Un danger pour la collectivité à l'échelle mondiale?

17.3118 ***n*** Ip.
Kiener Nellen. Réformes de l'imposition des entreprises II, III et suivantes. Passer de l'opacité à la transparence

17.3617 ***n*** Ip.
Kiener Nellen. Réforme de l'imposition des entreprises IV. Apporter un correctif au principe opaque de l'apport en capital mis en place dans le cadre de la RIE II

17.4304 ***n*** Ip.
Kiener Nellen. Paradise Papers. Le billet de 1000 francs suisses favorise-t-il l'évasion fiscale?

17.4305 ***n*** Mo.
Kiener Nellen. Lutter de manière efficace contre la commission d'infractions fiscales par des contribuables ayant leur domicile ou leur siège en Suisse

17.4306 ***n*** Mo.
Kiener Nellen. Les Paradise Papers, etc., montrent la nécessité d'instaurer une déclaration obligatoire de la mise en place de structures financières extraterritoriales

18.3269 ***n*** Ip.
Kiener Nellen. Projet fiscal 17. La réévaluation des réserves latentes des sociétés arrivant en Suisse va-t-elle constituer une nouvelle niche fiscale susceptible de porter atteinte à la réputation de notre pays?

18.3625 ***n*** Ip.
Kiener Nellen. Assurance contre les accidents professionnels. Primes excessives pour les associations sportives et culturelles ainsi que pour les organisations d'utilité publique

17.3054 ***n*** Mo.
Knecht. Sanctions proportionnées en matière de paiements directs

17.4159 ***n*** Mo.
Knecht. Coup de balai dans le droit fédéral

* **18.3954** ***n*** Ip.
Knecht. Faire toute la lumière sur le marketing étatique

* **18.4066** ***n*** Mo.
Knecht. Le projet Energy Challenge doit prendre fin

17.3023 ***n*** Ip.
Köppel. Pérennité de l'engagement de la Suisse au Kosovo

17.3313 ***n*** Ip.
Köppel. Eviction actuelle de travailleurs suisses au profit de travailleurs étrangers

* **18.3722** ***n*** Mo.
Köppel. Saisie statistique des motifs d'asile

* **18.3922** ***n*** Ip.
Kutter. Soutenir le développement de la ville de Winterthour et maîtriser le trafic entre Zurich et la Suisse centrale

17.3582 ***n*** Po.
Landolt. Opportunité d'un système de prévoyance temps

•x **16.3809** ***n*** Mo.
Leutenegger Oberholzer. Revoir à court terme à la hausse les contingents pour les ressortissants d'Etats tiers

•x **16.3810** ***n*** Mo.
Leutenegger Oberholzer. Prévoyance vieillesse et prévoyance professionnelle. Combler le manque d'informations des assurés

16.4014 ***n*** Po.
Leutenegger Oberholzer. Etablir un rapport sur les droits de participation des travailleurs

17.3167 ***n*** Mo.
Leutenegger Oberholzer. Pour un moratoire sur la fermeture des offices de poste

17.3275 ***n*** Ip.
Leutenegger Oberholzer. Brochure "La Confédération en bref". Où sont passés les élus?

17.3288 ***n*** Ip.
Leutenegger Oberholzer. Espionner un pays ami pour protéger des fraudeurs du fisc?

17.3321 ***n*** Ip.
Leutenegger Oberholzer. Politique immobilière des CFF. Bradage de monuments historiques?

17.3613 ***n*** Mo.
Leutenegger Oberholzer. L'égalité salariale passe par la transparence des salaires

17.3869 ***n*** Ip.
Leutenegger Oberholzer. Quel avenir pour l'aide aux victimes?

17.3870 ***n*** Ip.
Leutenegger Oberholzer. Développement du réseau de téléphonie mobile

17.4250 ***n*** Mo.
Leutenegger Oberholzer. Paradise Papers. La liste noire des paradis fiscaux non coopératifs établie par l'UE doit être revue

17.4251 ***n*** Mo.
Leutenegger Oberholzer. Paradise Papers. Etablir un registre des ayants droit économiques des personnes morales et des trusts pour améliorer la transparence

17.4253 ***n*** Ip.
Leutenegger Oberholzer. Contrôles effectués dans le canton de Bâle-Campagne en vue de détecter les cas de travail dissimulé. Irrégularités

18.3098 ***n*** Mo.
Leutenegger Oberholzer. Explosion des revenus des médecins. Créer la transparence et mettre un terme aux excès

18.3343 ***n*** Ip.
Leutenegger Oberholzer. Car postal Suisse SA et La Poste Suisse SA. Gouvernance, direction et surveillance

18.3582 ***n*** Ip.
Leutenegger Oberholzer. Trafic des paiements en Suisse. Quels volumes?

18.3618 ***n*** Po.
Leutenegger Oberholzer. Comptes pour les personnes privées à la BNS

* **18.3860** ***n*** Ip.
Leutenegger Oberholzer. Personnes morales présentant un caractère d'utilité publique. Pour une pratique d'exonération transparente

* **18.3947** ***n*** Po.
Leutenegger Oberholzer. Fiscalité et assurances sociales. Elaboration d'un rapport sur la situation des personnes vivant seules

16.3948 ***n*** Mo.
Lohr. AOS. Introduction d'une obligation de remboursement pour les prestations que le patient choisit de se procurer à l'étranger
Voir objet 16.3988 Mo. Ettlin Erich

16.3949 ***n*** Mo.
Lohr. Hausse des coûts dans l'assurance obligatoire des soins. Prendre des mesures de maîtrise des coûts adaptées

16.3950 ***n*** Po.
Lohr. Comparaison internationale du prix de base pour les prestations hospitalières
Voir objet 16.3989 Po. Ettlin Erich

16.4023 ***n*** Mo.
Lohr. Instruments de saisie des soins requis par les patients dans les EMS

17.3138 ***n*** Ip.
Lohr. Infirmités congénitales graves. Pratique illégale de l'AI

17.3540 ***n*** Po.
Lohr. Pour des soins sans discrimination

17.3820 ***n*** Ip.
Lohr. Les personnes handicapées veulent avoir voix au chapitre

17.3824 ***n*** Ip.
Lohr. Assurance-maladie. Maintien des structures, offre excédentaire et coûts disproportionnés

18.3206 ***n*** Ip.
Lohr. Augmentation inacceptable des coûts à la charge de l'assurance obligatoire des soins. Préciser les conditions-cadres pour optimiser l'offre de soins

18.3207 ***n*** Ip.
Lohr. Augmentation inacceptable des coûts en raison de l'offre excédentaire dans l'assurance obligatoire des soins. La coordination par les cantons est-elle suffisante?

* **18.3779** ***n*** Mo.
Lohr. Éviter les offres de soins excédentaires ou inadaptées à la charge de la LAMal dans le domaine hospitalier

* **18.3844** ***n*** Po.
Lohr. Stratégie en matière de grandes manifestations sportives en Suisse

* **18.3846** ***n*** Po.
Lohr. Activité physique et sportive quotidienne pour les enfants et les jeunes

16.4005 ***n*** Ip.
Maire Jacques-André. Prodes 2030/35. Innovation technologique et multimodalité

16.4060 ***n*** Mo.
Maire Jacques-André. Interdire la discrimination par l'âge dans les offres d'emploi

17.3447 ***n*** Ip.
Maire Jacques-André. Accompagnement des migrants mineurs non accompagnés dans leur formation au secondaire II

17.3643 ***n*** Ip.
Maire Jacques-André. Direction des entreprises liées à la Confédération. Cherchez les latins ... et les femmes!

17.3658 ***n*** Mo.
Maire Jacques-André. Pour plus de transparence dans les prix des produits bio

17.3695 ***n*** Po.
Maire Jacques-André. Pour une régulation efficace de la concentration dans le domaine médiatique

17.4096 ***n*** Mo.
Maire Jacques-André. Facturation de la facture papier. Pour la fin d'une pratique commerciale abusive

18.3422 ***n*** Po.
Maire Jacques-André. Reconnaissance et bonifications pour des tâches bénévoles d'aide et de soutien à des tiers

•x **16.3852** ***n*** Po.
Marchand-Balet. Protection individuelle. Procédure d'enregistrement d'une marque à clarifier

17.3237 ***n*** Mo.
Marchand-Balet. Pénurie du personnel infirmier. Des mesures concrètes pour concilier vie professionnelle et vie privée

17.3301 ***n*** Po.
Marchand-Balet. Etablissement d'une statistique des propriétaires fonciers afin d'évaluer les risques de paupérisation issus de l'application de la LAT

17.3306 ***n*** Mo.
Marchand-Balet. Apprentissage d'une deuxième langue nationale. Crédit pour la promotion des échanges linguistiques

17.3307 ***n*** Po.
Marchand-Balet. Encouragement de l'emploi partagé

17.3813 ***n*** Mo.
Marchand-Balet. Promouvoir la validation des acquis de l'expérience dans toutes les professions

17.3814 ***n*** Mo.
Marchand-Balet. Création d'une plate-forme pour les offres de formation continue

17.3815 ***n*** Mo.
Marchand-Balet. Amélioration des statistiques en matière de disparition d'enfants

17.4145 ***n*** Po.
Marchand-Balet. Prise en charge préhospitalière

17.4146 ***n*** Po.
Marchand-Balet. Bilan de compétences et projet de formation continue pour les travailleurs âgés

•x **18.3248** ***n*** Po.
Marchand-Balet. Obsolescence programmée. Protéger les consommateurs helvétiques

18.3249 ***n*** Mo.
Marchand-Balet. Service centralisé pour lutter contre le "cyberstalking"

18.3250 ***n*** Mo.
Marchand-Balet. Campagne nationale de sensibilisation au don de cellules souches du sang

•x **18.3443** ***n*** Ip.
Marchand-Balet. La formation numérique des personnes âgées

•x **18.3444** ***n*** Ip.
Marchand-Balet. Comment la numérisation encourage-t-elle l'intégration des personnes handicapées sur le marché du travail?

•x **18.3445** ***n*** Ip.
Marchand-Balet. Véhicules autonomes et responsabilité. A quand une adaptation de la législation helvétique?

•x **18.3446** ***n*** Ip.
Marchand-Balet. Modèle de prescription pour les psychologues

•x **18.3447** ***n*** Ip.
Marchand-Balet. Transparence dans l'utilisation des aides financières allouées aux organisations faîtières de l'aide aux invalides

•x **18.3448** ***n*** Ip.
Marchand-Balet. Les "fake news" dans la démocratie helvétique

•x **18.3477** ***n*** Ip.
Marchand-Balet. Mise en application de l'interprofessionnalité. Où en est-on?

•x **18.3597** ***n*** Ip.
Marchand-Balet. Est-ce que le Conseil fédéral est attentif à la qualité des soins en s'engageant pour un renforcement du personnel infirmier?

18.3598 ***n*** Mo.
Marchand-Balet. Platesformes en ligne de location de logements (Airbnb). Guide explicatif à l'intention des communes

18.3599 ***n*** Mo.
Marchand-Balet. Modification de l'extension des conventions collectives de travail

18.3600 ***n*** Po.
Marchand-Balet. Adéquation des besoins des entreprises et des cursus CFC

18.3601 ***n*** Po.
Marchand-Balet. Adapter la législation en matière de drones

•x **18.3602** ***n*** Po.
Marchand-Balet. Comment garantir la qualité des soins?

18.3603 ***n*** Mo.
Marchand-Balet. Inscription dans le Code civil de l'interdiction des châtiments corporels et d'autres formes de traitements dégradants à l'encontre des enfants

* **18.4016** ***n*** Ip.
Marchand-Balet. Que fait Conseil fédéral pour remédier à la pénurie et à l'offre nettement insuffisante dans le domaine de la santé psychique (OFSP, BASS, 2016 et 2017) et garantir un accès aux soins à la population?

* **18.4017** ***n*** Po.
Marchand-Balet. Comment augmenter le nombre de places d'apprentissage auprès des sociétés étrangères installées en Suisse?

* **18.4018** ***n*** Ip.
Marchand-Balet. La réforme de l'AI - moins de rentes et plus de mesures pour les personnes atteintes dans leur santé psychique - ne rend-elle pas inévitable le passage au modèle de prescription pour les psychologues?

* **18.4019** ***n*** Ip.
Marchand-Balet. Qu'entreprend la CDIP pour les cantons et les communes en lien avec la décision de l'arrêt du Tribunal fédéral (TF) du 7 décembre 2017 concernant la gratuité de l'enseignement de base?

17.3951 ***n*** Ip.
Markwalder. Le Ministère public de la Confédération a-t-il vraiment la volonté de lutter contre les crimes internationaux?

17.4086 ***n*** Ip.
Marra. Presse écrite romande mise sous pression. Démocratie et diversité de l'information mises à mal?

18.3102 ***n*** Po.
Marra. Attention portée à l'égalité femmes-hommes dans nos écoles

18.3287 ***n*** Ip.
Marra. Retard incompréhensible dans la mise en vigueur de la modification de la LP adoptée le 16 décembre 2016 pour garantir une protection contre les commandements de payer injustifiés

* **18.3873** ***n*** Ip.
Marra. Pavillon suisse pour l'Aquarius
Voir objet 18.3874 Ip. Barazzone
Voir objet 18.3875 Ip. Fluri

•x **16.3730** ***n*** Mo.
Marti. Initiative visant à combattre la pénurie de personnel qualifié. Augmenter la part de femmes dans les métiers de l'informatique

17.3382 ***n*** Po.
Marti. Introduction du bon culturel pour les jeunes. Renforcer la formation et la culture démocratiques

* **18.3839** ***n*** Ip.
Marti. Hausse de la violence à l'égard des femmes dans l'espace public?

18.3061 ***n*** Mo.
Martullo. Instaurer le principe "one in, two out" dans la législation fédérale

18.3103 ***n*** Po.
Masshardt. Fiscalité. Remplacer les déductions pour enfant par des bonifications pour enfant

18.3257 ***n*** Po.
Masshardt. Augmenter les places d'accueil extrafamilial par un financement partagé afin que les parents puissent mieux concilier vie familiale et vie professionnelle

18.3258 ***n*** Mo.
Masshardt. Faire mieux appliquer l'obligation d'archiver

•x **18.3575** ***n*** Ip.
Masshardt. Peut-on exclure que des enfants aient contribué à la fabrication des appareils informatiques de la Confédération?

* **18.3918** ***n*** Mo.
Masshardt. Stratégie climatique pour le marché financier suisse

•x **16.3851** ***n*** Po.
Mazzone. La sécurité d'abord. Diminuons les risques liés aux armes à feu

16.3931 ***n*** Ip.
Mazzone. Négociations TISA. La nouvelle offre suisse annonce-t-elle un bradage environnemental et démocratique?

16.3958 ***n*** Ip.
Mazzone. Nos smartphones sentent le benzène. Responsabilité des entreprises suisses et mesures à entreprendre

16.3997 ***n*** Po.
Mazzone. Un panorama exhaustif des stages en Suisse

16.4066 ***n*** Ip.
Mazzone. Cas Dublin et clause de souveraineté. Prise en compte de motifs personnels

16.4125 ***n*** Ip.
Mazzone. RUAG et ses filiales. Des précisions sont nécessaires

17.3201 ***n*** Mo.
Mazzone. Déconnexion en dehors des heures de travail. Préciser le cadre légal pour accompagner l'évolution technologique du travail

17.3202 ***n*** Ip.
Mazzone. Quelles possibilités démocratiques sont-elles réservées dans le processus de candidature et de réalisation des Jeux olympiques d'hiver 2026? Quelles garanties sont-elles exigées?

17.3217 ***n*** Mo.
Mazzone. Disparition de mineurs non accompagnés. Lutter contre ce phénomène inquiétant, dans l'intérêt supérieur de l'enfant

17.3338 ***n*** Ip.
Mazzone. Exportation vers les pays en développement de deux herbicides interdits en Suisse en raison de leur toxicité. Deux poids, deux mesures. Est-ce conforme au respect des droits humains par la Suisse?

17.3342 ***n*** Ip.
Mazzone. Personnes issues de l'asile et accès restreint à la téléphonie. Les obstacles seront-ils levés?

17.3350 ***n*** Ip.
Mazzone. Poursuivre les criminels de guerre présents en Suisse. Les compétences de la police seront-elles mises à profit?

17.3406 ***n*** Po.
Mazzone. Intoxication quotidienne aux émissions d'oxyde d'azote. Conséquences pour la population et l'environnement

17.3596 ***n*** Ip.
Mazzone. Mise en oeuvre des recommandations des organes onusiens relatifs à la protection des droits humains. Quelle collaboration entre la Confédération, les cantons et les communes?

17.3597 ***n*** Mo.
Mazzone. Service civil. Permettre aux établissements d'affectation de proposer des affectations à temps partiel

17.3602 ***n*** Po.
Mazzone. Accès inégal à la rente d'invalidité du deuxième pilier. Lutter contre les discriminations

17.3802 ***n*** Ip.
Mazzone. Conditions de prise en charge des demandeurs d'asile préoccupantes en Bulgarie. N'est-il pas temps que la Suisse cesse les renvois Dublin vers ce pays?

17.3803 ***n*** Ip.
Mazzone. Négoce et traitement de l'or au regard de la Convention de Minamata sur le mercure. La Suisse compte-t-elle résoudre ses contradictions?

17.3872 ***n*** Ip.
Mazzone. Exportations et importations de pesticides dangereux. Des clarifications sont nécessaires

17.3885 ***n*** Mo.
Mazzone. Fermer un tronçon d'autoroute aux véhicules motorisés au moins un dimanche dans l'année

17.3904 ***n*** Ip.
Mazzone. Caisses de pension et urgence climatique. Divulgation des impacts des investissements sur le climat

17.3933 ***n*** Ip.
Mazzone. Le Ministère public de la Confédération a-t-il vraiment la volonté d'agir dans les procédures concernant les crimes internationaux?

17.4094 ***n*** Mo.
Mazzone. Mettre fin à l'exportation des pesticides interdits en Suisse. Les produits considérés dangereux ici ne le sont pas moins à l'étranger

17.4230 ***n*** Ip.
Mazzone. Recherches familiales d'ADN dans le cadre d'enquêtes pénales. Le Conseil fédéral entend-il y renoncer?

17.4236 ***n*** Ip.
Mazzone. Fioul lourd utilisé par la flotte marchande. Comment la Suisse s'engage-t-elle pour limiter les pollutions?

17.4264 ***n*** Ip.
Mazzone. Risques liés aux produits phytosanitaires. Quelle est la pertinence des critères retenus?

17.4312 ***n*** Po.
Mazzone. Doter les glaciers d'une personnalité juridique et aménager des voies de droit. Une opportunité pour notre pays?

18.3129 ***n*** Ip.
Mazzone. Santé en prison. Comment garantir l'administration des soins nécessaires aux personnes non assurées?

18.3130 ***n*** Ip.
Mazzone. Examen du dispositif helvétique de restitution d'avoirs illicites

18.3151 ***n*** Ip.
Mazzone. Retrait du marché suisse de pesticides dangereux. Davantage de transparence est nécessaire

18.3187 ***n*** Ip.
Mazzone. A quand une limitation des acrylamides pour la santé des consommatrices et consommateurs?

18.3264 ***n*** Ip.
Mazzone. Eventuelle révision de l'ordonnance sur le matériel de guerre. Quelle consultation prévoit le Conseil fédéral?

18.3265 ***n*** Ip.
Mazzone. Rapatriements sous contrainte. Monitoring de toutes les situations de privation de liberté tombant sous le coup de la loi fédérale sur la Commission de prévention de la torture

18.3266 ***n*** Ip.
Mazzone. Agenda 2030. Un point de contact central disposant des ressources et compétences suffisantes

18.3267 ***n*** Po.
Mazzone. Personnes LGBTIQ* en détention. Connaître la situation en vue de l'améliorer

18.3358 ***n*** Mo.
Mazzone. Armée secrète P-26. Lever le voile sur le rapport Cornu

18.3467 ***n*** Ip.
Mazzone. Retrait du marché suisse de pesticides dangereux (bis). Davantage de transparence est nécessaire

18.3468 ***n*** Ip.
Mazzone. Erythrée. Quelles sont les sources permettant d'envisager certains renvois?

18.3469 ***n*** Ip.
Mazzone. Lutte contre le surendettement des ménages. La loi doit être respectée

18.3470 ***n*** Ip.
Mazzone. Opérations sur des enfants avec des variations du développement sexuel. Plus de transparence

18.3471 ***n*** Ip.
Mazzone. Erythrée. Un réexamen des admissions provisoires précipité

18.3638 ***n*** Ip.
Mazzone. Exportation d'isopropanol, précurseur du gaz sarin, en Syrie. Les conséquences ont-elles été évaluées et des conclusions seront-elles tirées?

18.3639 ***n*** Ip.
Mazzone. Non-reconnaissance des Roms en tant que minorité nationale. Des explications s'imposent

* **18.4062** ***n*** Mo.
Mazzone. Violences conjugales. Octroyer un permis de séjour pour protéger les victimes et respecter la Convention d'Istanbul

* **18.4063** ***n*** Po.
Mazzone. Intégration de la justice restaurative dans notre législation, un progrès nécessaire

* **18.4064** ***n*** Ip.
Mazzone. Renforcement de l'influence des autorités chinoises et conséquence pour la communauté tibétaine en Suisse: le Conseil fédéral réagit-il?

* **18.4072** ***n*** Ip.
Mazzone. Modification de la loi sur le blanchiment d'argent: de la clarté s'impose

17.4035 ***n*** Mo.
Merlini. Technologie "blockchain" et cryptomonnaies. Adapter les instruments procéduraux des autorités judiciaires et administratives

18.3056 ***n*** Mo.
Merlini. Pour une révision plus souple de la loi fédérale sur l'impôt anticipé

18.3108 ***n*** Mo.
Merlini. Harmonisation de la procédure en cas de violation des obligations d'annonce au sens de la LDét ou de l'OLCP

•x **18.3453** ***n*** Ip.
Merlini. Sociétés financières "boîtes aux lettres". Compétences des offices du registre du commerce

* **18.4029** ***n*** Ip.
Merlini. Reconnaissance de l'équivalence boursière et OMC

17.4072 ***n*** Po.
Meyer Mattea. Rapport sur la soustraction d'impôt en Suisse

17.4073 ***n*** Mo.
Meyer Mattea. Paradise Papers. Possibilité de sanctionner l'assistance à la soustraction fiscale hors de Suisse

18.3350 ***n*** Po.
Meyer Mattea. Rapport sur l'évolution des dénonciations spontanées depuis 2010 (amnistie fiscale individuelle)

18.3351 ***n*** Mo.
Meyer Mattea. Allouer des fonds supplémentaires à l'aide humanitaire

18.3353 ***n*** Po.
Meyer Mattea. Prévenir toute discrimination lors des contrôles de personnes effectués par le Corps des gardes-frontière

•x **18.3559** ***n*** Ip.
Meyer Mattea. Comment la protection des défenseurs des droits de l'homme est-elle assurée en Colombie?

* **18.3900** ***n*** Ip.
Meyer Mattea. Corps des gardes-frontière. Pour une amélioration du traitement des personnes soupçonnées de dissimulation intracorporelle de stupéfiants

* **18.3981** ***n*** Ip.
Meyer Mattea. Décision du Comité de l'ONU contre la torture. Conséquences sur les futures procédures de Dublin concernant des personnes particulièrement vulnérables

18.3231 ***n*** Ip.
Molina. Conséquences du Projet fiscal 17 sur la situation en matière de droits de l'homme à l'échelle internationale

18.3455 ***n*** Ip.
Molina. La Suisse va-t-elle rater le train de l'entrepreneuriat social?

18.3507 ***n*** Mo.
Molina. Mise en oeuvre de la LSCPT conforme à la volonté du législateur

18.3564 ***n*** Ip.
Molina. Commémoration en souvenir des victimes de la grève générale

18.3566 ***n*** Mo.
Molina. Accord de libre-échange entre l'AELE et le Mercosur. Fixer des critères de durabilité contraignants

* **18.3845** ***n*** Mo.
Molina. Permettre les affectations transitoires sans bureaucratie

* **18.4073** ***n*** Po.
Molina. Procéder à un tour d'horizon sur l'entrepreneuriat social en Suisse

17.4237 ***n*** Ip.
Moret. Application de la préférence indigène aux privés qui engagent des personnes pour de petits temps partiels

17.4284 ***n*** Po.
Moret. Révision complète du droit tarifaire dans la LAMal

•x **18.3658** ***n*** Ip.
Moret. Commission pour la qualité. Coûts et indépendance?

* **18.4005** ***n*** Ip.
Moret. La réforme de la prévoyance professionnelle avance-t-elle?

* **18.4042** ***n*** Ip.
Moret. Assurance maladie. Les Vaudois auraient-ils trop payé pour leurs primes 2018?

16.4165 ***n*** Ip.
Moser. Entreprises et droits de l'homme. Des mesures à préciser pour assurer la cohérence

17.3233 ***n*** Mo.
Moser. Mise en place d'un contrôle périodique des gaz d'échappement

17.3349 ***n*** Ip.
Moser. Nos cours d'eau et notre eau potable sont-ils mis en danger par négligence?

17.3949 ***n*** Ip.
Moser. Pesticides homologués malgré des effets secondaires inacceptables. Quels sont-ils et pourquoi sont-ils homologués?

17.3950 ***n*** Mo.
Moser. Le plan d'action de réduction des produits phytosanitaires ne doit pas devenir une solution de façade

* **18.4052** ***n*** Mo.
Moser. Représentation efficace des intérêts des animaux dans les procédures pénales

•N **16.3707** ***n*** Mo.
Müller Leo. Restaurer l'autorité des employés de l'Etat

17.3221 ***n*** Po.
Müller Leo. Renforcer le secteur agricole

18.3640 ***n*** Ip.
Müller Leo. Mise en oeuvre de l'article 121 de la Constitution sur le renvoi des criminels étrangers. Les cas de rigueur deviennent-ils la règle?

•x **18.3679** ***n*** Ip.
Müller Leo. Les prix indicatifs prévus par la loi sur l'agriculture sont-ils aussi possibles pour les produits semi-finis tels que le beurre et le lait écrémé en poudre?

* **18.3920** ***n*** Mo.
Müller Leo. Transport de médicaments vétérinaires. Pas d'excès de zèle!

17.3101 ***n*** Ip.
Müller Walter. Rendre le savoir des stations de recherche accessible aux producteurs de semences privés

* **18.3904** ***n*** Ip.
Müller Walter. Pour que les prestations inhérentes aux premiers secours psychologiques soient exonérées de l'impôt sur le revenu

•x **16.3867** ***n*** Mo.
Müller-Altermatt. Tenir compte des contraintes qu'imposent le travail de "care" dans la recherche d'un emploi

16.4116 ***n*** Mo.
Müller-Altermatt. Corpus de valeurs. Voter plutôt que palabrer. Le Danemark montre la voie

17.3218 ***n*** Mo.
Müller-Altermatt. Meilleure disponibilité des pièces de rechange

17.3542 ***n*** Ip.
Müller-Altermatt. Expérience des cantons pour le plan d'action Biodiversité de la Confédération

17.3938 ***n*** Mo.
Müller-Altermatt. Offices de poste et agences postales. Planification à moyen et à long terme

17.4299 ***n*** Mo.
Müller-Altermatt. Energie. Les programmes d'encouragement communaux doivent donner droit eux aussi aux contributions globales

18.3533 ***n*** Ip.
Müller-Altermatt. Quid de la durabilité dans la Vision 2030 de la formation professionnelle?

18.3596 ***n*** Ip.
Müller-Altermatt. Objectifs stratégiques de Swisscom à l'ère de l'externalisation et du numérique

•x **18.3633** ***n*** Ip.
Müller-Altermatt. Evaluation et amélioration du système suisse d'homologation des pesticides

•x **18.3634** ***n*** Ip.
Müller-Altermatt. Exigences faites aux utilisateurs de pesticides et aux spécialistes qui les instruisent

18.3635 ***n*** Po.
Müller-Altermatt. Plan visant à garantir la qualification des travailleurs dans le domaine du numérique durant toute leur vie

18.3636 ***n*** Po.
Müller-Altermatt. Emplois et points d'accès aux services publics dans les régions périphériques

* **18.3958** ***n*** Mo.
Müller-Altermatt. Pour une seule et unique collecte de données par les pouvoirs publics

* **18.3979** ***n*** Mo.
Müller-Altermatt. Mieux protéger les travailleurs indépendants contre les risques sociaux

•x **16.3764** ***n*** Ip.
Munz. Mise en oeuvre du nouvel article 67a de la Constitution visant à encourager la formation musicale

16.4055 ***n*** Ip.
Munz. Beznau et Gösgen. Au lieu d'arrêter les centrales, la Suisse contrôle leur sûreté sur papier

16.4056 ***n*** Ip.
Munz. Procédure du plan sectoriel "Dépôt en couches géologiques profondes". L'IFSN exerce-t-elle une fonction de conseil ou de surveillance?

16.4057 ***n*** Mo.
Munz. Campagne de formation continue destinée aux travailleurs âgés

16.4104 ***n*** Mo.
Munz. Peaux de reptiles. Interdire les importations au lieu d'émettre des recommandations sur l'abattage

16.4139 ***n*** Po.
Munz. Mesures spécifiques selon les secteurs en faveur des demandeurs d'emploi âgés

16.4153 ***n*** Ip.
Munz. Valeurs limites applicables aux résidus chimiques de synthèse dans les denrées alimentaires. Il faut agir

17.3076 ***n*** Ip.
Munz. Dryouts à la centrale nucléaire de Leibstadt. L'IFSN prend une décision grave sans demander l'avis d'experts extérieurs

17.3142 ***n*** Ip.
Munz. Produits phytosanitaires. Pour des méthodes de test sans expérimentation animale

17.3545 ***n*** Ip.
Munz. Expérimentation animale. Encouragement du principe des 3R par le Fonds national suisse

17.3674 ***n*** Ip.
Munz. Nanotechnologies. Le PNR 64 met en évidence d'importantes lacunes dans la connaissance de certains aspects essentiels

17.3675 ***n*** Ip.
Munz. Bien-être des animaux de rente. Capacités insuffisantes pour une recherche et un développement proches de la pratique

17.3792 ***n*** Ip.
Munz. Arrêter de polluer les eaux avec des antibiotiques

17.3793 ***n*** Ip.
Munz. Interruption de la ligne ferroviaire près de Rastatt. Rappeler l'Allemagne à ses obligations

17.4170 ***n*** Mo.
Munz. Monitorage du rayonnement non ionisant. Publication de cartes indiquant la pollution due au RNI

17.4171 ***n*** Mo.
Munz. Interdire la détention de chiens à la chaîne

18.3119 ***n*** Mo.
Munz. Rebaptiser "commissions spécialisées" les commissions d'experts

18.3189 ***n*** Mo.
Munz. Investir les excédents financiers dans la formation
Voir objet 18.3190 Mo. Wasserfallen Christian
Voir objet 18.3191 Mo. Gmür-Schönenberger
Voir objet 18.3192 Mo. Kälin

18.3359 ***n*** Mo.
Munz. Axer davantage la formation continue formelle du degré tertiaire sur les adultes plus âgés et expérimentés

18.3465 ***n*** Po.
Munz. Camps et sorties scolaires. Rabais sur les transports

18.3496 ***n*** Po.
Munz. Plan d'action pour réduire la dispersion du plastique dans l'environnement

•x **18.3581** ***n*** Ip.
Munz. Indemniser la promotion de la santé animale par des contributions et d'autres aspects favorisant le bien-être des animaux

* **18.3849** ***n*** Mo.
Munz. Commercialisation du lait de vaches allaitantes

* **18.3850** ***n*** Mo.
Munz. Pour une simplification de la résiliation des rapports de travail des professeurs des EPF par le Conseil des EPF

* **18.3887** ***n*** Ip.
Munz. Jours de congé à choix pour les apprentis

* **18.3888** ***n*** Ip.
Munz. Pour un droit à connaître son origine biologique et génétique

* **18.3889** ***n*** Ip.
Munz. Réforme du droit pénal en matière sexuelle et adaptations à la Convention d'Istanbul

* **18.3890** ***n*** Ip.
Munz. Dissémination expérimentale de manioc génétiquement modifié par l'EPFZ au Nigéria. La Suisse remplit-elle ses obligations internationales en matière de politique de développement?

* **18.3891** ***n*** Ip.
Munz. La Confédération, partenaire fiable des organisations qui se consacrent aux enfants et aux jeunes?

17.3114 ***n*** Ip.
Müri. Swissness à discrétion. La joyeuse farce des plus beaux livres suisses

•x **18.3615** ***n*** Ip.
Müri. Le secteur spatial gagne à nouveau en importance

•x **18.3705** ***n*** Ip.
Müri. Administration fédérale. Faire des économies dans le secteur de l'impression

17.3203 ***n*** Po.
Nantermod. Clarification du statut d'indépendant

17.3204 ***n*** Mo.
Nantermod. Concession de transport de voyageurs. Transparence et ouverture

17.3331 ***n*** Mo.
Nantermod. Dégeler les droits de production en cas de gel des récoltes

17.3457 ***n*** Mo.
Nantermod. Communautés tarifaires. Assurer le libre choix à l'usager

17.3458 ***n*** Mo.
Nantermod. Permis d'élève conducteur dès 16 ans

17.3923 ***n*** Mo.
Nantermod. Marché de l'électricité. Libéralisation des compteurs

17.3925 ***n*** Mo.
Nantermod. Plans sectoriels. Approbation par le Parlement

17.4092 ***n*** Mo.
Nantermod. Réduire les émoluments en matière de poursuite et de faillite

17.4110 ***n*** Po.
Nantermod. Procédure de conciliation. Simplification en cas de défaut annoncé

18.3077 ***n*** Mo.
Nantermod. Maladies chroniques. Favoriser les patients qui se conforment au traitement prescrit

18.3079 ***n*** Mo.
Nantermod. Détention administrative en vue de l'expulsion. Permettre le bracelet électronique

18.3081 ***n*** Ip.
Nantermod. Développement des CFF. Quid des villes hors réseau?

18.3479 ***n*** Mo.
Nantermod. Directives sur la sécurité au travail. Introduire un droit d'opposition

•x **18.3490** ***n*** Ip.
Nantermod. Plates-formes électroniques. Quelle sécurité juridique?

18.3500 ***n*** Mo.
Nantermod. LAT. Une vraie indemnisation des propriétaires lésés

•x **18.3557** ***n*** Po.
Nantermod. UNRWA. Bilan et perspectives après 70 ans

* **18.3752** ***n*** Ip.
Nantermod. Redistribution du produit de la taxe CO2: quel coût et quelle satisfaction?

* **18.3753** ***n*** Mo.
Nantermod. Renforcer la sécurité juridique et éviter la requalification des contrats

* **18.4038** ***n*** Mo.
Nantermod. Hydravion et zones de protection. Autoriser des exceptions

17.3315 ***n*** Mo.
Nicolet. Production laitière suisse. Redonnons des perspectives et un avenir aux producteurs de lait d'industrie

18.3049 ***n*** Mo.
Nicolet. Pour un encouragement à la production de cultures fourragères et de sources protéiques indigènes

18.3182 ***n*** Mo.
Nicolet. Stop aux restructurations à la hache d'Agroscope

•x **18.3481** ***n*** Ip.
Nicolet. LAMal. Coûts des prestations ambulatoires supérieurs à la moyenne dans le canton de Vaud. Quelles en sont les causes?

•x **18.3498** ***n*** Ip.
Nicolet. Scandale Car postal. Les têtes qui tombent sont-elles un écran de fumée pour couvrir le conseil d'administration et son président, Monsieur Urs Schwaller?

* **18.3848** ***n*** Ip.
Nicolet. Le plafonnement du taux des cotisations LPP à 15 pour cent du salaire coordonné pourrait-il contribuer au renforcement de l'emploi des plus de 50 ans?

* **18.3919** ***n*** Ip.
Nicolet. Exportation de denrées alimentaires vers l'Union économique eurasiatique (UEEA): pourquoi les représentants des produits à forte valeur ajoutée ne sont-ils pas intégrés au groupe de travail GAP?

* **18.4041** ***n*** Ip.
Nicolet. Fermeture régulière de gares de chargement de bois destiné à l'industrie du bois: les impacts financiers et écologiques ont-ils été évalués et comment sont prises les décisions?

* **18.3858** ***n*** Po.
Nordmann. Limiter la consommation de pornographie des enfants et des jeunes sur Internet

* **18.4020** ***n*** Mo.
Nordmann. Lutte contre le réchauffement climatique: Stratégie, agenda et mesures pour la décarbonisation de la mobilité routière

•x **16.3817** ***n*** Ip.
Nussbaumer. Révision de l'accord de libre-échange conclu entre l'AELE et le Canada. Quels sont les objectifs visés?

18.3059 ***n*** Po.
Nussbaumer. Renforcer la participation du Parlement à la conduite de la politique européenne de la Suisse

18.3482 ***n*** Mo.
Nussbaumer. Message concernant la participation de la Suisse aux programmes de coopération de l'UE 2021-2027

* **18.3964** ***n*** Mo.
Nussbaumer. Rehaussement des fonds propres pondérés en fonction des risques pour les crédits et les placements dans les matières premières nocives pour le climat

* **18.4070** ***n*** Po.
Nussbaumer. Procédure de transfert dans le droit de l'énergie

•x **18.3460** ***n*** Ip.
Paganini. Prestations d'assurance sociale pour les frontaliers en provenance de l'UE

* **18.3769** ***n*** Po.
Paganini. Faire profiter d'autres parties du pays de l'euphorie suscitée par les SwissSkills

•N **16.3830** ***n*** Mo.
Page. Reconnaissance et formation professionnelle pour les personnes s'occupant de personnes âgées et/ou handicapées

17.3456 ***n*** Po.
Page. Certificat médical ou contrôle d'aptitude pour conducteurs âgés à partir de 75 ans? Etude comparative de l'opportunité

17.3657 ***n*** Mo.
Page. TVA. Suppression de l'inégalité de traitement entre associations culturelles et sportives

17.3693 ***n*** Mo.
Page. Fin de l'interdiction de célébrer un mariage religieux avant le mariage civil

18.3184 ***n*** Mo.
Page. Projets du Conseil fédéral pour la réorganisation d'Agroscope

18.3532 ***n*** Mo.
Page. Révision partielle de la législation fédérale relative à l'octroi des indemnités de chômage

18.3693 ***n*** Ip.
Page. Politique de fermeture des voies CFF lors de travaux d'infrastructure

* **18.3749** ***n*** Ip.
Page. Indemnisation pour les dons du sang?

* **18.3770** ***n*** Ip.
Page. Adaptation de l'AVS pour les indépendants en fin d'activité

* **18.3942** ***n*** Ip.
Page. Modification de la législation pour la régulation des cormorans

17.4289 ***n*** Mo.
Pantani. Modification de l'Accord de coopération policière et douanière entre le Conseil fédéral suisse et le Gouvernement de la République italienne

18.3416 ***n*** Mo.
Pantani. Importation de marchandises. Réduction de la franchise de 300 à 50 francs

18.3508 ***n*** Mo.
Pantani. Décotation de la Banque nationale suisse

•x **16.3999** ***n*** Mo.
Pardini. Définition de droits fondamentaux et d'une charte pour une numérisation démocratique en Suisse

17.3758 ***n*** Mo.
Pardini. Faillites en chaîne. Empêcher le commerce avec des entreprises surendettées

18.3230 ***n*** Mo.
Pardini. Instituer une entité chargée de mettre en place un développement industriel de la Suisse qui soit à la fois souverain et respectueux du développement durable

* **18.3763** ***n*** Ip.
Pardini. Le Conseil fédéral est-il disposé à étudier une option «EEE II»?

17.4158 ***n*** Mo.
Pezzatti. Sécurité d'accès de la population aux vaccins

18.3167 ***n*** Po.
Pezzatti. Vaccins. Accélérer et simplifier la procédure de remboursement

* **18.3806** ***n*** Mo.
Pezzatti. Moderniser les règles de placement afin de renforcer la prévoyance professionnelle

•x **16.3795** ***n*** Ip.
Pfister Gerhard. Mise en liberté de djihadistes condamnés. Combler les lacunes de la loi

17.3940 ***n*** Mo.
Pfister Gerhard. Intégrer les personnes relevant du domaine de l'asile

17.4151 ***n*** Ip.
Pfister Gerhard. Cloisonnement abusif du marché automobile suisse

18.3301 ***n*** Ip.
Pfister Gerhard. Surveillance des Services du Parlement

18.3535 ***n*** Ip.
Pfister Gerhard. La Poste, un poste retranché? Les batailles juridiques sans fin sur le prix de la distribution quotidienne des journaux et revues aux abonnés ne font-elles pas courir des risques pour le propriétaire et les contribuables?

•x **18.3547** ***n*** Ip.
Pfister Gerhard. Parrainage de matériel didactique et distorsion de la concurrence par la Confédération

* **18.3896** ***n*** Ip.
Pfister Gerhard. Pénalisation du mariage. La Confédération a diffusé de fausses informations pendant des années

* **18.3897** ***n*** Mo.
Pfister Gerhard. Prévoyance professionnelle. Réduire le montant des avoirs pour lesquels le contact a été rompu en simplifiant l'article sur les montants dits insignifiants

* **18.3898** ***n*** Mo.
Pfister Gerhard. Appliquer la loi sur les cartels de manière effective dans le secteur automobile

* **18.3923** ***n*** Ip.
Pfister Gerhard. Contributions versées à l'Initiative de Genève

17.4262 ***n*** Po.
Piller Carrard. Renforcer la prévention pour faire baisser les coûts de la santé

18.3106 ***n*** Po.
Piller Carrard. Faire progresser l'égalité hommes-femmes pour soutenir l'économie

* **18.4074** ***n*** Po.
Piller Carrard. Quel est l'impact d'une taxe sur la consommation de boissons sucrées?

17.3385 ***n*** Ip.
Portmann. Interdiction des organisations islamistes extrémistes

17.3999 ***n*** Po.
Portmann. Abolition des obstacles administratifs dans les relations avec Taïwan

18.3071 ***n*** Po.
Portmann. Accès au marché suisse des prestataires étrangers de services financiers

* **18.3746** ***n*** Mo.
Portmann. Pas de laisser-passer pour l'accès à l'assurance-chômage et aux assurances sociales suisses

17.3047 ***n*** Mo.
Quadranti. Autorisation et réglementation du don d'ovules

17.3189 ***n*** Mo.
Quadranti. Réfugiés et bénéficiaires d'une admission provisoire. Tirer d'emblée parti de leur potentiel professionnel

17.3667 ***n*** Mo.
Quadranti. Recensement statistique des crimes haineux fondés sur l'orientation sexuelle, l'identité de genre, l'expression de genre ou les caractéristiques sexuelles

18.3205 ***n*** Po.
Quadranti. La loi fédérale sur la procréation médicalement assistée est-elle adaptée aux évolutions actuelles et à l'état de la science et de la technologie?

* **18.3790** ***n*** Po.
Quadranti. La question des pourboires face à l'essor des moyens de paiement électroniques

•x **17.3066** ***n*** Po.
Quadri. Transfert d'argent touché à titre d'aide sociale par des migrants vers leur pays d'origine. Mettre au clair la situation et agir en conséquence

17.3284 ***n*** Mo.
Quadri. Retrait de la nationalité suisse aux naturalisés qui ont commis des crimes graves

17.3777 ***n*** Po.
Quadri. Taxe d'immigration pour les frontaliers. On ne peut la rejeter par parti pris, sans procéder aux approfondissements nécessaires

18.3155 ***n*** Mo.
Quadri. Dénoncer l'accord sur l'imposition des frontaliers

•x **18.3402** ***n*** Ip.
Quadri. Le cadeau du SECO aux frontaliers

•x **18.3452** ***n*** Ip.
Quadri. Ligne ferroviaire Mendrisio-Malpensa. Liaisons supprimées et situation insatisfaisante

•x **18.3474** ***n*** Ip.
Quadri. Lutte contre l'extrémisme islamique. Ligne dure en Autriche, angélisme masochiste en Suisse?

18.3475 ***n*** Mo.
Quadri. N'empêchons pas les passagers tessinois de se rendre en bus à l'aéroport de Malpensa

18.3514 ***n*** Mo.
Quadri. Attribuer une partie de la redevance de la SSR à la presse papier, afin de vraiment garantir le pluralisme médiatique

* **18.3728** ***n*** Ip.
Quadri. Versement des indemnités de chômage aux employés du casino de Campione. Annuler la décision injuste du SECO

* **18.3787** ***n*** Mo.
Quadri. Pas de subsides pour ceux qui engagent des réfugiés. Aidons plutôt ceux qui engagent des citoyens suisses, trop souvent discriminés chez eux

* **18.3824** ***n*** Mo.
Quadri. Immigrés de l'UE. Pas plus de six mois à la charge de l'aide sociale

* **18.3833** ***n*** Ip.
Quadri. Primes de l'assurance-maladie. Optimisme injustifié

* **18.3987** ***n*** Mo.
Quadri. Dissoudre la Commission fédérale contre le racisme

•N **16.3982** ***n*** Mo.
Regazzi. Expulsion des terroristes vers leur pays d'origine, qu'il soit sûr ou non

17.3375 ***n*** Mo.
Regazzi. Le passeport des pédophiles doit leur être retiré

17.3784 ***n*** Po.
Regazzi. Inciter les conducteurs à restituer volontairement leur permis de conduire à partir de 70 ans

17.4135 ***n*** Mo.
Regazzi. Déréglementation des obstacles linguistiques au commerce dans le secteur automobile

•N **17.4308** ***n*** Mo.
Regazzi. Appréciation des ouvrages et des sites en vue de leur inscription dans l'ISOS. Les critères doivent être clarifiés

•x **18.3523** ***n*** Ip.
Regazzi. Ateliers CFF à Arbedo-Castione. Comment pense-t-on régler la question de l'expropriation des terrains nécessaires, notamment en zone agricole?

•x **18.3577** ***n*** Ip.
Regazzi. Récoltes de signatures à l'appui de référendums et d'initiatives populaires et financements étrangers. Un danger pour notre démocratie directe?

•x **18.3578** ***n*** Ip.
Regazzi. La pratique du Conseil fédéral récompense les djihadistes et punit les réfugiés intégrés

* **18.3725** ***n*** Ip.
Regazzi. Interface entre les banques de données SYMIC et ISAB. Plus-value grâce à l'unification des données

* **18.3751** ***n*** Ip.
Regazzi. Rapport d'experts sur l'éducation sexuelle en Suisse établi en réponse au postulat Regazzi 14.4115

* **18.3758** ***n*** Mo.
Regazzi. Système d'information SYMIC. Améliorer les contrôles en supprimant les erreurs

* **18.3776** ***n*** Ip.
Regazzi. Centre d'information d'AlpTransit à Pollegio. Il faut trouver une solution pour éviter la démolition

* **18.3784** ***n*** Ip.
Regazzi. Commission fédérale des médias. Contrôle des coûts et de la qualité

* **18.3944** ***n*** Mo.
Regazzi. Immatriculation des véhicules. Réduction de la bureaucratie

* **18.3945** ***n*** Mo.
Regazzi. Commerce des émissions de CO2 des véhicules. Réduire la bureaucratie

•x **16.3845** ***n*** Ip.
Reimann Lukas. La Poste sape le mandat de service universel

•N **16.3894** ***n*** Mo.
Reimann Lukas. Importation de voitures de tourisme. Eviter la bureaucratie et la paperasse disproportionnée

17.3455 ***n*** Mo.
Reimann Lukas. Rendre publics les liens d'intérêts des juges et des procureurs

17.3894 ***n*** Mo.
Reimann Lukas. Pour la fluidité du trafic. Autoriser les véhicules à tourner à droite au feu rouge

17.3928 ***n*** Mo.
Reimann Lukas. Halte à la hausse continue des primes d'assurance-maladie! Interdire pour dix ans les hausses de primes dans l'assurance obligatoire des soins

17.3960 ***n*** Mo.
Reimann Lukas. Swiss. Halte à la discrimination et à la pénalisation de la clientèle suisse

18.3627 ***n*** Mo.
Reimann Lukas. Compléter le frein à l'endettement par un frein à la réglementation

•x **18.3665** ***n*** Ip.
Reimann Lukas. Réforme du droit d'auteur dans l'UE. Conséquences en Suisse

* **18.3807** ***n*** Ip.
Reimann Lukas. Aménager les centrales hydrauliques de manière à rétablir la migration des poissons d'ici 2030

* **18.3962** ***n*** Mo.
Reimann Lukas. Exécution du mandat du Parlement: supprimer la double imposition des nouvelles voitures

16.4031 ***n*** Ip.
Reimann Maximilian. Rayonnement électromagnétique, coûts de la santé et lacunes dans la législation sur le rayonnement non ionisant

17.3213 ***n*** Mo.
Reimann Maximilian. Organiser une table ronde pour étudier l'impact du rayonnement à basse fréquence sur l'homme et l'animal

17.3794 ***n*** Mo.
Reimann Maximilian. Impôt à la source prélevé sur des titres étrangers. Simplifier les démarches administratives liées aux demandes en remboursement déposées par des investisseurs privés dans les pays voisins en particulier

18.3536 ***n*** Mo.
Reimann Maximilian. Groupe consultatif d'experts en matière de RNI. Adjonction d'un expert du domaine de la pollution électromagnétique

•x **16.4114** ***n*** Mo.
Reynard. Organiser une conférence nationale urgente pour faciliter l'intégration des réfugiés dans le système de formation

17.3037 ***n*** Po.
Reynard. Evaluer l'impact des robots sur le système des assurances sociales

17.3038 ***n*** Po.
Reynard. Assurance-chômage. Combattre la précarité des chercheurs boursiers

•x **17.3040** ***n*** Po.
Reynard. Evaluer la pertinence de créer une personnalité juridique pour les robots

17.3080 ***n*** Po.
Reynard. Générer de nouvelles sources pour le financement climatique

17.3116 ***n*** Mo.
Reynard. Actualisation du concept d'intensification des contrôles du trafic lourd

17.3117 ***n*** Mo.
Reynard. Rapports réguliers sur le contrôle du trafic lourd

17.3150 ***n*** Ip.
Reynard. Harcèlement de rue. Que compte faire le Conseil fédéral pour lutter contre ce fléau du quotidien?

17.3351 ***n*** Ip.
Reynard. Erasmus plus. Clarification au sujet de la solution suisse pour l'encouragement de la mobilité internationale à des fins de formation à partir de 2018

17.3398 ***n*** Ip.
Reynard. Lutter contre le travail des enfants dans le cadre d'entreprises suisses

17.3416 ***n*** Mo.
Reynard. La Suisse doit réintégrer au plus vite le programme Erasmus plus

17.3500 ***n*** Po.
Reynard. Evaluer l'impact du système scolaire sur les inégalités

17.3608 ***n*** Ip.
Reynard. Harcèlement (mobbing) sur le lieu de travail

17.3704 ***n*** Po.
Reynard. Harcèlement de rue. Evaluer l'ampleur du phénomène et les mesures possibles pour le combattre

17.3809 ***n*** Mo.
Reynard. Santé au travail. Il est temps d'agir contre le mobbing

17.3989 ***n*** Mo.
Reynard. Plan d'action contre le harcèlement sexuel

17.4083 ***n*** Ip.
Reynard. Réserves des EPF et taxes d'études

17.4128 ***n*** Ip.
Reynard. Jouets connectés. Comment éviter des dérives?

18.3044 ***n*** Ip.
Reynard. Partenariat entre La Poste Suisse et Amazon

18.3083 ***n*** Po.
Reynard. Lutter efficacement contre l'augmentation des cas de VIH en Suisse

18.3309 ***n*** Po.
Reynard. Sanctions ciblées contre les auteurs de crimes de guerre en Syrie

18.3489 ***n*** Mo.
Reynard. Stages. Mieux encadrer et améliorer le statut de stagiaire

•x **18.3569** ***n*** Ip.
Reynard. Ligne à très haute tension Chamoson-Chippis. Pas de travaux avant la finalisation de la procédure de planification de détail

•x **18.3595** ***n*** Ip.
Reynard. Prophylaxie préexposition. Accès à une mesure efficace

18.3699 ***n*** Ip.
Reynard. Fermeture de guichets de gare. Stratégie de démantèlement aux CFF?

* **18.4045** ***n*** Ip.
Reynard. Mesures pour mettre en œuvre les recommandations du comité des droits de l'enfant de l'ONU

* **18.4046** ***n*** Ip.
Reynard. Formation continue et reconversion professionnelle: bientôt une vraie offensive en faveur des salarié-e-s?

* **18.4047** ***n*** Mo.
Reynard. Et si la Confédération mettait en place une campagne de prévention contre le harcèlement et les violences sexuelles?

* **18.4048** ***n*** Po.
Reynard. Il est temps d'obtenir des chiffres fiables sur la problématique du harcèlement sexuel

* **18.4049** ***n*** Mo.
Reynard. Harcèlement sexuel: de graves lacunes à combler

16.3915 ***n*** Po.
Rickli Natalie. Dangerosité et risque de récidive d'auteurs d'infractions. Revoir les conditions régissant la libération de l'exécution d'une peine ou d'une mesure

16.3916 ***n*** Mo.
Rickli Natalie. Interdire les mariages précoces

17.3281 ***n*** Po.
Rickli Natalie. Traitement de l'affaire Jürg Jegge et des autres cas d'abus dans le contexte de l'Education nouvelle

18.3531 ***n*** Po.
Rickli Natalie. Réforme de la peine privative de liberté "à vie" pour les infractions particulièrement graves
Voir objet 18.3530 Po. Caroni

•x **18.3551** ***n*** Po.
Rickli Natalie. Mesures contre l'excision

17.3110 ***n*** Ip.
Riklin Kathy. Orientation stratégique du Conseil des EPF

17.4246 ***n*** Mo.
Riklin Kathy. Reconduire en 2019 la stratégie de libre accès aux données publiques

* **18.3761** ***n*** Ip.
Riklin Kathy. Investir dans le développement durable

* **18.3762** ***n*** Ip.
Riklin Kathy. Mise en œuvre des objectifs de développement durable (ODD). Rôle de la recherche et de l'innovation

18.3104 ***n*** Mo.
Roduit. Pas de double langage à propos de la Patrouille des Glaciers

18.3336 ***n*** Mo.
Roduit. Pour une régulation concordante des secteurs gazier et électrique

18.3410 ***n*** Mo.
Roduit. Activités scolaires obligatoires. Offres de transport

18.3626 ***n*** Mo.
Roduit. Le suremballage est une aberration

18.3628 ***n*** Po.
Roduit. La dyslexie? Pour enfin y voir plus clair

•x **18.3644** ***n*** Ip.
Roduit. Interdiction de vendre des cigarettes électroniques aux mineurs

* **18.3991** ***n*** Mo.
Roduit. Redonner des moyens aux registres du commerce

* **18.3992** ***n*** Mo.
Roduit. Pour un registre national des faillites

* **18.3993** ***n*** Mo.
Roduit. Mettre fin aux faillites à répétition

* **18.3994** ***n*** Mo.
Roduit. Accueil extra-familial des enfants et calcul salaire soumis à l'AVS

* **18.3995** ***n*** Po.
Roduit. WhatsApp School

* **18.4008** ***n*** Mo.
Roduit. Echanges internationaux d'enseignants dans un cadre mondial

* **18.4044** ***n*** Ip.
Roduit. A-t-on oublié les parents qui s'occupent d'enfants gravement malades ou handicapés?

* **18.4059** ***n*** Ip.
Roduit. Mise à jour des routes principales suisses (réseau complémentaire)

16.4038 ***n*** Po.
Romano. La 4e révision de la loi sur l'assurance-chômage. Analyse des effets à cinq ans de l'entrée en vigueur

17.3187 ***n*** Mo.
Romano. Présence de personnel employé par la Poste au bénéfice d'une formation spécifique complète dans les agences postales très fréquentées

•x **17.3405** ***n*** Mo.
Romano. Termes "société anonyme" et "società anonima". Dénomination trompeuse et dépassée en français et en italien

17.3800 ***n*** Mo.
Romano. Créer des synergies avec d'autres Etats pour des opérations communes de rapatriement

17.4177 ***n*** Po.
Romano. Développement de la mobilité ferroviaire internationale. Adapter en temps utile aux changements les contrôles à la frontière effectués par le Corps des gardes-frontière

18.3027 ***n*** Mo.
Romano. Accord sur l'imposition des frontaliers. Pas de signature tant que l'Italie ne permettra pas aux opérateurs suisses d'offrir des services financiers transfrontaliers

18.3118 ***n*** Ip.
Romano. Imposition des frontaliers au Tessin. Subordonner les versements de 2018 et 2019 à la réalisation d'infrastructures de transport transfrontalières?

18.3263 ***n*** Mo.
Romano. Croix fédérale de la mobilité. Avancer la planification et la conception des tronçons ferroviaires suisses à grande vitesse, de frontière à frontière (N-S/E-O), à 2030/2035

18.3576 ***n*** Mo.
Romano. Financement conjoint d'infrastructures de transport public transfrontalières au moyen des ristournes de l'imposition des frontaliers. Accord bilatéral entre la Suisse et l'Italie

* **18.3965** ***n*** Ip.
Romano. Police fédérale et lutte contre les organisations mafieuses. La centralisation à Berne a-t-elle fait perdre le contact avec la réalité?

18.3247 ***n*** Mo.
Rösti. Les milliards versés à l'UE au titre de l'aide au développement doivent être soumis au peuple

* **18.3840** ***n*** Ip.
Rösti. Mise en œuvre concrète des exigences du Pacte de l'ONU pour les migrations

* **18.3983** ***n*** Ip.
Rösti. Énergie hydroélectrique. Pertes de production et objectifs de la stratégie énergétique 2050

17.3170 ***n*** Mo.
Ruiz Rebecca. Biobanques. Un cadre légal pour assurer la recherche biomédicale et la protection des patients

17.4180 ***n*** Mo.
Ruiz Rebecca. Interdiction de la publicité pour le tabac dans les points de vente

•x **17.4185** ***n*** Po.
Ruiz Rebecca. Introduction d'un troisième genre. Conséquences pour l'ordre juridique et pour Infostar

•x **18.3497** ***n*** Ip.
Ruiz Rebecca. Moyens de lutte contre le deal de rue

•x **18.3548** ***n*** Ip.
Ruiz Rebecca. Grossesse extra-utérine. Une prise en charge inégalitaire des frais liés à la grossesse?

18.3549 ***n*** Mo.
Ruiz Rebecca. Changement d'assurance-maladie. Un délai d'envoi plus clair pour les assurés

18.3550 ***n*** Po.
Ruiz Rebecca. Triclosan. Faire le point sur ce produit

* **18.4033** ***n*** Ip.
Ruiz Rebecca. Maintien durable du service à la population fourni par les pharmacies publiques

* **18.4085** ***n*** Po.
Ruiz Rebecca. Erreurs médicales: une meilleure place pour les patients dans les procédures en justice

17.4189 ***n*** Po.
Ruppen. Pour une approche plus large de la promotion des infrastructures

18.3226 ***n*** Ip.
Ruppen. Contrôle fédéral des finances. Une communication malheureuse et un recrutement discutable

•x **16.4150** ***n*** Mo.
Rutz Gregor. Expulsion des étrangers criminels. Statistique transparente des cas de rigueur

17.3887 ***n*** Ip.
Rutz Gregor. Votation populaire consacrée à l'initiative "No Billag". La SSR diffuse-t-elle des spots publicitaires de précampagne aux frais des payeurs de la redevance?

17.4129 ***n*** Ip.
Rutz Gregor. Il faut des organes responsables à la tête des organisations de prévoyance

* **18.4050** ***n*** Mo.
Rutz Gregor. L'administration est-elle l'autorité suprême de l'Etat?

•x **16.3684** ***n*** Ip.
Rytz Regula. Fuites récentes sur l'accord TISA. La démocratie est effectivement mise à mal par le traité

•x **16.3853** ***n*** Ip.
Rytz Regula. Le programme de promotion de la santé "L'école bouge", apprécié et couronné de succès, fera-t-il les frais du programme de stabilisation 2017-2019?

16.4163 ***n*** Po.
Rytz Regula. Compléter le rapport de l'OFEN sur le stockage d'énergie en y incluant l'électrosynthèse de liquides

17.3055 ***n*** Mo.
Rytz Regula. Plan d'action contre les manipulations du système Adblue

17.3241 ***n*** Po.
Rytz Regula. Garantir une opinion publique démocratique par un encouragement ciblé des médias

17.3599 ***n*** Ip.
Rytz Regula. Le Conseil fédéral veut-il empêcher que des études sur les activités du SRC soient réalisées?

17.3664 ***n*** Ip.
Rytz Regula. Stratégie énergétique 2050. Demander aux CFF d'harmoniser la vitesse des trains sur la ligne du Saint-Gothard

17.3941 ***n*** Mo.
Rytz Regula. Vente d'immeubles de la Confédération. Non à la chasse au rendement

•N **17.4113** ***n*** Mo.
Rytz Regula. Etudes sur la remise contrôlée de cannabis. Créer un article relatif aux projets pilotes
Voir objet 17.4111 Mo. Sauter
Voir objet 17.4112 Mo. Barrile
Voir objet 17.4114 Mo. Bertschy
Voir objet 17.4210 Mo. Zanetti Roberto

17.4288 ***n*** Po.
Rytz Regula. Rapport concernant les répercussions du commerce en ligne sur l'économie et la société en Suisse

17.4314 ***n*** Ip.
Rytz Regula. Quel rôle la Poste a-t-elle joué dans l'arrivée d'Amazon sur le marché suisse?

18.3364 ***n*** Mo.
Rytz Regula. Axer les objectifs stratégiques de la Poste sur le service universel et le service public

18.3370 ***n*** Mo.
Rytz Regula. Entreprises liées à la Confédération. Halte aux incitations inopportunes inhérentes aux bonus!

16.3936 ***n*** Ip.
Salzmann. Protection de l'espace aérien de la Suisse par ses propres Forces aériennes

16.3942 ***n*** Ip.
Salzmann. But et raison d'être des arguments du Conseil fédéral dans la brochure qu'il rédige en vue des votations

•x **17.3152** ***n*** Mo.
Salzmann. Le Conseil fédéral ne doit pas reprendre les normes UE qui durcissent la législation sur les armes

18.3165 ***n*** Ip.
Salzmann. Institut de recherche Agroscope. Restructuration et centralisation à Posieux

18.3214 ***n*** Mo.
Salzmann. Les montants alloués à l'aide au développement doivent être approuvés par le peuple

17.3235 ***n*** Po.
Sauter. Ouverture du marché agricole. Pour une politique de libre-échange durable

17.3326 ***n*** Mo.
Sauter. Rendre la Suisse plus attrayante pour les jeunes entreprises en supprimant l'obligation de cotiser à l'assurance-chômage

17.3564 ***n*** Mo.
Sauter. Renforcer notre place économique en supprimant les droits de douane perçus sur les produits industriels

•N **17.4111** ***n*** Mo.
Sauter. Etudes sur la remise contrôlée de cannabis. Créer un article relatif aux projets pilotes
Voir objet 17.4112 Mo. Barrile
Voir objet 17.4113 Mo. Rytz Regula
Voir objet 17.4114 Mo. Bertschy
Voir objet 17.4210 Mo. Zanetti Roberto

* **18.3821** ***n*** Ip.
Sauter. Le rapport sur la politique aéronautique est-il toujours valable?

* **18.3822** ***n*** Mo.
Sauter. Professions médicales. Reconnaissance de la maturité suisse comme preuve des connaissances linguistiques requises

17.3487 ***n*** Po.
(Schelbert) Mazzone. Révolution numérique, environnement et énergie

•x **18.3621** ***n*** Ip.
Schenker Silvia. Ne pas réduire les prestations d'assurance ni les dommages-intérêts et les indemnités en réparation d'un préjudice moral pour les mineurs accidentés

18.3326 ***n*** Po.
Schilliger. Optimisation de la consommation d'électricité. Améliorer les conditions-cadres

•x **18.3586** ***n*** Ip.
Schilliger. Coûts de la formation universitaire dans le domaine de la santé

18.3657 ***n*** Po.
Schilliger. Code des obligations. Prévention des dommages

* **18.3808** ***n*** Ip.
Schilliger. Autorisation de construire des lucarnes. Plus de liberté

•x **16.3804** ***n*** Po.
Schmid-Federer. Des allocations pour enfant sous condition de ressources pour lutter de manière ciblée contre la pauvreté des familles

17.3380 ***n*** Po.
(Schmid-Federer) Kutter. Pilotage du système de santé. Avantages et inconvénients de la mise en place de régions d'approvisionnement intercantonales

17.3536 ***n*** Po.
(Schmid-Federer) Lohr. Stratégie nationale sur le bénévolat

17.4193 ***n*** Mo.
Schneeberger. Pour un statut d'indépendant libéré de l'arbitraire des autorités

•x **18.3429** ***n*** Ip.
Schneeberger. Le commandant du Corps des gardes-frontière a besoin d'instructions claires données par les politiques. L'insécurité et le mécontentement augmentent au sein de la population

* **18.3814** ***n*** Ip.
Schneeberger. Lever les obstacles à la généralisation de la signature numérique

* **18.3950** ***n*** Mo.
Schneeberger. Promouvoir le vélo électrique parmi les élèves du secondaire

17.3412 ***n*** Po.
Schneider Schüttel. Repenser la question de la flotte suisse de haute mer

17.3523 ***n*** Ip.
Schneider Schüttel. Le scénario de la guerre froide est-il encore d'actualité? Examen généralisé des différents scénarios

17.3524 ***n*** Ip.
Schneider Schüttel. Elaboration du plan d'action Biodiversité

17.3996 ***n*** Mo.
Schneider Schüttel. Paradise Papers. Soumettre à des obligations de diligence accrues les transactions réalisées avec des centres financiers offshore

17.4154 ***n*** Ip.
Schneider Schüttel. Commandes passées à des entreprises liées à des parlementaires

18.3430 ***n*** Ip.
Schneider Schüttel. Les objectifs en matière de biodiversité ne seront pas atteints

* **18.3884** ***n*** Mo.
Schneider Schüttel. Campagne nationale «Les hommes contre la violence à l'égard des femmes»

17.3476 ***n*** Mo.
Schneider-Schneiter. Mettre fin à l'anomalie suisse des frais d'itinérance élevés, pour préserver les activités économique, commerciale et touristique

17.4227 ***n*** Mo.
Schneider-Schneiter. Géoblocage. La Suisse va-t-elle une fois de plus rater le coche? Pour la création immédiate d'un groupe de travail pour le libre-échange numérique

* **18.3719** ***n*** Ip.
Schneider-Schneiter. Brexit / Conséquences pour la Suisse

* **18.3720** ***n*** Ip.
Schneider-Schneiter. Reprise des négociations en vue d'un accord de libre-échange entre la Suisse et les États-Unis

•x **16.3995** ***n*** Mo.
(Schwaab) Reynard. Sauvegarder des emplois en cas de licenciements collectifs. Sanctionner plus durement les abus de la procédure de consultation

16.4007 ***n*** Po.
(Schwaab) Marti. Pour des algorithmes respectueux des droits fondamentaux

16.4079 ***n*** Mo.
(Schwaab) Marra. Moins de chicanes administratives et plus de soutien pour les chômeurs âgés

17.3383 ***n*** Mo.
(Schwaab) Marra. L'assurance-chômage ne doit plus laisser tomber les chômeurs qui sortent d'une longue maladie

17.3759 ***n*** Mo.
(Schwaab) Reynard. Stopper les faillites en chaîne. Empêcher les champions de l'insolvabilité organisée de nuire à nouveau

•x **16.3722** ***n*** Ip.
Seiler Graf. Exportations de matériel de guerre vers l'Inde en dépit de l'escalade du conflit au Cachemire?

•N **16.3723** ***n*** Mo.
Seiler Graf. Réglementer enfin au niveau national les prestations de sécurité privées

17.3129 ***n*** Po.
Seiler Graf. Introduction d'une taxe sur les billets d'avion

17.3153 ***n*** Mo.
Seiler Graf. Soumettre les biens militaires spécifiques à la loi sur le matériel de guerre

17.4046 ***n*** Po.
Seiler Graf. Envoi de la brochure easyvote aux jeunes citoyens de toutes les communes de Suisse

18.3461 ***n*** Mo.
Seiler Graf. Non à la construction d'une fabrique suisse de munitions au Brésil

18.3462 ***n*** Mo.
Seiler Graf. Elargir le service civil à la cybersécurité

18.3525 ***n*** Po.
Seiler Graf. Le bruit du trafic aérien rend malade

* **18.3956** ***n*** Mo.
Seiler Graf. Exportation d'armes. Faire passer la politique étrangère avant la politique industrielle, qui n'est plus adéquate

* **18.3957** ***n*** Ip.
Seiler Graf. Utilisation d'armes explosives en zones peuplées

•x **16.3711** ***n*** Ip.
Semadeni. Mesurer et limiter le bruit causé par les motos

17.3089 ***n*** Ip.
Semadeni. Médias. La cohésion nationale est-elle menacée?

17.3686 ***n*** Ip.
Semadeni. Coûts et financement des Jeux olympiques d'hiver 2026

17.3687 ***n*** Ip.
Semadeni. Protection des petites structures sur les terres agricoles

18.3194 ***n*** Po.
Semadeni. Secteur agricole. Mieux exploiter le potentiel en vue de préserver la biodiversité

18.3622 ***n*** Ip.
Semadeni. Appareils irradiants proches de la tête et du corps

* **18.3943** ***n*** Ip.
Semadeni. Quand le dernier glacier aura disparu

* **18.3966** ***n*** Po.
Semadeni. Déclaration du rayonnement non ionisant

17.3918 ***n*** Mo.
Siegenthaler. Autoriser la construction de serres sur les surfaces d'assolement

18.3150 ***n*** Mo.
Siegenthaler. Mettre l'alcool fort et le cannabis sur un pied d'égalité

18.3439 ***n*** Po.
Siegenthaler. Le 12 septembre, un jour férié de la Suisse moderne!

* **18.3902** ***n*** Mo.
Siegenthaler. L'impôt à la source pour tous

•x **18.3646** ***n*** Ip.
Sollberger. Protection contre le soleil pour les travailleurs en plein air. Surréglementation de la CNA

•x **16.3718** ***n*** Ip.
Sommaruga Carlo. Les pertes résultant d'investissements hasardeux de Credit Suisse épongées par l'aide budgétaire de la Suisse et par le peuple du Mozambique?

•x **16.3720** ***n*** Ip.
Sommaruga Carlo. Conformité au droit. Les renvois sans décision formelle à la frontière suisse à l'aune de la jurisprudence récente de la CJUE

•x **16.3900** ***n*** Ip.
Sommaruga Carlo. Ministère public de la Confédération. Toutes les exigences institutionnelles pour un bon fonctionnement sont-elles réunies?

16.4001 ***n*** Ip.
Sommaruga Carlo. Airbnb and Co. Règles en matière de responsabilité. Règles des plates-formes Internet ou lois suisses?

16.4105 ***n*** Ip.
Sommaruga Carlo. Plan d'action national entreprises et droits de l'homme. Développements internationaux

16.4124 ***n*** Ip.
Sommaruga Carlo. Alep, Syrie. Quelles mesures concrètes sont-elles prises pour protéger les civils et juger les criminels de guerre?

17.3546 ***n*** Ip.
Sommaruga Carlo. Reconnaissance de l'Etat de Palestine. En 2017, c'est le moment!

17.3749 ***n*** Ip.
Sommaruga Carlo. Turquie. Protéger les ressortissants turcs contre les arbitraires mandats d'arrêt turcs diffusés par Interpol

17.3750 ***n*** Ip.
Sommaruga Carlo. La supervision du rôle des fiduciaires sous l'angle du blanchiment d'argent est-elle suffisante?

17.3817 ***n*** Ip.
Sommaruga Carlo. Prolongation de la durée d'utilisation des F/A-18C/D Hornet de l'armée suisse

17.3840 ***n*** Ip.
Sommaruga Carlo. Pour une juste utilisation des réserves superfétatoires de la BNS

17.3890 ***n*** Ip.
Sommaruga Carlo. Le Ministère public de la Confédération est-il indépendant ou sous influence politique?

17.4031 ***n*** Mo.
Sommaruga Carlo. Pour une initiative de la Suisse en faveur d'un assainissement de la dette mozambicaine, préalable à un retour au développement

17.4102 ***n*** Ip.
Sommaruga Carlo. Tolérance zéro contre l'extrémisme au sein de l'armée. Aussi pour l'extrémisme de droite et l'antisémitisme

17.4277 ***n*** Ip.
Sommaruga Carlo. Colombie. Quel engagement de la Suisse pour la mise en oeuvre des accords de paix?

18.3050 ***n*** Ip.
Sommaruga Carlo. Novartis. Corruption publique et privée en Grèce. Qu'entend faire le Conseil fédéral?

•x **18.3244** ***n*** Mo.
Sommaruga Carlo. Davantage de sécurité pour le même prix

18.3686 ***n*** Ip.
Sommaruga Carlo. Cas Bayartsogt. Pourquoi Credit Suisse n'a-t-il pas communiqué de soupçons au MROS?

•x **18.3687** ***n*** Ip.
Sommaruga Carlo. Déclaration sur les droits des paysans. Les paysans d'ici et d'ailleurs peuvent-ils compter sur la Suisse?

•x **18.3688** ***n*** Ip.
Sommaruga Carlo. Données militaires et civiles collectées par l'IFASS. Respect des normes légales?

* **18.3948** ***n*** Ip.
Sommaruga Carlo. Etat Civil: le Conseil fédéral est-il prêt à faciliter la vie administrative des Suissesses et des Suisses de l'étranger?

* **18.3949** ***n*** Mo.
Sommaruga Carlo. Agriculture: Favoriser l'agriculture contractuelle entre les consommateurs et les agriculteurs

* **18.4030** ***n*** Ip.
Sommaruga Carlo. Proche-Orient: Ou en est la Suisse?

* **18.4067** ***n*** Ip.
Sommaruga Carlo. Esclavage et colonialisme: Le Conseil fédéral n'a rien appris?

* **18.3813** ***n*** Ip.
Stahl. Médicaments. Autoriser l'utilisation de l'indication de provenance suisse?

•x **16.3896** ***n*** Ip.
Stamm. Plate-forme d'interopérabilité

16.4138 ***n*** Ip.
Stamm. Nombre de Syriens admis en Suisse et coûts

•x **16.3666** ***n*** Ip.
Steinemann. Domaine de l'asile. Répercussions d'un voyage dans le pays d'origine

•x **16.3819** ***n*** Ip.
Steinemann. Calcul des futures prétentions à une rente AVS des personnes relevant de la législation sur l'asile

•x **16.3901** ***n*** Ip.
Steinemann. Les travailleurs immigrés en provenance de l'UE sont-ils au chômage de plus en plus tôt?

16.3924 ***n*** Ip.
Steinemann. Evolution du nombre de bénéficiaires de l'aide sociale, par Etat tiers et notamment par pays de provenance des requérants d'asile

16.3925 ***n*** Ip.
Steinemann. Augmentation des coûts sociaux, notamment pour les migrants en provenance de l'espace UE

17.3294 ***n*** Ip.
Steinemann. Anciens politiciens en poste dans des entreprises étatiques ou proches de l'Etat

17.3465 ***n*** Ip.
Steinemann. Nationalité des islamistes surveillés par le service de renseignement

17.3699 ***n*** Ip.
Steinemann. Où les Etats membres de Schengen ont-ils réintroduit des contrôles aux frontières?

17.3743 ***n*** Ip.
Steinemann. Répercussions du nombre record de demandes d'asile en 2015

17.3761 ***n*** Ip.
Steinemann. Transparence quant aux motifs des admissions à titre provisoire

17.3930 ***n*** Ip.
Steinemann. Influence des enfants sur la délivrance d'une autorisation de séjour en Suisse

17.3931 ***n*** Ip.
Steinemann. Immigration et progression des infractions à caractère violent et sexuel

18.3172 ***n*** Ip.
Steinemann. Interprètes communautaires. Une industrie sociale florissante

18.3279 ***n*** Ip.
Steinemann. Essor du tourisme criminel

18.3426 ***n*** Ip.
Steinemann. Libre circulation des personnes. L'Etat social accessible aux "working poor" fraîchement arrivés

18.3450 ***n*** Ip.
Steinemann. Utiliser le bien de l'enfant pour faire de l'argent. Organismes de placement extrafamilial privés

•x **18.3671** ***n*** Ip.
Steinemann. Répercussions de la libre circulation des personnes sur le chômage des travailleurs de plus de 50 ans

* **18.3857** ***n*** Ip.
Steinemann. Est-il légal d'enregistrer les auditions menées par une APEA ou par un curateur?

* **18.4014** ***n*** Ip.
Steinemann. Changement de sexe d'un requérant d'asile débouté

17.3178 ***n*** Mo.
Streiff. Accroître la satisfaction des consommateurs tout en renforçant la protection de l'environnement

17.4166 ***n*** Mo.
Streiff. Coordonner l'aide sociale dans une loi-cadre succincte ou dans un concordat
Voir objet 17.4167 Mo. Bertschy

•x **18.3485** ***n*** Ip.
Streiff. Prévention du phénomène des "loverboys" en Suisse

•x **18.3486** ***n*** Ip.
Streiff. Paiements directs pour les exploitations agricoles d'institutions sociales

•x **18.3526** ***n*** Ip.
Streiff. Créer une infraction spécifique pour l'exploitation dans le contexte professionnel

•x **18.3527** ***n*** Ip.
Streiff. Relèvement de la quotité de la peine pour la traite d'êtres humains

16.4024 ***n*** Ip.
Thorens Goumaz. Anomalies dans les centrales nucléaires de Beznau et Gösgen

•x **17.4059** ***n*** Po.
Thorens Goumaz. Utilisation du glyphosate. Etudier l'opportunité et les modalités d'un plan de sortie progressive

18.3060 ***n*** Po.
Thorens Goumaz. Etat des lieux et mesures potentielles pour réduire la pollution intérieure

18.3196 ***n*** Po.
Thorens Goumaz. Comment assurer à l'avenir une gestion écologique, efficiente et économiquement viable des matières plastiques?

•x **18.3399** ***n*** Ip.
Thorens Goumaz. Interdiction de trois néonicotinoïdes. Le problème de la "mort des abeilles" est-il vraiment réglé?

18.3432 ***n*** Mo.
Thorens Goumaz. Faire établir des statistiques incontestées par un organisme indépendant. Un préalable indispensable au pilotage du système de santé
Voir objet 18.3433 Mo. Feller

•x **18.3451** ***n*** Ip.
Thorens Goumaz. Les fonds de compensation AVS/AI/APG investissent-ils l'argent de nos rentes en ménageant le climat, conformément à l'Accord de Paris?

18.3480 ***n*** Po.
Thorens Goumaz. Indice de qualité des sols. Evaluer la pertinence et l'efficacité de nouveaux instruments pour améliorer la qualité des sols

•x **18.3561** ***n*** Ip.
Thorens Goumaz. Selon le droit en vigueur, les risques climatiques ne devraient-ils pas déjà être considérés par les acteurs financiers?

•x **18.3567** ***n*** Ip.
Thorens Goumaz. Développement des énergies renouvelables. Comment se passe la mise en oeuvre de la Stratégie énergétique 2050?

* **18.4031** ***n*** Po.
Thorens Goumaz. Information des consommateurs: comment documenter de manière crédible la communication ou les allégations environnementales des produits?

* **18.3759** ***n*** Ip.
Töngi. Élargir les routes aux dépens de la sécurité routière?

* **18.3851** ***n*** Ip.
Töngi. Routes nationales. Comment la coordination avec le développement de l'urbanisation est-elle prise en compte?

•x **16.3837** ***n*** Ip.
Tornare. Drones civils. Mieux protéger les infrastructures sensibles

17.3041 ***n*** Ip.
Tornare. Médecine dentaire. Respecter nos diplômes

17.3146 ***n*** Ip.
Tornare. Propagande turque en Suisse

17.3610 ***n*** Ip.
Tornare. Radios et régionales et locales. Leur mission en berne?

17.3732 ***n*** Ip.
Tornare. Tire-lait. Un remboursement justifié

17.3733 ***n*** Ip.
Tornare. Drones civils. Peut-on ignorer les dangers?

17.3734 ***n*** Ip.
Tornare. Discours de haine sur les réseaux sociaux. Le laisser-faire?

17.3735 ***n*** Ip.
Tornare. Vers l'impôt universel?

17.3736 ***n*** Ip.
Tornare. Conflit au Sahara occidental. Applicabilité des accords conclus entre l'AELE et le Maroc

17.3737 ***n*** Ip.
Tornare. Cotisations AVS. Empêcher la fraude

17.3935 ***n*** Po.
Tornare. Perturbateurs endocriniens. Il est temps d'agir!

17.3936 ***n*** Po.
Tornare. Travail à temps partiel. Soutenir un modèle d'avenir

17.3953 ***n*** Po.
Tornare. Médecine dentaire. Défendons nos diplômes!

17.4297 ***n*** Ip.
Tornare. Corée du Nord. La Suisse offre-t-elle toujours ses bons offices?

17.4298 ***n*** Po.
Tornare. Guerre civile au Yémen. Tentative de médiation suisse?

18.3276 ***n*** Po.
Tornare. Le fast-food peut-il affaiblir les défenses de notre organisme?

18.3277 ***n*** Mo.
Tornare. Baumes pour les lèvres. Pas sans danger?

18.3278 ***n*** Po.
Tornare. KFOR. Une stratégie cohérente pour l'Europe du Sud-Est

18.3580 ***n*** Ip.
Tornare. Le programme SIPPO favorise-t-il la commercialisation de produits provenant des territoires que le Maroc occupe illégalement au Sahara occidental?

18.3619 ***n*** Ip.
Trede. Contributions au fonds pour la désaffectation des installations nucléaires et au fonds de gestion des déchets radioactifs. Incitations pernicieuses

18.3637 ***n*** Ip.
Trede. Réponse aux questions évoquées dans le postulat de la CSEC intitulé "Etude de l'impact du glyphosate en Suisse"

* **18.3909** ***n*** Ip.
Trede. Le Conseil fédéral est-il prêt à accorder à des navires de recherche et de sauvetage le droit de battre pavillon suisse?

* **18.4076** ***n*** Po.
Trede. Modification de la largeur des véhicules et des routes. De quelles données dispose-t-on?

17.3709 ***n*** Mo.
(Tschäppät) Aebischer Matthias. Résidence à la semaine et domicile fiscal

18.3299 ***n*** Mo.
Vitali. Décloisonner sexuellement le petit coin

•x **16.3716** ***n*** Ip.
Vogler. Motos. Des nuisances sonores intolérables

16.4107 ***n*** Ip.
Vogler. Gaz d'échappement des véhicules diesel. Manipulations

17.3529 ***n*** Ip.
Vogler. Révision de la législation sur l'énergie nucléaire

17.3954 ***n*** Ip.
Vogler. Gaz d'échappement des véhicules diesels. Conséquences des manipulations

17.4162 ***n*** Ip.
Vogler. Déclin dramatique des insectes

18.3348 ***n*** Mo.
Vogler. Pour la création d'un système de monitorage de l'évolution de toutes les populations d'insectes en Suisse

* **18.4015** ***n*** Ip.
Vogler. Promotion des véhicules à hydrogène

* **18.4058** ***n*** Ip.
Vogler. Accélérer les procédures de la COMCO

17.3387 ***n*** Ip.
Vogt. Rachats d'entreprises suisses par des société nationales chinoises. Une menace pour les intérêts de l'économie suisse?

17.3388 ***n*** Ip.
Vogt. Rachats d'entreprises suisses par des sociétés nationales chinoises. Une menace pour les intérêts de la politique étrangère suisse?

16.4045 ***n*** Mo.
von Siebenthal. Prescription d'antipsychotiques. Obligation d'enregistrement

17.3551 ***n*** Po.
von Siebenthal. Assurer le service universel dans les Alpes

17.3552 ***n*** Po.
von Siebenthal. Nocivité des électrochocs

17.3553 ***n*** Po.
von Siebenthal. Prescription illégale de neuroleptiques à des enfants

17.4124 ***n*** Mo.
von Siebenthal. Prescription illicite de neuroleptiques à des enfants

•x **18.3520** ***n*** Ip.
von Siebenthal. Transport du bois. Causes de la logistique ferroviaire déplorable

•x **18.3521** ***n*** Ip.
von Siebenthal. Consommation de médicaments psychotropes

* **18.3913** ***n*** Po.
von Siebenthal. Nouvelles filières de vente pour une économie forestière et une industrie du bois fortes

* **18.3924** ***n*** Mo.
von Siebenthal. Réduction des financements accordés à l'UNRWA

* **18.3925** ***n*** Mo.
von Siebenthal. Soutien financier pour des mesures de protection des forêts pour l'année 2019 (lutte contre le scolyte) en dehors des forêts de protection

* **18.3926** ***n*** Ip.
von Siebenthal. Stabulation durant l'estivage. Réglementation applicable à la pratique

* **18.3927** ***n*** Mo.
von Siebenthal. Programmes éthologiques. Ne pas désavantager les exploitations à trois niveaux

* **18.3928** ***n*** Ip.
von Siebenthal. Protection des forêts. Prendre des mesures pour préserver nos forêts

* **18.4002** ***n*** Ip.
von Siebenthal. Examen des ONG palestiniennes

17.4038 ***n*** Ip.
Walliser. Retrait de la garantie octroyée à cent pour cent par l'Etat à la Banque cantonale de Zurich?

18.3229 ***n*** Mo.
Walliser. PME. La réglementation actuelle rend les successions extrêmement difficiles, voire impossibles

* **18.3748** ***n*** Mo.
Walliser. Interdire à la Poste de ramasser le vieux papier

* **18.3852** ***n*** Mo.
Walliser. Prescriptions concernant les émissions de CO2. Mettre fin aux inégalités de traitement et aux entraves au commerce

17.3192 ***n*** Po.
Walti Beat. Nouvelle stratégie de politique économique extérieure

18.3190 ***n*** Mo.
Wasserfallen Christian. Investir les excédents financiers dans la formation
Voir objet 18.3189 Mo. Munz
Voir objet 18.3191 Mo. Gmür-Schönenberger
Voir objet 18.3192 Mo. Kälin

•x **18.3427** ***n*** Ip.
Wasserfallen Christian. Recherche entravée par l'extension du champ d'application du Protocole de Nagoya

* **18.3959** ***n*** Po.
Wasserfallen Christian. Renforcer l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière

* **18.4006** ***n*** Ip.
Wasserfallen Flavia. Renforcer la lutte contre le blanchiment d'argent

17.3907 ***n*** Mo.
Wehrli. Maturité fédérale. Introduction d'une note pour les sciences numériques

18.3297 ***n*** Ip.
Wehrli. Réseau postal. Quel effet suspensif?

•x **18.3591** ***n*** Ip.
Wehrli. Site ch.ch. Quelle utilisation et quels éventuels développements?

* **18.3967** ***n*** Ip.
Wehrli. Cotisations AVS/AI facultative: quels versements depuis l'étranger en cas de forte dévaluation?

17.3169 ***n*** Mo.
Weibel. Pas de cas bénins aux urgences

17.4229 ***n*** Mo.
Weibel. Fourniture entièrement électronique des prestations administratives

17.4232 ***n*** Mo.
Weibel. Emoluments de licence pour la vente de tabac

17.4233 ***n*** Po.
Weibel. Travailler intelligemment signifie aussi construire intelligemment. Pour des places de travail modernes dans l'administration fédérale

17.4234 ***n*** Mo.
Weibel. L'AVS n'est pas une banque. Il faut réduire l'intérêt rémunératoire disproportionné appliqué dans l'AVS

18.3283 ***n*** Mo.
Weibel. Assurés qui quittent la caisse de pension. Offrir une plus grande souplesse aux caisses en cas d'absence de notification concernant le maintien de la prévoyance

* **18.3946** ***n*** Ip.
Weibel. Garantir un accès à la psychothérapie psychologique dans l'ensemble des assurances sociales

17.3491 ***n*** Mo.
Wermuth. Honorer les efforts d'intégration, récompenser les communes solidaires et limiter la pression des coûts

17.3822 ***n*** Ip.
Wermuth. La Better Gold Initiative est-elle vraiment un modèle innovant de transparence et de responsabilité?

17.4139 ***n*** Mo.
Wermuth. Paradise Papers. Prise en compte autonome de la liste noire des juridictions fiscales non coopératives

17.4149 ***n*** Po.
Wermuth. Paradise Papers. Rapport sur la cohérence entre politique économique et politique migratoire internationales

17.4157 ***n*** Ip.
Wermuth. Budget du Programme alimentaire mondial. Accroître la part des contributions multilatérales/à emploi non spécifique?

18.3158 ***n*** Mo.
Wermuth. Redevance des ménages perçue en vertu de la LRTV. Exonération des bénéficiaires de l'aide sociale

18.3160 ***n*** Mo.
Wermuth. Instauration d'une redevance médias calculée en fonction de la capacité économique

18.3193 ***n*** Ip.
Wermuth. Le Conseil fédéral fait-il du révisionnisme s'agissant de la P-26?

•x **18.3503** ***n*** Ip.
Wermuth. Augmentation du nombre d'opérations esthétiques, en particulier des nymphoplasties

18.3563 ***n*** Mo.
Wermuth. Lancer un programme national de recherche sur l'histoire globale de la Suisse

* **18.3870** ***n*** Ip.
Wermuth. Pour lutter contre la violence masculine, changer la vision de la masculinité

* **18.3876** ***n*** Mo.
Wermuth. Envoyer le matériel de vote à tous les habitants du pays

16.4069 ***n*** Ip.
Wobmann. Des agents secrets turcs aussi en Suisse?

17.4221 ***n*** Po.
Wobmann. Rendre les pneus d'hiver obligatoires en Suisse

18.3344 ***n*** Mo.
Wobmann. Suppression de l'étiquette Energie

•x **18.3417** ***n*** Ip.
Wobmann. Contournement de Näfels. Qu'en est-il du projet prêt à être réalisé?

18.3666 ***n*** Mo.
Wobmann. Ne plus accorder d'aide au développement aux pays dans lesquels les chrétiens sont persécutés

* **18.4027** ***n*** Ip.
Wüthrich. L'engagement de la Suisse à l'occasion du centenaire de l'OIT

* **18.4028** ***n*** Ip.
Wüthrich. Comment renforcer l'encouragement précoce des enfants pour prévenir efficacement la pauvreté?

18.3057 ***n*** Ip.
Zanetti Claudio. Le vote électronique, machine à casser la démocratie directe

17.3662 ***n*** Mo.
Zuberbühler. Permettre à nouveau aux cantons de publier les faits d'état civil

* **18.3781** ***n*** Ip.
Zuberbühler. Examen des coûts et contrôle de qualité dans le cas de la Commission de l'armement

Conseil des Etats

Motions adoptées par le Conseil national

N **11.3285** ***n*** Mo.
Conseil National. Bâtiments non utilisés dans les zones agricoles. Faciliter la réaffectation à des fins de logement ou pour l'agritourisme(Groupe C)

N **12.3577** ***n*** Mo.
Conseil National. Programmes destinés à accroître l'efficience énergétique. Prise en considération des emplois dans notre pays(Bourgeois)

•NE **12.3814** ***n*** Mo.
Conseil National. Mettre fin à la pénalité fiscale inhérente au pilier 3b. Imposer le rendement des avoirs lors de leur retrait et non les apports(Groupe RL)

N **13.3213** ***n*** Mo.
Conseil National. Même financement pour les prestations en milieu hospitalier et les prestations ambulatoires(Groupe C)

N **14.3310** ***n*** Mo.
Conseil National. Elevage de bisons. A quand la fin de la discrimination?(Amaudruz)

N **14.4291** ***n*** Mo.
Conseil National. Domaine ambulatoire de l'assurance obligatoire des soins. Garantir la qualité des soins et imposer la transparence(Humbel)

N **14.4307** ***n*** Mo.
Conseil National. Preuve du respect de l'égalité salariale par les entreprises soumissionnaires dans les marchés publics(Moret)

N **15.3138** ***n*** Mo.
Conseil National. Promouvoir l'innovation dans les PME en leur permettant de constituer des provisions pour investir dans la recherche et le développement(Badran Jacqueline)

N **15.3399** ***n*** Mo.
Conseil National. Accès aux marchés fermés des cantons. Procédure équitable((Caroni) Walti Beat)

•x **15.3416** ***n*** Mo.
Conseil National. Remboursement de la TVA perçue indûment sur la redevance radio et télévision(Flückiger Sylvia)

N **15.3458** ***n*** Mo.
Conseil National. Halte aux projets de qualité du paysage(Knecht)

N **15.3544** ***n*** Mo.
Conseil National. Pour une réduction de la charge administrative. Rendre facultative la participation au système d'échange de quotas d'émission(Groupe RL)

•NE **15.3733** ***n*** Mo.
Conseil National. Suppression de la taxe d'incitation sur les COV(Wobmann)

N **15.3770** ***n*** Mo.
Conseil National. Armasuisse. Acquisition de biens et de services en faveur de l'économie régionale et des PME(Romano)

N **15.3997** ***n*** Mo.
Conseil National. Les agriculteurs détenteurs d'animaux doivent pouvoir dormir auprès de leurs bêtes(Müller Leo)

N **15.4027** ***n*** Mo.
Conseil National. LAMal. Rendre les primes de l'assurance de base déductibles des impôts((Lehmann) Regazzi)

•x **15.4126** ***n*** Mo.
Conseil National. Activer un retour sans risque de persécution pour les Erythréens(Geissbühler)

•x **15.4229** ***n*** Mo.
Conseil National. Les troubles déficitaires de l'attention avec hyperactivité ne sont pas une maladie! Rechercher les vraies causes du problème(Herzog)

N **15.4231** ***n*** Mo.
Conseil National. Plan directeur 2030 pour une assurance-maladie aux coûts supportables(Brand)

•NE **16.3055** ***n*** Mo.
Conseil National. Harmoniser les intérêts perçus ou crédités au titre des impôts fédéraux(Jauslin)

N **16.3084** ***n*** Mo.
Conseil National. Assurance-maladie. Adapter le montant de la franchise ordinaire(Landolt)

N **16.3103** ***n*** Mo.
Conseil National. Supprimer également la pénalisation du mariage dans l'AVS(Groupe C)

•x **16.3109** ***n*** Mo.
Conseil National. Conclure un accord de réadmission avec l'Algérie, la République dominicaine, le Maroc et la Tunisie(Geissbühler)

N **16.3110** ***n*** Mo.
Conseil National. Assurance-maladie. Adapter régulièrement le montant des franchises(Groupe RL)

N **16.3111** ***n*** Mo.
Conseil National. Assurance-maladie. Renforcer la liberté de choix et la responsabilité individuelle en augmentant la franchise maximale(Groupe RL)

N **16.3112** ***n*** Mo.
Conseil National. Assurance-maladie. Adapter enfin le montant de la franchise minimale(Groupe RL)

•x **16.3131** ***n*** Mo.
Conseil National. Autorisation des biocides ou des produits phytosanitaires. Suppression de la bureaucratie(Pezzatti)

N **16.3166** ***n*** Mo.
Conseil National. Liste des moyens et des appareils. Faire baisser les prix(Heim)

N **16.3169** ***n*** Mo.
Conseil National. Faire obligation aux caisses-maladie de rembourser les moyens et appareils médicaux achetés à l'étranger(Heim)

N **16.3193** ***n*** Mo.
Conseil National. Tarifs dans la LAMal. Promouvoir l'innovation et la transparence(Hess Lorenz)

•x **16.3212** ***n*** Mo.
Conseil National. Entretien de l'enfant. Modification de l'article 277 CC afin de supprimer l'inégalité de traitement entre parents de jeunes en formation et parents de jeunes ne se formant pas(Wehrli)

N **16.3222** ***n*** Mo.
Conseil National. Conférence des achats de la Confédération. Un représentant de la Suisse italienne en qualité d'invité permanent(Romano)

•x **16.3332** ***n*** Mo.
Conseil National. Négociations avec la Malaisie, sans l'huile de palme!(Grin)

N **16.3335** ***n*** Mo.
Conseil National. Mettre un terme aux abus des extraits du registre des poursuites(Candinas)

N **16.3350** ***n*** Mo.
Conseil National. Dépolitiser les paramètres techniques de la LPP(CSSS-CN)
Voir objet 14.088 OCF

N **16.3360** ***n*** Mo.
Conseil National. Mettre en place un frein à la réglementation qui permette de limiter les coûts qu'elle induit(Groupe RL)

N **16.3388** ***n*** Mo.
Conseil National. Pour une loi sur la réduction de la densité réglementaire et l'allègement de la charge administrative qui pèse sur les entreprises(Sollberger)

•NE **16.3399** ***n*** Mo.
Conseil National. Exploiter le savoir de l'administration fédérale(Bigler)
Voir objet 16.3489 Mo. Föhn

N **16.3495** ***n*** Mo.
Conseil National. Adapter le programme pour la production de lait et de viande basée sur les herbages(Hausammann)

N **16.3526** ***n*** Mo.
Conseil National. Halte à la tromperie des consommateurs suisses. Pas de numéros de téléphone suisses permettant de simuler des activités économiques en Suisse((Steiert) Maire Jacques-André)

•x **16.3547** ***n*** Mo.
Conseil National. Durcissement des sanctions en cas de violences contre la police, les autorités et les fonctionnaires(Flückiger Sylvia)

N **16.3657** ***n*** Mo.
Conseil National. Marchés publics. S'assurer de l'égalité salariale au sein des entreprises soumissionnaires. Oui, mais équitablement(Grüter)

•NE **16.3696** ***n*** Mo.
Conseil National. Obligation pour les employés de la Confédération de lui remettre leur revenu. Reversement intégral à la caisse fédérale des indemnités qui découlent du rapport de travail(Keller Peter)

N **16.3697** ***n*** Mo.
Conseil National. Modification de la loi sur l'aménagement du territoire(Page)

•x **16.3797** ***n*** Mo.
Conseil National. Non à la déchéance du droit au remboursement de l'impôt anticipé(Schneeberger)

•x **16.3846** ***n*** Mo.
Conseil National. Réception par type des véhicules routiers. Réduire la bureaucratie en abolissant le timbre de contrôle(Reimann Lukas)

N **16.3847** ***n*** Mo.
Conseil National. Halte à la délocalisation d'emplois à la Poste(Candinas)

N **16.3848** ***n*** Mo.
Conseil National. Distribution du courrier sur l'ensemble du territoire au plus tard à la mi-journée(Candinas)

N **16.3865** ***n*** Mo.
Conseil National. La fermeture d'offices de poste en Suisse va entraîner une dégradation du service universel(Büchler Jakob)

N **16.3870** ***n*** Mo.
Conseil National. Supprimer les tarifs minimaux appliqués lors de l'adjudication de marchés de l'administration fédérale(Steinemann)

N **16.3878** ***n*** Mo.
Conseil National. Considérer l'abandon de la gestion des surfaces des exploitations de base et d'estivage comme la conséquence du retour des grands prédateurs(von Siebenthal)

•x **16.3911** ***n*** Mo.
Conseil National. Inciter les jeunes migrants arrivés tardivement en Suisse à achever une formation du degré secondaire II(CSEC-CN)

•x **16.3973** ***n*** Mo.
Conseil National. Revoir le système de salaire au mérite du personnel de la Confédération(Groupe V)

•x **16.3974** ***n*** Mo.
Conseil National. Personnel de la Confédération. Des salaires et des prestations sociales excessives(Groupe V)

N **16.4034** ***n*** Mo.
Conseil National. Adapter la législation régissant la Poste(Glanzmann)

N **17.3171** ***n*** Mo.
Conseil National. Augmentation des déductions forfaitaires de l'impôt fédéral direct destinée à compenser l'explosion des primes d'assurance-maladie(Grin)

N **17.3186** ***n*** Mo.
Conseil National. Banque de données sur le trafic des animaux pour les moutons(Aebi Andreas)

•x **17.3199** ***n*** Mo.
Conseil National. Développement des compétences en matière de cyberdéfense(Grüter)

N **17.3227** ***n*** Mo.
Conseil National. Impôt anticipé et droits de timbre. Aligner les règles de la prescription sur celles applicables à la TVA(Aeschi Thomas)

•x **17.3261** ***n*** Mo.
Conseil National. Pour un traitement fiscal concurrentiel des start-up et des participations détenues par leurs collaborateurs(CER-CN)
Voir objet 16.424 Iv.pa. Badran Jacqueline

•x **17.3266** ***n*** Mo.
Conseil National. Remboursement de la TVA perçue par Billag(CTT-CN)

N **17.3298** ***n*** Mo.
Conseil National. Réduction de la bureaucratie. Se tourner résolument vers l'avenir en passant à la validation électronique des exportations(Vitali)

N **17.3314** ***n*** Mo.
Conseil National. Gel exceptionnel dans les vignes et les vergers(Bourgeois)

N **17.3317** ***n*** Mo.
Conseil National. Marchés financiers. Répartir clairement les responsabilités entre pilotage politique et surveillance(Landolt)

N **17.3376** ***n*** Mo.
Conseil National. Changer immédiatement la pratique répressive de l'Administration fédérale des douanes à l'égard de l'économie(de Courten)

•x **17.3392** ***n*** Mo.
Conseil National. Soutien des gardes-frontière par la police militaire(Groupe V)

N **17.3417** ***n*** Mo.
Conseil National. Dédouanement électronique. Allègement de la bureaucratie et plus grande flexibilité des franchises douanières(Dobler)

N **17.3480** ***n*** Mo.
Conseil National. Pour des revenus agricoles moins volatils(Gschwind)

N **17.3571** ***n*** Mo.
Conseil National. Marchés publics. Confier les mandats d'impression exclusivement à des entreprises suisses(Müri)

N **17.3583** ***n*** Mo.
Conseil National. Interdire l'organisation salafiste "Lies!" et stopper la propagation de la doctrine djihadiste(Wobmann)

N **17.3604** ***n*** Mo.
Conseil National. Forces aériennes. Soumettre la décision de principe au peuple!(Groupe BD)

N **17.3629** ***n*** Mo.
Conseil National. Création d'un instrument efficace pour lutter contre les prix inappropriés des revues(CER-CN)

N **17.3655** ***n*** Mo.
Conseil National. Prévoir un programme éthologique pour les veaux, le jeune bétail et le jeune bétail à l'engrais(Schelbert)

•x **17.3715** ***n*** Mo.
Conseil National. Augmenter l'efficacité des contrôles ayant trait à la détention des animaux(Munz)

N **17.3716** ***n*** Mo.
Conseil National. LAMal. Introduire un article de promotion de l'innovation(Brand)

N **17.3827** ***n*** Mo.
Conseil National. Projets pilotes dans le cadre de la LAMal(Humbel)

N **17.3828** ***n*** Mo.
Conseil National. Système différencié pour fixer les prix des médicaments(Humbel)

•x **17.3843** ***n*** Mo.
Conseil National. Lutte à armes égales entre les exportateurs de bois suisses et leurs concurrents européens(Flückiger Sylvia)
Voir objet 17.3855 Mo. Föhn

•x **17.3848** ***n*** Mo.
Conseil National. Démultiplier l'aide publique grâce aux instruments incitant le secteur privé à participer(Béglé)

•x **17.3942** ***n*** Mo.
Conseil National. Médicaments à l'unité. Osons un test!(Tornare)

N **17.3956** ***n*** Mo.
Conseil National. Commissions versées aux intermédiaires dans l'assurance de base. Pas de dépenses disproportionnées(Birrer-Heimo)
Voir objet 17.3964 Mo. Bruderer Wyss

N **17.3970** ***n*** Mo.
Conseil National. Révision de la LApEl. Etablir une réserve stratégique(CEATE-CN)

N **17.3971** ***n*** Mo.
Conseil National. Marché de l'électricité 2.0. Deuxième étape de la libéralisation du marché de l'électricité(CEATE-CN)

N **17.3976** ***n*** Mo.
Conseil National. Séparation des pouvoirs dans le cadre de la réglementation des marchés financiers(CER-CN)

•x **17.3978** ***n*** Mo.
Conseil National. Loi fédérale sur le personnel. Abrogation des dispositions relatives à la compensation du renchérissement(CdF-CN)

•NE **17.4026** ***n*** Mo.
Conseil National. Travail parlementaire. Passer au numérique d'ici à 2020(Frehner)

•x **17.4039** ***n*** Mo.
Conseil National. Véhicules autonomes. Suppression des obstacles juridiques(Groupe GL)

•x **17.4069** ***n*** Mo.
Conseil National. Le peuple doit se prononcer sur l'organisation des Jeux olympiques d'hiver 2026(Semadeni)

•x **17.4079** ***n*** Mo.
Conseil National. Application de l'hypothèque légale des artisans et entrepreneurs. Concrétisation de la possibilité qu'a le propriétaire de fournir des sûretés suffisantes(Burkart)

•x **17.4132** ***n*** Mo.
Conseil National. Hausse ou baisse du poids garanti et du poids remorquable des voitures de tourisme et des véhicules utilitaires légers. Suppression des obstacles techniques au commerce(Regazzi)

•x **17.4239** ***n*** Mo.
Conseil National. Exécution des décisions judiciaires. Améliorer la protection des victimes(Herzog)

N **17.4241** ***n*** Mo.
Conseil National. Signer et ratifier le traité sur l'interdiction des armes nucléaires(Sommaruga Carlo)

N **17.4270** ***n*** Mo.
Conseil National. LAMal. Instaurer la transparence dans le décompte des prestations facturées selon le Tarmed(Brand)

N **18.3018** ***n*** Mo.
Conseil National. Utilisation correcte des indemnités fédérales destinées à l'assainissement des buttes pare-balles(Salzmann)

N **18.3078** ***n*** Mo.
Conseil National. Autoriser les voitures de tourisme comme remorques de voitures automobiles de travail(Nantermod)

N **18.3144** ***n*** Mo.
Conseil National. Sélection végétale suisse. Renforcement immédiat des mesures(Hausammann)

N **18.3148** ***n*** Mo.
Conseil National. Culture et exportation de cannabis médical(Markwalder)

N **18.3179** ***n*** Mo.
Conseil National. Numérisation du livret de service(Dobler)

N **18.3180** ***n*** Mo.
Conseil National. Utilisation d'un logiciel de gestion des congés pour une armée progressiste et attrayante(Dobler)

N **18.3262 *n*** Mo.
Conseil National. SCoop. Modifier en italien et en français l'abréviation trompeuse de la forme juridique de la société coopérative(Romano)

N **18.3303 *n*** Mo.
Conseil National. Emoluments à l'échelon fédéral. Respect des principes d'équivalence et de couverture des coûts(Gmür Alois)

N **18.3305 *n*** Mo.
Conseil National. LAMal. Plus de convention tarifaire sans maîtrise des coûts(Brand)

N **18.3315 *n*** Mo.
Conseil National. Commerce international en ligne. Efficacité des procédures de contrôle de l'Administration fédérale des douanes(Bühler)

•x **18.3371 *n*** Mo.
Conseil National. Encadrer l'utilisation des drones pour une meilleure sécurité aérienne(Candinas)

•x **18.3378 *n*** Mo.
Conseil National. Rapports établis par des organisations internationales sur la Suisse. Implication du Parlement dans la procédure de consultation(CPE-CN)

N **18.3382 *n*** Mo.
Conseil National. Stratégie de développement de la recherche, de la sélection et de la vulgarisation pour le secteur agroalimentaire suisse(CER-CN)

Interventions des commissions

•*E **18.3717 *é*** Mo.
CPE-CE. Aucune concession en ce qui concerne l'huile de palme

•*E **18.3707 *é*** Mo.
CSEC-CE. Intégration des adolescents et des jeunes adultes arrivés tardivement en Suisse en provenance d'Etats de l'UE, de l'AELE ou d'Etats tiers

***** **18.3713 *é*** Mo.
CSSS-CE. Maintenir des régions de primes dans leur état actuel

•x **17.3636 *é*** Mo.
CEATE-CE. Mesures à prendre d'urgence concernant le système de reprise et de recyclage des appareils électriques et électroniques

***** **18.3715 *é*** Mo.
CEATE-CE. Mise en oeuvre de la Politique forestière 2020 - Assouplissement de la réalisation de dépôts de bois rond en forêt
Voir objet 16.471 Iv.pa. von Siebenthal

***** **18.3714 *é*** Po.
CAJ-CE. Examen du droit de la filiation

Interventions des députés

•E **18.3473 *é*** Mo.
Abate. Optimisation des mesures d'accompagnement. Modification de l'article 2 de la loi sur les travailleurs détachés

•x **18.3506 *é*** Po.
Abate. Harmonisation de la procédure en cas de violation des obligations d'annonce au sens de la loi sur les travailleurs détachés ou de l'ordonnance sur l'introduction de la libre circulation des personnes

***** **18.3934 *é*** Mo.
Baumann. Conventions collectives nationales de travail. Renforcer le partenariat social

•x **18.3495 *é*** Ip.
Berberat. Conditions de reprise du travail des collaboratrices et collaborateurs de la Confédération après une grave maladie

***** **18.3771 *é*** Po.
Berberat. Acrylamide dans les aliments pour animaux

18.3425 *é* Mo.
Bischof. Supprimer la hausse brutale des coûts à la charge des cantons, des communes et des organisations de soins à domicile en adaptant les coûts du matériel de soins

***** **18.3938 *é*** Ip.
Bischof. Pénalisation du mariage. La Confédération a diffusé de fausses informations pendant des années

17.3964 *é* Mo.
Bruderer Wyss. Commissions versées aux intermédiaires dans l'assurance de base. Pas de dépenses disproportionnées
Voir objet 17.3956 Mo. Birrer-Heimo

•x **18.3613 *é*** Ip.
Bruderer Wyss. Réglementation et processus décisionnels politiques à l'ère de la mutation numérique

***** **18.3936 *é*** Po.
Bruderer Wyss. Entreprises plateformes et économie à la tâche ou gig economy. Mieux protéger les travailleurs indépendants

•x **18.3530 *é*** Po.
Caroni. Réforme de la peine privative de liberté "à vie" pour les infractions particulièrement graves
Voir objet 18.3531 Po. Rickli Natalie

***** **18.3818 *é*** Ip.
Caroni. À quand la fin de l'acte d'origine?

***** **18.4080 *é*** Mo.
Caroni. Pour une plus grande autonomie des parties dans les assurances sociales

***** **18.4081 *é*** Ip.
Caroni. «Registre des privilèges de l'agriculture suisse»

***** **18.4084 *é*** Mo.
Comte. Exportations d'armes: renforcer les contrôles

16.4087 *é* Mo.
Dittli. Prestations complémentaires. Organiser clairement les compétences pour renforcer le système

17.3133 *é* Mo.
Dittli. Tenir dûment compte du tourisme nature dans les districts francs

•x **18.3405 *é*** Ip.
Dittli. Comment se fait-il qu'un meurtrier reçoive les prestations en capital des deuxième et troisième piliers de sa victime?

•x **18.3424 *é*** Ip.
Dittli. Approbation des conventions de structure tarifaire

***** **18.3816 *é*** Ip.
Dittli. Optimisation du rendement de la fortune dans la prévoyance professionnelle

•x **18.3454** *é* Ip.
Eder. Mesures urgentes pour protéger les enfants et les jeunes des méfaits de la cigarette électronique

* **18.3727** *é* Ip.
Eder. Vitesses et calculs des émissions. Données incorrectes de la part des CFF?

•x **18.3543** *é* Ip.
Engler. Pour la préservation du Musée alpin suisse, symbole du patrimoine culturel alpin et centre de compétences en la matière

18.3612 *é* Mo.
Ettlin Erich. La surveillance des marchés financiers doit se recentrer sur sa mission première

* **18.3869** *é* Mo.
Ettlin Erich. Accorder la même importance aux terres agricoles qu'aux forêts. Halte à la perte de terres agricoles au profit des forêts
Voir objet 18.4039 Mo. Dettling

* **18.3937** *é* Mo.
Ettlin Erich. Mieux protéger les travailleurs indépendants contre les risques sociaux

* **18.4079** *é* Mo.
Ettlin Erich. Pharmaciens. Autoriser les prestations qui réduisent les coûts

•x **18.3609** *é* Mo.
Föhn. Renvoi des criminels étrangers. Faire figurer les cas de rigueur dans les statistiques

* **18.3868** *é* Ip.
Français. Utilisation du chlore pour fabriquer et exporter des produits interdits d'usage en Suisse

16.4083 *é* Mo.
Germann. Régions de primes de l'assurance-maladie. Ne pas changer une formule qui a fait ses preuves

* **18.3935** *é* Mo.
Germann. La Suisse ne doit pas signer le Pacte de l'ONU pour les migrations
Voir objet 18.3838 Mo. Aeschi Thomas

* **18.4083** *é* Ip.
Germann. Exploiter le potentiel énergétique indigène au lieu d'appliquer les dispositions actuelles régissant la consommation propre

•x **18.3403** *é* Ip.
Graber Konrad. Horaire CFF 2019. La Suisse centrale sera-t-elle une fois de plus pénalisée?

* **18.3797** *é* Mo.
Graber Konrad. Pour un accord de libre-échange entre la Suisse et les États-Unis

•E **18.3404** *é* Mo.
Häberli-Koller. Transformer la station de recherche Agroscope en établissement autonome de droit public de la Confédération doté de la personnalité juridique

•E **18.3510** *é* Mo.
Hêche. Permettre la réinsertion économique des personnes sans possibilités concrètes de désendettement

•x **18.3545** *é* Ip.
Hêche. Réforme de la péréquation financière. Pour un véritable engagement de la Confédération afin de garantir la cohésion nationale

•x **18.3546** *é* Ip.
Hêche. Réalité statistique du surendettement des particuliers en Suisse. Quelle valorisation des données existantes?

17.3428 *é* Mo.
Hegglin Peter. Stop aux franchises douanières et au non-paiement des taxes aux frontières suisses!

* **18.3817** *é* Ip.
Hegglin Peter. Décision relative à PostFinance. Les risques sont-ils maîtrisables?

17.3131 *é* Mo.
Hösli. Ne pas désavantager le commerce de détail suisse

17.4199 *é* Mo.
Hösli. Bâtiments d'habitation construits hors de la zone à bâtir. Faire prévaloir avec bon sens le principe constitutionnel de la garantie de la propriété

•x **18.3544** *é* Ip.
Janiak. Maintenir et développer les liaisons directes du trafic grandes lignes à Liestal, chef-lieu de Bâle-Campagne

* **18.3750** *é* Po.
Janiak. Préserver les intérêts de la Suisse face à la régulation renforcée de la navigation internationale du Rhin par l'UE

* **18.3810** *é* Ip.
Janiak. Faire évoluer la manière de mesurer l'audience des médias électroniques

•x **18.3397** *é* Ip.
Jositsch. Régler l'utilisation privée de drones

* **18.3764** *é* Ip.
Jositsch. Engagement de la Suisse dans les ONG palestiniennes en comparaison internationale

•x **18.3529** *é* Ip.
Kuprecht. Siroop. Qui va payer les pots cassés?

* **18.3789** *é* Ip.
Kuprecht. Règlement Dublin. La Suisse se fait-elle rouler dans la farine?

•x **17.3961** *é* Mo.
Lombardi. Indication dans les messages du Conseil fédéral des conséquences des actes législatifs pour les Suisses de l'étranger
Voir objet 17.3683 Mo. Guldimann

* **18.4082** *é* Ip.
Maury Pasquier. Mesures pour la mise en oeuvre des recommandations du Comité des Droits de l'enfant du 4 février 2015

•x **17.4318** *é* Mo.
Minder. Introduire le référendum financier facultatif au niveau fédéral

* **18.3726** *é* Ip.
Minder. Qui assure le suivi des milliers de traités internationaux conclus par la Suisse?

18.3175 *é* Po.
Müller Damian. Valeurs limites de dose pour les centrales nucléaires

•E **18.3409** *é* Mo.
Müller Damian. Mener une politique équitable envers les demandeurs d'asile érythréens

•x **18.3541** ***é*** Ip.
Müller Damian. Etude des améliorations possibles de la loi sur l'encouragement de l'enfance et de la jeunesse

* **18.3809** ***é*** Ip.
Müller Damian. Renvois compliqués, que fait le Conseil fédéral?

* **18.3930** ***é*** Po.
Müller Damian. Adaptation de la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés

•x **18.3406** ***é*** Ip.
Müller Philipp. Rapatriement prévu d'Erythréens. Le Conseil fédéral prend-il l'exécution des renvois au sérieux?

•E **18.3407** ***é*** Mo.
Müller Philipp. Mise en oeuvre stricte et efficace de l'obligation de communiquer les postes vacants

•E **18.3408** ***é*** Mo.
Müller Philipp. Exécution systématique des expulsions pénales

•E **18.3505** ***é*** Mo.
Noser. Offrir des possibilités de placement collectif compétitives sur le marché international. Adapter la LPCC dans l'intérêt des investisseurs suisses

•x **18.3509** ***é*** Po.
Noser. Pour une levée des obstacles à l'utilisation efficace des ressources et à la mise en place d'une économie circulaire

•x **18.3611** ***é*** Po.
Noser. Mieux défendre les intérêts de la Suisse dans les relations transfrontalières avec l'Allemagne

•x **17.4101** ***é*** Mo.
Rechsteiner Paul. Fixer des standards minimaux nationaux pour les entreprises de sécurité

18.3021 ***é*** Mo.
Rieder. Protéger l'économie suisse en contrôlant les investissements

•x **18.3610** ***é*** Po.
Rieder. Rapport de base sur la sécurité de l'approvisionnement en eau et sur la gestion de l'eau

* **18.3815** ***é*** Ip.
Rieder. Conséquences d'un accord sur l'électricité avec l'UE pour l'hydraulique suisse

•x **18.3528** ***é*** Ip.
Savary. Quelle protection pour les appellations?

* **18.3931** ***é*** Ip.
Savary. Violences envers les femmes, que faire?

•E **18.3512** ***é*** Mo.
Stöckli. Droit à un plan de médication en vue de renforcer la sécurité des patients

17.3766 ***é*** Mo.
Vonlanthen. Label de qualité pour le commerce en ligne suisse. Utiliser économiquement l'image d'excellence de la Suisse

•E **18.3238** ***é*** Mo.
Vonlanthen. Centre de compétence pour le fédéralisme. Garantir à long terme des prestations de qualité pour la Suisse et d'autres Etats

18.3459 ***é*** Mo.
Vonlanthen. Promotion de modèles d'enseignement dans deux langues nationales. Contribution de la Confédération

•x **18.3511** ***é*** Ip.
Vonlanthen. Développement d'un marché fiable pour les matériels électroniques. Mettre à profit les avantages stratégiques de la Suisse

•E **18.3540** ***é*** Mo.
Vonlanthen. Ventes en Suisse depuis l'étranger. Imposer le paiement de la TVA aux plates-formes de vente en ligne

•x **18.3542** ***é*** Ip.
Vonlanthen. Faire baisser les coûts de la santé en poursuivant ou en généralisant à l'ensemble de la Suisse le modèle fribourgeois de décompte forfaitaire des coûts des médicaments dans les établissements médicosociaux

* **18.3933** ***é*** Mo.
Vonlanthen. Fonds pour la formation continue financés par les branches

18.3434 ***é*** Mo.
Wicki. Exonération de la RPLP pour les modes de propulsion alternatifs

* **18.3772** ***é*** Mo.
Wicki. Octroi du permis d'élève conducteur à partir de 18 ans uniquement

* **18.3932** ***é*** Ip.
Zanetti Roberto. Canicule de 2018 / Exploitation de la centrale nucléaire de Beznau / Bases légales applicables et compétences

Pétitions

436/15.2012
60 organisations de l'alliance climatique, représentées par WWF et Alliance Sud. Pour une politique climatique équitable

E **437/14.2023** ***é***
ACAT-Suisse. Signature et ratification de la Charte sociale européenne

•x **441/18.2014** ***én***
Action citoyenne pour une politique d'asile digne de la Suisse. Pour le droit d'asile des Érythréens!

438/18.2010
Aeberhard Simon. Interdire l'importation de fourrure en Suisse

439/17.2016
Anja Gonseth, Corinne Lüscher, Liv Morgenthaler. Interdire la vente de produits à base d'huile de palme issue d'une production non durable

* **467/18.2018**
Association des petits paysans. Les nouvelles techniques de génie génétique doivent être soumises à la loi sur le génie génétique

E **497/17.2006** ***é***
Association Oceancare. Trophées de chasse : pas d'importation ni de transit par la Suisse

492/18.2009
Association Suisse des Locataires ASLOCA. Non aux loyers abusifs

440/15.2044
Bündnis für sinnvolle Gesetzgebung c/o R. Merki. Initiative populaire "Pour une interdiction de se couvrir le visage". Examen de la nullité pour cause de non-respect du principe de l'unité de la matière

442/18.2008
Comité d'initiative «Stop aux excès de Via sicura». Stop aux excès de Via sicura (pour un régime de sanctions juste et proportionné)

* **443/18.2024**
Egerkinger Komitee. Propagande et ingérence turques : halte aux pratiques de Recep Tayyip Erdogan

* **491/18.2021**
Fédération Suisse de Pêche FSP. Protection des poissons à la place de turbines mortelles

445/13.2034 ***é***
Fischer Eugen Theodor. Protection du patrimoine suisse. Dissolution

•x **446/14.2004**
Fischer Eugen Theodor. Déclarer la part du travail des enfants dans la fabrication de produits et la fourniture de services

N **447/17.2020** ***n***
Fischer Eugen Theodor. Pour une interdiction du glyphosate

•x **449/17.2019** ***é***
Ghiringhelli Giorgio. Il faut interdire les mouvements islamistes en Suisse!

N **450/16.2004** ***n***
Greenpeace, AefU, SKS, FRC. Interdire le glyphosate - maintenant!

* **451/15.2035** ***é***
Groupe SAM. Amélioration de la situation des producteurs de lait

* **452/18.2019**
Heinzelmann Regula. Ratification du Pacte mondial pour les migrations de l'ONU. Votation populaire

453/16.2014 ***é***
HEV Schweiz. Abolir la valeur locative

454/18.2002
IG Hadlikon für antennenfreie Wohnzonen. Pour des zones d'habitation sans antennes de téléphonie mobile

* **482/18.2022**
ippoterapia. Équithérapie en zone agricole

•N **455/18.2001**
Ivisic Katarina. Pour un registre public des membres de la scientologie

466/15.2033 ***n***
JUSO Schweiz. Plus de droits pour les apprentis

E **468/16.2003** ***é***
Kommitee der Arbeitslosen und Armutsbetroffenen. Pour un cadre législatif national dans le domaine de l'aide sociale

N **469/17.2013** ***n***
Leutenegger Frank. Port d'armes libre pour les citoyens suisses honnêtes

470/17.2022
Ligue Suisse contre la vivisection – Benjamin Frei. Interdire les expériences sur des primates

471/17.2021
Liniger Hansrudolf. Pour un assainissement de l'AVS

* **472/18.2016**
Lobbywatch.ch. Stop au jeu de cache cache des lobbys

473/15.2023 ***n***
Märki Thomas, Parti Suisse pour les animaux. Interdire l'importation de produits fabriqués avec de la fourrure d'animaux ayant subi de mauvais traitements

474/16.2013
Meylan François. Plus de transparence sur les liens des membres des Chambres fédérales avec des représentants de groupes d'intérêts

475/15.2021
Müller Edgar. Faire de la loi sur les forêts une loi sur le paysage naturel

476/15.2041 ***é***
Müller Edgar. Législation fédérale unifiée sur l'imagerie médicale

E **477/16.2012** ***é***
Müller Edgar. Pour l'interdiction de se dissimuler le visage

478/17.2005
Müller Edgar. Prévenir la consommation d'alcool précoce chez les jeunes

479/18.2015
Network for Animal Protection (NetAP). Obligation de castration des chats libres de leurs déplacements

480/18.2012
Niederer Marcel und Ilse. Droit de visite pour les grands-parents

481/17.2000
Petitionskomitee "Bypass – so nicht". Un coeur pour Kriens : bypass mais pas ainsi

E **483/14.2000** ***é***
Pharm!action. Introduire le tiers payant dans l'assurance maladie obligatoire

484/17.2018
Pietro und Renate Spaltro. Assurance-maladie. Fixer les primes en fonction du revenu

* **485/18.2017**
Piratenpartei Zentralschweiz. Sauvetage des migrants en Méditerranée

E **486/15.2030** ***é***
Procap et AGILE.CH. Participation politique des personnes handicapées

E **487/16.2007** ***é***
Romer Jakob. Financement des soins. Suppression des systèmes actuels d'analyse des besoins et des diagnostics

E **488/17.2007** ***é***
Rutz Hans Rudolf. Augmentation automatique de l'âge de la retraite à 67(/70) ans. Modification de loi

E **489/17.2008** ***é***
Rutz Hans Rudolf. Bonification AVS pour l'accueil extrafamilial des enfants de parents divorcés. Modification de loi

490/17.2003 ***é***
Rutz Rudolf. Prévoyance professionnelle: pour une meilleure protection en cas de perte d'emploi après 60 ans

E **456/12.2070** ***é***
Session des jeunes 2012. Vieillissement de la population et AVS

E **457/14.2034** ***é***
Session des jeunes 2014. Complément d'article 261bis CP à propos de la discrimination raciale

458/15.2029
Session des jeunes 2015. Transparence des dispositions de protection des données dans les conditions générales de vente

459/16.2016
Session des jeunes 2016. Dépénalisation régulée de la consommation de cannabis

•x **460/16.2017** ***n***
Session des jeunes 2016. Place à l'avenir!

461/18.2003
Session des jeunes 2017. Abolir l'INégalité face à l'adoption!

462/18.2004
Session des jeunes 2017. Label pour l'inclusion du handicap au travail

463/18.2005
Session des jeunes 2017. Numérisation et santé

464/18.2006
Session des jeunes 2017. Remaniement de la taxe sur la valeur ajoutée en faveur de l'AVS

465/18.2007
Session des jeunes 2017. Stop aux cadeaux des labos

* **448/18.2020**
Société pour les peuples menacés (SPM). Protéger les droits fondamentaux des Tibétains et des Tibétaines, en Suisse aussi!

* **493/18.2023**
Syndicom. Stop à la suppression de personnel chez Swisscom

444/18.2013
Union Démocratique Fédérale (UDF). Transfert de l'ambassade suisse de Tel Aviv à Jérusalem

494/18.2011
Vegane Gesellschaft Schweiz. Les poussins ne sont pas des déchets

N **495/15.2038** ***n***
Verein 50plus outIn work Schweiz. Pour en finir avec la discrimination liée à l'âge sur le marché du travail

E **496/15.2039** ***é***
Verein 50plus outIn work Schweiz. Pour que la LPP ne désavantage plus les personnes plus âgées

E **498/17.2001** ***é***
Verein Wildtierschutz Schweiz. Stop à la politique d'extermination du loup

E **499/17.2010** ***é***
Vereinigung Lipödem Schweiz. Inscription du lipœdème dans le catalogue des prestations de l'assurance obligatoire de base

500/17.2014
Wäfler Urs. Bloquer l'accès aux réseaux sociaux américains

501/18.2000
Welf Manuel. APEA. Pour un organe de médiation à l'échelon fédéral

Objets du parlement

Divers

1/18.190 *n* Immunité de l'ancien Conseiller national Christian Miesch. Demande de levée

CN *Commission de l'immunité*

CE *Commission des affaires juridiques*

2/18.213 *n* Conseil national. Election de la présidence

CN *Bureau*

3/18.214 *é* Conseil des Etats. Election du Bureau

CE *Bureau*

Chambres réunies

x **4/18.205 *cr* Tribunal administratif fédéral. Election d'un juge**

V *Commission judiciaire*

26.09.2018 Assemblée fédérale (Chambres réunies). Juge: Lorenz Noli, originaire de Schwarzenburg, domicilié à Schliern (BE)

x **5/18.207 *cr* Autorité de surveillance du Ministère public de la Confédération. Renouvellement intégral pour la période de fonction 2019-2022**

V *Commission judiciaire*

26.09.2018 Assemblée fédérale (Chambres réunies). Pour la période de fonction 2019-2022: Stefan Heimgartner, Cornel Borbély, Tamara Erez, Isabelle Augsburger-Bucheli, Rolf Grädel, Hanspeter Uster Election complémentaire pour la période de fonction 2019-2022: Alexia Heine.

x **6/18.208 *cr* Tribunal fédéral. Election d'un juge ordinaire**

V *Commission judiciaire*

26.09.2018 Assemblée fédérale (Chambres réunies). Pour le reste de la périiode administrative 2015-2020: Giuseppe Muschietti, originaire de Novaggio (TI), domicilié à Locarno.

7/18.209 *cr* Tribunal pénal fédéral. Election de juges suppléants

V *Commission judiciaire*

8/18.210 *cr* Tribunal administratif fédéral. Election d'un juge

V *Commission judiciaire*

9/18.211 *cr* Tribunal pénal fédéral. Élection d'un membre de la nouvelle Cour d'appel

V *Commission judiciaire*

10/18.212 *cr* Tribunal fédéral. Présidence et vice-présidence 2019-2020

V *Commission judiciaire*

11/18.215 *cr* Conseil fédéral. Election de deux membres et élection du Président de la Confédération et de la vice-présidente du Conseil fédéral

V *Bureau Assemblée fédérale*

1. Election de deux membres du Conseil fédéral

2. sdfs

12/19.200 *cr* Tribunal pénal fédéral. Élection d'un juge ordinaire

V *Commission judiciaire*

Objets du Conseil fédéral

Département des affaires étrangères

x **13/18.045 *én* Traités internationaux conclus en 2017. Rapport**

Rapport du 1er juin 2018 sur les traités internationaux conclus en 2017 (FF 2018 4381)

CN/CE *Commission de politique extérieure*

12.09.2018 Conseil des Etats. Pris acte
17.09.2018 Conseil national. Pris acte

14/18.067 *é* Réduction des disparités économiques et sociales dans l'Union européenne élargie. Deuxième contribution de la Suisse en faveur de certains Etats membres de l'UE

Message du 28 septembre 2018 relatif à une deuxième contribution de la Suisse en faveur de certains États membres de l'UE visant à réduire les disparités économiques et sociales dans l'UE élargie et à soutenir des mesures dans le domaine de la migration

CN/CE *Commission de politique extérieure*

CN/CE *Commission des finances*

Département de l'intérieur

15/11.030 *é* 6e révision de l'AI. Deuxième volet

Message du 11 mai 2011 relatif à la modification de la loi fédérale sur l'assurance-invalidité (6e révision, du deuxième volet) (FF 2011 5301)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

Voir objet 12.3971 Po. CSSS-CN

3. Loi fédérale sur l'assurance-invalidité (LAI) (6e révision de l'AI, deuxième volet) (Projet de la CSSS-N du 11.10.2012)

12.12.2012 Conseil national. Entrer en matière et renvoi à la commission.

16/14.098 *n* LPC. Montants maximaux pris en compte au titre du loyer

Message du 17 décembre 2014 relatif à la modification de la loi fédérale sur les prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI (LPC) (Montants maximaux pris en compte au titre du loyer) (FF 2015 805)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

1. Loi fédérale sur les prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI (LPC) (Montants maximaux pris en compte au titre du loyer) (FF 2015 833)

22.09.2015 Conseil national. Entrer en matière

17/15.075 *é* Loi sur les produits du tabac

Message du 11 novembre 2015 concernant la loi fédérale sur les produits du tabac (LPTab) (FF 2015 8557)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

1. Loi fédérale sur les produits du tabac (LPTab) (FF 2015 8645)

09.06.2016 Conseil des Etats. Discussion
14.06.2016 Conseil des Etats. Renvoi au Conseil fédéral
08.12.2016 Conseil national. Adhésion au renvoi au Conseil fédéral

18/15.083 *é* LAMal. Renforcement de la qualité et de l'économicité

Message du 4 décembre 2015 concernant la modification de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (Renforcement de la qualité et de l'économicité) (FF 2016 217)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

1. Loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) (Renforcement de la qualité et de l'économicité) (FF 2016 265)

16.06.2016 Conseil des Etats. Ne pas entrer en matière.
11.06.2018 Conseil national. Entrée en matière
11.06.2018 Conseil national. Décision modifiant le projet

2. Arrêté fédéral sur le crédit global pour la rémunération et les aides financières pour le renforcement de la qualité et de l'économicité dans l'assurance obligatoire des soins pour les années 2018 à 2021 (FF 2016 269)

16.06.2016 Conseil des Etats. Ne pas entrer en matière.
11.06.2018 Conseil national. Entrée en matière
11.06.2018 Conseil national. Décision modifiant le projet

19/16.065 *é* LPC. Modification (Réforme des PC)

Message du 16 septembre 2016 relatif à la modification de la loi sur les prestations complémentaires (Réforme des PC) (FF 2016 7249)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

1. Loi fédérale sur les prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI (Loi sur les prestations complémentaires, LPC) (Réforme des PC) (FF 2016 7347)

31.05.2017 Conseil des Etats. Décision modifiant le projet
14.03.2018 Conseil national. Discussion
15.03.2018 Conseil national. Divergences
30.05.2018 Conseil des Etats. Divergences
10.09.2018 Conseil national. Divergences

20/17.022 *n* LAI. Modification (Développement continu de l'AI)

Message du 15 février 2017 concernant la modification de la loi fédérale sur l'assurance-invalidité (Développement continu de l'AI) (FF 2017 2363)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

1. Loi fédérale sur l'assurance-invalidité (LAI) (Développement continu de l'AI) (FF 2017 2559)

x **21/18.001** ***né*** **Rapport de gestion du Conseil fédéral 2017**

Rapport du Conseil fédéral sur sa gestion en 2017 du 14 février 2018

CN/CE *Commission de gestion*

10.09.2018 Conseil national. Pris acte

1. Arrêté fédéral approuvant la gestion du Conseil fédéral en 2017

10.09.2018 Conseil national. Décision conforme au projet
27.09.2018 Conseil des Etats. Adhésion
Feuille fédérale 2018 6325

x **22/18.021** ***n*** **Sécurité sociale. Conventions avec la Serbie et le Monténégro**

Message du 14 février 2018 concernant l'approbation des conventions de sécurité sociale entre la Suisse et la Serbie ainsi qu'entre la Suisse et le Monténégro (FF 2018 1109)

Convention de sécurité sociale entre la Confédération suisse et la République de Serbie (FF 2018 1127)

Convention de sécurité sociale entre la Confédération suisse et le Monténégro (FF 2018 1143)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

1. Arrêté fédéral portant approbation des Conventions de sécurité sociale entre la Suisse et la Serbie ainsi qu'entre la Suisse et le Monténégro (FF 2018 1125)

11.06.2018 Conseil national. Décision conforme au projet
18.09.2018 Conseil des Etats. Adhésion
Paraîtra dans le Recueil officiel du droit fédéral en même temps que l'accord concerné dès que celui-ci entrera en vigueur pour la Suisse.

23/18.029 ***é*** **Loi sur la partie générale du droit des assurances sociales (LPGA). Modification**

Message du 2 mars 2018 concernant la modification de la loi fédérale sur la partie générale du droit des assurances sociales (FF 2018 1597)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

1. Loi fédérale sur la partie générale du droit des assurances sociales (LPGA) (FF 2018 1655)

18.09.2018 Conseil des Etats. Décision modifiant le projet

24/18.036 ***n*** **LAMal. Adaptation des franchises à l'évolution des coûts**

Message du 28 mars 2018 concernant la modification de la loi fédérale sur l'assurance maladie (Adaptation des franchises à l'évolution des coûts) (FF 2018 2737)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

1. Loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) (Adaptation des franchises à l'évolution des coûts) (FF 2018 2747)

25/18.037 ***n*** **Pour combler les lacunes de l'assurance-accidents. Rapport du Conseil fédéral sur le classement de lamotion 11.3811 (Darbellay)**

Rapport du 28 mars 2018 relatif au classement de la motion 11.3811 Darbellay «Pour combler les lacunes de l'assurance-accidents» (FF 2018 2407)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

26/18.047 ***n*** **LAMal. Admission des fournisseurs de prestations**

Message du 9 mai 2018 concernant la modification de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (admission des fournisseurs de prestations) (FF 2018 3263)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

1. Loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) (Admission des fournisseurs de prestations) (FF 2018 3305)

27/18.052 ***é*** **Pour un congé de paternité raisonnable – en faveur de toute la famille. Initiative populaire**

Message du 1er juin 2018 concernant l'initiative populaire «Pour un congé de paternité raisonnable - en faveur de toute la famille» (FF 2018 3825)

CN/CE *Commission des finances*

CN *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

Voir objet 18.441 Iv.pa. CSSS-CE

1. Arrêté fédéral concernant l'initiative populaire «Pour un congé de paternité raisonnable – en faveur de toute la famille» (FF 2018 3847)

Département de justice et police

28/08.011 ***é*** **CO. Droit de la société anonyme et droit comptable**

Message du 21 décembre 2007 concernant la révision du code des obligations (Droit de la société anonyme et droit comptable; adaptation des droits de la société en nom collectif, de la société en commandite, de la société à responsabilité limitée, de la société coopérative, du registre du commerce et des raisons de commerce) (FF 2008 1407)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

Voir objet 08.080 OCF

Voir objet 10.443 Iv.pa. CAJ-CE

1. Code des obligations (Droit de la société anonyme et droit comptable; adaptation des droits de la société en nom collectif, de la société en commandite, de la société à responsabilité limitée, de la société coopérative, du registre du commerce et des raisons de commerce) (FF 2008 1571)

11.06.2009 Conseil des Etats. Décision modifiant le projet
01.06.2012 Conseil national. L'examen du projet 1 (droit de la société anonyme) est suspendu jusqu'à ce que le peuple et les cantons se soient prononcés sur l'initiative populaire « Contre

les rémunérations abusives » ou jusqu'à un éventuel retrait de cette initiative (cf. art. 87, al. 3, LParl).
27.09.2012 Conseil des Etats. Adhésion
10.06.2013 Conseil national. Entrer en matière et renvoi au Conseil fédéral.
18.06.2013 Conseil des Etats. Adhésion (=renvoi au Conseil fédéral).
14.06.2018 Conseil national. Début des délibérations
15.06.2018 Conseil national. Classement

29/13.094 *é* CO. Protection en cas de signalement d'irrégularités par le travailleur

Message du 20 novembre 2013 sur la révision partielle du code des obligations (Protection en cas de signalement d'irrégularités par le travailleur) (FF 2013 8547)

Message additionnel du 21 septembre 2018 sur la révision partielle du code des obligations (Protection en cas de signalement d'irrégularités par le travailleur)

Message additionnel sur la révision partielle du code des obligations (Protection en cas de signalement d'irrégularités par le travailleur) (FF 2018 6163)

Propositions du Conseil fédéral relatives au projet d'acte du message du 20 novembre 2013 concernant la révision partielle du code des obligations (Protection en cas de signalement d'irrégularités par le travailleur), dans la version du Conseil des États du 22 septembre 2014 (FF 2018 6183)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

1. Code des obligations (Protection en cas de signalement d'irrégularités par le travailleur) (FF 2013 8613)

22.09.2014 Conseil des Etats. Décision modifiant le projet
05.05.2015 Conseil national. Entrée en matière et renvoi au Conseil fédéral.
10.09.2015 Conseil des Etats. Adhésion au renvoi au Conseil fédéral

30/16.077 *n* CO. Droit de la société anonyme

Message du 23 novembre 2016 concernant la modification du code des obligations (droit de la société anonyme) (FF 2017 353)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

1. Code des obligations (Droit de la société anonyme) (FF 2017 625)

14.06.2018 Conseil national. Début des délibérations
15.06.2018 Conseil national. Décision modifiant le projet

2. Code des obligations (Contre-projet indirect à l'initiative populaire «Entreprises responsables – pour protéger l'être humain et l'environnement»)

14.06.2018 Conseil national. Début des délibérations
15.06.2018 Conseil national. Décision conforme à la proposition Bigler.

31/17.047 *é* Loi sur l'égalité. Modification

Message du 5 juillet 2017 sur la modification de la loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes (Loi sur l'égalité, LEg) (FF 2017 5169)

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

1. Loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes (Loi sur l'égalité, LEg) (FF 2017 5211)

28.02.2018 Conseil des Etats. Entrer en matière.
Renvoi à la commission
29.05.2018 Conseil des Etats. Décision modifiant le projet
24.09.2018 Conseil national. Début des délibérations
25.09.2018 Conseil national. Divergences

x **32/17.053 *é* Coopération administrative internationale. Conventions no 94 et 100 du Conseil de l'Europe. Approbation**

Message du 30 août 2017 concernant l'approbation et la mise en œuvre des conventions no 94 et no 100 du Conseil de l'Europe sur la coopération administrative internationale (FF 2017 5589)

Convention européenne sur la notification à l'étranger des documents en matière administrative (FF 2017 5623)

Convention européenne sur l'obtention à l'étranger d'informations et de preuves en matière administrative (FF 2017 5631)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

1. Arrêté fédéral portant approbation et mise en œuvre de la convention no 94 du Conseil de l'Europe sur la notification à l'étranger des documents en matière administrative (FF 2017 5617)

14.03.2018 Conseil des Etats. Décision modifiant le projet
17.09.2018 Conseil national. Adhésion
28.09.2018 Conseil des Etats. Adoption (vote final)
28.09.2018 Conseil national. Adoption (vote final)
Feuille fédérale 2018 6123; Délai référendaire 17.01.2019

33/17.059 *n* Loi sur la protection des données. Révision totale et modification d'autres lois fédérales

Message du 15 septembre 2017 concernant la loi fédérale sur la révision totale de la loi fédérale sur la protection des données et sur la modification d'autres lois fédérales. (FF 2017 6565)

Echange de notes du 1er septembre 2016 entre la Suisse et l'Union européenne concernant la reprise de la directive (UE) 2016/680 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel à des fins de prévention et de détection des infractions pénales, d'enquêtes et de poursuites en la matière ou d'exécution de sanctions pénales (FF 2017 6887)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

1. Loi fédérale mettant en oeuvre la directive (UE) 2016/680 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel à des fins de prévention et de détection des infractions pénales, d'enquêtes et de poursuites en la matière ou d'exécution de sanctions pénales (Développement de l'acquis de Schengen) (FF 2017 6803)

12.06.2018 Conseil national. Décision modifiant le projet
11.09.2018 Conseil des Etats. Divergences
17.09.2018 Conseil national. Adhésion
28.09.2018 Conseil national. Adoption (vote final)
28.09.2018 Conseil des Etats. Adoption (vote final)
Feuille fédérale 2018 6049; Délai référendaire 17.01.2019

2. Arrêté fédéral portant approbation de l'échange de notes entre la Suisse et l'Union européenne concernant la reprise de la directive (UE) 2016/680 relative à la protection des per-

sonnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel à des fins de prévention et de détection des infractions pénales, d'enquête et de poursuites en la matière ou d'exécution de sanctions pénales (Développement de l'acquis de Schengen) (FF 2017 6885)

12.06.2018 Conseil national. Décision conforme au projet
11.09.2018 Conseil des Etats. Adhésion
28.09.2018 Conseil national. Adoption (vote final)
28.09.2018 Conseil des Etats. Adoption (vote final)
Feuille fédérale 2018 6129; Délai référendaire 17.01.2019

3. Loi fédérale sur la protection des données (LPD) (Projet de la Commission des institutions politiques du Conseil national du ...)

34/17.060 *é* Entreprises responsables – pour protéger l'être humain et l'environnement. Initiative populaire

Message du 15 septembre 2017 relatif à l'initiative populaire "Entreprises responsables - pour protéger l'être humain et l'environnement". (FF 2017 5999)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

1. Arrêté fédéral relatif à l'initiative populaire «Entreprises responsables – pour protéger l'être humain et l'environnement» (FF 2017 6043)

35/17.062 *é* Protection des victimes de violence. Loi

Message du 11 octobre 2017 concernant la loi fédérale sur l'amélioration de la protection des victimes de violence (FF 2017 6913)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

Voir objet 09.4017 Mo. Perrin

Voir objet 12.4025 Mo. Keller-Sutter

1. Loi fédérale sur l'amélioration de la protection des victimes de violence (FF 2017 6997)

11.06.2018 Conseil des Etats. Décision modifiant le projet
18.09.2018 Conseil national. Divergences

x **36/17.065 *é* CC. Modification**

Message du 25 octobre 2017 concernant une modification du code civil (FF 2017 6395)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

1. Code civil suisse (FF 2017 6403)

14.03.2018 Conseil des Etats. Décision conforme au projet
17.09.2018 Conseil national. Adhésion
28.09.2018 Conseil des Etats. Adoption (vote final)
28.09.2018 Conseil national. Adoption (vote final)
Feuille fédérale 2018 6039; Délai référendaire 17.01.2019

37/17.067 *n* Adapter le droit du mandat et l'art. 404 CO au XXIe siècle. Rapport du Conseil fédéral sur le classement de la motion 11.3909 (Barthassat)

Rapport du 25 octobre 2017 demandant le classement de la motion Barthassat 11.3909 «Adapter le droit du mandat et l'art. 404 CO au XXIe siècle» (FF 2017 7031)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

19.09.2018 Conseil national. Pris acte

Voir objet 11.3909 Mo. Barthassat

38/17.069 *n* Loi sur le droit d'auteur. Modification

Message du 22 novembre 2017 relatif aux modifications de la loi sur le droit d'auteur et à deux traités de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (FF 2018 559)

Traité de Beijing sur les interprétations et exécutions audiovisuelles (FF 2018 667)

Traité de Marrakech visant à faciliter l'accès des aveugles, des déficients visuels et des personnes ayant d'autres difficultés de lecture des textes imprimés aux œuvres publiées (FF 2018 681)

CN *Commission des affaires juridiques*

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

1. Loi fédérale sur le droit d'auteur et les droits voisins (Loi sur le droit d'auteur, LDA) (FF 2018 655)

2. Arrêté fédéral portant approbation du traité de Beijing sur les interprétations et exécutions audiovisuelles (FF 2018 665)

3. Arrêté fédéral portant approbation et mise en œuvre du traité de Marrakech visant à faciliter l'accès des aveugles, des déficients visuels et des personnes ayant d'autres difficultés de lecture des textes imprimés aux œuvres publiées (modification de la loi sur le droit d'auteur) (FF 2018 679)

x **39/18.018 *é* Institut suisse de droit comparé. Loi. Révision totale**

Message du 31 janvier 2018 sur la révision totale de la loi fédérale sur l'Institut suisse de droit comparé (LISDC) (FF 2018 899)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

1. Loi fédérale sur l'Institut suisse de droit comparé (LISDC) (FF 2018 917)

29.05.2018 Conseil des Etats. Décision conforme au projet
19.09.2018 Conseil national. Adhésion
28.09.2018 Conseil des Etats. Adoption (vote final)
28.09.2018 Conseil national. Adoption (vote final)
Feuille fédérale 2018 6041; Délai référendaire 17.01.2019

40/18.026 *é* Loi sur les étrangers. Normes procédurales et systèmes d'information

Message du 2 mars 2018 sur la loi fédérale sur les étrangers (LEtr) (Normes procédurales et systèmes d'information) (FF 2018 1673)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

1. Loi fédérale sur les étrangers et l'intégration (LEI) (Normes procédurales et systèmes d'information) (FF 2018 1755)

11.06.2018 Conseil des Etats. Décision modifiant le projet
27.09.2018 Conseil national. Divergences

x **41/18.027 *n* Développement de l'acquis de Schengen. Reprise de la directive 2017/853 modifiant la directive de l'UE sur les armes**

Message du 2 mars 2018 concernant l'approbation et la mise en oeuvre de l'échange de notes entre la Suisse et l'UE concernant la reprise de la directive (UE) 2017/853 modifiant la directive de

l'UE sur les armes (Développement de l'acquis de Schengen) (FF 2018 1881)

Echange de notes du 16 juin 2017 entre la Suisse et l'Union européenne concernant la reprise de la directive (UE) 2017/853 modifiant la directive 91/477/CEE relative au contrôle de l'acquisition et de la détention d'armes (Développement de l'acquis de Schengen) (FF 2018 1931)

CN/CE *Commission de la politique de sécurité*

Voir objet 17.2013 Pét. Leutenegger Frank

1. Arrêté fédéral portant approbation et mise en œuvre de l'échange de notes entre la Suisse et l'UE concernant la reprise de la directive (UE) 2017/853 modifiant la directive de l'UE sur les armes (Développement de l'acquis de Schengen) (FF 2018 1921)

30.05.2018 Conseil national. Décision modifiant le projet
11.09.2018 Conseil des Etats. Divergences
17.09.2018 Conseil national. Divergences
19.09.2018 Conseil des Etats. Adhésion
28.09.2018 Conseil national. Adoption (vote final)
28.09.2018 Conseil des Etats. Adoption (vote final)
Feuille fédérale 2018 6131; Délai référendaire 17.01.2019

42/18.038 *n* Elaboration d'une loi réglant tous les aspects de la profession d'avocat. Rapport du Conseil fédéral sur le classement de la motion 12.3372 (Vogler)

Rapport du 11 avril 2018 sur le classement de la motion Vogler 12.3372 «Elaboration d'une loi réglant tous les aspects de la profession d'avocat» (FF 2018 2343)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

19.09.2018 Conseil national. Pris acte

Voir objet 12.3372 Mo. Vogler

43/18.043 *é* Harmonisation des peines et adaptation du droit pénal accessoire au nouveau droit des sanctions

Message du 25 avril 2018 concernant la loi fédérale sur l'harmonisation des peines et la loi fédérale sur l'adaptation du droit pénal accessoire au droit des sanctions modifié (FF 2018 2889)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

1. Loi fédérale sur l'harmonisation des peines (FF 2018 3017)

2. Loi fédérale sur l'adaptation du droit pénal accessoire au droit des sanctions modifié (FF 2018 3133)

x **44/18.046 *én* Constitutions des cantons de Zurich, d'Obwald, de Bâle-Campagne, de Neuchâtel, du Tessin et de Genève. Garantie**

Message du 1er juin 2018 concernant la garantie des constitutions révisées des cantons de Zurich, d'Obwald, de Bâle-Campagne, du Tessin, de Neuchâtel et de Genève (FF 2018 3849)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

1. Arrêté fédéral concernant la garantie des constitutions révisées des cantons de Zurich, d'Obwald, de Bâle-Campagne, du Tessin, de Neuchâtel et de Genève (FF 2018 3861)

11.09.2018 Conseil des Etats. Décision conforme au projet
17.09.2018 Conseil national. Adhésion
Feuille fédérale 2018 6319

45/18.048 *n* Transfèrement des personnes condamnées. Amendement au Protocole additionnel

Message du 23 mai 2018 relatif à l'approbation du Protocole portant amendement au Protocole additionnel à la Convention sur le transfèrement des personnes condamnées (FF 2018 3863)

Protocole portant amendement au Protocole additionnel à la Convention sur le transfèrement des personnes condamnées (FF 2018 3877)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

1. Arrêté fédéral relatif à l'approbation du Protocole portant amendement au Protocole additionnel à la Convention sur le transfèrement des personnes condamnées (FF 2018 3875)

46/18.049 *n* Loi sur les services d'identification électronique

Message du 1er juin 2018 relatif à la loi fédérale sur les services d'identification électronique (FF 2018 4031)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

1. Loi fédérale sur les services d'identification électronique (LSIE) (FF 2018 4105)

47/18.051 *n* Loi sur le Tribunal fédéral. Modification

Message du 15 juin 2018 relatif à la modification de la loi sur le Tribunal fédéral (LTF) (FF 2018 4713)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

1. Loi sur le Tribunal fédéral (LTF) (FF 2018 4769)

48/18.058 *n* Lutte contre la criminalité. Accord avec la Bulgarie

Message du 20 juin 2018 portant approbation de l'accord entre la Suisse et la Bulgarie sur la coopération policière en matière de lutte contre la criminalité (FF 2018 4785)

Accord entre le Conseil fédéral suisse et le Gouvernement de la République de Bulgarie sur la coopération policière en matière de lutte contre la criminalité (FF 2018 4805)

CN/CE *Commission de la politique de sécurité*

1. Arrêté fédéral portant approbation de l'accord entre la Suisse et la Bulgarie sur la coopération policière en matière de lutte contre la criminalité (FF 2018 4803)

49/18.059 *n* Sécurité, sûreté et services lors des matches de football et autres manifestations sportives. Convention du Conseil de l'Europe

Message du 27 juin 2018 concernant l'approbation de la convention du Conseil de l'Europe sur une approche intégrée de la sécurité, de la sûreté et des services lors des matches de football et autres manifestations sportives (FF 2018 4995)

Convention du Conseil de l'Europe sur une approche intégrée de la sécurité, de la sûreté et des services lors des matches de football et autres manifestations sportives (FF 2018 5015)

CN/CE *Commission de la politique de sécurité*

1. Arrêté fédéral portant approbation de la Convention du Conseil de l'Europe du 3 juillet 2016 sur une approche intégrée

de la sécurité, de la sûreté et des services lors des matches de football et autres manifestations sportives (FF 2018 5013)

50/18.068 *é* Loi sur l'asile. Modification (Crédit-cadre migration; deuxième contribution Suisse en faveur de certains Etats membres de l'UE)

Message du 28 septembre 2018 concernant la modification de la loi sur l'asile (Compétence du Conseil fédéral en matière de conclusion d'accords internationaux sur le versement de contributions à certains États membres de l'Union européenne ou à des organisations internationales)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

1. Loi sur l'asile. Modification

51/18.069 *é* CC. Modification (Droit des successions)

Message du 29 août 2018 concernant la révision du code civil suisse (Droit des successions) (FF 2018 5865)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

1. Code civil suisse (Droit des successions (FF 2018 5949)

52/18.070 *é* Pour plus de transparence dans le financement de la vie politique (initiative sur la transparence). Initiative populaire

Message du 29 août 2018 concernant l'initiative populaire «Pour plus de transparence dans le financement de la vie politique (initiative sur la transparence)» (FF 2018 5675)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

1. Arrêté fédéral relatif à l'initiative populaire «Pour plus de transparence dans le financement de la vie politique (initiative sur la transparence)» (FF 2018 5717)

53/18.071 *é* Terrorisme et crime organisé. Convention du Conseil de l'Europe

Message du 14 septembre 2018 relatif à l'arrêté fédéral portant approbation et mise en œuvre de la Convention du Conseil de l'Europe pour la prévention du terrorisme et de son Protocole additionnel et concernant le renforcement des normes pénales contre le terrorisme et le crime organisé

CN/CE *Commission de la politique de sécurité*

Département de la défense, de la protection de la population et des sports

54/17.028 *é* Loi sur la sécurité de l'information

Message du 22 février 2017 concernant la loi fédérale sur la sécurité de l'information (FF 2017 2765)

CN/CE *Commission de la politique de sécurité*

1. Loi fédérale sur la sécurité de l'information au sein de la Confédération (Loi sur la sécurité de l'information, LSI) (FF 2017 2907)

04.12.2017 Conseil des Etats. Décision modifiant le projet
13.03.2018 Conseil national. Ne pas entrer en matière
26.09.2018 Conseil des Etats. Entrée en matière

x **55/17.057 *é* Sûreté aérienne contre les menaces aériennes non militaires. Accord avec l'Autriche**

Message du 6 septembre 2017 concernant l'approbation de l'accord entre la Suisse et l'Autriche relatif à la collaboration en matière de sûreté aérienne transfrontalière contre les menaces aériennes non militaires (FF 2017 5721)

Accord entre la Confédération suisse et la République d'Autriche sur la collaboration en matière de sûreté aérienne transfrontalière contre les menaces aériennes non militaires (FF 2017 5737)

CN/CE *Commission de la politique de sécurité*

1. Arrêté fédéral portant approbation de l'accord entre la Suisse et l'Autriche relatif à la collaboration en matière de sûreté aérienne transfrontalière conte les menaces aériennes non militaires (FF 2017 5735)

06.03.2018 Conseil des Etats. Décision conforme au projet
13.09.2018 Conseil national. Adhésion
Paraîtra dans le Recueil officiel du droit fédéral en même temps que l'accord concerné dès que celui-ci entrera en vigueur pour la Suisse.

x **56/17.074 *é* Surveillance exercée sur le Service de renseignement de la Confédération. Rapport du Conseil fédéral sur le classement de la motion 15.3498 (CPS-CS)**

Rapport du 20 décembre 2017 sur le classement de la motion 15.3498 de la Commission de la politique de sécurité du Conseil des Etats «Surveillance exercée sur le Service de renseignement de la Confédération» (FF 2018 21)

CN/CE *Commission de la politique de sécurité*

31.05.2018 Conseil des Etats. Pris acte
11.09.2018 Conseil national. Pris acte

57/18.017 *n* Manipulation de compétitions sportives. Convention du Conseil de l'Europe

Message du 31 janvier 2018 portant approbation de la convention du Conseil de l'Europe sur la manipulation de compétitions sportives (FF 2018 989)

Convention du Conseil de l'Europe sur la manipulation de compétitions sportives (Convention de Macolin) (FF 2018 1029)

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

1. Arrêté fédéral portant approbation de la Convention du Conseil de l'Europe sur la manipulation de compétitions sportives (FF 2018 1027)

11.09.2018 Conseil national. Décision conforme au projet

58/18.022 *é* Message sur l'armée 2018

Message sur l'armée 2018 du 14 février 2018 (FF 2018 1343)

CN *Commission des finances*

CN/CE *Commission de la politique de sécurité*

1. Arrêté fédéral relatif au programme d'armement 2018 (FF 2018 1413)

31.05.2018 Conseil des Etats. Décision modifiant le projet
13.09.2018 Conseil national. Divergences
26.09.2018 Conseil des Etats. Divergences

2. Arrêté fédéral relatif aux crédits-cadres pour le matériel d'armée 2018 (FF 2018 1415)

31.05.2018 Conseil des Etats. Décision conforme au projet
13.09.2018 Conseil national. Adhésion

3. Arrêté fédéral relatif au programme immobilier du DDPS 2018 (FF 2018 1417)

31.05.2018 Conseil des Etats. Décision modifiant le projet
13.09.2018 Conseil national. Adhésion

4. Arrêté fédéral relatif à la mise hors service de systèmes d'armes 2018 (FF 2018 1419)

31.05.2018 Conseil des Etats. Décision conforme au projet
13.09.2018 Conseil national. Adhésion

x **59/18.023** *é* **WEF 2019-2021 à Davos. Engagement de l'armée en service d'appui**

Message du 14 février 2018 concernant l'arrêté fédéral sur l'engagement de l'armée en service d'appui au profit du canton des Grisons dans le cadre des mesures de sécurité et l'arrêté fédéral sur la participation de la Confédération au financement des mesures de sécurité prises par le canton des Grisons lors des rencontres annuelles du Forum économique mondial 2019 à 2021 de Davos (FF 2018 967)

CN/CE *Commission de la politique de sécurité*

1. Arrêté fédéral sur l'engagement de l'armée en service d'appui au profit du canton des Grisons dans le cadre des mesures de sécurité prises pour les rencontres annuelles du Forum économique mondial 2019 à 2021 de Davos (FF 2018 985)

31.05.2018 Conseil des Etats. Décision conforme au projet
26.09.2018 Conseil national. Adhésion
Feuille fédérale 2018 6321

2. Arrêté fédéral sur la participation de la Confédération au financement des mesures de sécurité prises par le canton des Grisons pour les rencontres annuelles du Forum économique mondial 2019 à 2021 de Davos (FF 2018 987)

31.05.2018 Conseil des Etats. Décision conforme au projet
26.09.2018 Conseil national. Adhésion
Feuille fédérale 2018 6323

60/18.028 *n* **Engagement de l'armée en faveur des autorités civiles. Arrêté fédéral**

Message du 2 mars 2018 concernant l'arrêté fédéral sur l'engagement de l'armée en service d'appui en faveur des autorités civiles dans le domaine de la protection des représentations étrangères (FF 2018 1421)

CN/CE *Commission de la politique de sécurité*

1. Arrêté fédéral sur l'engagement de l'armée en service d'appui en faveur des autorités civiles dans le domaine de la protection des représentations étrangères (FF 2018 1431)

26.09.2018 Conseil national. Décision conforme au projet

61/18.053 *é* **Jeux olympiques et paralympiques d'hiver 2026 en Suisse. Contributions de la Confédération**

Message du 23 mai 2018 concernant les contributions de la Confédération pour les Jeux olympiques et paralympiques d'hiver 2026 en Suisse (FF 2018 4121)

CN/CE *Commission des finances*

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

1. Arrêté fédéral allouant le crédit d'engagement pour la contribution de la Confédération aux coûts de la candidature pour les Jeux olympiques et paralympiques d'hiver 2026 en Suisse (FF 2018 4193)

26.09.2018 Conseil des Etats. Ne pas entrer en matière

2. Arrêté fédéral allouant le crédit d'engagement pour la contribution de la Confédération aux coûts de réalisation des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver 2026 en Suisse (FF 2018 4195)

26.09.2018 Conseil des Etats. Ne pas entrer en matière

3. Arrêté fédéral allouant le crédit d'engagement pour la contribution de la Confédération aux coûts de sécurité des cantons pour les Jeux olympiques et paralympiques d'hiver 2026 en Suisse (FF 2018 4199)

26.09.2018 Conseil des Etats. Ne pas entrer en matière

4. Arrêté fédéral allouant le crédit d'engagement pour la contribution de la Confédération à des installations sportives d'importance nationale pour les Jeux olympiques et paralympiques d'hiver 2026 en Suisse (FF 2018 4201)

26.09.2018 Conseil des Etats. Ne pas entrer en matière

5. Arrêté fédéral allouant le crédit-cadre pour la contribution de la Confédération aux projets pour l'héritage des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver 2026 en Suisse (FF 2018 4203)

26.09.2018 Conseil des Etats. Ne pas entrer en matière

Département des finances

62/11.047 *n* **Loi sur l'impôt anticipé. Modification (stimulation du marché suisse des capitaux)**

Message du 24 août 2011 relatif à la modification de la loi fédérale sur l'impôt anticipé (stimulation du marché suisse des capitaux) (FF 2011 6097)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

2. Loi fédérale sur l'impôt anticipé (LIA) (Projet de la CER-N)

27.02.2012 Conseil national. Renvoi au Conseil fédéral.
07.06.2012 Conseil des Etats. Adhésion (= Renvoi au Conseil fédéral).

63/11.057 *n* **Loi sur le contrat d'assurance. Révision totale**

Message du 7 septembre 2011 relatif à la révision totale de la loi sur le contrat d'assurance (FF 2011 7091)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

Voir objet 15.060 OCF

1. Loi fédérale sur le contrat d'assurance (Loi sur le contrat d'assurance, LCA) (FF 2011 7199)

13.12.2012 Conseil national. Renvoi au Conseil fédéral
20.03.2013 Conseil des Etats. Adhésion (= renvoi au Conseil fédéral).

64/14.054 *é* Assurance tremblement de terre obligatoire. Classement de la motion no 11.3511

Rapport du Conseil fédéral du 20 juin 2014 sur le classement de la motion Fournier 11.3511, Assurance tremblement de terre obligatoire (FF 2014 5351)

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

12.06.2018 Conseil des Etats. Refus de classer

Voir objet 11.3511 Mo. Fournier

65/15.049 *é* Loi sur la réforme de l'imposition des entreprises III

Message du 5 juin 2015 concernant la loi sur la réforme de l'imposition des entreprises III (FF 2015 4613)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

2. Loi sur les droits de timbre (projet de la Commission de l'économie et des redevances du Conseil national)

16.03.2016 Conseil national. Discussion
17.03.2016 Conseil national. Entrer en matière.
Renvoi à la commission

3. Loi fédérale sur la taxe au tonnage (projet de la Commission de l'économie et des redevances du Conseil des Etats)

30.05.2016 Conseil des Etats. Renvoi au Conseil fédéral
06.06.2016 Conseil national. Adhésion au renvoi au Conseil fédéral

66/15.073 *é* Loi sur les services financiers (LSFin) et loi sur les établissements financiers (LEFin)

Message du 4 novembre 2015 concernant la loi sur les services financiers (LSFin) et la loi sur les établissements financiers (LEFin) (FF 2015 8101)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

3. Loi fédérale sur le droit de l'insolvabilité bancaire (Projet de la CER-E du 03.11.2016)

14.12.2016 Conseil des Etats. Renvoi au Conseil fédéral
13.09.2017 Conseil national. Adhésion au renvoi au Conseil fédéral

67/16.050 *n* Loi sur l'assistance administrative fiscale. Modification

Message du 10 juin 2016 sur la modification de la loi sur l'assistance administrative fiscale (FF 2016 4955)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

1. Loi fédérale sur l'assistance administrative internationale en matière fiscale (Loi sur l'assistance administrative fiscale, LAAF) (FF 2016 4969)

68/16.076 *é* Loi sur le traitement fiscal des sanctions financières

Message du 16 novembre 2016 concernant la loi fédérale sur le traitement fiscal des sanctions financières (FF 2016 8253)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

1. Loi fédérale sur le traitement fiscal des sanctions financières (FF 2016 8287)

07.03.2018 Conseil des Etats. Décision conforme au projet
18.09.2018 Conseil national. Divergences

69/17.019 *n* Loi sur les marchés publics. Révision totale

Message du 15 février 2017 concernant la révision totale de la loi fédérale sur les marchés publics (FF 2017 1695)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

1. Loi fédérale sur les marchés publics (LMP) (FF 2017 1851)

13.06.2018 Conseil national. Décision modifiant le projet

70/17.043 *n* Loi sur le contrat d'assurance. Modification

Message du 28 juin 2017 concernant la révision de la loi fédérale sur le contrat d'assurance (LCA) (FF 2017 4767)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

1. Loi fédérale sur le contrat d'assurance (Loi sur le contrat d'assurance, LCA) (FF 2017 4817)

71/17.056 *n* Pour que les contribuables soumis partiellement à l'impôt à l'étranger puissent faire valoir les déductions générales et les déductions sociales. Rapport du Conseil fédéral sur le classement de la motion 14.3299

Rapport du 6 septembre 2017 sur le classement de la motion 14.3299: Pour que les contribuables soumis partiellement à l'impôt à l'étranger puissent faire valoir les déductions générales et les déductions sociales (FF 2017 5681)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

27.09.2018 Conseil national. Décision conforme à la proposition de la commission
Le motion 14.3299 n'est pas classée.

Voir objet 14.3299 Mo. CER-CE

72/18.020 *n* Calcul de la réduction pour participation en cas d'émission d'instruments dans le cadre du régime des établissements financiers trop grands pour être mis en faillite. Loi

Message du 14 février 2018 concernant la loi fédérale sur le calcul de la réduction pour participation dans le cadre pour les établissements financiers trop grands pour être mis en faillite (FF 2018 1215)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

Voir objet 18.3718 Mo. CER-CN

1. Loi fédérale sur le calcul de la réduction pour participation pour les établissements financiers trop grands pour être mis en faillite (FF 2018 1251)

20.09.2018 Conseil national. Décision conforme au projet

73/18.025 *é* Loi sur l'unité monétaire et les moyens de paiement (LUMMP). Modification

Message du 21 février 2018 concernant la révision partielle de la loi sur l'unité monétaire et les moyens de paiement (LUMMP) (Suppression du délai d'échange des billets de banque) (FF 2018 1051)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

1. Loi fédérale sur l'unité monétaire et les moyens de paiement (LUMMP) (Suppression du délai d'échange des billets de banque) (FF 2018 1063)

x **74/18.030 *n* Loi sur l'impôt anticipé**

Message du 28 mars 2018 concernant une modification de la loi fédérale sur l'impôt anticipé (FF 2018 2379)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

1. Loi fédérale sur l'impôt anticipé (LIA) (FF 2018 2407)

29.05.2018 Conseil national. Décision modifiant le projet
10.09.2018 Conseil des Etats. Divergences
20.09.2018 Conseil national. Adhésion
28.09.2018 Conseil des Etats. Adoption (vote final)
28.09.2018 Conseil national. Adoption (vote final)
Feuille fédérale 2018 6093; Délai référendaire 17.01.2019

x **75/18.031 *é* Projet fiscal 17**

Message du 21 mars 2018 concernant la loi fédérale sur le Projet fiscal 17 (PF17) (FF 2018 2565)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

CN *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

1. LLoi fédérale relative à la réforme fiscale et au financement de l'AVS (RFFA) (FF 2018 2695)

07.06.2018 Conseil des Etats. Décision modifiant le projet
12.09.2018 Conseil national. Divergences
17.09.2018 Conseil des Etats. Adhésion
28.09.2018 Conseil national. La proposition de la Commission de rédaction est adoptée
28.09.2018 Conseil des Etats. La proposition de la Commission de rédaction est adoptée
28.09.2018 Conseil des Etats. Adoption (vote final)
28.09.2018 Conseil national. Adoption (vote final)
Feuille fédérale 2018 6077; Délai référendaire 17.01.2019

76/18.032 *é* Geler les effectifs de la Confédération au niveau de 2015. Rapport du Conseil fédéral sur le classement de la motion 15.3494 CdF-CE)

Rapport du 16 mars 2018 sur le classement de la motion 15.3494 de la Commission des finances du Conseil des États «Geler les effectifs de la Confédération au niveau de 2015» (FF 2018 1933)

CN/CE *Commission des finances*

17.09.2018 Conseil des Etats. Pris acte

Voir objet 15.3494 Mo. CdF-CE

77/18.034 *é* Loi sur l'impôt fédéral direct (imposition équilibrée des couples et de la famille)

Message du 21 mars 2018 relatif à la modification de la loi fédérale sur l'impôt fédéral direct (Imposition équlibrée des couples et de la famille) (FF 2018 2173)

CN/CE *Commission des finances*

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

1. Loi fédérale sur l'impôt fédéral direct (LIFD) (Imposition équilibrée des couples et de la famille) (FF 2018 2249)

78/18.039 *é* Double imposition. Convention avec la Zambie

Message du 18 avril 2018 concernant l'approbation d'une nouvelle convention contre les doubles impositions entre la Suisse et la Zambie (FF 2018 2749)

Convention entre la Confédération suisse et la République de Zambie en vue d'éviter les doubles impositions en matière d'impôts sur le revenu et de prévenir la fraude et l'évasion fiscales (FF 2018 2765)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

1. Arrêté fédéral portant approbation d'une nouvelle convention contre les doubles impositions entre la Suisse et la Zambie (FF 2018 2763)

24.09.2018 Conseil des Etats. Décision conforme au projet

79/18.040 *é* Double imposition. Convention avec l'Equateur

Message du 18 avril 2018 concernant l'approbation d'un protocole modifiant la convention contre les doubles impositions entre la Suisse et l'Equateur (FF 2018 2789)

Protocole modifiant la Convention du 28 novembre 1994 entre la Confédération suisse et la République de l'Equateur en vue d'éviter les doubles impositions en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune (FF 2018 2797)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

1. Arrêté fédéral portant approbation d'un protocole modifiant la convention contre les doubles impositions entre la Suisse et l'Equateur (FF 2018 2795)

24.09.2018 Conseil des Etats. Décision conforme au projet

80/18.041 *né* Budget 2019 assorti du plan intégré des tâches et des finances 2020-2022

Message du 22 août 2018 concernant le budget de la Confédération suisse pour l'année 2019 assorti d'un plan intégré des tâches et des finances 2020-2022 (FF 2018 5403)

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

CN/CE *Commission des finances*

1. Arrêté fédéral Ia concernant le budget pour l'année 2019

2. Arrêté fédéral Ib concernant le cadre financier inscrit au budget 2019

3. Arrêté fédéral II concernant le plan financier pour les années 2020 à 2022

4. Arrêté fédéral III concernant les prélèvements sur le fonds d'infrastructure ferroviaire pour l'année 2019

5. Arrêté fédéral IV concernant les prélèvements sur le fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération pour l'année 2019

81/18.042 *né* Budget 2018. Supplément II

Message du 21 septembre 2018 concernant le supplément II au budget 2018

CN/CE *Commission des finances*

1. Arrêté fédéral I concernant le supplément II au budget 2018

2. Arrêté fédéral II concernant les prélèvements sur le fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération pour l'année 2018

3. Arrêté fédéral III relatif au financement de la réalisation d'un produit GEVER standardisé et de l'introduction de ce produit dans l'administration fédérale centrale

82/18.050 *n* Prise en compte fiscale des frais de garde des enfants par des tiers

Message du 9 mai 2018 relatif à la modification de la loi fédérale sur l'impôt fédéral direct (Déduction fiscale des frais de garde des enfants par des tiers) (FF 2018 3145)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

1. Loi fédérale sur l'impôt fédéral direct (LIFD) (Déduction fiscale des frais de garde des enfants par des tiers) (FF 2018 3167)

83/18.054 *é* Message 2018 sur les immeubles du DFF

Message du 16 mai 2018 concernant les immeubles du Département fédéral des finances pour 2018 (Message 2018 sur les immeubles du DFF) (FF 2018 3435)

CN/CE *Commission des finances*

1. Arrêté fédéral concernant les immeubles du Département fédéral des finances pour 2018 (FF 2018 3451)

10.09.2018 Conseil des Etats. Décision conforme au projet

84/18.055 *é* Introduction de l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers avec la République de Singapour et Hong Kong et avec d'autres États partenaires

Message du 9 mai 2018 relatif à l'introduction de l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers avec Singapour et Hong Kong à partir de 2018/2019 et avec d'autres États partenaires à partir de 2019/2020 (FF 2018 3345)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

1. Arrêté fédéral portant approbation de l'accord avec Singapour concernant l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers (FF 2018 3411)

17.09.2018 Conseil des Etats. Décision conforme au projet

2. Arrêté fédéral concernant l'introduction de l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers avec Singapour (FF 2018 3413)

17.09.2018 Conseil des Etats. Décision conforme au projet

3. Arrêté fédéral portant sur l'approbation de l'accord concernant l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers avec Hong Kong (FF 2018 3415)

17.09.2018 Conseil des Etats. Décision conforme au projet

4. Arrêté fédéral concernant l'introduction de l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers avec Hong Kong (FF 2018 3417)

17.09.2018 Conseil des Etats. Décision conforme au projet

5. Arrêté fédéral concernant l'introduction de l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers avec Anguilla (FF 2018 3419)

17.09.2018 Conseil des Etats. Décision conforme au projet

6. Arrêté fédéral concernant l'introduction de l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers avec les Bahamas (FF 2018 3421)

17.09.2018 Conseil des Etats. Décision conforme au projet

7. Arrêté fédéral concernant l'introduction de l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers avec Bahreïn (FF 2018 3423)

17.09.2018 Conseil des Etats. Décision conforme au projet

8. Arrêté fédéral concernant l'introduction de l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers avec le Qatar (FF 2018 3425)

17.09.2018 Conseil des Etats. Décision conforme au projet

9. Arrêté fédéral concernant l'introduction de l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers avec le Koweït (FF 2018 3427)

17.09.2018 Conseil des Etats. Décision conforme au projet

10. Arrêté fédéral concernant l'introduction de l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers avec Nauru (FF 2018 3429)

17.09.2018 Conseil des Etats. Décision conforme au projet

11. Arrêté fédéral concernant l'introduction de l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers avec les Pays-Bas pour ce qui est des communes d'outre-mer de Bonaire, Saint–Eustache et Saba (FF 2018 3431)

17.09.2018 Conseil des Etats. Décision conforme au projet

12. Arrêté fédéral concernant l'introduction de l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers avec le Panama (FF 2018 3433)

17.09.2018 Conseil des Etats. Décision conforme au projet

85/18.061 *n* Double imposition. Convention entre la Suisse et l'Arabie saoudite

Message du 15 août 2018 concernant l'approbation d'une convention contre les doubles impositions entre la Suisse et l'Arabie saoudite (FF 2018 5365)

Convention entre le Conseil fédéral suisse et le Gouvernement du Royaume d'Arabie saoudite en vue d'éviter les doubles impositions en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune et de prévenir la fraude fiscale (FF 2018 5379)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

1. Arrêté fédéral portant approbation d'une convention contre les doubles impositions entre la Suisse et l'Arabie saoudite (FF 2018 5377)

86/18.062 *n* Double imposition. Convention avec le Royaume-Uni

Message du 22 août 2018 concernant l'approbation d'un protocole modifiant la convention contre les doubles impositions entre la Suisse et le Royaume-Uni (FF 2018 5553)

Protocole entre le Conseil fédéral suisse et le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord modifiant la convention en vue d'éviter les doubles impositions en matière d'impôts sur le revenu signée à Londres le 8 décembre 1977, dans sa version conforme au protocole signé à Londres le 5 mars 1981, au protocole signé à Berne le 17 décembre 1993, au protocole signé à Londres le 26 juin 2007 et au protocole signé à Londres le 7 septembre 2009 (FF 2018 5565)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

1. Arrêté fédéral portant approbation d'un protocole modifiant la convention contre les doubles impositions entre la Suisse et le Royaume-Uni (FF 2018 5563)

87/18.063 *é* Convention multilatérale pour la mise en oeuvre des mesures relatives aux conventions fiscales pour prévenir l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices. Approbation

Message du 22 août 2018 concernant l'approbation de la convention multilatérale pour la mise en oeuvre des mesures relatives aux conventions fiscales pour prévenir l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices (FF 2018 5443)

Convention multilatérale pour la mise en œuvre des mesures relatives aux conventions fiscales pour prévenir l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices (FF 2018 5499)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

1. Arrêté fédéral portant approbation de la convention multilatérale pour la mise en œuvre des mesures relatives aux conventions fiscales pour prévenir l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices (FF 2018 5483)

88/18.064 *n* Double imposition. Convention avec le Brésil

Message du 5 septembre 2018 concernant l'approbation d'une convention contre les doubles impositions entre la Suisse et le Brésil (FF 2018 6187)

Convention entre la Confédération suisse et la République fédérative du Brésil en vue d'éviter les doubles impositions en matière d'impôts sur le revenu et de prévenir la fraude et l'évasion fiscales (FF 2018 6207)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

1. Arrêté fédéral portant approbation d'une convention contre les doubles impositions entre la Suisse et le Brésil (FF 2018 6205)

89/18.075 *é* Loi sur la péréquation financière et la compensation des charges. Modification

Message du 28 septembre 2018 concernant la modification de la loi fédérale sur la péréquation financière et la com-pensation des charges

CN/CE *Commission des finances*

Département de l'économie, de la formation et de la recherche

90/17.020 *n* Accord sur les marchés publics de l'OMC. Approbation

Message du 15 février 2017 relatif à l'approbation du protocole portant amendement de l'accord sur les marchés publics de l'OMC (FF 2017 1899)

Protocole portant amendement de l'Accord sur les marchés publics (FF 2017 2013)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

1. Arrêté fédéral relatif à l'approbation du protocole portant amendement de l'accord sur les marchés publics de l'OMC (FF 2017 2011)

13.06.2018 Conseil national. Décision conforme au projet

91/18.024 *n* Loi sur les aides financières aux organisations de cautionnement en faveur des petites et moyennes entreprises. Modification

Message du 14 février 2018 concernant la modification de la loi fédérale sur les aides financières aux organisations de cautionnement en faveur des petites et moyennes entreprises et abrogation de la loi fédérale sur l'octroi de cautionnements et de contributions au service de l'intérêt dans les régions de montagne et le milieu rural en général (FF 2018 1253)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

1. Loi fédérale sur les aides financières aux organisations de cautionnement en faveur des petites et moyennes entreprises (FF 2018 1281)

26.09.2018 Conseil national. Décision conforme au projet

2. Loi fédérale sur l'octroi de cautionnements et de contributions au service de l'intérêt dans les régions de montagne et le milieu rural en général (FF 2018 1285)

26.09.2018 Conseil national. Décision conforme au projet

92/18.035 *n* Davantage de logements abordables. Initiative populaire et crédit-cadre destiné à alimenter le fonds de roulement

Message du 21 mars 2018 relatif à l'initiative populaire "Davantage de logements abordables" et à un crédit-cadre destiné à alimnter le fonds de roulement en faveur de la construciton de logements d'utilité publique. (FF 2018 2253)

CN/CE *Commission des finances*

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

1. Arrêté fédéral concernant l'initiative populaire «Davantage de logements abordables» (FF 2018 2289)

2. Arrêté fédéral relatif à un crédit-cadre destiné à augmenter la dotation du fonds de roulement en faveur de la construction de logements d'utilité publique (FF 2018 2291)

93/18.044 *n* Vue d'ensemble du développpement à moyen terme de la politique agricole. Rapport du Conseil fédéral en réponse aux postulats 14.3514 (Knecht), 14.3537 (Noser), 14.3618 (Aebi), 14.3894 (von Siebenthal), 14.3991

(de Buman), 14.4046 (Keller-Sutter), 14.4098 (Müller Walter), 17.3401 (Müller Damian)

CN *Commission de l'économie et des redevances*

04.06.2018 Conseil national. Renvoi au Conseil fédéral

Voir objet 18.3380 Po. CER-CN

94/18.060 *n* Loi sur le contrôle des biens. Modification

Message du 27 juin 2018 concernant la modification de la loi sur le contrôle des biens (FF 2018 4637)

CN/CE *Commission de la politique de sécurité*

1. Loi fédérale sur le contrôle des biens utilisables à des fins civiles et militaires, des biens militaires spécifiques et des biens stratégiques (Loi sur le contrôle des biens, LCB) (FF 2018 4647)

95/18.072 *é* Garanties fédérales en vue d'un prêt pour réserves obligatoires. Crédit d'engagement

Message du 29 août 2018 relatif à un crédit d'engagement pour les garanties fédérales liées à des prêts pour réserves obligatoires (FF 2018 5569)

CN/CE *Commission des finances*

CN/CE *Commission de la politique de sécurité*

1. Arrêté fédéral relatif à un crédit d'engagement pour les garanties fédérales liées aux prêts pour réserves obligatoires (FF 2018 5587)

Département de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication

x **96/16.075 *n* Organisation de l'infrastructure ferroviaire**

Message du 16 novembre 2016 sur l'organisation de l'infrastructure ferroviaire (FF 2016 8399)

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

1. Loi fédérale sur l'organisation de l'infrastructure ferroviaire (FF 2016 8487)

09.03.2017 Conseil national. Renvoi au Conseil fédéral
15.06.2017 Conseil des Etats. Rejet du renvoi
27.02.2018 Conseil national. Divergences
28.05.2018 Conseil des Etats. Divergences
11.09.2018 Conseil national. Divergences
20.09.2018 Conseil des Etats. Adhésion
28.09.2018 Conseil national. Adoption (vote final)
28.09.2018 Conseil des Etats. Adoption (vote final)
Feuille fédérale 2018 6097; Délai référendaire 17.01.2019

97/17.044 *é* Nuisances sonores dues au trafic aérien. Indemnisations fondées sur les droits de voisinage. Rapport du Conseil fédéral sur le classement de la motion 08.3240

Rapport du 17 mai 2017 sur le classement de la motion 08.3240 de la CEATE-E «Nuisances sonores dues au trafic aérien. Indemnisations fondées sur les droits de voisinage» (FF 2017 3695)

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

Voir objet 08.3240 Mo. CEATE-CE

98/17.052 *é* Loi sur la chasse. Modification

Message du 23 août 2017 concernant la modification de la loi fédérale sur la chasse et la protection des mammifères et oiseaux sauvages (FF 2017 5745)

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

1. Loi fédérale sur la chasse et la protection des mammifères et oiseaux sauvages (Loi sur la chasse, LChP) (FF 2017 5789)

05.06.2018 Conseil des Etats. Début des délibérations
13.06.2018 Conseil des Etats. Décision modifiant le projet

99/17.058 *n* Loi sur les télécommunications. Révision

Message du 6 septembre 2017 concernant la révision de la loi sur les télécommunications (FF 2017 6185)

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

1. Loi sur les télécommunications (LTC) (FF 2017 6327)

27.09.2018 Conseil national. Début des délibérations
28.09.2018 Conseil national. Décision modifiant le projet

100/17.071 *n* Révision totale de la loi sur le CO2 pour la période postérieure à 2020

Message du 1er décembre 2017 relatif à la révision totale de la loi sur le CO2 pour la période postérieure à 2020 (FF 2018 229)

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

Voir objet 15.2012 Pét. 60 organisations de l'alliance climatique, représentées par WWF et Alliance Sud

1. Loi fédérale sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre (Loi sur le CO2) (FF 2018 373)

101/17.073 *n* Accord conclu entre la Suisse et l'Union européenne sur le couplage de leurs systèmes d'échange de quotas d'émission. Approbation et mise en oeuvre (modification de la loi sur le CO2)

Message du 1er décembre 2017 concernant l'approbation de l'accord conclu entre la Suisse et l'Union européenne sur le couplage de leurs systèmes d'échange de quotas d'émission et sa mise en oeuvre (modification de la loi sur le CO2) (FF 2018 399)

Accord entre la Confédération suisse et l'Union européenne sur le couplage de leurs systèmes d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre (FF 2018 455)

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

1. Arrêté fédéral concernant l'approbation de l'accord conclu entre la Suisse et l'Union européenne sur le couplage de leurs systèmes d'échange de quotas d'émission et sa mise en œuvre (Modification de la loi sur le CO2) (FF 2018 449)

102/18.056 *é* Loi sur les forces hydrauliques. Modification

Message du 23 mai 2018 sur la modification de la loi sur les forces hydrauliques (FF 2018 3539)

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

Voir objet 14.3668 Mo. CEATE-CN

1. Loi fédérale sur l'utilisation des forces hydrauliques (Loi sur les forces hydrauliques, LFH) (FF 2018 3561)

20.09.2018 Conseil des Etats. Décision modifiant le projet

103/18.057 *n* Loi sur l'expropriation. Modification

Message du 1er juin 2018 concernant la modification de la loi fédérale sur l'expropriation (FF 2018 4817)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

1. Loi fédérale sur l'expropriation (LEx) (FF 2018 4875)

104/18.065 *n* Trafic d'agglomération. Crédits d'engagement à partir de 2019

Message du 14 septembre 2018 relatif à l'arrêté fédéral sur les crédits d'engagement alloués à partir de 2019 pour les contributions aux mesures prises dans le cadre du programme en faveur du trafic d'agglomération

CN/CE *Commission des finances*

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

1. Arrêté fédéral ...

105/18.066 *n* Routes nationales sur la période 2020-2023, étape d'aménagement 2019 des routes nationales et crédit d'engagement. Plafond de dépenses

Message du 14 septembre 2018 relatif au plafond des dépenses pour les routes nationales sur la période 2020–2023, à l'étape d'aménagement 2019 des routes nationales et au crédit d'engagement

CN/CE *Commission des finances*

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

1. Arrêté fédéral ...

2. Arrêté fédérale ...

3. Arrêté fédérale ...

106/18.073 *é* Pollution atmosphérique transfrontière. Convention relatif à la réduction de l'acidification, de l'eutrophisation et de l'ozone troposphérique

Message du 5 septembre 2018 concernant l'approbation de la décision 2012/2 du 4 mai 2012 relative à l'amendement au Protocole de 1999 à la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance, relatif à la réduction de l'acidification, de l'eutrophisation et de l'ozone troposphérique (FF 2018 5719)

Protocole de 1999 à la Convention de 1979 sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance, relatif à la réduction de l'acidification, de l'eutrophisation et de l'ozone troposphérique (FF 2018 5735)

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

CE *Commission des finances*

1. Arrêté fédéral portant approbation de la décision 2012/2 du 4 mai 2012 relative à l'amendement au Protocole de 1999 à la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance, relatif à la réduction de l'acidification, de l'eutrophisation et de l'ozone troposphérique (FF 2018 5733)

107/18.074 *é* Environnement mondial 2019-2022. Crédit-cadre

Message du 5 septembre 2018 concernant un crédit-cadre en faveur de l'environnement mondial pour la période de 2019 à 2022 (FF 2018 5957)

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

CN/CE *Commission des finances*

1. Arrêté fédéral concernant un crédit-cadre pour la protection de l'environnement mondial pour la période 2019 à 2022 (FF 2018 6005)

Chancellerie fédérale

x **108/18.006 *né* Motions et postulats des conseils législatifs 2017. Rapport**

Rapport du Conseil fédéral du 2 mars 2018 Motions et postulats des conseils législatifs 2017. Extrait: Chapitre I (FF 2018 2293)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

CN/CE *Commission de la politique de sécurité*

CN/CE *Commission des institutions politiques*

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

CN/CE *Commission de politique extérieure*

CN/CE *Commission des finances*

CN/CE *Commission de gestion*

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

05.06.2018 Conseil national. Pris acte
05.06.2018 Conseil national. Décision modifiant le projet
12.06.2018 Conseil des Etats. Pris acte
12.06.2018 Conseil des Etats. Divergences
18.09.2018 Conseil national. Divergences
24.09.2018 Conseil des Etats. Divergences

Initiatives des cantons

109/16.318 *é* Argovie. Abolition de la pénalisation du mariage (29.11.2016)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale (Cst.), le canton d'Argovie soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

Le canton d'Argovie demande à la Confédération d'éliminer la discrimination frappant les couples mariés et ceux vivant sous le régime du partenariat enregistré par rapport aux personnes vivant en concubinage, que ce soit en matière de droit fiscal ou de droit des assurances sociales.

Il propose de modifier la Constitution comme suit:

Art. 14 al. 2

Sur le plan fiscal, les couples mariés et les couples vivant sous le régime du partenariat enregistré forment une communauté économique de deux personnes. Ils ne peuvent pas être pénalisés par rapport à d'autres modes de vie, notamment en matière d'impôts et d'assurances sociales.

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

26.02.2018 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

x **110/17.303 *é* Argovie. Pour une politique en matière de réfugiés efficace et la fin des incitations aux mouvements migratoires** (14.03.2017)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton d'Argovie soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

Le canton d'Argovie invite la Confédération à modifier la politique d'asile de sorte que la Suisse apporte son aide aux réfugiés dont la vie et l'intégrité corporelle sont menacées en agissant le plus près possible de leurs pays d'origine, tout en supprimant les mesures incitatives qui permettent aux passeurs de s'adonner à leur juteux trafic mortel.

CN/CE *Commission des institutions politiques*

06.03.2018 Conseil des Etats. Refusé de donner suite
25.09.2018 Conseil national. Refusé de donner suite

111/17.312 *é* Argovie. Augmenter la participation de la Confédération aux coûts dans le domaine de l'asile (27.06.2017)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale (Cst.), le canton d'Argovie soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

Le canton d'Argovie prie la Confédération de modifier le droit d'asile et des étrangers de sorte que la Confédération prévoie un forfait d'intégration couvrant les coûts et prenne en charge pendant sept ans - à compter du moment où les autorités fédérales ont statué sur la demande d'asile - l'intégralité des coûts non couverts engendrés non seulement par les personnes admises à titre provisoire, mais également par les réfugiés reconnus. En ce qui concerne les requérants mineurs non accompagnés, elle prévoira un forfait spécial couvrant l'intégralité des coûts.

CN/CE *Commission des institutions politiques*

13.02.2018 CIP-CE. Donné suite
25.09.2018 Conseil national. Refusé de donner suite

112/15.301 *é* Bâle-Campagne. Nouvelle augmentation des effectifs du Corps des gardes-frontière et répartition adéquate des ressources entre les régions (15.01.2015)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton de Bâle-Campagne soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

Les autorités fédérales sont instamment priées de doter le Corps des gardes-frontière de suffisamment d'effectifs sur tous ses sites pour qu'il puisse accomplir ses tâches de façon satisfaisante en fonction de la situation locale et des besoins de la population en matière de sécurité.

CN/CE *Commission de la politique de sécurité*

16.12.2015 Conseil des Etats. Donné suite
26.01.2016 CPS-CN. Adhésion
27.09.2018 Conseil national. Prolongation de délai

113/18.301 *é* Bâle-Ville. Supprimer l'imposition de la valeur locative (art. 7 LHID et art. 21 al. 1 let. b LIFD) (10.01.2018)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale du 18 avril 1999, le Grand Conseil du canton de Bâle-Ville dépose une initiative visant à supprimer l'imposition de la valeur locative (art. 7 LHID et art. 21 al. 1 let. b LIFD).

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

114/18.304 *é* Bâle-Ville. Ilot de cherté. Pour des prix d'achat raisonnables (14.03.2018)

Le Parlement fédéral et les autorités fédérales sont priés de garantir - par exemple au moyen d'une révision de la loi sur les cartels ou de la mise en oeuvre d'autres mesures - que les clients suisses puissent acquérir, à l'étranger et aux prix et aux conditions applicables à l'étranger, des produits auxquels ils ne peuvent renoncer faute d'options de substitution.

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

115/18.314 *é* Bâle-Ville. Maintien du service public. Contre la fermeture d'offices de poste de quartier (06.06.2018)

1. En sa qualité de propriétaire de la Poste, le Conseil fédéral est chargé d'instaurer un moratoire sur la fermeture des offices de poste jusqu'à l'élaboration d'un schéma de planification du réseau postal. Ce dernier devra fournir des informations sur la planification stratégique du futur réseau d'offices postaux et renseigner avec transparence la population concernée sur l'organisation future du réseau postal. Il conviendra également de déterminer l'opportunité d'une révision de la loi sur la poste pour ce qui est des dispositions relatives à l'accessibilité des offices de poste et des agences.

2. La législation fédérale doit redéfinir la procédure applicable aux modifications du réseau territorial des offices de poste de sorte que la Commission fédérale de la poste (Postcom) traite les réclamations qui lui sont soumises en prenant une décision formelle sujette à recours et non en émettant une simple recommandation.

3. Les citoyens doivent pouvoir s'opposer à la fermeture d'un office de poste en déposant auprès de la Postcom une demande munie d'un nombre de signatures égal à celui qui est nécessaire pour une initiative au niveau communal.

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

116/08.316 *é* Berne. Interdiction des jeux vidéo violents (18.06.2008)

S'appuyant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton de Berne soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

L'Assemblée fédérale est invitée à mettre en place les bases légales propres à permettre d'interdire de fabriquer, de promouvoir, d'importer, de vendre ou de remettre des jeux vidéo qui consistent à exercer virtuellement des actes de cruauté envers des êtres humains ou des personnages à l'apparence humaine.

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

10.03.2011 Conseil des Etats. L'examen préalable de l'initiative cantonale est suspendu pour plus d'un an.
17.06.2011 Conseil national. L'examen préalable de l'initiative cantonale est suspendu pour plus d'un an.

117/10.322 *n* Berne. Pour l'introduction d'un congé rémunéré pour les parents d'enfants gravement malades (02.06.2010)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton de Berne soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

L'Assemblée fédérale est chargée d'édicter les bases légales nécessaires à l'introduction d'un congé rémunéré pour l'un ou l'autre des parents dont les enfants souffrent de grave maladie, ceci pour leur permettre d'être présents auprès de leurs enfants et de les assister pendant un temps nécessaire lié avec la phase aigüe de la maladie.

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

15.08.2014 CSSS-CN. Donné suite
17.11.2014 CSSS-CE. Donné suite
16.12.2016 Conseil national. Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session d'hiver 2018.

118/16.316 *é* Berne. Aménagement d'installations de production d'énergie renouvelable dans les sites marécageux (19.10.2016)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale (Cst.), le canton de Berne soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

La Confédération modifie l'article 78 alinéa 5 de la Constitution fédérale du 18 avril 1999 (état le 14 juin 2015) et soumet cette modification au vote du peuple et des cantons conformément à l'article 140. La dernière phrase de l'alinéa 5 est complétée comme suit:

... ainsi que les installations d'intérêt national destinées à utiliser les énergies renouvelables.

L'article 78 alinéa 5 Cst. aurait alors la teneur suivante:

Les marais et les sites marécageux d'une beauté particulière qui présentent un intérêt national sont protégés. Il est interdit d'y aménager des installations ou d'en modifier le terrain. Font exception les installations qui servent à la protection de ces espaces ou à la poursuite de leur exploitation à des fins agricoles, ainsi que les installations d'intérêt national destinées à utiliser les énergies renouvelables.

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

06.03.2018 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

119/16.317 *é* Berne. Modification de l'article 285 du Code pénal suisse. Peine privative de liberté en cas de violence contre les fonctionnaires (19.10.2016)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale (Cst.), le canton de Berne soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

La Confédération est chargée de modifier comme suit l'article 285 du Code pénal suisse:

"Art. 285 Violence ou menace contre les autorités et les fonctionnaires

1. Celui qui, en usant de violence ... sera puni d'une peine privative de liberté de trois ans au plus et d'une peine pécuniaire.

...

2. Si l'infraction a été commise par une foule ameutée ... seront punis d'une peine privative de liberté de trois ans au plus et d'une peine pécuniaire.

Ceux d'entre eux qui auront commis ... seront punis d'une peine privative de liberté de trois ans au plus et d'une peine pécuniaire de 30 jours-amende au moins."

En d'autres termes, il y a lieu de remplacer partout "ou d'une peine pécuniaire" par "et d'une peine pécuniaire".

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

23.01.2017 CAJ-CE. Donné suite
23.02.2018 CAJ-CN. Donné suite

x **120/17.309 *é* Berne. Formation médicale postgrade. Financement** (26.04.2017)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton de Berne soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

Modification de la loi fédérale sur les professions médicales universitaires (loi sur les professions médicales, LPMéd; RS 811.11):

Chapitre 4: Formation postgrade

...

Section 4: Financement de la formation médicale postgrade et compensation intercantonale des charges (nouvelle)

Art. 21a Contributions des cantons sièges

Al. 1

Les cantons sièges versent à leurs hôpitaux un forfait annuel de 15 000 francs pour chaque médecin (en équivalent plein temps) accomplissant une formation postgrade pour autant que ce dernier ou cette dernière ait eu son domicile légal en Suisse au moment de l'obtention de la maturité.

Al. 2

Les éventuels montants versés en sus ou versés par les cantons sièges pour les médecins accomplissant une formation postgrade qui n'avaient pas leur domicile légal en Suisse au moment de l'obtention de la maturité ne sont pas compensés entre les cantons.

Al. 3

Les cantons vérifient que les établissements de formation postgrade de leurs hôpitaux sont reconnus conformément à la Réglementation pour la formation postgraduée accréditée par la Confédération.

Al. 4

La contribution au sens de l'alinéa 1 est à chaque fois adaptée à l'évolution des prix si l'indice national des prix à la consomma-

tion (IPC) a augmenté de 10 pour cent au moins. Le point de départ est l'état de l'IPC à la conclusion de la convention (base: décembre 2010 = 100). La décision intervient jusqu'au 30 juin et entre en vigueur à partir de l'année civile suivante.

Art. 21b Nombre de médecins accomplissant une formation postgrade

Les contributions octroyées aux hôpitaux dépendent du nombre de médecins (en équivalent plein temps), tel qu'il ressort de l'enquête de l'Office fédéral de la statistique (OFS).

Art. 21c Canton siège

Le canton siège d'un hôpital est le canton sur le territoire duquel il se situe.

Art. 21d Compensation intercantonale des charges

Al. 1

Les charges des cantons pour les contributions au sens de l'article 21a sont soumises à un mécanisme de compensation intercantonale.

Al. 2

Le calcul de la compensation entre les cantons comprend plusieurs étapes:

1. pour chaque canton: détermination des prestations fournies à titre de contribution, selon l'article 21a alinéa 1;

2. addition des prestations fournies à titre de contribution par tous les cantons;

3. division du résultat de cette addition par la population des cantons;

4. pour chacun des cantons: multiplication de la contribution moyenne par habitant en Suisse par la population du canton concerné;

5. pour chacun des cantons parties: comparaison entre les prestations fournies à titre de contribution par le canton concerné et la valeur moyenne en Suisse;

6. l'écart mis en évidence lors de l'étape 5 représente le montant à payer ou à recevoir par le canton à titre de compensation.

Al. 3

La compensation a lieu annuellement.

Art. 21e Modalités de détail et mise en oeuvre

Le Conseil fédéral règle les modalités de détail et la mise en oeuvre par voie d'ordonnance.

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

13.06.2018 Conseil des Etats. Refusé de donner suite
25.09.2018 Conseil national. Refusé de donner suite

121/18.317 *é* Berne. Pas de libre-échange pour l'huile de palme en provenance de Malaisie (22.08.2018)

Il faut exclure systématiquement les produits issus du palmier à huile (huile de palme et de palmiste) d'un éventuel accord de libre-échange avec la Malaisie (ou d'autres pays). En ce qui concerne ces produits, il ne faut procéder à aucune modification au niveau de la protection des frontières.

CN/CE *Commission de politique extérieure*

122/09.332 *é* Fribourg. Interdiction des jeux vidéo violents (16.11.2009)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton de Fribourg soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

L'Assemblée fédérale est invitée à interdire la fabrication, la promotion, l'importation, la vente et la remise de jeux vidéo violents qui consistent à exercer virtuellement des actes de cruauté envers des êtres humains ou des personnages à l'apparence humaine.

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

10.03.2011 Conseil des Etats. L'examen préalable de l'initiative cantonale est suspendu pour plus d'un an.
17.06.2011 Conseil national. L'examen préalable de l'initiative cantonale est suspendu pour plus d'un an.

123/16.311 *é* Fribourg. Amnistie fiscale générale (28.06.2016)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale (Cst.), le canton de Fribourg soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

Les autorités fédérales sont invitées à arrêter les dispositions législatives nécessaires afin de faire réapparaître, de manière non gratuite et selon une procédure simple à mettre en oeuvre pour le contribuable et l'administration fiscale, les capitaux soustraits à l'impôt.

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

12.12.2017 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

124/17.301 *é* Fribourg. Gestion des volumes de production laitière (21.02.2017)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale (Cst.), le canton de Fribourg soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

Les autorités fédérales sont invitées à arrêter les dispositions législatives nécessaires pour que:

1. Le Conseil fédéral rende obligatoire, à tous les échelons de l'achat et de la vente de lait cru, un contrat-type, conformément à l'article 37 de la loi fédérale sur l'agriculture (LAgr; RS 910.1), avec un engagement irrévocable d'au moins six mois sur les quantités et leur répartition dans les différents segments de valorisation et des prix fixés pour au moins trois mois. Une clause transparente règle une éventuelle adaptation des prix pour la durée résiduelle du contrat. Le contrat doit en outre garantir la liberté du producteur de livrer ou non les quantités imputées au segment C ainsi que l'absence de conséquences sur les quantités et les prix pour le lait livré dans les segments A et B au cours des périodes contractuelle et subséquente, en cas de non-livraison dans le segment C.

2. Si l'Interprofession du lait ne parvient pas à s'entendre sur un contrat-type qui comprenne les dispositions exposées au point 1, le Conseil fédéral édicte des prescriptions équivalentes pour une période de deux ans.

3. Le Conseil fédéral assure une surveillance crédible du respect des clauses obligatoires du contrat-type par les acheteurs et les vendeurs de lait.

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

06.06.2018 Conseil des Etats. Refusé de donner suite
25.09.2018 Conseil national. Donné suite

125/12.306 *n* Genève. Durcissement des sanctions pour les infractions commises contre les autorités et les fonctionnaires (13.03.2012)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton de Genève soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

L'Assemblée fédérale est invitée:

- à élaborer un acte normatif allant dans le sens de la pétition du 30 octobre 2009 de la Fédération suisse des fonctionnaires de police (FSFP);

- de réintroduire dans le Code pénal les courtes peines privatives de liberté;

- à prévoir que les cas de violence ou de menace contre les autorités et les fonctionnaires (art. 285 ch. 1 CP) sont punis d'une peine privative de liberté de 60 jours au moins ou d'une peine pécuniaire;

- à prévoir qu'en cas de récidive, seule une peine privative de liberté est possible pour une infraction à l'article 285 chiffre 1 CP, son minimum passant à 120 jours;

- à adapter en conséquence la peine minimale prévue pour les cas qualifiés de l'article 285 chiffre 2 CP;

- à prévoir qu'à l'instar de ce qui est prévu pour le personnel des entreprises de transports publics, toute infraction commise à l'encontre de fonctionnaires de police se poursuit d'office (y compris des dommages à la propriété, des injures et des voies de fait non violentes).

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

11.03.2014 Conseil national. L'examen préalable de l'initiative cantonale est suspendu pour plus d'un an.
10.06.2014 Conseil des Etats. L'examen préalable de l'initiative cantonale est suspendu pour plus d'un an.

126/14.311 *é* Genève. Résolution pour une modification des articles 189 et 190 du Code pénal et une redéfinition de la notion juridique de viol (21.05.2014)

Le Grand Conseil de la République et Canton de Genève, vu l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale du 18 avril 1999; vu l'article 115 de la loi fédérale sur l'Assemblée fédérale du 13 décembre 2002; vu l'article 156 de la loi portant règlement du Grand Conseil de la République et Canton de Genève du 13 septembre 1985;

considérant:

- l'article 8 alinéa 3 de la Constitution fédérale qui proclame l'égalité en droit des hommes et des femmes;

- la recommandation 1777 (2007) de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, point 6.2.6;

- l'article 2 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, ratifiée par la Suisse en 1997, invitant les gouvernements signataires à assurer par voie de législation l'application effective du principe d'égalité entre femmes et hommes;

- l'article 4 de la Déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes, résolution 48/104 de l'Assemblée générale des Nations Unies du 20 décembre 1993 demandant de prévoir dans la législation nationale des réparations justes et efficaces du dommage subi;

demande à l'Assemblée fédérale:

de modifier les articles 189 et 190 du Code pénal afin d'élargir la définition de la notion juridique du viol aux victimes de sexe masculin et à d'autres formes de pénétrations sexuelles forcées que l'acte sexuel proprement dit.

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

10.02.2015 CAJ-CE. Donné suite
26.06.2015 CAJ-CN. Donné suite
12.06.2017 Conseil des Etats. Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session 2019.

x **127/15.313 *é* Genève. Sauvons les barrages et l'énergie hydraulique suisses** (31.08.2015)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton de Genève soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

Le Grand Conseil de la République et Canton de Genève invite les autorités fédérales:

- à introduire une taxe sur l'électricité non renouvelable, qui permettrait d'intégrer les coûts externes dans le prix du courant;

- à prévoir des réductions pour l'électricité produite dans des centrales à gaz, uniquement sur présentation d'un certificat de provenance;

- à allouer le produit de la taxe aux économies d'énergie et aux énergies renouvelables, en favorisant l'économie locale.

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

15.11.2016 CEATE-CE. Donné suite
20.09.2017 Conseil national. Refusé de donner suite
26.09.2018 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

128/17.300 *é* Genève. Réhabilitation des sept manifestants condamnés suite à la manifestation du 9 novembre 1932 (31.01.2017)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale (Cst.), le canton de Genève soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

Le Grand Conseil de la République et Canton de Genève considérant:

- la portée historique de la mort de manifestants et de passants sous les balles de l'armée suisse le 9 novembre 1932;

- la légitimité de la résistance sous forme de manifestation pacifique face au rassemblement de l'Union nationale organisé par Georges Oltramare à Plainpalais ce 9 novembre 1932;

- le droit à la liberté d'expression;

- le caractère politique de la décision de condamnation du 3 juin 1933 prononcée par le Tribunal pénal fédéral à l'encontre de sept manifestants (Léon Nicole, Auguste Millasson, Francis-Auguste Lebet, Jules Daviet, Albert Wütrich, Francis Baeriswyl et Edmond Isaak) du 9 novembre 1932;

- les précédents de réhabilitation par le Parlement fédéral de personnes injustement condamnées pendant la Seconde Guerre mondiale ou des volontaires de la guerre civile espagnole;

demande à l'Assemblée fédérale:

d'annuler les jugements du Tribunal pénal fédéral du 3 juin 1933 et de pleinement réhabiliter les sept manifestants: Léon Nicole, Auguste Millasson, Francis-Auguste Lebet, Jules Daviet, Albert Wütrich, Francis Baeriswyl et Edmond Isaak.

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

14.06.2018 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

x **129/17.306 *é* Genève. Pour une gestion équitable des réserves LAMal** (11.04.2017)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton de Genève soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

Le Grand Conseil de la République et Canton de Genève demande à l'Assemblée fédérale de légiférer afin que:

- la quote-part de réserves d'un assuré qui change de caisse-maladie soit transmise à la nouvelle caisse;

- un plafond maximum chiffré soit fixé pour les réserves, à l'instar de ce qui est exigé en matière de minimum légal.

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

06.03.2018 Conseil des Etats. Refusé de donner suite
25.09.2018 Conseil national. Refusé de donner suite

130/17.307 *é* Genève. Suite à la décision claire du Tribunal administratif fédéral relative à l'affaire d'enrichissement illégitime, tous les assujettis peuvent se faire rembourser la TVA indûment perçue par l'OFCOM sans avoir de démarche à effectuer (11.04.2017)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale (Cst.), le canton de Genève soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

Le Grand Conseil de la République et Canton du Genève demande à l'Assemblée fédérale de décider, en conformité avec la sanction judiciaire du Tribunal administratif fédéral, et en vertu du principe fondamental de la séparation des pouvoirs inscrit dans la Constitution fédérale, que la TVA frauduleusement perçue soit remboursée à tous les assujettis, sans que ces derniers n'aient de démarches à effectuer.

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

12.09.2018 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

131/17.310 *é* Genève. La gestion des volumes et le prix du lait doivent être réorganisés et redéfinis avec force obligatoire (17.05.2017)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton de Genève soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

Considérant:

- que le secteur laitier traverse une crise sans précédent;

- que le prix payé pour un litre de lait a chuté de 70 centimes en 2014 à 48 centimes en juin 2015;

- que les coûts de production restent élevés en Suisse;

- que la sortie des quotas laitiers a occasionné des tensions;

- que de nombreux producteurs de lait envisagent de cesser cette activité;

- que l'économie laitière est la branche la plus importante de l'économie agroalimentaire suisse;

- qu'en dessous de 50 centimes par litre, le maintien d'une exploitation s'annonce très difficile;

- que la variation des prix du lait empêche les producteurs d'envisager l'avenir sereinement;

- que les producteurs laitiers plaident pour une gestion nationale de la production de lait,

demande à l'Assemblée fédérale:

que la gestion des volumes et le prix du lait soient réorganisés et redéfinis avec force obligatoire entre les interprofessions, les acheteurs et transformateurs, dans un objectif de transparence sur le plan quantitatif et de planification pour chaque année laitière.

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

06.06.2018 Conseil des Etats. Refusé de donner suite
25.09.2018 Conseil national. Donné suite

132/18.302 *é* Genève. L'abolition de l'imposition de la valeur locative en Suisse (30.01.2018)

Le Grand Conseil de la République et canton de Genève

vu l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, du 18 avril 1999;

vu l'article 115 de la loi fédérale sur l'Assemblée fédérale, du 13 décembre 2002;

vu l'article 156 de la loi portant règlement du Grand Conseil de la République et Canton de Genève, du 13 septembre 1985,

et

vu les articles 8 et 108 de la Constitution fédérale, du 18 avril 1999;

vu l'article 7 alinéa 1 de la loi fédérale sur l'harmonisation des impôts directs des cantons et des communes, du 14 décembre 1990;

vu l'article 21 alinéa 1 lettre b de la loi fédérale sur l'impôt fédéral direct, du 14 décembre 1990;

vu l'article 24 alinéa 1 lettre b et alinéa 2 de la loi genevoise sur l'imposition des personnes physiques, du 27 septembre 2009,

considérant:

- comme injuste d'imposer à tous les propriétaires de villa et d'appartement du pays un loyer purement fictif;

- comme suranné de maintenir cette pratique fiscale héritée de 1940;

- comme confiscatoire de grever aussi fortement le budget de milliers de propriétaires, déjà soumis dans notre canton à la ponction fiscale la plus forte de Suisse;

- comme démesuré de faire supporter une telle mesure aux petits propriétaires de la classe moyenne, notamment ceux à la retraite, dont les revenus restent stables face à une indexation à la hausse de la valeur locative pour Genève;

- comme urgent de remettre en cause cette pratique fiscale, à l'image des nombreux groupes parlementaires représentés aux Chambres fédérales, de gauche comme de droite, qui souhaitent la supprimer, la simplifier ou la moderniser;

- comme essentiel de favoriser l'accès à la propriété dans notre canton, où le taux de propriétaires reste relativement faible en comparaison nationale (18 pour cent à Genève contre 37 pour cent en Suisse),

demande à l'Assemblée fédérale

d'abolir l'imposition de la valeur locative, telle qu'actuellement régie par le droit fiscal suisse.

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

133/18.303 *é* Genève. Exclusion de l'huile de palme et de ses dérivés des discussions de libre-échange entre la Suisse et la Malaisie et l'Indonésie (27.02.2018)

Le Grand Conseil de la République et canton de Genève

vu l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, du 18 avril 1999;

vu l'article 115 de la loi fédérale sur l'Assemblée fédérale, du 13 décembre 2002;

vu l'article 156 de la loi portant règlement du Grand Conseil de la République et canton de Genève, du 13 septembre 1985,

et

vu les négociations actuellement en cours dans le cadre d'un accord de libre-échange entre la Suisse et la Malaisie et entre la Suisse et l'Indonésie,

considérant:

- qu'un des volets de cet accord est l'importation simplifiée de l'huile de palme en Suisse;

- que l'Indonésie, premier producteur mondial, et la Malaisie, deuxième producteur mondial d'huile de palme, fournissent 85 pour cent de l'huile de palme qui est consommée mondialement;

- que l'huile de palme est majoritairement composée d'acides gras saturés, facteur favorisant les maladies cardiovasculaires;

- que les plantations de palmiers à huile nécessitent des défrichements massifs de forêts tropicales originelles irremplaçables;

- que leur culture conduit à des désastres tant pour l'environnement et la biodiversité que pour les populations de peuples indigènes;

- qu'un accès facilité de l'huile de palme au marché suisse aura des conséquences désastreuses sur la production indigène d'huile de colza et de tournesol et sur les unités de transformation suisses,

invite l'Assemblée fédérale

à exclure l'huile de palme et ses dérivés des négociations de libre-échange avec l'Indonésie et la Malaisie et à maintenir les mesures de protection aux frontières pour les huiles et graisses végétales.

CN/CE *Commission de politique extérieure*

25.09.2018 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

134/18.311 *é* Genève. Pour un moratoire fédéral sur l'importation, l'exploration et l'exploitation de gaz de schiste en Suisse (29.05.2018)

Le Grand Conseil de la République et canton de Genève demande à l'Assemblée fédérale d'instituer un moratoire de 25 ans sur l'exploration, l'exploitation et l'importation de gaz de schiste en Suisse.

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

135/18.312 *é* Genève. Pour le maintien de l'emploi et d'un vrai service universel à la Poste (29.05.2018)

Le Grand Conseil de la République et canton de Genève demande à l'Assemblée fédérale:

- de demander au Conseil fédéral qu'il fasse le nécessaire auprès de la Poste afin que celle-ci maintienne l'emploi et le service universel, notamment en revenant sur les décisions citées dans le développement, ainsi que le dialogue avec les organisations représentatives du personnel;

- de préciser si nécessaire la législation fédérale en ce sens.

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

136/18.313 *é* Genève. Donner aux cantons les moyens de réaliser l'égalité entre femmes et hommes (29.05.2018)

Le Grand Conseil de la République et canton de Genève demande à l'Assemblée fédérale:

- de réviser la législation fédérale afin de permettre aux cantons de contrôler le respect par les employeurs du principe d'égalité de traitement entre femmes et hommes, notamment sur le plan salarial;

- de réviser la législation fédérale afin de permettre aux cantons de mettre activement en oeuvre auprès des employeurs, avec les partenaires sociaux, le principe d'égalité salariale entre femmes et hommes.

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

137/17.318 *é* Grisons. Renforcement du Corps des gardes-frontière (15.11.2017)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton des Grisons soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

1. Le Corps des gardes-frontière doit être doté de suffisamment d'effectifs sur tous ses sites pour qu'il puisse accomplir ses tâches en fonction de la situation locale et des besoins de la population en matière de sécurité.

2. Il ne faut pas réduire le personnel du Corps des gardes-frontière; au contraire, il faut augmenter les effectifs de celui-ci et le doter d'un équipement et d'infrastructures modernes, de sorte qu'il puisse relever de manière satisfaisante les défis croissants qu'il rencontre dans le cadre de ses tâches de douane et de sécurité et en matière d'immigration illégale.

CN/CE *Commission de la politique de sécurité*

25.09.2018 Conseil des Etats. Donné suite
08.10.2018 CPS-CN. Donné suite

138/16.309 *é* Jura. Crise laitière et gestion des volumes (07.06.2016)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton du Jura soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

Le Parlement demande que les lois ad hoc soient modifiées afin de permettre que la gestion des volumes et des prix du lait soit réorganisée et redéfinie, avec force obligatoire, entre les interprofessions, les acheteurs et transformateurs, ceci dans un objectif de transparence quantitative et de planification pour chaque année laitière.

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

19.09.2017 Conseil des Etats. Refusé de donner suite
25.09.2018 Conseil national. Donné suite

139/17.314 *é* Jura. Offices de poste. Améliorer la qualité du réseau et renforcer le rôle des autorités communales dans la distribution territoriale (04.07.2017)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale (Cst.), l'article 84 lettre o de la Constitution cantonale et l'article 58 alinéa 3 de son règlement, le Parlement de la République et Canton du Jura soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative cantonale suivante:

1. La législation fédérale doit redéfinir la procédure applicable aux modifications du réseau territorial des offices de poste de

sorte que la Commission fédérale de la poste (Postcom) traite les réclamations qui lui sont soumises en prenant une décision formelle sujette à recours et non en émettant une simple recommandation.

2. Les citoyens doivent pouvoir s'opposer à la fermeture d'un office de poste en déposant auprès de la Postcom une demande munie d'un nombre de signatures égal à celui qui est nécessaire pour une initiative au niveau communal.

3. Une réflexion de fond doit être menée concernant l'adéquation des critères d'accessibilité visés à l'article 33 de l'ordonnance sur la poste (notamment la règle des 90 pour cent et la pertinence du concept de région de planification).

4. La loi doit augmenter la quantité et améliorer la qualité des services fournis par les agences postales; elle doit aussi améliorer la formation et les conditions de travail du personnel des agences.

5. La Poste doit prendre des mesures compensatoires afin que les régions touchées par des fermetures d'offices de poste connaissent également les effets positifs de sa stratégie de diversification.

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

28.05.2018 Conseil des Etats. Donné suite
15.10.2018 CTT-CN. Donné suite

x **140/17.319 *é* Jura. Pour le transfert des réserves des assurés LAMal en cas de changement de caisse** (14.11.2017)

Les Chambres fédérales sont priées de modifier la LAMal en vue de prévoir le transfert des réserves constituées dans une caisse vers la nouvelle caisse.

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

14.06.2018 Conseil des Etats. Refusé de donner suite
25.09.2018 Conseil national. Refusé de donner suite

141/17.320 *é* Jura. Primes LAMal impayées: pour une obligation d'affiliation à l'assureur-maladie désigné par le Canton lors du paiement des actes de défaut de biens (ADB) par ce dernier (14.11.2017)

Les bases légales fédérales doivent être modifiées afin de permettre aux cantons d'obliger l'assuré pour lequel le canton a dû payer à son assureur maladie le 85 pour cent de l'ADB qui lui a été délivré, de s'affilier à la caisse maladie choisie par le canton, par exemple l'assureur ayant la prime la meilleur marché.

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

142/18.308 *é* Jura. Glyphosate et principe de précaution (10.04.2018)

Le Parlement de la République et Canton du Jura demande aux Chambres fédérales d'interdire au plus vite la commercialisation et l'utilisation du Roundup ainsi que des produits semblables contenant du glyphosate sur tout le territoire suisse.

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

143/17.316 *é* Lucerne. Supprimer les incitations inopportunes de la RPT (29.09.2017)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton de Lucerne soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

Le canton de Lucerne demande à la Confédération de modifier la législation relative à la péréquation financière de manière à supprimer les incitations inopportunes induites par la péréquation financière nationale (RPT), en particulier en prévoyant une pondération plus faible des bénéfices des entreprises.

CN/CE *Commission des finances*

144/17.308 *é* Neuchâtel. Pour une législation fédérale sur les produits sucrés et pour une restriction de l'accès aux produits alimentaires à haute valeur énergétique (25.04.2017)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton de Neuchâtel soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

L'Assemblée fédérale est priée d'étudier l'opportunité d'une législation spécifique sur les produits sucrés, et d'effectuer toute adaptation législative utile afin d'agir plus efficacement et d'augmenter les moyens à disposition pour lutter contre l'épidémie de diabète et d'obésité.

- La législation introduirait une taxe sur les sucres ajoutés lors des processus de fabrication.

- Tous les revenus de la taxe sur les sucres ajoutés lors des processus de fabrication seraient affectés à la prévention des maladies liées à la consommation de sucre et d'édulcorants.

- La législation définirait quels corps de métiers de l'industrie alimentaire seraient soumis à la taxe sur les produits sucrés et lesquels en seraient exemptés.

- L'ordonnance sur les denrées alimentaires et les objets usuels (ODAIOUs) serait modifiée et définirait des restrictions s'appliquant à la remise des produits alimentaires de haute densité énergétique et à la publicité qui s'y rapporte.

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

06.03.2018 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

145/17.315 *é* Neuchâtel. Conditions de l'assistance au suicide (20.09.2017)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale (Cst.), le canton de Neuchâtel soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

L'Assemblée fédérale est invitée à préciser:

1. les conditions de l'assistance au suicide des personnes qui en expriment la demande, en tenant compte de manière appropriée des circonstances;

2. la réglementation des organisations d'aide au suicide.

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

14.06.2018 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

146/18.315 *é* Soleure. Desserte postale (09.07.2018)

L'Assemblée fédérale est invitée à modifier la loi sur la poste (LPO; RS 783.0) et l'ordonnance afférente (OPO; RS 783.01) de façon à réduire la pression induite par l'optimisation économique dans le domaine du réseau d'offices de poste et, au

moins, à maintenir l'offre de prestations (service public) visée à l'article 1 LPO. Il s'agit de stabiliser l'offre de prestations et d'adapter le rythme des changements aux besoins de la population.

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

147/08.334 *é* St-Gall. Révision du Code pénal (23.12.2008)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution, le canton de Saint-Gall dépose l'initiative suivante:

L'Assemblée fédérale est invitée à renforcer l'arsenal répressif contre la pornographie enfantine et la représentation de la violence.

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

10.03.2011 Conseil des Etats. L'examen préalable de l'initiative cantonale est suspendu pour plus d'un an.
17.06.2011 Conseil national. L'examen préalable de l'initiative cantonale est suspendu pour plus d'un an.

148/09.313 *é* St-Gall. Mieux protéger les enfants et les jeunes contre la violence dans les jeux vidéo et les médias (26.05.2009)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton de Saint-Gall soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

L'Assemblée fédérale est priée:

a. de voter une loi qui interdise la fabrication, la promotion, l'importation, la vente et la diffusion des jeux vidéo qui incitent le joueur à commettre virtuellement des actes de cruauté sur des êtres humains;

b. de prendre les mesures propres à assurer de manière cohérente et sur l'ensemble du territoire national une vraie protection de l'enfant et de l'adolescent contre la violence dans les médias (par ex. en décidant la mise en place d'une autorité d'agrément).

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

10.03.2011 Conseil des Etats. L'examen préalable de l'initiative cantonale est suspendu pour plus d'un an.
17.06.2011 Conseil national. L'examen préalable de l'initiative cantonale est suspendu pour plus d'un an.

149/16.307 *n* St-Gall. Modification de la loi sur les étrangers. Renforcement des contraintes et de l'application de la législation en vigueur concernant l'intégration, l'aide sociale, la scolarité obligatoire et les sanctions pénales (18.04.2016)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton de Saint-Gall soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

La loi fédérale sur les étrangers (LEtr) est modifiée sur la base des points suivants:

1. L'octroi ou le renouvellement d'une autorisation de séjour ou d'établissement aux non-ressortissants d'Etats membres de l'UE ou de l'AELE dépendra du respect d'une convention d'intégration contraignante accompagnée de critères clairement mesurables. En particulier, l'acceptation de l'ordre juridique suisse et des valeurs locales, ainsi que la justification de connaissances linguistiques suffisantes, sont essentielles.

2. Le refus récurrent de fournir des efforts d'intégration, en particulier la violation par les parents ou tuteurs des obligations scolaires prévues dans la législation scolaire cantonale, doit être inscrit dans la législation comme motif de révocation des autorisations de séjour ou d'établissement.

3. Les motifs pénaux de révocation desdites autorisations doivent être déterminés et les peines exécutoires cumulées.

4. Conformément à la loi sur les étrangers, une telle révocation est admissible lorsque l'étranger, ou la personne dont il a la charge, dépend de l'aide sociale de manière considérable et durable. Il s'agit de définir une valeur limite ou des critères juridiquement applicables relatifs au montant de l'aide sociale, qui permettent une révocation.

5. La possibilité de révoquer une autorisation d'établissement ou de la remplacer par une autorisation de séjour doit être prévue concernant les étrangers qui refusent résolument tout effort d'intégration.

CN/CE *Commission des institutions politiques*

14.03.2017 Conseil des Etats. Donné suite
27.04.2017 CIP-CN. Donné suite

150/17.305 *é* St-Gall. Pour que les fonds de la prévoyance vieillesse ne soient plus victimes de la politique d'intérêts négatifs pratiquée par la Banque nationale suisse (20.03.2017)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton de Saint-Gall soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

L'Assemblée fédérale est chargée de modifier et de compléter la législation relative à la Banque nationale suisse, à l'AVS, à la LPP, aux assurances et institutions de prévoyance (pour les fonds du deuxième et du troisième pilier) de sorte que les intérêts négatifs pratiqués par la Banque nationale suisse ne s'appliquent pas aux établissements suisses de prévoyance, à savoir les caisses de pension publiques et privées, le fonds de compensation AVS et les fondations de libre passage du deuxième pilier ainsi que les institutions du troisième pilier.

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

30.05.2018 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

151/17.311 *é* St-Gall. Renforcement du Corps des gardes-frontière (22.05.2017)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton de Saint-Gall soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

L'Assemblée fédérale est invitée à augmenter les effectifs du Corps des gardes-frontière et à doter celui-ci d'un équipement moderne, de sorte qu'il puisse affronter et relever de manière satisfaisante les défis croissants qu'il rencontre dans le cadre de ses tâches de douane et de sécurité et en matière d'immigration illégale.

CN/CE *Commission de la politique de sécurité*

12.09.2017 Conseil des Etats. Refusé de donner suite
27.09.2018 Conseil national. Donné suite

152/18.300 *é* St-Gall. Ne pas subventionner le tourisme d'achat (22.12.2017)

Le Grand Conseil saint-gallois invite l'Assemblée fédérale à modifier les bases légales de sorte que l'ensemble des importations de marchandises privées soient soumises à la TVA si

celle-ci fait l'objet d'un remboursement à l'étranger. Cette mesure permettrait de lever la franchise-valeur.

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

153/18.305 *é* St-Gall. Les primes ne doivent pas servir à financer les commissions versées aux intermédiaires (19.03.2018)

L'Assemblée fédérale est invitée à adapter la loi sur la surveillance de l'assurance-maladie (RS 832.12; LSAMal) de sorte que le versement de commissions incitant au changement de caisse-maladie pour l'assurance de base soit interdit.

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

154/18.309 *é* St-Gall. Pour un financement couvrant l'intégralité des coûts supportés par les hôpitaux et cliniques pédiatriques (04.06.2018)

L'Assemblée fédérale est invitée à faire en sorte que la structure tarifaire appliquée aux hôpitaux pédiatriques indépendants et aux cliniques pédiatriques intégrées aux hôpitaux pour adultes prévoie une rémunération des prestations, qu'elles soient ambulatoires ou stationnaires, qui couvre entièrement les coûts.

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

155/09.314 *é* Tessin. Révision de l'article 135 CP (27.05.2009)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton du Tessin soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

L'Assemblée fédérale est invitée à modifier l'article 135 du Code pénal afin d'interdire la fabrication, la promotion, l'importation, la vente et l'utilisation de jeux vidéo qui incitent le joueur à commettre virtuellement des actes de cruauté et de violence sur des êtres humains ou sur des créatures d'apparence humaine.

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

10.03.2011 Conseil des Etats. L'examen préalable de l'initiative cantonale est suspendu pour plus d'un an.
17.06.2011 Conseil national. L'examen préalable de l'initiative cantonale est suspendu pour plus d'un an.

156/14.301 *é* Tessin. Réexaminer les peines prévues aux articles 285 et 286 du Code pénal suisse (14.01.2014)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton du Tessin soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

L'Assemblée fédérale est invitée à réexaminer les sanctions prévues par le Code pénal suisse (CP) pour les infractions visées aux articles 285 (Violence ou menace contre les autorités et les fonctionnaires) et 286 (Empêchement d'accomplir un acte officiel).

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

15.01.2015 CAJ-CE. Donné suite
26.06.2015 CAJ-CN. Donné suite
12.06.2017 Conseil des Etats. Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session d'été 2019.

157/15.320 *é* Tessin. Possibilité de demander systématiquement un extrait du casier judiciaire d'un citoyen de l'Union européenne déposant une demande de permis de séjour (1) (30.09.2015)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton du Tessin soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

Le canton du Tessin demande à l'Assemblée fédérale de faire en sorte que des informations sur les condamnations antérieures de citoyens de l'Union européenne désirant s'installer en Suisse puissent systématiquement être exigées d'office du pays d'origine ou d'un pays tiers sans qu'il soit nécessaire d'en fournir la raison.

CN/CE *Commission des institutions politiques*

08.11.2016 CIP-CE. Donné suite
20.01.2017 CIP-CN. Donné suite

158/15.321 *é* Tessin. Possibilité de demander systématiquement un extrait du casier judiciaire d'un citoyen de l'Union européenne déposant une demande de permis de séjour (2) (30.09.2015)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton du Tessin soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

Le canton du Tessin demande à l'Assemblée fédérale de faire en sorte que des informations sur les condamnations antérieures de citoyens de l'Union européenne désirant s'installer en Suisse, brièvement ou durablement (y compris les travailleurs détachés), puissent systématiquement être exigées d'office du pays d'origine ou d'un pays tiers sans qu'il soit nécessaire d'en fournir la raison.

CN/CE *Commission des institutions politiques*

08.11.2016 CIP-CE. Donné suite
20.01.2017 CIP-CN. Donné suite

159/16.306 *n* Tessin. Garantir une offre étendue de services à bande ultralarge sur tout le territoire national (06.04.2016)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale (Cst.), le canton du Tessin soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

Le canton du Tessin demande à la Confédération, dans les limites de ses compétences définies:

a. dans la loi sur les télécommunications (LTC), pour ce qui concerne le secteur des télécommunications,

b. dans la loi fédérale sur la politique régionale, pour ce qui est des aides et incitations financières octroyées aux cantons et aux régions pour affronter les changements structurels,

c. dans la nouvelle péréquation financière (NPF), la compensation des charges et la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons,

d'intervenir activement dans les régions de Suisse où les fournisseurs, pour des questions liées au marché, ne mettent pas en place un réseau câblé de télécommunication à bande ultralarge. Elle peut prévoir des financements directs (via la loi fédérale sur la politique régionale ou la NPF) ou redéfinir le service universel (via la LTC). L'objectif est de garantir une offre étendue de services à bande ultralarge sur tout le territoire national, en utilisant une technologie appropriée qui soit facile à mettre en place (fibre optique, technologie hybride - réseau hybride

fibre coaxial -, radiofréquence), en fonction de l'évolution technologique de ces prochaines années.

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

15.03.2017 Conseil des Etats. Donné suite
11.04.2017 CTT-CN. Donné suite

160/16.320 *é* Tessin. Offices de poste. Améliorer la qualité du réseau et renforcer le rôle des autorités communales dans la distribution territoriale (15.12.2016)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale (Cst.), le canton du Tessin soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

1. La législation fédérale doit redéfinir la procédure applicable aux modifications du réseau territorial des offices de poste de sorte que la Commission fédérale de la poste (Postcom) traite les réclamations qui lui sont soumises en prenant une décision formelle sujette à recours et non en émettant une simple recommandation.

2. Les citoyens doivent pouvoir s'opposer à la fermeture d'un office de poste en déposant auprès de la Postcom une demande munie d'un nombre de signatures égal à celui qui est nécessaire pour une initiative au niveau communal.

3. Une réflexion de fond doit être menée concernant l'adéquation des critères d'accessibilité visés à l'article 33 de l'ordonnance sur la poste (notamment la règle des 90 pour cent et la pertinence du concept de région de planification).

4. La loi doit augmenter la quantité et améliorer la qualité des services fournis par les agences postales; elle doit aussi améliorer la formation et les conditions de travail du personnel des agences.

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

30.11.2017 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

161/17.304 *é* Tessin. Pour des routes plus sûres, des mesures maintenant! (22.03.2017)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton du Tessin soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

Il y a lieu d'interdire le plus rapidement possible, en tous les cas avant l'entrée en fonction du nouveau centre de contrôle des poids lourds et de l'aire multiservices de Giornico, l'accès aux tunnels routiers alpins suisses et aux cols alpins par les poids lourds qui ne sont pas dotés des systèmes de sécurité définis dans l'ordonnance concernant les exigences techniques requises pour les véhicules routiers (OETV), en vigueur depuis 2015 (à l'exception des transports exceptionnels). Il faudra examiner des solutions administratives et techniques qui ne pénalisent pas les chauffeurs de poids lourds des cantons alpins (ou, plus généralement, suisses).

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

08.01.2018 CTT-CE. Donné suite

162/18.306 *é* Tessin. Lutte contre le dumping salarial. Créer les conditions pour empêcher les licenciements de substitution (21.03.2018)

Le canton du Tessin invite l'Assemblée fédérale à légiférer sur les licenciements abusifs liés au dumping salarial. Il demande notamment de compléter l'article 336 CO de sorte qu'un congé soit considéré comme abusif lorsqu'il est donné par l'employeur:

a. pour remplacer le travailleur licencié par un autre travailleur lequel, à qualifications égales, perçoit un salaire inférieur, ou

b. parce que le travailleur refuse d'accepter une réduction importante de son salaire causée par l'afflux de main-d'oeuvre sur le marché du travail (dumping salarial).

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

163/15.300 *é* Thurgovie. Modification de la loi sur la chasse. Versement d'indemnités pour les dégâts causés aux infrastructures par les castors (12.01.2015)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton de Thurgovie soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

La Confédération est priée de modifier l'article 13 de la loi fédérale sur la chasse et la protection des mammifères et oiseaux sauvages (loi sur la chasse, LChP; RS 922.0) de telle sorte que la réparation des dégâts causés par les castors aux infrastructures que sont les routes, les berges des canaux ainsi que les installations de drainage et d'aménagement des cours d'eau soit financée par la Confédération et les cantons.

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

09.03.2016 Conseil des Etats. Refusé de donner suite
23.05.2016 CEATE-CN. Donné suite
14.09.2016 Conseil national. Donné suite
14.03.2017 Conseil des Etats. Donné suite

164/16.312 *é* Thurgovie. Exécution de l'obligation de payer les primes. Modification de l'article 64a de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (30.05.2016)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale (Cst.), le canton de Thurgovie soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

La Confédération est chargée de compléter l'article 64a alinéa 4 de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal; RS 832.10) de sorte qu'il ait la teneur suivante:

Art. 64a

...

Al. 4

Le canton prend en charge 85 pour cent des créances ayant fait l'objet de l'annonce prévue à l'alinéa 3. Si le canton prend en charge 90 pour cent de ces créances, l'assureur lui transmet la gestion de l'acte de défaut de biens ou du titre équivalent. Cette transmission équivaut à un changement de créancier. Le canton indique à l'assuré le changement de créancier. L'alinéa 5 ne s'applique pas dans ce cas.

...

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

28.03.2017 CSSS-CE. Donné suite
25.01.2018 CSSS-CN. Adhésion

165/17.317 *é* Thurgovie. Exclure l'huile de palme de l'accord de libre-échange avec la Malaisie (30.10.2017)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton de Thurgovie soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

1. Les produits des palmiers à huile (huile de palme et huile de palmiste) sont exclus d'un éventuel accord de libre-échange avec la Malaisie.

2. La protection douanière est maintenue à son niveau actuel.

CN/CE *Commission de politique extérieure*

25.09.2018 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

166/18.316 *é* Thurgovie. Suppression de la franchise-valeur dans le tourisme d'achat (16.08.2018)

Il y a lieu de modifier la législation fédérale de manière à ce que l'ensemble des importations de marchandises privées soient soumises à la TVA suisse si la TVA étrangère fait l'objet d'un remboursement.

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

167/14.316 *é* Uri. Souveraineté en matière de procédure électorale (07.07.2014)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale (Cst.), le canton d'Uri soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

La Constitution fédérale doit être modifiée de telle sorte que les cantons puissent organiser leur procédure électorale de manière autonome.

CN/CE *Commission des institutions politiques*

23.06.2015 CIP-CE. Donné suite
18.03.2016 Conseil national. Donné suite
16.11.2017 Rapport CIP-CE (FF 2018 1)
17.01.2018 Avis du Conseil fédéral (FF 2018 747)

1. Arrêté fédéral concernant la souveraineté des cantons en matière de procédure électorale (FF 2018 19)

15.03.2018 Conseil des Etats. Décision conforme au projet
19.09.2018 Conseil national. Entrée en matière

168/11.312 *é* Vaud. Pétition de la Fédération suisse des fonctionnaires de police (12.10.2011)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton de Vaud soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

L'Assemblée fédérale est invitée à élaborer un acte législatif dans le sens proposé par la pétition de la Fédération suisse des fonctionnaires de police (FSFP), visant notamment à sanctionner plus sévèrement la violence ou menace contre les autorités et les fonctionnaires, en particulier lors de récidive.

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

20.03.2014 Conseil des Etats. L'examen préalable de l'initiative cantonale est suspendu pour plus d'un an.
20.06.2014 Conseil national. L'examen préalable de l'initiative cantonale est suspendu pour plus d'un an.

169/13.308 *é* Vaud. Ouvrir le service civil aux femmes sur une base volontaire (12.06.2013)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton de Vaud soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

L'Assemblée fédérale est invitée à modifier l'article 59 alinéas 1 et 2 de la Constitution fédérale et plusieurs articles de la loi fédérale du 6 octobre 1995 sur le service civil afin d'ouvrir le service civil aux femmes sur une base volontaire.

CN/CE *Commission de la politique de sécurité*

10.12.2013 Conseil des Etats. L'examen préalable de l'initiative cantonale est suspendu pour plus d'un an.
21.03.2014 Conseil national. L'examen préalable de l'initiative cantonale est suspendu pour plus d'un an.
12.03.2018 Conseil des Etats. Suspension
12.06.2018 Conseil national. Adhésion à la suspension

170/16.315 *é* Valais. LAT. Pour un assouplissement des dispositions fédérales, dans le respect du fédéralisme (16.09.2016)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton du Valais soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

Par une initiative cantonale concertée de tous les cantons intéressés selon l'article 160 de la Constitution fédérale, il est demandé au Conseil fédéral de soumettre aux Chambres fédérales un projet de modération des exigences de la LAT plus conforme au respect du fédéralisme, notamment de l'article 75 de la Constitution fédérale qui a la teneur suivante:

1 La Confédération fixe les principes applicables à l'aménagement du territoire. Celui-ci incombe aux cantons et sert une utilisation judicieuse et mesurée du sol et une occupation rationnelle du territoire.

2 La Confédération encourage et coordonne les efforts des cantons et collabore avec eux.

3 Dans l'accomplissement de leurs tâches, la Confédération et les cantons prennent en considération les impératifs de l'aménagement du territoire.

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

06.03.2018 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

171/17.302 *é* Valais. Offices de poste. Soutien à l'initiative cantonale du Tessin (23.02.2017)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale (Cst.), le canton du Valais soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

Reprenant le texte de l'initiative cantonale tessinoise, le Grand Conseil du canton du Valais soumet lui aussi à l'Assemblée fédérale la demande suivante:

1. La législation fédérale doit redéfinir la procédure applicable aux modifications du réseau territorial des offices de poste de sorte que la Commission fédérale de la poste (Postcom) traite les réclamations qui lui sont soumises en prenant une décision formelle sujette à recours et non en émettant une simple recommandation.

2. Les citoyens doivent pouvoir s'opposer à la fermeture d'un office de poste en déposant auprès de la Postcom une demande munie d'un nombre de signatures égal à celui qui est nécessaire pour une initiative au niveau communal.

3. Une réflexion de fond doit être menée concernant l'adéquation des critères d'accessibilité visés à l'article 33 de l'ordonnance sur la poste (notamment la règle des 90 pour cent et la pertinence du concept de région de planification).

4. La loi doit augmenter la quantité et améliorer la qualité des services fournis par les agences postales; elle doit aussi amé-

liorer la formation et les conditions de travail du personnel des agences.

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

30.11.2017 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

172/18.307 *é* Valais. Renforcement du Corps des gardes-frontière (26.03.2018)

Le canton du Valais soumet l'initiative cantonale suivante: Demande doit être faite aux autorités fédérales d'assurer une dotation en personnel suffisante au Corps des gardes-frontière, afin qu'il puisse remplir ses missions, conformément à la situation qui prévaut actuellement au plan sécuritaire et aux besoins de sécurité de la population.

Il ne s'agit pas de réduire les effectifs du Corps des gardes-frontière, mais de les renforcer et de les doter d'un équipement et d'une infrastructure modernes, afin que le Cgfr puisse répondre comme il se doit aux défis toujours plus grands rencontrés dans l'exercice de ses tâches douanières et de sécurité ainsi qu'en matière de migration illégale.

CN/CE *Commission de la politique de sécurité*

25.09.2018 Conseil des Etats. Donné suite
08.10.2018 CPS-CN. Donné suite

173/18.310 *é* Valais. Energie hydraulique. Pour un assouplissement de la loi fédérale sur la protection des eaux (29.05.2018)

Le Grand Conseil du canton du Valais demande à l'Assemblée fédérale d'assouplir les dispositions fédérales concernant l'énergie hydraulique, notamment la loi fédérale sur la protection des eaux.

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

174/10.302 *é* Zoug. Interdiction des jeux vidéo violents (05.01.2010)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton de Zoug soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

L'Assemblée fédérale est invitée à amender les bases constitutionnelles et légales pertinentes afin que les enfants et les jeunes soient protégés efficacement contre la violence dans les médias ou, au moins, qu'un système uniforme soit introduit pour ce qui concerne les limites d'âge applicables aux médias numériques et audiovisuels, et que soit interdite la vente aux enfants et aux adolescents de jeux vidéo et de logiciels de loisirs inadaptés.

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

10.03.2011 Conseil des Etats. L'examen préalable de l'initiative cantonale est suspendu pour plus d'un an.
17.06.2011 Conseil national. L'examen préalable de l'initiative cantonale est suspendu pour plus d'un an.

175/14.307 *é* Zoug. Rétablissement de la souveraineté des cantons en matière de procédure électorale. Modification de la Constitution fédérale (28.03.2014)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton de Zoug soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

La Constitution fédérale du 18 avril 1999 (RS 101) est modifiée de sorte que les cantons puissent organiser leur procédure électorale de manière autonome.

CN/CE *Commission des institutions politiques*

23.06.2015 CIP-CE. Donné suite
18.03.2016 Conseil national. Donné suite
16.11.2017 Rapport CIP-CE (FF 2018 1)
17.01.2018 Avis du Conseil fédéral (FF 2018 747)

1. Arrêté fédéral concernant la souveraineté des cantons en matière de procédure électorale (FF 2018 19)

15.03.2018 Conseil des Etats. Décision conforme au projet
19.09.2018 Conseil national. Entrée en matière

176/16.314 *é* Zoug. Modification de la loi fédérale sur l'unité monétaire et les moyens de paiement (12.07.2016)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale (Cst.), le canton de Zoug soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

La loi fédérale du 22 décembre 1999 sur l'unité monétaire et les moyens de paiement (LUMMP; RS 941.10) est modifiée de sorte que les coupures de billets de banque émises par la Banque nationale suisse, à savoir 10 francs, 20 francs, 50 francs, 100 francs, 200 francs et 1000 francs, y soient énumérées.

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

12.12.2017 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

Initiatives parlementaires

Conseil national

Initiatives des groupes

177/13.419 *n* Groupe BD. Egalité du partenariat enregistré et du mariage devant la procédure de naturalisation (22.03.2013)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, nous déposons l'initiative parlementaire suivante:

L'Assemblée fédérale créera les bases légales nécessaires à la mise en oeuvre de l'égalité des personnes liées par un partenariat enregistré et des couples mariés devant la procédure de naturalisation.

Porte-parole: Landolt

CN/CE *Commission des institutions politiques*

30.08.2013 CIP-CN. Donné suite
27.01.2014 CIP-CE. Adhésion
12.01.2016 Avis du Conseil fédéral (FF 2016 43)
12.01.2016 Rapport CIP-CN (FF 2016 27)

1. Arrêté fédéral concernant la naturalisation facilitée des personnes liées par un partenariat enregistré (FF 2016 39)

14.03.2016 Conseil national. Décision conforme au projet
26.09.2016 Conseil des Etats. Le traitement de l'objet est suspendu pour une durée vraisemblablement supérieure à une année.
16.12.2016 Conseil national. Le traitement de l'objet est suspendu pour une durée vraisemblablement supérieure à une année.

2. Loi sur la nationalité suise (LN) (Egalité du partenariat enregistré et du mariage devant la procédure de naturalisation) (FF 2016 41)

14.03.2016 Conseil national. Décision conforme au projet
26.09.2016 Conseil des Etats. Le traitement de l'objet est suspendu pour une durée vraisemblablement supérieure à une année.
16.12.2016 Conseil national. Le traitement de l'objet est suspendu pour une durée vraisemblablement supérieure à une année.

178/13.473 *n* Groupe BD. Etablir un lien automatique entre l'âge de la retraite et l'espérance de vie (12.12.2013)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, nous déposons l'initiative parlementaire suivante:

L'âge légal de la retraite pour les femmes et les hommes est fixé de manière à correspondre à 80 pour cent de l'espérance de vie moyenne des femmes et des hommes, et il est adapté périodiquement. La loi fixe les modalités d'exécution.

Porte-parole: Landolt

CN *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

179/11.404 *n* Groupe des Verts. Création d'une commission indépendante chargée de réaliser l'égalité salariale (03.03.2011)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, nous déposons l'initiative parlementaire suivante:

Il faut créer les bases légales nécessaires à la mise en place d'une commission indépendante chargée de réaliser l'égalité salariale entre hommes et femmes, garantie par la Constitution. Cette commission disposera de compétences d'examen et d'exécution. Elle pourra:

- contrôler, à la demande d'intéressés ou de tiers, les salaires en cas de soupçons de non-respect du principe d'égalité salariale;- consulter les livres de salaires;

- procéder à des contrôles par sondage des salaires dans les entreprises;

- prononcer des sanctions à l'encontre d'entreprises qui violent le principe de l'égalité salariale.

Porte-parole: Arslan

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

22.05.2012 CER-CN. Donné suite

180/13.420 *n* Groupe des Verts. Egalité du partenariat enregistré et du mariage devant la procédure de naturalisation (22.03.2013)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, nous déposons l'initiative parlementaire suivante:

L'Assemblée fédérale créera les bases légales nécessaires à la mise en oeuvre de l'égalité des personnes liées par un partenariat enregistré et des couples mariés devant la procédure de naturalisation.

Porte-parole: Glättli

CN/CE *Commission des institutions politiques*

30.08.2013 CIP-CN. Donné suite
27.01.2014 CIP-CE. Adhésion
12.01.2016 Avis du Conseil fédéral (FF 2016 43)
12.01.2016 Rapport CIP-CN (FF 2016 27)

1. Arrêté fédéral concernant la naturalisation facilitée des personnes liées par un partenariat enregistré (FF 2016 39)

14.03.2016 Conseil national. Décision conforme au projet
26.09.2016 Conseil des Etats. Le traitement de l'objet est suspendu pour une durée vraisemblablement supérieure à une année.
16.12.2016 Conseil national. Le traitement de l'objet est suspendu pour une durée vraisemblablement supérieure à une année.

2. Loi sur la nationalité suise (LN) (Egalité du partenariat enregistré et du mariage devant la procédure de naturalisation) (FF 2016 41)

14.03.2016 Conseil national. Décision conforme au projet
26.09.2016 Conseil des Etats. Le traitement de l'objet est suspendu pour une durée vraisemblablement supérieure à une année.
16.12.2016 Conseil national. Le traitement de l'objet est suspendu pour une durée vraisemblablement supérieure à une année.

x **181/17.440 *n* Groupe des Verts. Elaboration d'une loi fédérale sur le chanvre** (04.05.2017)

Nous fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, nous déposons l'initiative parlementaire suivante:

Il convient d'élaborer une loi fédérale sur le chanvre (cannabis) pour régler en détail sa culture, son commerce, sa consommation et son imposition, ainsi que la protection de la jeunesse.

Porte-parole: Graf Maya

CN *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

11.09.2018 Conseil national. Refusé de donner suite

Voir objet 16.2016 Pét. Session des jeunes 2016

182/13.418 *n* Groupe vert'libéral. Egalité du partenariat enregistré et du mariage devant la procédure de naturalisation (21.03.2013)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, nous déposons l'initiative parlementaire suivante:

La Constitution et la loi seront modifiées de manière à garantir l'égalité entre le partenariat enregistré et le mariage devant la procédure de naturalisation.

Porte-parole: Bäumle

CN/CE *Commission des institutions politiques*

30.08.2013 CIP-CN. Donné suite
27.01.2014 CIP-CE. Adhésion
12.01.2016 Avis du Conseil fédéral (FF 2016 43)
12.01.2016 Rapport CIP-CN (FF 2016 27)

1. Arrêté fédéral concernant la naturalisation facilitée des personnes liées par un partenariat enregistré (FF 2016 39)

14.03.2016 Conseil national. Décision conforme au projet
26.09.2016 Conseil des Etats. Le traitement de l'objet est suspendu pour une durée vraisemblablement supérieure à une année.
16.12.2016 Conseil national. Le traitement de l'objet est suspendu pour une durée vraisemblablement supérieure à une année.

2. Loi sur la nationalité suise (LN) (Egalité du partenariat enregistré et du mariage devant la procédure de naturalisation) (FF 2016 41)

14.03.2016 Conseil national. Décision conforme au projet
26.09.2016 Conseil des Etats. Le traitement de l'objet est suspendu pour une durée vraisemblablement supérieure à une année.
16.12.2016 Conseil national. Le traitement de l'objet est suspendu pour une durée vraisemblablement supérieure à une année.

183/13.468 *n* Groupe vert'libéral. Mariage civil pour tous (05.12.2013)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La Constitution fédérale sera modifiée comme suit:

Art. 14 Droit au mariage, à l'union (nouveau) et à la famille

Al. 1

Le droit au mariage, à l'union (nouveau) et à la famille est garanti.

Al. 2

Les formes d'union régies par la loi sont ouvertes à tous les couples quels que soient leur sexe ou leur orientation sexuelle.

Art. 38 al. 1 première phrase

La Confédération règle l'acquisition et la perte de la nationalité et des droits de cité par filiation, par union (supprimer "par mariage") ou par adoption. (...)

Porte-parole: Bertschy

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

20.02.2015 CAJ-CN. Donné suite
01.09.2015 CAJ-CE. Donné suite
16.06.2017 Conseil national. Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session d'été 2019.

Voir objet 18.2003 Pét. Session des jeunes 2017

184/09.503 *n* Groupe libéral-radical. Supprimer les droits de timbre par étapes et créer des emplois (10.12.2009)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, nous déposons l'initiative parlementaire suivante:

La loi fédérale du 27 juin 1973 sur les droits de timbre (LT) sera modifiée comme suit:

Dispositions transitoires:

1. Les dispositions relatives au droit de timbre d'émission selon les articles 5 et 5a ss. sont abrogées le 1er janvier 2011.

2. Les dispositions relatives au droit de timbre sur les primes d'assurance selon les articles 21ss. sont abrogées le 1er janvier 2011.

3. Les dispositions relatives au droit de timbre de négociation selon les articles 13ss. sont abrogées le 1er janvier 2016. Toute la loi fédérale sur les droits de timbre sera abrogée à cette date.

Le Conseil fédéral est chargé de supprimer par étapes les droits de timbre.

Porte-parole: Pelli

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

23.11.2010 CER-CN. Donné suite
04.04.2011 CER-CE. Adhésion
11.11.2012 Rapport CER-CN (FF 2013 1055)
23.01.2013 Avis du Conseil fédéral (FF 2013 1023)

1. Loi fédérale sur les droits de timbre (FF 2013 1021)

19.03.2013 Conseil national. Décision conforme au projet de la commission.
04.12.2013 Conseil des Etats. Suspendre.
19.03.2014 Conseil national. Ne pas suspendre.
17.06.2014 Conseil des Etats. Maintenir (= suspendre).

2. Loi fédérale sur les droits de timbre II

185/15.407 *n* Groupe libéral-radical. Adoption d'une disposition pénale réprimant le terrorisme (04.03.2015)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, nous demandons que le Code pénal soit complété comme suit:

Art. 260sexies

Terrorisme

Al. 1

Quiconque commet un acte de violence criminelle visant à intimider une population ou à contraindre un Etat ou une organisation internationale à accomplir ou à s'abstenir d'accomplir un acte quelconque,

quiconque s'associe à un groupe ou à une organisation poursuivant le but de commettre des actes réprimés à l'alinéa 1, met à sa disposition des ressources humaines ou matérielles, organise des actions de propagande en sa faveur ou en faveur de ses objectifs, recrute des adeptes, soutient ou encourage ses activités de toute autre manière ou provoque un acte de terrorisme,

sera puni d'une peine privative de liberté d'un an au moins.

Al. 2

Dans les cas graves, notamment lorsque l'acte a provoqué ou était destiné à provoquer les blessures ou la mort d'un grand nombre de personnes, l'auteur sera puni d'une peine privative de liberté à vie ou d'une peine privative de liberté de dix ans au moins.

Al. 3

Quiconque fait publiquement l'apologie d'un acte de terrorisme sera puni d'une peine privative de liberté de trois ans au plus ou d'une peine pécuniaire.

Al. 4

Est également punissable l'auteur qui agit à l'étranger. L'article 4 est applicable.

Al. 5

Le juge pourra atténuer librement la peine (art. 48a) à l'égard de celui qui aura activement collaboré avec les autorités afin d'empêcher la poursuite de l'activité terroriste du groupe ou de l'organisation à laquelle il a appartenu ou qu'il a de toute autre manière soutenue ou encouragée.

La disposition supposerait l'adaptation des normes suivantes:

Art. 4 CP

Crimes ou délits commis à l'étranger contre l'Etat

Al. 1

Le présent code est applicable à quiconque commet à l'étranger le crime de terrorisme (art. 260sexies) ou un crime ou un délit contre l'Etat et la défense nationale (art. 265 à 278).

...

Art. 260bis CP

Actes préparatoires délictueux

Al. 1

Est puni d'une peine privative de liberté de cinq ans au plus ou d'une peine pécuniaire quiconque prend, conformément à un plan, des dispositions concrètes d'ordre technique ou organisationnel, dont la nature et l'ampleur indiquent qu'il s'apprête à passer à l'exécution de l'un des actes suivants:

...

gbis. terrorisme (article 260sexies);

...

Porte-parole: Lüscher

CN/CE *Commission de la politique de sécurité*

05.10.2015 CPS-CN. Donné suite
15.11.2016 CPS-CE. Ne pas donner suite
28.02.2018 Conseil national. Donné suite

186/16.402 *n* Groupe libéral-radical. Programme de la législature. Suppression des coûts inutiles liés aux activités parlementaires (29.02.2016)

Nous fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, nous déposons l'initiative parlementaire suivante:

La loi du 13 décembre 2002 sur le Parlement sera modifiée comme suit:

Art. 74

...

Al. 3

L'entrée en matière est acquise de plein droit pour les initiatives populaires, les budgets, les rapports de gestion, les comptes, le plan financier, la garantie des constitutions cantonales et les réclamations contre les conventions passées par des cantons entre eux ou avec l'étranger.

...

Art. 75

...

Al. 4

Le projet d'arrêté fédéral sur le plan financier et le rapport sur le programme de la législature ne peuvent pas être renvoyés.

Art. 94a Divergences sur le plan financier

Al. 1

Abrogé

Al. 2

Si l'arrêté fédéral sur le plan financier fait l'objet de divergences, la Conférence de conciliation présente une proposition distincte pour chacune des divergences. Chacune des propositions fait l'objet d'un vote séparé.

...

Art. 146

Al. 1

Au début de chaque législature, le Conseil fédéral soumet à l'Assemblée fédérale, afin qu'elle en prenne acte, un rapport sur le programme de la législature.

Al. 2

Le rapport définit les lignes directrices de la politique et les objectifs du programme de la législature du Conseil fédéral; il indique en outre, pour chaque objectif, les projets d'actes de l'Assemblée fédérale prévus par le Conseil fédéral ainsi que les autres mesures qui sont nécessaires pour atteindre ces objectifs.

Al. 3 (première et deuxième phrases)

Dans le rapport sur le programme de la législature, les objectifs sont accompagnés d'indicateurs permettant d'évaluer le degré de réalisation des objectifs. Le rapport contient également une analyse de la situation reposant sur les indicateurs. ...

Al. 4 (première phrase)

Le rapport présente le plan financier de la législature. ...

Art. 147

Abrogé

Porte-parole: Schneeberger

CN/CE *Commission des institutions politiques*

01.09.2016 CIP-CN. Donné suite
30.03.2017 CIP-CE. Adhésion
24.05.2018 Rapport CIP-CN (FF 2018 4301)
27.06.2018 Avis du Conseil fédéral (FF 2018 4317)

1. Loi sur l'Assemblée fédérale (Loi sur le Parlement, LParl) (Procédure applicable au programme de la législature) (FF 2018 4313)

187/13.421 *n* Groupe socialiste. Egalité du partenariat enregistré et du mariage devant la procédure de naturalisation (22.03.2013)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, nous déposons l'initiative parlementaire suivante:

L'Assemblée fédérale créera les bases légales nécessaires à la mise en oeuvre de l'égalité des personnes liées par un partenariat enregistré et des couples mariés devant la procédure de naturalisation.

Porte-parole: Schenker Silvia

CN/CE *Commission des institutions politiques*

30.08.2013 CIP-CN. Donné suite
27.01.2014 CIP-CE. Adhésion
12.01.2016 Avis du Conseil fédéral (FF 2016 43)
12.01.2016 Rapport CIP-CN (FF 2016 27)

1. Arrêté fédéral concernant la naturalisation facilitée des personnes liées par un partenariat enregistré (FF 2016 39)

14.03.2016 Conseil national. Décision conforme au projet
26.09.2016 Conseil des Etats. Le traitement de l'objet est suspendu pour une durée vraisemblablement supérieure à une année.
16.12.2016 Conseil national. Le traitement de l'objet est suspendu pour une durée vraisemblablement supérieure à une année.

2. Loi sur la nationalité suise (LN) (Egalité du partenariat enregistré et du mariage devant la procédure de naturalisation) (FF 2016 41)

14.03.2016 Conseil national. Décision conforme au projet
26.09.2016 Conseil des Etats. Le traitement de l'objet est suspendu pour une durée vraisemblablement supérieure à une année.
16.12.2016 Conseil national. Le traitement de l'objet est suspendu pour une durée vraisemblablement supérieure à une année.

188/17.445 *n* Groupe de l'Union démocratique du Centre. Expulsion des activistes de l'islam politique (salafistes, Etat islamique, etc.) (06.06.2017)

Nous fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, nous déposons l'initiative parlementaire suivante:

La loi fédérale du 16 décembre 2005 sur les étrangers sera modifiée comme suit:

Art. 68bis

Activités islamistes

Al. 1

Les étrangers qui déploient des activités, soit en faveur de l'"Etat islamique" (EI) ou d'autres groupements musulmans fondamentalistes prêts à commettre des actes de violence, soit en vue de l'établissement d'un régime étatique islamique, sont expulsés.

Al. 2

Sont notamment considérées comme de telles activités la diffusion de propagande, le recrutement de membres et les préparatifs en matière de logistique, tels que les mesures de repérage ou de planification ou encore la fourniture de moyens opérationnels, en particulier l'acquisition d'armes, de véhicules, de moyens de communication ou de services financiers. L'auteur de l'activité ne doit pas obligatoirement exercer une fonction déterminante au sein du groupement concerné.

Al. 3

L'expulsion est immédiatement exécutoire.

Porte-parole: Steinemann

CN/CE *Commission des institutions politiques*

01.02.2018 CIP-CN. Donné suite
21.06.2018 CIP-CE. Ne pas donner suite

x **189/17.446 *n* Groupe de l'Union démocratique du Centre. Instauration d'un référendum financier** (06.06.2017)

Nous fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, nous déposons l'initiative parlementaire suivante:

La Constitution sera modifiée comme suit:

Sont sujets au référendum les arrêtés fédéraux autorisant des crédits d'engagement ou des plafonds de dépenses qui entraînent des dépenses uniques ou de nouvelles dépenses périodiques dépassant un certain montant. On examinera la possibilité de déclarer certains crédits budgétaires et garanties sujets au référendum à partir d'un montant à fixer.

Porte-parole: Amstutz

CN *Commission des institutions politiques*

11.09.2018 Conseil national. Refusé de donner suite

190/17.500 *n* Groupe de l'Union démocratique du Centre. Appliquer l'initiative sur le renvoi également aux ressortissants de l'UE (29.11.2017)

Nous fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, nous déposons l'initiative suivante:

Les articles 66a et suivants du Code pénal (Expulsion) sont complétés par les dispositions suivantes:

Les dispositions relatives à l'expulsion sont également applicables aux ressortissants de l'Union européenne. Elles priment l'accord sur la libre circulation des personnes conclu entre la Suisse et l'Union européenne et ses Etats membres, ainsi que ses protocoles.

Porte-parole: Vogt

CN *Commission des institutions politiques*

191/17.508 *n* Groupe de l'Union démocratique du Centre. Pas de réitération de l'aide au retour (11.12.2017)

Nous fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, nous déposons l'initiative parlementaire suivante:

La pratique actuelle et future - une fois la loi révisée sur l'asile (nLAsi) mise en oeuvre - sera modifiée de sorte à interdire le

versement réitéré de l'aide au retour à un requérant d'asile débouté.

Porte-parole: Steinemann

CN *Commission des institutions politiques*

192/17.509 *n* Groupe de l'Union démocratique du Centre. Non à l'octroi direct de l'asile par le Conseil fédéral (11.12.2017)

Nous fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, nous déposons l'initiative parlementaire suivante:

La loi sur l'asile du 26 juin 1998 (LAsi) sera modifiée comme suit:

Art. 56 al. 1

L'asile est octroyé à des groupes importants de réfugiés par décision du Conseil national et du Conseil des Etats. Lorsqu'il s'agit de petits groupes, la décision est prise par le DFJP.

Porte-parole: Amaudruz

CN *Commission des institutions politiques*

193/17.512 *n* Groupe de l'Union démocratique du Centre. Requérants d'asile récalcitrants. Limiter les dépenses (12.12.2017)

Nous fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, nous déposons l'initiative parlementaire suivante:

La réglementation actuelle (celle d'avant l'entrée en vigueur de la loi révisée sur l'asile, nLAsi) concernant les requérants d'asile récalcitrants doit être conservée. En d'autres termes, il ne faut pas rendre plus strictes les conditions permettant leur assignation en vertu de la réglementation applicable jusqu'ici. L'article 24a alinéa 1 nLAsi doit être adapté en conséquence.

Porte-parole: Glarner

CN *Commission des institutions politiques*

194/17.513 *n* Groupe de l'Union démocratique du Centre. Mettre temporairement fin au regroupement familial en ce qui concerne les personnes admises à titre provisoire (12.12.2017)

Nous fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, nous déposons l'initiative parlementaire suivante:

Le regroupement familial des personnes admises provisoirement, y compris les réfugiés admis provisoirement, prévu à l'article 85 alinéa 7 de la loi fédérale sur les étrangers (LEtr) sera suspendu pour une durée de trois ans à compter de l'entrée en vigueur d'un "moratoire sur le regroupement familial". A l'échéance de ces trois ans, le Conseil fédéral réévaluera la situation et soumettra une proposition correspondante au Parlement. Les bases légales seront adaptées en conséquence.

Porte-parole: Amstutz

CN *Commission des institutions politiques*

Initiatives des commissions

x **195/18.403 *n* Bureau CN. Système forfaitaire pour les indemnités et défraiements parlementaires** (26.02.2018)

Le Bureau décide de réviser les bases légales fondant le système actuel d'indemnités et de défraiements des députés pour passer à un système forfaitaire. Le système actuel, basé sur l'indemnisation de l'acte ou de la présence, sera remplacé par un dispositif composé d'une dotation unique destinée à couvrir tous les frais de base du mandat parlementaire. La dotation pourra varier pour tenir compte de situations particulières liées par exemple à l'éloignement du domicile ou à l'exercice de fonctions parlementaires spécifiques. Le nouveau modèle devra être neutre au niveau des coûts et régler aussi bien la prévoyance professionnelle des députés que les aspects fiscaux.

CN/CE *Bureau*

26.02.2018 Bu-CN. Décision d'élaborer un projet d'acte
04.05.2018 Bu-CE. Ne pas donner suite
24.08.2018 Retrait

x **196/17.497 *n* Commission de la science, de l'éducation et de la culture CN. Aides financières à l'accueil extrafamilial pour enfants. Prolonger le programme d'impulsion de la Confédération** (09.11.2017)

La Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil national décide d'élaborer l'initiative suivante:

La loi fédérale sur les aides financières à l'accueil extrafamilial pour enfants est prolongée au-delà du 31 janvier 2019, pour une période de quatre années supplémentaires. L'objectif est d'encourager la création de places d'accueil pour les enfants et ainsi de permettre aux parents de mieux concilier famille, travail ou formation.

CN/CE *Commission des finances*

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

09.11.2017 CSEC-CN. Décision d'élaborer un projet d'acte
19.01.2018 CSEC-CE. Adhésion
12.04.2018 Rapport CSEC-CN (FF 2018 3453)
16.05.2018 Avis du Conseil fédéral (FF 2018 3479)

1. Loi fédérale sur les aides financières à l'accueil extra-familial pour enfants (LAAcc) (FF 2018 3475)

12.06.2018 Conseil national. Décision conforme au projet
18.09.2018 Conseil des Etats. Adhésion
28.09.2018 Conseil national. Adoption (vote final)
28.09.2018 Conseil des Etats. Adoption (vote final)
Feuille fédérale 2018 6037; Délai référendaire 17.01.2019

2. Arrêté fédéral concernant les aides financières à l'accueil extrafamilial pour enfants (FF 2018 3477)

12.06.2018 Conseil national. Décision conforme au projet
18.09.2018 Conseil des Etats. Adhésion
Paraîtra dans la Feuille fédérale dès que la base légale correspondante entrera en vigueur.

197/17.401 *n* Commission de la sécurité sociale et de la santé publique CN. Maintenance et développement des tarifs (02.02.2017)

La Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil national décide d'élaborer une initiative de commission

visant à modifier la loi fédérale du 18 mars 1994 sur l'assurance-maladie comme suit:

Art. 43

...

Al. 5ter

Les partenaires tarifaires instituent une organisation ayant compétence pour l'élaboration, le développement, l'adaptation et la maintenance des structures. Les fournisseurs de prestations doivent à cet effet livrer à l'organisation les données nécessaires concernant les coûts et les prestations. Le Conseil fédéral peut édicter des principes relatifs à la forme et à l'exploitation d'une telle organisation. Si une telle organisation fait défaut, le Conseil fédéral l'institue de manière contraignante pour les partenaires tarifaires. Les structures élaborées par l'organisation et les adaptations qui y sont apportées sont soumises par les partenaires tarifaires au Conseil fédéral pour approbation.

...

Al. 8

Les fournisseurs de prestations, les assureurs et l'organisation au sens de l'alinéa 5ter sont tenus de communiquer gratuitement au Conseil fédéral les données nécessaires à l'établissement, à la modification et à l'approbation des tarifs et des prix. Le Conseil fédéral édicte des dispositions détaillées sur le traitement des données dans le respect du principe de proportionnalité.

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

02.02.2017 CSSS-CN. Décision d'élaborer un projet d'acte
13.11.2017 CSSS-CE. Ne pas donner suite
28.05.2018 Conseil national. Donné suite

198/17.442 *n* Commission de la sécurité sociale et de la santé publique CN. Pour une gestion cantonale de l'admission et un renforcement de l'autonomie contractuelle (12.05.2017)

La Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil national décide d'élaborer une réglementation destinée à remplacer l'article 55a LAMal. La structure de cette nouvelle réglementation se fondera sur le modèle proposé dans le projet du 26 mai 2004 relatif à l'objet 04.032, "Loi sur l'assurance-maladie. Révision partielle. Liberté de contracter". Les principes suivants devront notamment être pris en compte:

- Les cantons définissent les nombres minimaux et maximaux (fourchettes) de fournisseurs de prestations nécessaires pour garantir la couverture des besoins en soins dans le domaine ambulatoire. Les fournisseurs de prestations en question doivent remplir les exigences requises de qualité et d'économicité des prestations.

- Les fournisseurs de prestations actifs dans le domaine ambulatoire doivent soit conclure un contrat d'admission avec un ou plusieurs assureurs, soit fournir toutes leurs prestations dans le cadre d'un réseau de soins coordonnés.

- Les assureurs-maladie doivent conclure des contrats d'admission avec le nombre minimal de fournisseurs de prestations qui aura été défini par le canton.

- Si un assureur ou un fournisseur de prestations se voit refuser la conclusion d'un contrat d'admission, il peut soumettre ce refus à une commission cantonale d'arbitrage.

- La durée minimale des contrats d'admission doit être fixée dans la loi.

- Les dispositions du droit des cartels demeurent réservées.

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

12.05.2017 CSSS-CN. Décision d'élaborer un projet d'acte
15.01.2018 CSSS-CE. Adhésion

199/18.402 *n* Commission de la sécurité sociale et de la santé publique CN. Etudes sur la remise contrôlée de cannabis. Créer un article relatif aux projets pilotes (26.01.2018)

La Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil national décide d'élaborer une initiative de commission visant à compléter la loi sur les stupéfiants (LStup) de telle sorte qu'il soit aussi possible de mener des projets/essais scientifiques dans le but d'évaluer des approches de régulation innovantes concernant la consommation récréative de cannabis.

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

26.01.2018 CSSS-CN. Décision d'élaborer un projet d'acte
22.03.2018 CSSS-CE. Adhésion

200/18.440 *né* Commission de la sécurité sociale et de la santé publique CN. Prolongation pour une durée déterminée de la limitation de l'admission à pratiquer définie à l'article 55a LAMal (06.07.2018)

La Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil national décide d'élaborer une initiative de commission visant à prolonger de deux ans supplémentaires, à savoir jusqu'au 30 juin 2021, la durée de validité de la limitation de l'admission à pratiquer définie à l'article 55a de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal).

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

06.07.2018 CSSS-CN. Décision d'élaborer un projet d'acte
21.08.2018 CSSS-CE. Adhésion

1. Loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) (Prolongation pour une durée déterminée de la limitation de l'admission à pratiquer définie à l'art. 55a LAMal)

201/13.467 *n* Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie CN. Energie d'ajustement. Obligation de prendre en charge les coûts pour un approvisionnement sûr en électricité (14.10.2013)

La Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil national décide de modifier la loi sur l'approvisionnement en électricité (LApEl; RS 734.7) comme suit:

Art 14

...

Al. 3

...

Let. d

Abrogée

...

Al. 3bis

La rémunération pour l'utilisation du réseau ne peut pas inclure les coûts facturés individuellement par les gestionnaires de réseau.

...

Art. 14bis Coûts facturés individuellement pour l'énergie d'ajustement

Al. 1

La société nationale du réseau de transport facture individuellement aux groupes-bilan les coûts de l'énergie d'ajustement à partir du 1er janvier 2009.

Al. 2

Elle fixe le prix de l'énergie d'ajustement de manière à promouvoir un engagement efficace de l'énergie de réglage et la mise en réserve de puissance de réglage dans tout le pays et à empêcher les abus. Les prix de l'énergie d'ajustement sont définis en fonction des coûts de l'énergie de réglage et des coûts de gestion du programme prévisionnel. Si la vente d'énergie d'ajustement se solde par un bénéfice, le montant en question est pris en compte dans le calcul des coûts des services-système.

Al. 3

Le Conseil fédéral règle les modalités.

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

14.10.2013 CEATE-CN. Décision d'élaborer un projet d'acte
25.10.2013 CEATE-CE. Adhésion
31.03.2014 Rapport CEATE-CN (FF 2014 3833)
21.05.2014 Avis du Conseil fédéral (FF 2014 3843)

2. Loi sur l'approvisionnement en électricité (LApEl)

202/17.494 *n* Commission de l'économie et des redevances CN. Suppression de l'impôt anticipé sur les obligations et les papiers monétaires suisses (23.10.2017)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, la Commission de l'économie et des redevances du Conseil national (CER-CN) dépose l'initiative parlementaire suivante:

La CER-CN décide d'élaborer une réglementation exonérant de l'actuel impôt anticipé sur les intérêts toutes les obligations et les papiers monétaires émis par des débiteurs suisses (Confédération, cantons, communes et entreprises). Pour remplacer l'impôt anticipé, il y a lieu de créer un impôt de garantie simple et peu coûteux sur le plan administratif, qui préserve intégralement le secret bancaire en Suisse (pas de système de déclaration). Le nouvel impôt de garantie fondé sur le principe de l'agent payeur doit porter sur tous les intérêts d'obligations et de papiers monétaires versés à des personnes physiques astreintes à l'impôt en Suisse et pour lesquels il n'y a aucune annonce dans le cadre de l'EAR avec un Etat étranger. Il convient de verser une indemnité couvrant les coûts aux personnes chargées de prélever l'impôt (principalement des banques) et de prendre des mesures appropriées pour réduire les risques du prélèvement d'impôt en matière de responsabilité civile.

Le nouvel impôt de garantie sur les intérêts d'obligations doit remplir les conditions suivantes:

- Compatibilité avec le secret bancaire fiscal - pas de système de déclaration "volontaire" ou contraignant

Comme dans le système actuel, il faut prévoir uniquement une retenue fiscale. Celle-ci peut être maintenue à 35 pour cent ou, éventuellement, fixée à un taux plus bas. Tout système de déclaration volontaire est exclu. Cela permet d'éliminer le risque que des contribuables se prononçant contre un système de déclaration soient soupçonnés de soustraction à l'impôt.

- Soumission de tous les intérêts d'obligations et de papiers monétaires

Alors que l'actuel impôt anticipé ne porte que sur les intérêts d'obligations d'émetteurs suisses, le nouvel impôt de garantie doit porter sur tous les intérêts d'obligations versés à des personnes physiques astreintes à l'impôt en Suisse. Cela permet d'améliorer sensiblement la garantie de l'impôt et, parallèlement, de préserver la sphère privée financière.

- Exonération des versements à des personnes morales et à des contribuables étrangers

Les versements à des personnes morales en Suisse ne doivent pas être soumis à l'impôt de garantie. En effet, contrairement aux personnes physiques, les personnes morales ne profitent pas du secret bancaire fiscal en raison de différences procédurales. Il est beaucoup plus simple, pour les autorités, de se procurer les documents bancaires de personnes morales. Par conséquent, il n'y a aucune raison de prélever un impôt de garantie auprès des personnes morales. Les versements d'intérêts à des contribuables étrangers doivent également être exonérés du nouvel impôt de garantie, car les intérêts qui sont versés à des personnes physiques et morales étrangères ont déjà été portés à la connaissance des autorités fiscales étrangères, dans le cadre de l'EAR. Par conséquent, il n'est pas nécessaire de les soumettre à un impôt de garantie supplémentaire. L'exonération du versement d'intérêts à des contribuables étrangers est nécessaire pour que les marchés financiers internationaux ne prélèvent pas de supplément pour les obligations suisses; partant, le fait de ne pas prélever de supplément est nécessaire pour que la Confédération, les cantons, les communes et les entreprises profitent de taux d'intérêt plus bas.

- Impôt de garantie simple et peu coûteux sur le plan administratif limitant les risques en matière de responsabilité civile

Lors de la mise en place du nouvel impôt de garantie, il faut systématiquement veiller à ce que les personnes chargées d'exécuter la retenue fiscale (principalement les banques) ne soient pas soumises à des prescriptions inutiles et coûteuses. Les banques doivent déterminer elles-mêmes comment elles souhaitent procéder à la retenue fiscale. Il y a lieu de prendre des mesures appropriées pour réduire les incertitudes liées au prélèvement de l'impôt (par ex. l'administration qualifie sans tarder les instruments de placement complexes). Si, lors d'un contrôle, les autorités décèlent une erreur de prélèvement, il y a lieu de recouvrer les arriérés d'impôt auprès des personnes physiques astreintes à l'impôt. Ce n'est que lorsque cela n'est pas possible que la personne chargée du prélèvement doit répondre des impôts non retenus. Il convient de ne pas prévoir d'intérêts moratoires.

- Versement d'une indemnité appropriée pour la retenue d'impôt

Le nouvel impôt de garantie engendrera des charges supplémentaires pour les personnes devant effectuer la retenue d'impôt. Comme pour l'impôt à la source auquel sont soumis les travailleurs étrangers, il est justifié de verser une indemnité appropriée aux personnes chargées de la retenue d'impôt. Cette indemnité doit prendre en considération le degré de difficulté du prélèvement d'impôt et doit être plus élevée pour les instruments de placement complexes que pour les obligations habituelles d'entreprises ou d'Etats. L'indemnité versée à la personne chargée de la retenue d'impôt se justifie aussi considérant que le nouveau système améliorera sensiblement la

garantie d'impôt et devrait conduire à une augmentation des recettes fiscales.

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

23.10.2017 CER-CN. Décision d'élaborer un projet d'acte
20.08.2018 CER-CE. Adhésion

203/13.466 *n* Commission des affaires juridiques CN. Compensation des frais de justice avec les indemnités pour tort moral allouées en raison de mesures de contrainte illicites (03.10.2013)

Il convient de modifier l'article 442 alinéa 4 du Code de procédure pénale du 5 octobre 2007 dans le sens suivant:

Art. 442

...

Al. 4

Les autorités pénales peuvent compenser les créances portant sur des frais de procédure avec les indemnités accordées à la partie débitrice dans la même procédure pénale, y compris celles allouées pour tort moral en vertu des articles 429 et 431 du présent code, et avec des valeurs séquestrées.

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

03.10.2013 CAJ-CN. Décision d'élaborer un projet d'acte
17.11.2014 CAJ-CE. Ne pas donner suite
07.09.2015 Conseil national. Donné suite
03.04.2018 CAJ-CE. Donné suite

204/16.425 *n* Commission 16.016-CN. Programme de la législature. Modification de la procédure (05.04.2016)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, la commission du Conseil national chargée de l'examen du programme de la législature dépose l'initiative parlementaire suivante.

La loi sur le Parlement est modifiée de la manière suivante:

1. Le programme de la législature ne peut plus faire l'objet d'amendements.

2. Il fait l'objet d'un débat et l'Assemblée fédérale en prend acte.

CN/CE *Commission des institutions politiques*

01.09.2016 CIP-CN. Donné suite
30.03.2017 CIP-CE. Adhésion
24.05.2018 Rapport CIP-CN (FF 2018 4301)
27.06.2018 Avis du Conseil fédéral (FF 2018 4317)

1. Loi sur l'Assemblée fédérale (Loi sur le Parlement, LParl) (Procédure applicable au programme de la législature) (FF 2018 4313)

205/16.426 *n* Commission 16.016-CN. Mention des projets qui sont en cours de traitement au Parlement dans le programme de la législature (05.04.2016)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, la commission du Conseil national chargée de l'examen du programme de la législature dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi sur le Parlement (en particulier l'article 146) sera modifiée de manière à ce que les projets qui sont en cours de traitement aux Chambres fédérales et qui contribuent à atteindre les objectifs du programme de la législature soient également traités dans le message et mentionnés dans l'arrêté fédéral relatifs à ce programme.

CN/CE *Commission des institutions politiques*

01.09.2016 CIP-CN. Donné suite
30.03.2017 CIP-CE. Adhésion
24.05.2018 Rapport CIP-CN (FF 2018 4301)
27.06.2018 Avis du Conseil fédéral (FF 2018 4317)

1. Loi sur l'Assemblée fédérale (Loi sur le Parlement, LParl) (Procédure applicable au programme de la législature) (FF 2018 4313)

Initiatives des députés

206/03.424 *n* Abate. Actes d'ordre sexuel avec des enfants. Allongement de la peine prévue par l'article 187 CP (17.06.2003)

Me fondant sur l'article 160 alinéa 1er de la Constitution et sur l'article 21bis de la loi sur les rapports entre les conseils, je dépose l'initiative parlementaire suivante demandant la modification de l'article 187 chiffre 1 du Code pénal, afin que celui qui commet un acte d'ordre sexuel sur un enfant de moins de 16 ans, entraîne un enfant de cet âge à commettre un acte d'ordre sexuel ou mêle un enfant de cet âge à un acte d'ordre sexuel, soit puni de la réclusion pour dix ans au plus.

Cosignataires: Cavalli, Pedrina, Pelli, Simoneschi-Cortesi (4)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

22.09.2004 Conseil national. Donné suite
20.12.2006 Conseil national. Le délai imparti pour traiter l'initiative est prorogé jusqu'à la session d'hiver 2008.
20.03.2008 Conseil national. L'initiative n'est pas classée.
17.12.2010 Conseil national. Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session d'hiver 2012.
14.12.2012 Conseil national. Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session d'hiver 2014.
12.12.2014 Conseil national. Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session d'hiver 2016.
16.12.2016 Conseil national. Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session d'hiver 2018.

207/15.500 *n* Addor. Via sicura. Non à une triple peine! (18.12.2015)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose la présente initiative parlementaire tendant à ce que l'article 65 alinéa 3 de la loi fédérale sur la circulation routière (LCR) soit révisé pour avoir la nouvelle teneur suivante:

Art. 65

...

Al. 3

L'assureur a un droit de recours contre le preneur d'assurance ou l'assuré dans la mesure où il aurait été autorisé à refuser ou à réduire ses prestations d'après le contrat ou la loi fédérale du 2 avril 1908 sur le contrat d'assurance, notamment lorsque les dommages ont été causés alors que le conducteur se trouvait en état d'ébriété ou dans l'incapacité de conduire ou qu'il commet un excès de vitesse au sens de l'article 90 alinéa 4. L'étendue du recours tient compte du degré de culpabilité et de la situation économique de la personne contre laquelle le recours est formé.

Cosignataires: Amaudruz, Amstutz, Bauer, Bigler, Borloz, Bourgeois, Buffat, Bühler, Buttet, Chiesa, Clottu, Feller, Giezendanner, Glarner, Golay, Grin, Lüscher, Marchand-Balet, Müri,

Nantermod, Nicolet, Nidegger, Page, Quadri, Regazzi, Reimann Lukas, Rime, Ruppen, Schmidt Roberto, Vogt, Wehrli, Wobmann (32)

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

13.02.2017 CTT-CN. Donné suite
09.04.2018 CTT-CE. Ne pas donner suite
15.10.2018 Retrait

x **208/16.477 *n* Addor. Renforcer la lutte contre les réseaux de passeurs** (30.09.2016)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose la présente initiative parlementaire tendant à ce que l'article 23 alinéa 1 du Code de procédure pénale (CPP) soit complété par une lettre m soumettant à la juridiction fédérale les infractions visées par l'article 116 alinéa 3 lettre b de la loi fédérale sur les étrangers (LEtr).

Cosignataires: Brand, Buffat (2)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

13.03.2018 Conseil national. Donné suite
29.06.2018 CAJ-CE. Ne pas donner suite
26.09.2018 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

x **209/17.465 *n* Addor. Pouvoirs des curateurs post mortem** (16.06.2017)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose la présente initiative parlementaire tendant à doter les curateurs, après le décès de la personne sous curatelle, de pouvoirs de représentation analogues à ceux du mandataire en application de l'article 405 alinéa 2 CO.

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

11.09.2018 Conseil national. Refusé de donner suite

210/17.485 *n* Addor. Pas d'aumôniers musulmans dans notre armée (29.09.2017)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 31 de la loi fédérale sur l'armée et l'administration militaire (LAAM) est complété par une disposition précisant que l'assistance spirituelle mise à disposition des militaires est confiée exclusivement à des aumôniers protestants, catholiques romains et catholiques chrétiens.

CN *Commission de la politique de sécurité*

211/16.494 *n* Aebi Andreas. Régions de primes. Ne pas changer une formule qui a fait ses preuves (14.12.2016)

Conformément aux articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Les bases légales (LSAMal, LAMal et actes d'exécution) sont modifiées de manière à rétablir les conditions appliquées avant l'entrée en vigueur de la LSAMal pour la délimitation des régions de primes au sens de la LAMal et à redonner au Conseil fédéral la compétence de fixer le montant maximal des rabais.

Cosignataires: Amstutz, Arnold, Brand, Brunner Toni, Büchel Roland, Büchler Jakob, Bühler, Bulliard, Campell, Chiesa, de la Reussille, Dettling, Fässler Daniel, Gasche, Giezendanner, Grunder, Hausammann, Imark, Keller Peter, Knecht, Müller Walter, Pantani, Pieren, Quadri, Reimann Maximilian, Rime, Ritter, Rösti, Ruppen, Salzmann, Sollberger, Vogler, von Siebenthal, Walter, Wobmann, Zuberbühler (36)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

02.11.2017 CSSS-CN. Donné suite
15.01.2018 CSSS-CE. Ne pas donner suite

212/17.412 *n* Aebischer Matthias. Egalité des chances dès la naissance (13.03.2017)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Afin que l'éducation et l'accueil des jeunes enfants soient mieux intégrés dans la politique suisse en matière de formation, je propose de modifier l'article 4 lettre a de la loi sur l'encouragement de l'enfance et de la jeunesse (LEEJ; RS 446.1) comme suit:

Art. 4 Groupes cibles

Les groupes cibles de la présente loi sont:

Let. a

tous les enfants et les jeunes domiciliés en Suisse, de la naissance à l'âge de 25 ans;

...

Cosignataires: Candinas, Chevalley, Fricker, Quadranti, Reynard, Wehrli (6)

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

12.01.2018 CSEC-CN. Donné suite
14.05.2018 CSEC-CE. Adhésion

1.

213/14.422 *n* Aeschi Thomas. Droit de veto du Parlement sur les ordonnances du Conseil fédéral (16.06.2014)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Les lois pertinentes seront modifiées de telle sorte que les Chambres fédérales puissent opposer un veto simple à une ordonnance édictée par le Conseil fédéral, sans possibilité de l'amender. Seront applicables les principes suivants:

1. toutes les ordonnances et modifications d'ordonnances fixant des règles de droit (à l'exception des ordonnances visées aux art. 184 al. 3 et 185 al. 3 de la Constitution) devront être transmises à l'Assemblée fédérale avant leur entrée en vigueur;

2. si, dans les quatorze jours, un tiers au moins des membres d'un conseil propose d'opposer un veto à l'ordonnance ou à la modification d'ordonnance reçue, cette proposition est (en principe) traitée par le conseil au cours de la session ordinaire qui suit le dépôt;

3. si le conseil adopte la proposition, le dossier est transmis à l'autre conseil, à moins qu'une proposition identique y ait été déposée; si tel n'est pas le cas, l'autre conseil traite (en principe) la demande de veto du premier conseil au cours de la même session;

4. les ordonnances et modifications d'ordonnances peuvent être mises en vigueur à l'échéance du délai visé à l'alinéa 2 si aucune proposition de veto n'a été déposée (ou alors par un nombre insuffisant de députés) ou si une proposition a été rejetée par un conseil.

CN/CE *Commission des institutions politiques*

16.01.2015 CIP-CN. Donné suite
20.08.2015 CIP-CE. Ne pas donner suite
27.04.2016 Conseil national. Donné suite
25.08.2016 CIP-CE. Adhésion
28.09.2018 Conseil national. Le délai imparti est prorogé de 2 ans, soit jusqu'à la session d'automne 2020.

214/18.412 *n* Aeschi Thomas. La composition du Bureau du Conseil national doit dépendre de la force numérique des groupes parlementaires (15.03.2018)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement (LParl), je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Le règlement du Conseil national sera modifié de sorte que la composition du Bureau du Conseil national (Bureau-CN) dépende à l'avenir de la force numérique des groupes parlementaires au sein du conseil (art. 43 al. 3 LParl, mis en oeuvre selon la clé de répartition applicable aux commissions, aux sous-commissions et aux commissions spéciales du Conseil national), afin que les groupes soient représentés de manière appropriée au sein de ce bureau. Une exception sera néanmoins prévue: chaque groupe parlementaire aura droit à un siège au moins au sein du Bureau-CN, à l'instar de ce qui est prévu pour la Commission judiciaire (art. 40a al. 5 LParl).

CN/CE *Bureau*

215/18.453 *n* Amaudruz. Violence à l'égard des femmes et des agents de police cantonale ou communale en fonction. Circonstances aggravantes (27.09.2018)

Les articles 48b et 49c (nouveaux) seront introduits dans le Code pénal suisse, ainsi libellés:

Article 48b Aggravation de la peine / Circonstances aggravantes

2a. Aggravation de la peine

Circonstances aggravantes

Le juge augmente la durée de la peine:

a. si la victime est:

1. une femme et qu'il en est résulté pour elle une atteinte physique ou psychique d'une certaine importance,

2. un agent de police cantonale ou communale en fonction, ou un membre d'un autre service fédéral, cantonal ou communal portant l'uniforme, notamment un agent de sécurité, un pompier ou un membre du service sanitaire, ou encore un fonctionnaire fédéral, cantonal ou communal de police en civil, dont il y a lieu de retenir que l'auteur connaissait ou devait connaître la fonction.

b. si l'auteur a agi:

1. en raison de l'appartenance de la victime au sexe féminin

Article 48c

2b. Aggravation de la peine / Effets de l'aggravation

Effets de l'aggravation

1 Le juge qui aggrave la peine n'est pas lié par le maximum légal de la peine prévue pour l'infraction. Il ne peut toutefois excéder de plus de la moitié le maximum de la peine prévue pour cette infraction. Il est en outre lié par le maximum légal de chaque genre de peine.

Cosignataires: Aeschi Thomas, Bourgeois, Buffat, Bulliard, Chiesa, Clottu, Eichenberger, Glauser, Golay, Grin, Hiltpold, Lüscher, Moret, Nicolet, Page, Rime, Salzmann, Stamm (18)

216/18.454 *n* Amaudruz. Personnes particulièrement protégées par la loi. Les femmes et les agents en fonction (27.09.2018)

Un article 121 (nouveau) sera introduit dans le Code pénal suisse, ainsi libellé:

Dispositions communes. Personnes particulièrement protégées de par la loi.

Pour la femme victime de l'infraction à l'article 124 et lorsque la victime d'une des infractions visées aux articles 125 ch. 1, 127, 128, 129, 133 ou 134 est une femme et qu'il en est résulté pour elle une atteinte physique ou psychique d'une certaine importance, l'auteur sera puni d'une peine privative de liberté de quatre ans au moins et de dix ans au plus.

1. Lorsque la victime a subi des lésions corporelles graves au sens des articles 122 ou 125 ch. 2, l'auteur sera puni d'une peine privative de liberté de sept à vingt ans.

2. Lorsque la victime a subi des voies de fait au sens de l'article 126, la poursuite a lieu d'office et l'auteur sera puni d'une peine privative de liberté d'un an au moins.

3. Les dispositions des chiffres 1, 2 et 3 sont applicables par analogie lorsque la victime est un agent de police cantonale ou communale en fonction, ou un membre d'un autre service fédéral, cantonal ou communal portant l'uniforme, notamment un agent de sécurité, un pompier ou un membre du service sanitaire, ou encore un fonctionnaire fédéral, cantonal ou communal de police en civil, dont il y a lieu de retenir que l'auteur connaissait ou devait connaître la fonction.

Article 86 Libération conditionnelle

a. Octroi

1. Inchangé

2. Inchangé

3. Inchangé

4. Inchangé

5. Inchangé

6. (Nouveau) La libération conditionnelle est exclue lorsque le détenu a été condamné en application de l'article 121.

Nota bene

Compléter le texte en introduisant aux articles 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 133 et 134 un dernier alinéa ainsi libellé:

L'application de l'article 121 est réservée.

Cosignataires: Aeschi Thomas, Bourgeois, Buffat, Bulliard, Chiesa, Clottu, Glauser, Golay, Grin, Hiltpold, Moret, Nicolet, Page, Rime, Salzmann, Stamm (16)

217/18.434 *n* Amherd. Punir enfin le pédopiégeage en ligne (14.06.2018)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Le pédopiégeage en ligne doit être réprimé en tant qu'infraction poursuivie d'office.

Cosignataires: Ammann, Béglé, Bulliard, Candinas, Egger, Fässler Daniel, Geissbühler, Glanzmann, Gmür-Schönenberger, Gschwind, Gugger, Humbel, Kutter, Marchand-Balet, Masshardt, Müller-Altermatt, Paganini, Regazzi, Reynard, Rickli Natalie, Riklin Kathy, Ritter, Roduit, Romano, Semadeni, Streiff, Vogler, Wasserfallen Flavia (28)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

218/15.486 *n* Amstutz. Tirs en campagne et tirs historiques. Préservons notre patrimoine culturel au-delà de 2020 (24.09.2015)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi sur la protection de l'environnement, en particulier son article 32e, doit être modifiée de sorte que la Confédération continue à soutenir financièrement l'assainissement des sites pollués au-delà du 31 décembre 2020, pour autant que ceux-ci soient utilisés pour une manifestation de tir (tir en campagne, tir historique, etc.) au plus par an.

Cosignataires: Aebi Andreas, Aeschi Thomas, Amaudruz, Binder, Borer, Brand, Brunner Toni, Bugnon, Caroni, Clottu, de Courten, Fässler Daniel, Fehr Hans, Flückiger Sylvia, Frehner, Giezendanner, Glanzmann, Golay, Graber Jean-Pierre, Hausammann, Killer Hans, Knecht, Lustenberger, Miesch, Müri, Pantani, Parmelin, Quadri, Rickli Natalie, Rime, Ritter, Rusconi, Rutz Gregor, Schibli, Schwander, Siegenthaler, Stamm, von Siebenthal, Walter, Winkler, Wobmann (41)

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

07.11.2016 CEATE-CN. Donné suite
19.01.2017 CEATE-CE. Adhésion
15.12.2017 Conseil national. Refus de classer

219/16.498 *n* Badran Jacqueline. Soumettre les infrastructures stratégiques du secteur énergétique à la lex Koller (16.12.2016)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Les infrastructures stratégiques du secteur énergétique, notamment les centrales hydrauliques, les réseaux électriques et les réseaux de gaz, doivent être soumises à la loi fédérale sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger (LFAIE).

Cosignataire: Brunner Toni (1)

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

22.01.2018 CEATE-CN. Donné suite
19.03.2018 CEATE-CE. Adhésion

x **220/18.417 *n* Bäumle. Introduire le référendum financier facultatif au niveau fédéral** (16.03.2018)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative suivante:

La loi sur le Parlement (LParl; RS 171.10) et la loi sur les finances (RS 611.0) doivent être modifiées comme suit:

Le champ d'application du référendum facultatif doit être étendu aux arrêtés portant allocation de crédits d'engagement ou de plafonds de dépenses.

1. S'agissant de dépenses uniques (arrêtés de principe et de planification au sens de l'art. 28 LParl), le référendum financier facultatif s'appliquera à partir d'un seuil de 500 millions de francs.

2. S'agissant de nouvelles dépenses récurrentes pour un but déterminé, le référendum financier facultatif s'appliquera à partir d'un seuil de 100 millions de francs.

Cosignataires: Aeschi Thomas, Brunner Toni, Chevalley, Flach, Grossen Jürg, Moser, Weibel (7)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

CN *Commission des finances*

11.09.2018 Conseil national. Refusé de donner suite

221/18.459 *n* Bendahan. Inclure tous les éléments faisant partie intégrante de l'objet dans la garantie pour les défauts (28.09.2018)

Une base légale est élaborée pour que soient inclus dans la garantie pour les défauts de la chose, prévue à l'article 210 CO, tous les éléments faisant partie intégrante de l'objet (p.ex. la batterie ou la caméra d'un smartphone) et que ceux-ci ne puissent pas être exclus de cette garantie par le biais de conditions générales.

Cosignataires: Chevalley, Crottaz, Feller, Gysi, Hadorn, Heim, Jans, Kiener Nellen, Maire Jacques-André, Munz, Nussbaumer, Piller Carrard, Reynard, Schenker Silvia, Semadeni, Sommaruga Carlo, Thorens Goumaz, Töngi, Tornare, Wermuth (20)

222/17.490 *n* Bertschy. Mesures incitatives pour améliorer la transparence dans le financement des partis (29.09.2017)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi sur les moyens alloués aux parlementaires sera modifiée de telle sorte que les contributions accordées aux groupes - lesquelles constituent, à l'heure actuelle, une forme de financement indirect des partis par l'Etat au niveau national - ne soient plus versées qu'aux groupes des partis qui informent chaque année la Chancellerie fédérale et le public de la provenance et du montant des ressources qu'ils reçoivent.

Cosignataires: Bäumle, Flach, Girod, Graf Maya, Jans, Masshardt, Moser, Reimann Lukas, Weibel (9)

CN *Commission des institutions politiques*

223/17.420 *n* Bigler. Pour un annuaire téléphonique public performant et favorisant la concurrence (17.03.2017)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi fédérale du 30 avril 1997 sur les télécommunications (LTC; RS 784.10) est modifiée comme suit:

Art. 12d al. 2 deuxième phrase

Le contenu minimal doit permettre le fonctionnement autonome et performant de l'annuaire téléphonique public. Il comprend en particulier les ressources d'adressage, l'identité de tous les abonnés, y compris des utilisateurs communs d'un raccorde-

ment communautaire, leur adresse de contact, y compris l'adresse électronique, et une rubrique permettant de trouver l'abonné ou l'utilisateur commun en fonction de son activité.

Art. 12d al. 3

L'inscription du contenu minimal dans l'annuaire téléphonique public est gratuite pour l'abonné et pour les cinq premiers utilisateurs communs d'une même ressource d'adressage.

Cosignataires: Amaudruz, Amstutz, Burkart, Candinas, Clottu, Dobler, Egloff, Fässler Daniel, Feller, Fiala, Flückiger Sylvia, Gasche, Giezendanner, Glanzmann, Glarner, Gmür Alois, Gmür-Schönenberger, Grin, Grossen Jürg, Grunder, Grüter, Gschwind, Guhl, Hausammann, Hess Hermann, Hess Lorenz, Imark, Jauslin, Knecht, Köppel, Matter, Pezzatti, Portmann, Regazzi, Rime, Rutz Gregor, Sauter, Schilliger, Schneeberger, Sollberger, Tuena, Vitali, Walliser, Wehrli, Zanetti Claudio, Zuberbühler (46)

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

12.02.2018 CTT-CN. Donné suite

224/15.468 *n* (Borer) Brand. LAMal. Renforcer la responsabilité individuelle (19.06.2015)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi fédérale du 18 mars 1994 sur l'assurance-maladie (LAMal) est modifiée de manière à ce que les contrats prévoyant une forme particulière d'assurance (franchises à option, choix limité du fournisseur de prestations, etc.) ne puissent être proposés que pour une durée de trois ans. Aucune modification ne sera apportée au modèle de base avec la franchise ordinaire à 300 francs, dont le contrat peut être résilié pour la fin d'un semestre.

Cosignataires: Bortoluzzi, Brand, Cassis, Frehner, Giezendanner, Humbel, Pezzatti (7)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

03.12.2015 L'objet est repris
22.06.2016 CSSS-CN. Donné suite
30.08.2016 CSSS-CE. Adhésion
19.04.2018 Rapport CSSS-CN (FF 2018 3565)

1. Loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) (Durée minimale de la franchise dans les formes particulières d'assurance) (FF 2018 3587)

225/12.414 *n* (Bortoluzzi) de Courten. Les paramètres techniques n'ont pas leur place dans la LPP (15.03.2012)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP) sera modifiée de façon à ce que le taux de conversion et le taux d'intérêt minimaux ne soient plus fixés dans la loi.

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

25.04.2013 CSSS-CN. Donné suite
01.09.2015 CSSS-CE. Ne pas donner suite
15.12.2015 L'objet est repris
11.06.2018 Conseil national. Donné suite

226/15.479 *n* Bourgeois. Stop au bradage ruineux du sucre! Pour la sauvegarde de l'économie sucrière indigène (08.09.2015)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Dans le but de garantir la rentabilité de la production indigène de sucre et de betteraves, il convient d'adapter le mécanisme de fixation des droits de douane pour le sucre importé de sorte qu'un prix minimum du sucre soit respecté.

Cosignataires: Binder, Büchler Jakob, Bugnon, Bulliard, Grin, Gschwind, Hausammann, Parmelin, Pezzatti, Ritter, Schibli, Schläfli, Siegenthaler, Walter, Winkler (15)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

14.11.2016 CER-CN. Donné suite
16.10.2017 CER-CE. Ne pas donner suite
28.02.2018 Conseil national. Donné suite
03.05.2018 CER-CE. Adhésion

227/17.438 *n* Brand. Halte aux doublets procéduraux pour les touristes de la criminalité (04.05.2017)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La législation (CP/CPP et LEtr) sera modifiée de telle sorte que les délinquants étrangers sans autorisation de séjour en Suisse ne tomberont plus sous le coup des articles 66a CP et 130 lettre b CPP lorsqu'ils pourront être renvoyés de Suisse conformément à la LEtr dans les 10 jours suivant leur arrestation et frappés d'une interdiction d'entrée.

Cosignataires: Addor, Aeschi Thomas, Amstutz, Bühler, Burgherr, Dettling, Geissbühler, Glarner, Hausammann, Keller Peter, Martullo, Nidegger, Pieren, Rutz Gregor, Salzmann, Stamm, Steinemann, Tuena, Wobmann, Zanetti Claudio, Zuberbühler (21)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

06.07.2018 CAJ-CN. Donné suite

x **228/17.460 *n* Brand. Etablissement des listes cantonales des hôpitaux et des EMS. Participation et codécision des assureurs-maladie** (15.06.2017)

Conformément aux articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 53 de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal), portant sur les recours au Tribunal administratif fédéral (TAF), est complété par un alinéa 3 qui crée une base légale spéciale relative au droit des assureurs-maladie de recourir contre les décisions prises par les gouvernements cantonaux au titre de l'article 39 LAMal (admission des hôpitaux à fournir des prestations à la charge de l'assurance obligatoire des soins). Concrètement, les assureurs-maladie et leurs fédérations auront le droit de recourir contre les décisions prises par les gouvernements cantonaux concernant les listes des hôpitaux et des établissements médicosociaux (EMS).

Cosignataires: Aeschi Thomas, Amstutz, Brunner Toni, Campell, Cassis, Chiesa, Clottu, de Courten, Dettling, Eichenberger, Fluri, Frehner, Giezendanner, Glarner, Glauser, Gmür-Schönenberger, Grüter, Hardegger, Herzog, Hess Erich, Hess Lorenz, Jauslin, Keller Peter, Lohr, Müller Walter, Nicolet, Pezzatti, Pie-

ren, Rickli Natalie, Rösti, Salzmann, Sauter, Schneeberger, Schwander, Stamm, Tuena, Vitali, Walliser, Walter, Weibel, Zuberbühler (41)

CN *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

06.07.2018 Retrait

229/18.424 *n* Buffat. Tolérance zéro pour les dealers (06.06.2018)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 19 alinéa 2 de la loi fédérale sur les stupéfiants et les substances psychotropes (LStup) est complété de la manière suivante:

Art. 19

...

Abs. 2

...

e. si, sur la voie publique ou dans tout autre endroit ou local accessible au public, il propose, cède ou permet de toute autre manière à des tiers d'avoir accès à de l'héroïne, de la cocaïne ou d'autres stupéfiants ayant un effet nocif particulièrement élevé. Le Département fédéral de l'intérieur établit la liste des stupéfiants dont l'effet nocif est considéré comme élevé.

...

Cosignataires: Addor, Amaudruz, Béglé, Borloz, Brunner Toni, Dettling, Glarner, Glauser, Golay, Grin, Nicolet, Page (12)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

230/15.424 *n* Bulliard. Reconnaître aux proches aidants un droit systématique à des bonifications pour tâches d'assistance en cas d'impotence reconnue de la personne prise en charge (20.03.2015)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 29septies (4. Bonifications pour tâches d'assistance) de la loi fédérale sur l'assurance-vieillesse et survivants (LAVS) sera modifié comme suit:

Art. 29septies

Al. 1

Les assurés qui prennent en charge des parents de ligne ascendante ou descendante ou des frères et soeurs au bénéfice d'une allocation de l'AVS, de l'AI, de l'assurance-accidents obligatoire ou de l'assurance militaire pour une impotence (supprimer "de degré moyen au moins") ont droit à une bonification pour tâches d'assistance, y compris pour l'année d'attente (nouveau), à condition qu'ils puissent se déplacer facilement auprès de la personne prise en charge ...

Cosignataires: Amherd, Bourgeois, Buttet, Candinas, Darbellay, Glanzmann, Gmür Alois, Graf Maya, Gschwind, Lehmann, Lohr, Lustenberger, Müller Leo, Müller-Altermatt, Piller Carrard, Reynard, Romano, Schläfli, Schneider Schüttel, Steiert, Vogler (21)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

13.05.2016 CSSS-CN. Donné suite
28.03.2017 CSSS-CE. Adhésion

231/17.452 *n* Burgherr. Renforcer la responsabilité individuelle dans le système de santé (13.06.2017)

Conformément aux articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) et, le cas échéant, d'autres lois sont modifiées de manière à ce qu'une partie symbolique de la quote-part doive être payée en liquide lors des consultations ambulatoires en cabinet ou à l'hôpital pour chaque nouvelle situation nécessitant un traitement. Les fournisseurs de prestations encaisseront directement sur place le montant en liquide. Celui-ci sera deux fois plus élevé à l'hôpital qu'en cabinet médical privé. Le législateur définira les groupes de patients et les mesures médicales qui font exception. Le Conseil fédéral édictera une solution de recouvrement pour les situations de graves difficultés sociales (personnes marginales sans argent liquide, par ex.).

Cosignataires: Aebi Andreas, Arnold, Brand, Brunner Toni, Buffat, de Courten, Egloff, Flückiger Sylvia, Frehner, Glarner, Hausammann, Herzog, Imark, Keller-Inhelder, Reimann Lukas, Sollberger, Tuena, von Siebenthal, Wobmann, Zanetti Claudio, Zuberbühler (21)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

06.07.2018 CSSS-CN. Donné suite

232/17.477 *n* Burgherr. Instaurer une prévoyance vieillesse moderne pour nos conseillers fédéraux (28.09.2017)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi fédérale concernant les traitements et la prévoyance professionnelle des magistrats et l'ordonnance du même nom seront modifiées afin que le régime de retraite, suranné, des magistrats soit remplacé par une prévoyance professionnelle ordinaire moderne ou, au moins, que le montant de leur retraite soit réduit. Le nouveau régime ne s'appliquera pas aux magistrats déjà élus, qui bénéficieront de la garantie de maintien du statut acquis.

Cosignataire: Amstutz (1)

CN *Commission des institutions politiques*

233/18.432 *n* Burgherr. Obligation de traiter les interventions parlementaires (14.06.2018)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

On prévoira dans la loi sur l'Assemblée fédérale (loi sur le Parlement, LParl) un délai pour le traitement des motions et des postulats, à l'instar de ce qui prévaut pour les initiatives parlementaires. Les motions et les postulats ne doivent plus pouvoir être classés sans être traités. Le nombre d'interventions pouvant être déposées ne devra cependant pas être limité. Une solution pourrait consister à obliger le Bureau à traiter en priorité les interventions les plus anciennes.

Cosignataire: Aeschi Thomas (1)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

234/16.484 *n* Burkart. Assouplir les conditions encadrant le télétravail (01.12.2016)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Les employeurs sont de plus en plus nombreux à autoriser leurs employés à effectuer une partie de leur travail depuis chez eux, sous forme de télétravail, ce qui leur permet d'échapper dans une certaine mesure au stress du lieu de travail et de mieux concilier vies professionnelle et familiale. Or, la loi sur le travail (LTr), qui est taillée pour le secteur industriel, tient compte insuffisamment des besoins des télétravailleurs. C'est pourquoi il est proposé au Parlement de la moderniser en la précisant comme suit:

Art. 10 al. 3 deuxième phrase (nouvelle)

Pour les travailleurs qui peuvent en grande partie fixer eux-mêmes leurs horaires de travail, cet espace s'étend à dix-sept heures.

Art. 15a al. 1 deuxième phrase (nouvelle)

Une prestation professionnelle de courte durée et fournie occasionnellement ne constitue pas une interruption de la durée du repos.

Art. 19 al. 1 deuxième phrase (nouvelle)

Elles (les dérogations à l'interdiction de travailler le dimanche) ne sont pas soumises à autorisation lorsqu'elles concernent le travail dominical qui est effectué chez eux par des travailleurs qui peuvent en grande partie fixer eux-mêmes leurs horaires de travail.

Cosignataires: Addor, Aebi Andreas, Aeschi Thomas, Amherd, Ammann, Amstutz, Arnold, Barazzone, Bauer, Bäumle, Bigler, Borloz, Brand, Brunner Toni, Büchel Roland, Büchler Jakob, Buffat, Bühler, Bulliard, Burgherr, Candinas, Cassis, Chiesa, Clottu, Dobler, Egloff, Eichenberger, Estermann, Eymann, Fässler Daniel, Feller, Flückiger Sylvia, Fluri, Genecand, Giezendanner, Glanzmann, Glarner, Glauser, Gmür Alois, Gmür-Schönenberger, Gössi, Grossen Jürg, Grunder, Grüter, Guhl, Hausammann, Heer, Hess Hermann, Hiltpold, Humbel, Imark, Jauslin, Keller Peter, Keller-Inhelder, Knecht, Lohr, Marchand-Balet, Markwalder, Martullo, Matter, Moret, Müller Leo, Müller Thomas, Müller Walter, Müri, Nantermod, Nicolet, Page, Pezzatti, Pfister Gerhard, Pieren, Portmann, Quadranti, Regazzi, Rickli Natalie, Riklin Kathy, Rime, Romano, Rösti, Ruppen, Rutz Gregor, Salzmann, Sauter, Schilliger, Schmid-Federer, Schmidt Roberto, Schneeberger, Schneider-Schneiter, Schwander, Sollberger, Steinemann, Tuena, Vitali, Vogler, Vogt, von Siebenthal, Walti Beat, Wasserfallen Christian, Wehrli, Weibel, Wobmann, Zanetti Claudio, Zuberbühler (103)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

29.01.2018 CER-CN. Donné suite

235/17.405 *n* Burkart. Reconduire les allègements fiscaux de durée limitée accordés pour le gaz naturel, le gaz liquide et les biocarburants (27.02.2017)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Les allègements fiscaux de durée limitée accordés pour le gaz naturel, le gaz liquide et les biocarburants en vertu des articles 12a à 12e de la loi sur l'imposition des huiles minérales (Limpmin) seront prolongés jusqu'à fin 2030.

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

19.02.2018 CEATE-CN. Donné suite
19.03.2018 CEATE-CE. Adhésion

236/15.499 *n* Buttet. Importation de viande halal provenant d'abattages sans étourdissement (18.12.2015)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante qui reprend le texte de ma motion 13.4090 n'ayant pu être traitée durant la précédente législature:

On élaborera les bases légales nécessaires pour éliminer enfin les incertitudes qui existent concernant les importations de viande halal qui provient d'animaux qui n'ont pas été étourdis lors de l'abattage, de même que les discriminations qui existent en matière d'importation de viande halal dont sont victimes la majorité des entreprises autorisées à importer de la viande. A cet effet, il s'agit de prévoir les objectifs suivants:

1. déclaration obligatoire de la viande halal qui provient d'animaux qui, contrairement aux directives suisses, ont été abattus à l'étranger respectivement sans avoir été étourdis ou qui n'ont été étourdis qu'après la saignée - complément de l'ordonnance agricole sur la déclaration (RS 916.51) par un nouvel article 3 alinéa 3;

2. mise à niveau des coûts moyens des adjudications des contingents tarifaires partiels 5.5 (bovins) et 5.6 (ovins) pour la viande halal avec ceux des catégories de viande et produits carnés correspondantes du contingent tarifaire partiel 5.7 pour les trois mois précédents - complément par un nouvel article 18a alinéa 6 de l'ordonnance sur le bétail de boucherie (RS 916.341).

Cosignataires: Addor, Barazzone, Bourgeois, Bulliard, Gschwind, Regazzi, Ritter, Ruppen, Schmidt Roberto, Wobmann (10)

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

30.06.2016 CSEC-CN. Donné suite
10.10.2016 CSEC-CE. Ne pas donner suite
17.02.2017 CSEC-CN. Donné suite
03.05.2017 Conseil national. Donné suite
15.05.2017 CSEC-CE. Refusé de donner suite
15.06.2017 Conseil des Etats. Adhésion

1.

237/15.433 *n* (Caroni) Moret. Mandats des lobbyistes ayant accès au Palais du Parlement. Pour plus de transparence (03.06.2015)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La législation sur le Parlement sera modifiée de telle sorte que les lobbyistes disposant d'une carte d'accès au Palais du Parlement soient tenus, en plus du nom de l'entreprise pour laquelle ils travaillent, d'indiquer également dans la rubrique "Fonction" du registre public des accrédités (cf. art. 69 al. 2 LParl) tous les mandats qui les amènent à déployer des activités au sein du Palais fédéral.

CN/CE *Commission des institutions politiques*

15.11.2015 L'objet est repris
14.04.2016 CIP-CN. Donné suite
25.08.2016 CIP-CE. Adhésion
28.09.2018 Conseil national. Le délai imparti est prorogé de 2 ans, soit jusqu'à la session d'automne 2020.

238/17.408 *n* Chiesa. Pour un partenariat social moderne (06.03.2017)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi fédérale permettant d'étendre le champ d'application de la convention collective de travail sera adaptée aux réalités de l'économie d'aujourd'hui par la modification suivante de l'article 2:

Art. 2

L'extension ne peut être prononcée qu'aux conditions suivantes:

...

3. les employeurs et les travailleurs liés par la convention doivent respectivement former la majorité des employeurs et des travailleurs auxquels le champ d'application de la convention doit être étendu, et les employeurs liés par la convention doivent en outre occuper la majorité de tous les travailleurs. Lorsque des circonstances particulières le justifient, il peut être exceptionnellement dérogé à la règle exigeant la majorité des travailleurs liés par la convention;

3.bis lorsque les employeurs liés par la convention ne forment pas une majorité, mais représentent au moins 35 pour cent des employeurs, ils doivent occuper au moins 65 pour cent de tous les travailleurs. Si la proportion d'employeurs liés se situe entre 35 et 50 pour cent, la majorité de travailleurs requise est diminuée dans la même mesure, entre 65 et 50 pour cent. Dans ce cas, la décision d'extension ne peut porter que sur des éléments directement en rapport avec les conditions de travail, à savoir la rémunération minimale et la durée du travail correspondante, les contributions aux frais d'exécution, les contrôles paritaires et les sanctions à l'encontre des employeurs et des travailleurs fautifs, en particulier les peines conventionnelles et les frais de contrôle;

3.ter en cas de requête au sens de l'article 1a, les employeurs liés par la convention doivent occuper au moins 50 pour cent de tous les travailleurs;

...

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

23.04.2018 CER-CN. Donné suite

239/17.468 *n* Chiesa. Membres du Conseil fédéral. Nationalité suisse exclusivement (13.09.2017)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La Constitution doit être modifiée de sorte que seules des personnes possédant exclusivement la nationalité suisse puissent être élues au Conseil fédéral.

Cosignataires: Aebi Andreas, Aeschi Thomas, Amaudruz, Brand, Brunner Toni, Büchel Roland, Buffat, Bühler, Clottu, de Courten, Dettling, Flückiger Sylvia, Glarner, Glauser, Grin, Hess Erich, Imark, Keller Peter, Knecht, Köppel, Matter, Müri, Nicolet, Nidegger, Page, Pantani, Pieren, Quadri, Regazzi, Reimann Lukas, Rime, Ruppen, Salzmann, Schwander, Sollberger, Stamm, Wobmann, Zanetti Claudio, Zuberbühler (39)

CN *Commission des institutions politiques*

240/17.520 *n* Chiesa. Impôt fédéral direct. Adapter la déduction des primes de l'assurance-maladie à la réalité (15.12.2017)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La déduction maximale des primes de l'assurance-maladie sera adaptée à la réalité s'agissant de l'impôt fédéral direct.

CN *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

241/18.406 *n* Chiesa. Nationalités des parlementaires. Transparence (27.02.2018)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Les bases légales pertinentes, en particulier la loi du 13 décembre 2002 sur le Parlement (LParl; état le 1er mars 2016), doivent être modifiées de sorte à garantir la transparence quant aux nationalités des membres du Parlement fédéral.

CN/CE *Commission des institutions politiques*

18.10.2018 CIP-CN. Donné suite

242/17.522 *n* Derder. Adapter l'impôt sur la fortune et supprimer l'imposition de l'outil de travail (15.12.2017)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Les dispositions de la loi fédérale sur l'harmonisation des impôts directs des cantons et des communes (LHID) seront adaptées de telle sorte que l'outil de travail des entrepreneurs ne soit plus soumis à l'impôt sur la fortune.

Proposition de modification de la LHID:

Art. 14 Règles d'évaluation

...

Art. 14a Evaluation des participations de collaborateur

Les participations de collaborateur au sens de l'article 7d alinéa 1 sont évaluées à leur valeur vénale. Les délais de blocage sont pris en compte de manière appropriée. Les participations de collaborateurs sont soumises à l'imposition selon l'article 14b si les conditions en sont remplies.

Art. 14b Imposition de l'outil de travail

Al. 1

Les cantons peuvent prévoir de soumettre à un barème spécifique (par ex. un taux fixe) ou exonérer les participations dans les sociétés représentant l'outil de travail du contribuable. En cas de barème spécifique, la fortune représentée par l'outil de travail est imposée séparément des autres éléments de fortune et n'est pas prise en compte pour la détermination du taux applicable aux autres éléments de fortune.

Al. 2

Est considéré comme contribuable dont la société représente l'outil de travail au sens de l'alinéa précédent le contribuable qui cumulativement occupe une fonction dirigeante en tant

qu'employé de la société ou membre du conseil d'administration; détient, seul ou conjointement avec d'autres sociétaires liés par une convention d'actionnaires ou similaire, au moins 10 pour cent du capital-actions ou du capital social libéré dans la société.

Al. 3

A la place d'un barème spécifique ou d'une exonération selon l'alinéa 1, les cantons peuvent prévoir des méthodes d'évaluation différentes (par ex. évaluation à la valeur nominale) pour les participations dans les sociétés représentant l'outil de travail du contribuable.

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

243/18.413 *n* Derder. Nos données nous appartiennent (15.03.2018)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La Constitution fédérale est modifiée comme suit:

Art. 13 Protection de la sphère privée

Al. 1

Toute personne a droit au respect de sa vie privée et familiale, de son domicile, de sa correspondance et des relations qu'elle établit par la poste et les télécommunications et de toutes les données qui lui sont propres.

Al. 2

Ces données sont la propriété de la personne, qui doit être protégée contre leur emploi abusif.

CN/CE *Commission des institutions politiques*

244/16.442 *n* Dobler. Les employés de start-up détenant des participations dans l'entreprise doivent être libérés de l'obligation de saisir leur temps de travail (09.06.2016)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

On modifiera les articles concernés de la loi sur le travail (LTr), en particulier l'article 46, de telle sorte que les employés de start-up (entreprises durant leur cinq premières années d'activité) qui bénéficient d'un plan d'options d'achat d'actions à l'intention des employés (Employee Stock Option Plan, ESOP), à savoir des modèles d'intéressement des collaborateurs tels que les régimes d'actions, les régimes d'options, les actions fictives et les options fictives, puissent convenir d'un horaire de travail fondé sur la confiance et ne soient pas obligés de saisir leur temps de travail.

Cosignataires: Bigler, Egloff, Fässler Daniel, Feller, Gössi, Grüter, Hess Hermann, Jauslin, Keller-Inhelder, Landolt, Martullo, Matter, Müller Leo, Pfister Gerhard, Sauter, Schneeberger, Tuena, Walter, Walti Beat (19)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

20.02.2017 CER-CN. Donné suite
22.01.2018 CER-CE. Ne pas donner suite

245/17.410 *n* Dobler. Les données étant le bien le plus précieux des entreprises privées, il convient de régler leur restitution en cas de faillite (07.03.2017)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Je demande au Parlement de tenir compte des besoins des entreprises à l'ère informatique. Les données étant le bien le plus précieux des entreprises, il convient de les protéger également en cas de faillite. A cet effet, on modifiera la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite de la manière suivante:

Ajout à l'article 242:

"L'administration rend une décision sur la restitution des biens immatériels qui sont revendiqués par un tiers. Des biens immatériels ne peuvent être restitués que s'ils peuvent être séparés des autres avoirs et si le requérant rend vraisemblable qu'ils n'étaient placés que sous la surveillance du failli. Les coûts générés sont à la charge du requérant."

Cosignataires: Bauer, Bigler, Burkart, Flach, Fluri, Girod, Glanzmann, Glättli, Grüter, Guhl, Jauslin, Landolt, Markwalder, Marti, Nantermod, Reimann Lukas, Romano, Sauter, Schwaab, Walti Beat, Wasserfallen Christian, Wermuth, Zanetti Claudio, Zuberbühler (24)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

03.05.2018 CAJ-CN. Donné suite

246/15.455 *n* Egloff. Empêcher les sous-locations abusives (18.06.2015)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 262 CO sera modifié et complété comme suit:

Art. 262

Al. 1

Le locataire ne peut sous-louer tout ou partie de la chose qu'avec le consentement écrit du bailleur.

Al. 2

Le locataire doit soumettre une demande écrite de sous-location au bailleur; la demande contient:

Let. a

le nom du sous-locataire;

Let. b

les conditions du contrat, notamment la désignation de l'objet sous-loué, son usage, le loyer de la sous-location et la durée du contrat.

Le locataire doit informer le bailleur de tout changement concernant ces données survenu pendant la durée de la sous-location.

Al. 3

Le bailleur peut notamment refuser son consentement dans les cas suivants:

Let. a

le locataire refuse de lui communiquer les conditions visées à l'alinéa 2;

Let. b

les conditions de la sous-location, comparées à celles du contrat de bail principal, sont abusives;

Let. c

la sous-location présente pour le bailleur des inconvénients majeurs;

Let. d

la durée prévue pour la sous-location dépasse deux ans.

Al. 4

Reprend sans changement l'alinéa 3 en vigueur

Al. 5

Lorsque le locataire sous-loue tout ou partie de l'objet sans le consentement écrit du bailleur, qu'il donne de fausses indications ou qu'il omet d'informer le bailleur d'un changement (al. 2), le bailleur peut, après protestation écrite restée sans effet, résilier le bail moyennant un délai de congé minimum de 30 jours.

Cosignataires: Aeschi Thomas, Chevalley, Fehr Hans, Gasser, Gmür Alois, Gössi, Herzog, Hess Lorenz, Hurter Thomas, Knecht, Pieren, Schibli, Stahl, Vitali (14)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

12.05.2016 CAJ-CN. Donné suite
30.08.2016 CAJ-CE. Ne pas donner suite
13.03.2017 Conseil national. Donné suite
25.04.2017 CAJ-CE. Adhésion

247/16.451 *n* Egloff. Bonne foi dans le droit du bail. Contestation du loyer initial limitée aux cas dans lesquels le locataire a conclu le bail par nécessité (16.06.2016)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 270 alinéa 1 CO sera modifié comme suit:

Art. 270

Al. 1

Lorsque le locataire estime que le montant du loyer initial est abusif au sens des articles 269 et 269a, il peut le contester devant l'autorité de conciliation dans les 30 jours qui suivent la réception de la chose et en demander la diminution:

Let. a

en cas de pénurie sur le marché local du logement et des locaux commerciaux, ou

Let. b

si le bailleur a sensiblement augmenté le loyer initial pour la même chose par rapport au précédent loyer, et

que le locataire a été contraint de conclure le bail par nécessité personnelle ou familiale.

...

Cosignataires: Aeschi Thomas, Amherd, Ammann, Bigler, Büchler Jakob, Burkart, Chiesa, Eymann, Fässler Daniel, Feller, Glanzmann, Gmür Alois, Grüter, Humbel, Jauslin, Keller Peter, Keller-Inhelder, Knecht, Lüscher, Matter, Müller Leo, Müller Thomas, Pezzatti, Pfister Gerhard, Romano, Ruppen, Rutz Gregor, Schilliger, Schmidt Roberto, Schwander, Sollberger, Steinemann, Tuena, Vogler, Vogt, Walti Beat, Zanetti Claudio, Zuberbühler (38)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

23.06.2017 CAJ-CN. Donné suite

248/17.493 *n* Egloff. Loyers usuels dans la localité ou dans le quartier. Instaurer des critères à valeur probante (29.09.2017)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 269a du Code des obligations (CO) est complété comme suit:

1. (teneur actuelle de l'art. 269a, qui devient le nouvel al. 1)

2. Sont déterminants pour le calcul des loyers usuels dans la localité ou dans le quartier au sens de l'alinéa 1 lettre a, les loyers des habitations et des locaux commerciaux comparables à la chose louée quant à l'emplacement, la dimension, l'équipement, l'état et l'année de construction:

a. en ce qui concerne l'année de construction des objets loués, ceux qui se trouvent dans des bâtiments construits avant 1930 sont considérés comme comparables; ceux qui se trouvent dans des bâtiments construits après 1930 sont considérés comme comparables à des bâtiments construits vingt ans auparavant ou plus tard;

b. l'état et l'équipement sont évalués à l'aide de trois catégories (simple, bon, très bon); s'agissant de certaines caractéristiques, le juge compense selon son appréciation les propriétés manquantes en tenant compte de propriétés différentes, supplémentaires ou de valeur supérieure;

c. des statistiques officielles ou établies par la branche, et suffisamment différenciées, sont admises comme preuve.

3. La preuve du caractère usuel des loyers dans la localité ou dans le quartier peut être apportée à l'aide de trois objets comparables.

Cosignataires: Fässler Daniel, Feller (2)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

06.07.2018 CAJ-CN. Donné suite

Voir objet 18.2009 Pét. Association Suisse des Locataires ASLOCA

249/17.526 *n* Egloff. Rendre possible la densification de l'urbanisation en fixant des priorités dans l'inventaire ISOS (15.12.2017)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

On complétera l'article 6 de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT; RS 700) par un alinéa 5 disposant que les inventaires fédéraux visés à l'article 5 de la loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage (LPN; RS 451) ne doivent pas être pris en compte ou que des exceptions doivent pouvoir être prévues, lors de l'établissement des plans directeurs par les cantons, si des intérêts publics s'y opposent. Par intérêt public il faut entendre en particulier la densification de l'urbanisation vers l'intérieur du milieu bâti (voir art. 1 LAT). On adaptera également en conséquence l'article 4a de l'ordonnance concernant l'Inventaire fédéral des sites construits à protéger en Suisse (OISOS; RS 451.12).

Cosignataires: Egloff, Feller, Regazzi, Rutz Gregor (4)

CN *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

x **250/17.492 *n* Fässler Daniel. Renforcer l'équivalence des règles légales relatives aux loyers** (29.09.2017)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Le Code des obligations est complété par l'article 269abis:

Art. 269abis

Les critères d'examen du caractère abusif des loyers visés aux articles 269 et 269a sont de même rang. Si le loyer n'est pas abusif selon l'un de ces critères, il est exclu de faire valoir le caractère abusif du loyer sur la base d'un autre critère.

Cosignataires: Egloff, Feller (2)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

04.07.2018 Retrait

Voir objet 18.2009 Pét. Association Suisse des Locataires ASLOCA

251/16.459 *n* Feller. Droit du bail. Autoriser la signature reproduite par un moyen mécanique (15.09.2016)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 269d du Code des obligations (CO) sera complété par un quatrième alinéa ayant la teneur suivante:

Art. 269d

...

Al. 4

Pour la notification d'une augmentation de loyer ou de toute autre modification unilatérale du contrat, une signature reproduite sur la formule officielle par un moyen mécanique est admise.

Cosignataires: Bauer, Egloff, Fässler Daniel, Genecand, Gössi, Lüscher, Müller Thomas, Nidegger, Schmidt Roberto, Vogler (10)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

19.10.2017 CAJ-CN. Donné suite
21.08.2018 CAJ-CE. Adhésion

252/17.406 *n* Feller. Pour un partenariat social moderne (06.03.2017)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi fédérale permettant d'étendre le champ d'application de la convention collective de travail sera adaptée aux réalités de l'économie d'aujourd'hui par la modification suivante de l'article 2:

Art. 2

L'extension ne peut être prononcée qu'aux conditions suivantes:

...

3. les employeurs et les travailleurs liés par la convention doivent respectivement former la majorité des employeurs et des travailleurs auxquels le champ d'application de la convention doit être étendu, et les employeurs liés par la convention doivent en outre occuper la majorité de tous les travailleurs. Lorsque des circonstances particulières le justifient, il peut être exceptionnellement dérogé à la règle exigeant la majorité des travailleurs liés par la convention;

3.bis lorsque les employeurs liés par la convention ne forment pas une majorité, mais représentent au moins 35 pour cent des employeurs, ils doivent occuper au moins 65 pour cent de tous les travailleurs. Si la proportion d'employeurs liés se situe entre 35 et 50 pour cent, la majorité de travailleurs requise est diminuée dans la même mesure, entre 65 et 50 pour cent. Dans ce cas, la décision d'extension ne peut porter que sur des éléments directement en rapport avec les conditions de travail, à savoir la rémunération minimale et la durée du travail correspondante, les contributions aux frais d'exécution, les contrôles paritaires et les sanctions à l'encontre des employeurs et des travailleurs fautifs, en particulier les peines conventionnelles et les frais de contrôle;

3.ter en cas de requête au sens de l'article 1a, les employeurs liés par la convention doivent occuper au moins 50 pour cent de tous les travailleurs;

...

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

23.04.2018 CER-CN. Donné suite

253/17.448 *n* Feller. Elévation du seuil du chiffre d'affaires permettant aux associations sportives et culturelles de ne pas être assujetties à la TVA (13.06.2017)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi sur la TVA (LTVA) sera modifiée de manière à élever le seuil du chiffre d'affaires permettant aux associations sportives et culturelles sans but lucratif et gérées de façon bénévole ainsi qu'aux institutions d'utilité publique d'être libérées de l'assujettissement à la TVA.

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

04.09.2018 CER-CN. Donné suite

254/17.461 *n* Feller. Mentionner dans la loi les tâches du Haras national suisse (15.06.2017)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 147 de la loi fédérale sur l'agriculture (LAgr) est complété comme suit:

Art. 147

...

Al. 2

Le Haras national suisse constitue le centre de compétences de la Confédération en matière d'équidés.

Al. 3

Le Haras national suisse soutient et améliore les conditions d'élevage, de garde et d'utilisation des équidés, en particulier en milieu rural, en veillant aux principes de compétitivité et de développement durable. Il est notamment chargé:

a. de la recherche appliquée dans le domaine équin, en particulier celle visant à améliorer la production et le bien-être des équidés ainsi que les processus de création de valeur ajoutée dans la filière équine;

b. du conseil et de la transmission de connaissances relatives aux équidés;

c. du soutien aux éleveurs dans leur travail de sélection;

d. de la préservation de la biodiversité dans le secteur équin, en particulier de la race des Franches-Montagnes.

Al. 4

Le Haras national suisse dépend de l'OFAG.

(ancien alinéa 2; sans changement, sous réserve du remplacement de l'adjectif "fédéral" par les mots "national suisse")

Cosignataires: Aebi Andreas, Amaudruz, Bourgeois, Bulliard, de Buman, Fridez, Glauser, Graf Maya, Grin, Page, Pieren, Piller Carrard, Rime, Ritter, Salzmann, Thorens Goumaz, Walter (17)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

23.04.2018 CER-CN. Donné suite

255/17.491 *n* Feller. Modernisation des modalités de calcul du rendement admissible en droit du bail (29.09.2017)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 269 du Code des obligations (CO) sera complété comme suit:

Art. 269

Al. 1

Inchangé

Al. 2

Le rendement des fonds propres, indexés sur la base de l'évolution de l'indice des prix à la consommation, est excessif lorsqu'il dépasse le taux hypothécaire de référence majoré de 2 pour cent.

Al. 3

Le revenu locatif net admissible peut comporter, en plus du rendement des fonds propres indiqué ci-dessus:

- les frais d'entretien et d'exploitation du bailleur, en lien avec l'immeuble, basés sur la moyenne des trois à cinq dernières années;

- les frais financiers effectifs (intérêts débiteurs) du bailleur.

Al. 4

Si l'acquisition ou la construction de l'immeuble remonte à plus de vingt ans ou si les frais d'investissement ne peuvent plus être déterminés pour d'autres raisons - par exemple si l'immeuble a été acquis par donation ou par succession -, ce n'est pas le rendement, mais exclusivement le critère défini à l'article 269a lettre a qui permettra de déterminer si un loyer est abusif ou non.

Cosignataires: Egloff, Fässler Daniel (2)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

06.07.2018 CAJ-CN. Donné suite

Voir objet 18.2009 Pét. Association Suisse des Locataires ASLOCA

256/13.422 *n* Fiala. Egalité du partenariat enregistré et du mariage devant la procédure de naturalisation (22.03.2013)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La Constitution et la loi seront modifiées de manière à garantir l'égalité entre le partenariat enregistré et le mariage devant la procédure de naturalisation.

CN/CE *Commission des institutions politiques*

30.08.2013 CIP-CN. Donné suite
27.01.2014 CIP-CE. Adhésion
12.01.2016 Avis du Conseil fédéral (FF 2016 43)
12.01.2016 Rapport CIP-CN (FF 2016 27)

1. Arrêté fédéral concernant la naturalisation facilitée des personnes liées par un partenariat enregistré (FF 2016 39)

14.03.2016 Conseil national. Décision conforme au projet
26.09.2016 Conseil des Etats. Le traitement de l'objet est suspendu pour une durée vraisemblablement supérieure à une année.
16.12.2016 Conseil national. Le traitement de l'objet est suspendu pour une durée vraisemblablement supérieure à une année.

2. Loi sur la nationalité suise (LN) (Egalité du partenariat enregistré et du mariage devant la procédure de naturalisation) (FF 2016 41)

14.03.2016 Conseil national. Décision conforme au projet
26.09.2016 Conseil des Etats. Le traitement de l'objet est suspendu pour une durée vraisemblablement supérieure à une année.
16.12.2016 Conseil national. Le traitement de l'objet est suspendu pour une durée vraisemblablement supérieure à une année.

257/16.430 *n* Flach. Lèse-majesté. Abroger l'article 296 CP (27.04.2016)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Le Code pénal est modifié comme suit:

Art. 296

Abrogé

L'article 302 alinéas 2 et 3 sera adapté en conséquence.

Cosignataires: Allemann, Arslan, Bäumle, Bertschy, Chevalley, Eichenberger, Feri Yvonne, Glättli, Grossen Jürg, Guhl, Landolt, Leutenegger Oberholzer, Moser, Nantermod, Quadranti, Schwaab, Schwander, Vogler (18)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

06.04.2017 CAJ-CN. Donné suite
14.08.2017 CAJ-CE. Adhésion

258/17.487 *n* Flach. Centrales nucléaires à l'arrêt. Clarifier la situation et augmenter la sécurité en suspendant l'autorisation d'exploiter au bout de deux ans (29.09.2017)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Il faut créer une base légale prévoyant la suspension de l'autorisation d'exploiter lorsqu'une centrale nucléaire ne produit pas d'électricité pendant deux ans ou plus. Dès que les conditions prévues à l'art. 20 LENu sont à nouveau remplies, le propriétaire pourra demander le renouvellement de l'autorisation d'exploiter.

Cosignataires: Arslan, Bertschy, Chevalley, Fricker, Girod, Glättli, Graf Maya, Grossen Jürg, Hadorn, Häsler, Ingold, Jans, Moser, Nussbaumer, Quadranti, Rytz Regula, Semadeni, Weibel (18)

CN *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

259/18.437 *n* Flückiger Sylvia. Renforcer les soins palliatifs. Alléger la charge pesant sur les structures hospitalières en mettant les maisons de soins palliatifs sur un pied d'égalité avec les maisons de naissance (14.06.2018)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Les maisons de soins palliatifs sont mises sur un pied d'égalité avec les maisons de naissance dans la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal).

Cosignataires: Burgherr, de Courten, Glarner, Grüter, Herzog, Müri, Rime, Sollberger, Stamm, Wobmann, Zanetti Claudio (11)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

260/15.485 *n* Frehner. Transparence sur les coûts des hôpitaux (23.09.2015)

Conformément aux articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) est modifiée de manière à ce que les hôpitaux qui ne communiquent pas leurs données aux partenaires tarifaires de manière transparente et dans les délais soient sanctionnés par une réduction de 10 pour cent au maximum du tarif de référence.

Cosignataires: Borer, Brand, Cassis, Gmür Alois, Humbel, Maier Thomas, Moret, Stahl, Stolz (9)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

03.11.2016 CSSS-CN. Donné suite
26.10.2017 CSSS-CE. Adhésion

261/17.519 *n* Frehner. Mesures contre les procédures dilatoires introduites en matière d'asile devant le Tribunal administratif fédéral (14.12.2017)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 60 de la loi fédérale sur la procédure administrative (PA) sera modifié comme suit:

Art. 60

Al. 1

L'autorité de recours peut infliger un blâme ou une amende disciplinaire de 5000 francs au plus aux parties ou à leur mandataire qui enfreignent les convenances ou troublent la marche d'une affaire.

Al. 2

La partie ou son mandataire qui use de mauvaise foi ou de procédés téméraires est passible d'une amende disciplinaire de 10 000 francs au plus. En cas de récidive, l'interdiction de procéder devant l'autorité de recours en tant que mandataire peut être prononcée pour une durée de un an au moins à quatre ans au plus.

Al. 3

Le président d'audience peut faire expulser de la salle les personnes qui ne se conforment pas à ses ordres et leur infliger une amende disciplinaire de 5000 francs au plus.

Cosignataires: Arnold, Chiesa, Flückiger Sylvia, Geissbühler, Glarner, Gutjahr, Hausammann, Imark, Keller Peter, Knecht, Nidegger, Reimann Lukas, Ruppen, Sollberger, Wobmann, Zanetti Claudio, Zuberbühler (17)

CN *Commission des institutions politiques*

262/18.410 *n* Fridez. Assurances privées. Pour des expertises médicales sans conflits d'intérêts (07.03.2018)

Conformément aux articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Les dispositions législatives régissant la pratique des expertises médicales dans l'assurance privée sont complétées afin d'assurer la parfaite indépendance et l'absence de conflits d'intérêts pour les experts médicaux.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Barrile, Béglé, Bendahan, Carobbio Guscetti, Chevalley, Crottaz, de la Reussille, Friedl, Glättli, Golay, Graf-Litscher, Gschwind, Gysi, Hadorn, Heim, Jans, Kiener Nellen, Maire Jacques-André, Munz, Nordmann, Reynard, Roduit, Schenker Silvia, Schmid-Federer, Schneider Schüttel, Seiler Graf, Streiff, Tornare (29)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

263/17.458 *n* Friedl. Créer des places de stage pour des jeunes provenant de pays en voie de démocratisation (15.06.2017)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose une initiative parlementaire tendant à modifier les bases légales qui régissent l'activité des Services du Parlement de manière à créer des places de stage pour des jeunes provenant de pays en voie de démocratisation.

Cosignataires: Barrile, Bendahan, Birrer-Heimo, Carobbio Guscetti, Fehlmann Rielle, Feri Yvonne, Fridez, Galladé, Graf Maya, Graf-Litscher, Grossen Jürg, Gschwind, Guldimann, Gysi, Hadorn, Heim, Kiener Nellen, Marra, Marti, Masshardt, Munz, Nordmann, Reynard, Riklin Kathy, Rytz Regula, Schenker Silvia, Schwaab, Seiler Graf, Sommaruga Carlo, Tornare, Wermuth (31)

CN/CE *Bureau*

04.05.2018 Bu-CN. Donné suite

264/17.435 *n* Geissbühler. Rendre le défraiement pour repas et le défraiement pour nuitées compréhensibles pour le contribuable (03.05.2017)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Le régime du défraiement pour repas et du défraiement pour nuitées sera adapté de telle sorte que le défraiement pour nuitées ne sera alloué que sur présentation d'une quittance.

Le défraiement pour repas lors des séances d'une demi-journée sera ramené à 60 francs.

Cosignataires: Aeschi Thomas, Arnold, Brunner Toni, Flückiger Sylvia, Herzog, Hess Erich, Martullo, Matter, Reimann Lukas, Rickli Natalie, Schwander, Zuberbühler (12)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

17.08.2017 CIP-CN. Donné suite
19.04.2018 CIP-CE. Ne pas donner suite

265/18.452 *n* Genecand. Banque d'importance systémique. Augmenter les fonds propres à 10 pour cent pour garantir une meilleure couverture des risques (27.09.2018)

La loi fédérale sur les banques et les caisses d'épargne est modifiée pour imposer aux banques d'importance systémique un minimum de 10 pour cent de fonds propres. Ce taux de 10 pour cent est calculé sur les actifs non pondérés en fonction des risques, qui peuvent également comprendre des opérations hors bilan.

266/16.504 *n* Giezendanner. Garantie de l'approvisionnement en sang et gratuité du don de sang (16.12.2016)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi fédérale du 15 décembre 2000 sur les médicaments et les dispositifs médicaux (loi sur les produits thérapeutiques, LPTh; RS 812.21) sera complétée comme suit:

I Garantie de l'approvisionnement en sang

Nouveau: avant l'article 34 LPTh

Titre marginal: Approvisionnement en sang

La Confédération garantit un approvisionnement suffisant de la population en sang et en produits sanguins labiles.

Article 82 alinéa 1 troisième et quatrième phrases LPTh (complément)

Il peut notamment déléguer l'approvisionnement de la population en sang et en produits sanguins labiles à des organisations ou à des personnes relevant du droit public ou du droit privé; il veille à la rémunération des tâches déléguées.

II Gratuité du don de sang

Nouveau: avant l'article 34 LPTh

Titre marginal: Gratuité du don de sang

1 Il est interdit d'octroyer ou de percevoir un quelconque avantage pécuniaire ou un autre avantage pour le don de sang. Le sang et les produits sanguins labiles qui sont importés de l'étranger pour les transfusions doivent provenir de dons gratuits.

2 Ne sont pas considérés comme un avantage pécuniaire ou un autre avantage:

a. l'indemnisation du donneur pour la perte de gain et les coûts directs qui lui sont occasionnés;

b. l'indemnisation du donneur pour les dommages subis du fait du don de sang;

c. un geste symbolique de remerciement postérieur au don de sang.

Article 86 alinéa 1 lettre d LPTh (complément)

contrevient, lorsqu'il effectue une opération en rapport avec le sang ou des produits sanguins, aux dispositions sur la gratuité du don de sang, sur l'aptitude à donner du sang, sur l'obligation de faire un test ou sur l'obligation d'enregistrer et d'archiver;

Cosignataires: Addor, Aebi Andreas, Aebischer Matthias, Amaudruz, Amherd, Ammann, Amstutz, Arnold, Badran Jacqueline, Barrile, Brand, Brunner Toni, Büchel Roland, Buffat, Bühler, Burgherr, Burkart, Candinas, Carobbio Guscetti, Cassis, Chiesa, Clottu, de Courten, Dettling, Eichenberger, Estermann, Flückiger Sylvia, Frehner, Galladé, Geissbühler, Girod, Glanzmann, Glarner, Glauser, Gmür-Schönenberger, Golay, Gössi, Graf Maya, Graf-Litscher, Grin, Grossen Jürg, Grunder, Grüter, Guhl, Guldimann, Gysi, Hadorn, Hardegger, Häsler, Hausammann, Heer, Heim, Herzog, Hess Erich, Hess Hermann, Hess Lorenz, Humbel, Hurter Thomas, Imark, Jans, Keller-Inhelder, Knecht, Köppel, Landolt, Lohr, Markwalder, Matter, Moret, Müller Thomas, Munz, Müri, Naef, Nicolet, Nordmann, Nussbaumer, Pantani, Pardini, Pezzatti, Pieren, Portmann, Quadri, Regazzi, Reimann Lukas, Reimann Maximilian, Rickli Natalie, Rime, Rösti, Ruppen, Salzmann, Sauter, Schenker Silvia, Schmidt Roberto, Schneeberger, Schwander, Semadeni, Sollberger, Stamm, Steiert, Steinemann, Streiff, Tuena, Vitali, Vogler, Vogt, von Siebenthal, Walliser, Walter, Walti Beat, Wasserfallen Christian, Wobmann, Zanetti Claudio, Zuberbühler (112)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

25.01.2018 CSSS-CN. Donné suite
15.10.2018 CSSS-CE. Adhésion

1. Loi fédérale ...

267/18.411 *n* Giezendanner. Moteurs à combustion. Reprise par la Suisse des valeurs limites européennes d'oxyde d'azote et de gaz d'échappement (08.03.2018)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La Suisse harmonise ses valeurs d'oxyde d'azote et de gaz d'échappement avec les valeurs appliquées en Europe en ce qui concerne les moteurs à combustion (reprise des normes européennes).

Cosignataires: Addor, Aebi Andreas, Aeschi Thomas, Amaudruz, Ammann, Amstutz, Arnold, Bigler, Brand, Brunner Toni, Büchel Roland, Büchler Jakob, Buffat, Bühler, Burgherr, Burkart, Candinas, Chiesa, Clottu, de Courten, Dettling, Egloff, Estermann, Flückiger Sylvia, Frehner, Geissbühler, Glanzmann, Glarner, Glauser, Gmür Alois, Gmür-Schönenberger, Golay, Gössi, Grunder, Grüter, Gutjahr, Hausammann, Heer, Herzog, Hess Erich, Hess Lorenz, Hurter Thomas, Imark, Jauslin, Keller Peter, Keller-Inhelder, Knecht, Landolt, Müller Thomas, Müller Walter, Müri, Nicolet, Nidegger, Page, Pantani, Pezzatti, Pfister Gerhard, Pieren, Quadri, Regazzi, Reimann Lukas, Reimann Maximilian, Rickli Natalie, Rime, Ritter, Roduit, Rösti, Ruppen, Rutz Gregor, Salzmann, Schilliger, Schwander, Sollberger, Stahl, Stamm, Steinemann, Tuena, Vitali, von Siebenthal, Walliser, Walti Beat, Wasserfallen Christian, Wobmann, Zanetti Claudio, Zuberbühler (85)

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

268/18.433 *n* Glarner. Peine réellement à vie pour les auteurs de crimes particulièrement graves, car les victimes et leurs proches sont aussi affectés à vie (14.06.2018)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 86 du Code pénal (CP; RS 311.0) est complété comme suit:

Art. 86

...

Al. 6

Si le juge constate une faute particulièrement grave, il décide que, en cas de condamnation à vie, la libération conditionnelle au sens de l'alinéa 1 ne peut intervenir au plus tôt qu'après 30 ans. L'alinéa 4 n'est pas applicable.

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

x **269/18.420 *n* Glättli. Votations et élections. Garantir la confiance dans les résultats est un fondement de la démocratie** (16.03.2018)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative suivante:

On complétera la loi fédérale du 17 décembre 1976 sur les droits politiques (LDP) de la manière suivante:

Art. 1

Al. 1

Toutes les étapes essentielles à la tenue d'élections et de votations doivent pouvoir être vérifiées publiquement.

Al. 2

La procédure d'établissement des résultats d'une élection ou d'une votation doit pouvoir être vérifiée par les électeurs sans qu'ils disposent de connaissances spécialisées particulières.

Cosignataires: Addor, Bigler, Brand, Chevalley, Graf Maya, Grüter, Hess Lorenz, Müller Walter, Pardini, Reimann Lukas, Rutz Gregor, Steinemann, Wermuth, Zanetti Claudio, Zuberbühler (15)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

11.09.2018 Conseil national. Refusé de donner suite

270/14.453 *n* Gössi. Achat de nouveaux logements. Pour des règles contraignantes en matière de responsabilité (25.09.2014)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Le Code des obligations est modifié comme suit:

Art. 219

...

Al. 4

En cas de vente d'une part de copropriété d'un immeuble qui comporte une construction dont la partie prépondérante a moins d'un an, l'acheteur a le droit inaliénable d'obliger le vendeur à remédier à ses frais aux défauts de la construction s'il est possible de le faire sans dépenses excessives. Il doit signaler les défauts au vendeur dans les 60 jours qui suivent leur découverte.

Cosignataires: Binder, Brand, Egloff, Estermann, Fässler Daniel, Fehr Hans, Feller, Flückiger Sylvia, Freysinger, Gmür Alois, Hausammann, Heer, Herzog, Hiltpold, Keller Peter, Merlini, Müller Thomas, Noser, Perrinjaquet, Pezzatti, Portmann, Rickli Natalie, Rutz Gregor, Schibli, Schneeberger, Schwander, Stolz, Vitali, Walter, Walti Beat, Wasserfallen Christian (31)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

12.11.2015 CAJ-CN. Donné suite
02.02.2016 CAJ-CE. Adhésion
15.12.2017 Conseil national. Délai prolongé jusqu'à la session d'hiver 2019.

271/16.432 *n* Graf-Litscher. Principe de la transparence dans l'administration. Faire prévaloir la gratuité de l'accès aux documents officiels (27.04.2016)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Le droit pertinent est modifié de façon à rendre l'accès aux documents officiels libre d'émoluments, sauf exceptions dûment motivées, lorsque le coût qui en résulte pour l'administration est sans commune mesure avec l'intérêt public qu'il représente.

Cosignataires: Barrile, Flach, Friedl, Glättli, Grüter, Gysi, Hadorn, Hardegger, Heim, Jans, Marti, Meyer Mattea, Munz, Naef, Pardini, Piller Carrard, Reynard, Riklin Kathy, Schwaab, Seiler Graf, Semadeni, Steiert, Tornare, Wasserfallen Christian, Weibel, Wermuth (26)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

20.10.2016 CIP-CN. Donné suite

272/18.431 *n* Grin. Loi sur la circulation routière. Revenir à des sanctions en proportion avec les délits, afin d'éviter des conséquences dramatiques tant professionnelles que familiales (14.06.2018)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante.

La loi fédérale sur la circulation routière (LCR) est modifiée comme suit:

Art. 17

Al. 1

Le permis d'élève conducteur ou le permis de conduire retiré pour une durée déterminée en cas d'infraction légère ou moyennement grave peut être restitué si la personne concernée a suivi un des cours d'éducation routière reconnus par l'autorité. En cas de récidive au sens des articles 16a alinéa 2 et 16b alinéa 2 lettres b à f LCR, la durée minimale du retrait ne peut être réduite.

Al. 1bis

Le permis d'élève conducteur ou le permis de conduire retiré pour une durée déterminée en cas d'infraction grave ou de récidive peut être restitué au plus tôt trois mois avant l'expiration de la durée prescrite du retrait si la personne concernée a suivi un des cours d'éducation routière reconnus par l'autorité. La durée minimale de retrait du permis ne peut être réduite.

...

Cosignataires: Bauer, Buffat, Feller, Glauser, Gschwind, Heer, Nicolet, Page, Wehrli (9)

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

15.10.2018 CTT-CN. Donné suite

273/18.455 *n* Grossen Jürg. Accorder la qualité de personne exerçant une activité lucrative indépendante en tenant compte de la volonté des parties (27.09.2018)

L'article 12 de la loi fédérale sur la partie générale du droit des assurances sociales sera complété par le nouvel alinéa 3 suivant:

Art. 12

...

Al. 3

La distinction entre personnes exerçant une activité lucrative indépendante et salariés est établie en tenant compte du degré de subordination d'un point de vue organisationnel, du risque entrepreneurial et des éventuels accords passés entre les parties.

Cosignataires: Bäumle, Chevalley, Dobler, Flach, Frehner, Grüter, Landolt, Moser, Müller-Altermatt, Nantermod, Rutz Gregor, Weibel (12)

x **274/17.471 *n* Grüter. Moratoire sur le vote électronique** (21.09.2017)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

On modifiera la loi fédérale sur les droits politiques, notamment ses articles 5 et 8a, de telle sorte que les essais de vote électronique soient suspendus pendant une période qui sera fixée dans la loi, mais au moins pendant quatre ans. Les dispositions en la matière ne s'appliqueront pas aux systèmes prévus pour les Suisses de l'étranger.

Cosignataires: Aebi Andreas, Amstutz, Bigler, Burgherr, Clottu, Dettling, Estermann, Flückiger Sylvia, Giezendanner, Glarner, Glättli, Herzog, Hess Lorenz, Keller Peter, Müller Thomas, Müller Walter, Pieren, Ruppen, Rutz Gregor, Salzmann, Schwander, Sollberger, Stamm, Tuena, Vitali, Walliser, Walter, Zanetti Claudio, Zuberbühler (29)

CN *Commission des institutions politiques*

11.09.2018 Conseil national. Refusé de donner suite

275/17.407 *n* Gschwind. Pour un partenariat social moderne (06.03.2017)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi fédérale permettant d'étendre le champ d'application de la convention collective de travail sera adaptée aux réalités de l'économie d'aujourd'hui par la modification suivante de l'article 2:

Art. 2

L'extension ne peut être prononcée qu'aux conditions suivantes:

...

3. les employeurs et les travailleurs liés par la convention doivent respectivement former la majorité des employeurs et des travailleurs auxquels le champ d'application de la convention doit être étendu, et les employeurs liés par la convention doivent en outre occuper la majorité de tous les travailleurs. Lorsque des circonstances particulières le justifient, il peut être exceptionnellement dérogé à la règle exigeant la majorité des travailleurs liés par la convention;

3.bis lorsque les employeurs liés par la convention ne forment pas une majorité, mais représentent au moins 35 pour cent des employeurs, ils doivent occuper au moins 65 pour cent de tous les travailleurs. Si la proportion d'employeurs liés se situe entre 35 et 50 pour cent, la majorité de travailleurs requise est diminuée dans la même mesure, entre 65 et 50 pour cent. Dans ce cas, la décision d'extension ne peut porter que sur des éléments directement en rapport avec les conditions de travail, à savoir la rémunération minimale et la durée du travail correspondante, les contributions aux frais d'exécution, les contrôles paritaires et les sanctions à l'encontre des employeurs et des travailleurs fautifs, en particulier les peines conventionnelles et les frais de contrôle;

3.ter en cas de requête au sens de l'article 1a, les employeurs liés par la convention doivent occuper au moins 50 pour cent de tous les travailleurs;

...

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

23.04.2018 CER-CN. Donné suite

276/16.496 *n* Guhl. Violence ou menace contre les autorités et les fonctionnaires. Adaptation des peines prévues à l'article 285 CP (16.12.2016)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Le Code pénal sera modifié comme suit:

Art. 285 CP

Violence ou menace contre les autorités et les fonctionnaires

1. Celui qui, en usant de menace, aura empêché une autorité, un membre d'une autorité ou un fonctionnaire de faire un acte entrant dans ses fonctions, les aura contraints à faire un tel acte ou se sera livré à des voies de fait sur eux pendant qu'ils y procédaient, sera puni d'une peine privative de liberté de trois ans au plus ou d'une peine pécuniaire. Si l'auteur a usé de violence, il sera puni d'une peine privative de liberté de trois jours au moins. Les employés des entreprises définies par la loi du 20 décembre 1957 sur les chemins de fer, la loi du 20 mars 2009 sur le transport de voyageurs et la loi du 19 décembre 2008 sur le transport ferroviaire de marchandises ainsi que les employés des organisations mandatées conformément à la loi fédérale du 18 juin 2010 sur les organes de sécurité des entreprises de transports publics et pourvues d'une autorisation de l'Office fédéral des transports sont également considérés comme des fonctionnaires.

2. Si l'infraction a été commise par une foule ameutée, tous ceux qui auront pris part à l'attroupement seront punis d'une peine privative de liberté de trois ans au plus ou d'une peine pécuniaire.

Ceux d'entre eux qui auront commis des violences contre les propriétés seront punis d'une peine privative de liberté de trois ans au plus ou d'une peine pécuniaire de 90 jours-amende au moins. Ceux d'entre eux qui auront commis des violences contre des personnes seront punis d'une peine privative de liberté de trois jours au moins.

3. En cas de récidive qualifiée et spécifique, le juge peut imposer une peine pouvant aller jusqu'au double de la peine maximale prévue.

Cosignataires: Büchler Jakob, Burkart, Campell, Flückiger Sylvia, Galladé, Gasche, Geissbühler, Giezendanner, Gmür Alois, Grunder, Hess Lorenz, Jauslin, Landolt, Müller Walter, Müller-Altermatt, Rickli Natalie, Romano, Rutz Gregor, Seiler Graf, Vogler, Zuberbühler (21)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

23.02.2018 CAJ-CN. Donné suite

x **277/17.419 *n* Guhl. Traiter les interventions dans un délai raisonnable** (16.03.2017)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi sur l'Assemblée fédérale (loi sur le Parlement, LParl) ou les règlements pertinents seront modifiés afin que les interventions déposées par les députés soient généralement traitées dans un délai maximal de un an à compter de la date de leur dépôt.

Cosignataires: Ammann, Campell, Dobler, Flach, Fricker, Gasche, Grüter, Hausammann, Schneider Schüttel, Vogler, Walti Beat (11)

CN *Commission des institutions politiques*

10.09.2018 Conseil national. Refusé de donner suite

278/17.482 *n* Guhl. Système de santé. Transmission systématique d'une copie de la facture au patient (29.09.2017)

Conformément aux articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) est modifiée de manière à ce que l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) ait la compétence de sanctionner les fournisseurs de prestations qui ne respectent pas l'obligation de transmettre une copie de la facture à l'assuré dans le système du tiers payant.

Cosignataires: Brand, de Courten, Frehner, Fricker, Hadorn, Häsler, Humbel, Jauslin, Lohr, Pezzatti, Semadeni, Weibel (12)

CN *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

279/17.476 *n* Hardegger. Rénovations dans les immeubles en copropriété. Eviter les blocages (27.09.2017)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 712m du Code civil sera modifié comme suit:

Art. 712m

Al. 1

Outre celles qui sont mentionnées dans d'autres dispositions, l'assemblée des copropriétaires a notamment les attributions suivantes:

...

Ch. 5

décider la création d'un fonds de rénovation obligatoire pour les travaux d'entretien et de réfection, le montant des versements et le règlement de gestion du fonds de rénovation;

...

Cosignataires: Aebischer Matthias, Allemann, Ammann, Barrile, Bigler, Birrer-Heimo, Carobbio Guscetti, Chevalley, Feri Yvonne, Friedl, Graf-Litscher, Guhl, Gysi, Heim, Kiener Nellen, Maire Jacques-André, Marti, Mazzone, Müller-Altermatt, Munz, Naef, Schneider Schüttel, Schwander, Seiler Graf, Semadeni, Sommaruga Carlo, Tornare, Tschäppät (28)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

280/07.486 *n* Heim. Organisation nationale pour l'assurance-qualité et la sécurité des patients (05.10.2007)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Il faut fixer dans la législation les conditions nécessaires à la création d'une organisation nationale pour l'assurance-qualité et la sécurité des patients, qui mettra au point des instruments et des stratégies validés scientifiquement propres à garantir l'élaboration d'une politique nationale de la qualité dans le domaine de la santé, qui assurera la coordination et l'évaluation des stratégies et qui élaborera les bases d'un système transparent en termes de qualité des résultats et de sécurité des patients.

Cosignataires: Aubert, Berberat, Bernasconi, Carobbio Guscetti, Daguet, Donzé, Dormond Béguelin, Favre Charles, Fehr Jacqueline, Frösch, Galladé, Garbani Valérie, Graf-Litscher, Günter, Gysin Remo, Hany, Hofmann Urs, Hubmann, Jermann, John-Calame, Kohler Pierre, Lang, Marty Kälin, Maury Pasquier, Meyer Thérèse, Müller-Hemmi, Nordmann, Pedrina, Rechsteiner Paul, Rechsteiner-Basel, Rennwald, Rey Jean-Noël, Robbiani, Rossini, Schelbert, Schenker Silvia, Steiert, Stöckli, Stump, Teuscher, Thanei, Tschümperlin, Vischer Daniel, Vollmer, Wehrli, Widmer Hans (46)

CN *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

281/17.483 *n* Herzog. Allocations familiales ajustées au pouvoir d'achat (29.09.2017)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi sur les allocations familiales (LAFam) est modifiée de sorte que, comme pour l'assurance-chômage, les allocations pour enfant et les allocations de formation professionnelle soient calculées en fonction du pouvoir d'achat pour les enfants vivant dans l'UE. Le minimum prévu à l'article 5 LAFam doit être réduit de 100 francs. Parallèlement on introduira un supplément de 100 francs pour compenser le désavantage en termes de pouvoir d'achat subi par les familles ayant des enfants domiciliés en Suisse. Pour les allocations pour enfant, c'est le domicile de l'enfant au moment du versement qui sera déterminant. Pour les allocations de formation professionnelle, un supplément sera dû si l'enfant concerné a été domicilié en Suisse pendant au moins cinq ans au cours des dix dernières années.

Cosignataires: Aebi Andreas, Aeschi Thomas, Amaudruz, Amstutz, Brand, Brunner Toni, de Courten, Dettling, Egloff, Estermann, Flückiger Sylvia, Frehner, Geissbühler, Giezendanner, Glarner, Grin, Grüter, Hausammann, Hess Lorenz, Keller Peter, Keller-Inhelder, Knecht, Köppel, Martullo, Matter, Müller Thomas, Müri, Nidegger, Pezzatti, Reimann Lukas, Rösti, Rutz Gregor, Salzmann, Schwander, Sollberger, Stamm, Steinemann, Vogt, von Siebenthal, Walter, Weibel, Wobmann, Zanetti Claudio, Zuberbühler (44)

CN *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

282/16.405 *n* Hess Erich. Mise en réseau de tous les registres des poursuites (10.03.2016)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

On créera les bases légales permettant au moyen d'une requête auprès d'un office du registre des poursuites d'obtenir sur une personne toutes les informations sur les poursuites ouvertes, en Suisse, à son encontre et les actes de défaut de biens qui la concernent.

Cosignataires: Addor, Aebi Andreas, Aeschi Thomas, Amaudruz, Amstutz, Arnold, Bäumle, Béglé, Bertschy, Bigler, Brand, Brunner Toni, Büchel Roland, Büchler Jakob, Buffat, Bühler, Burgherr, Burkart, Campell, Candinas, Cassis, Chiesa, Clottu, de Courten, Dettling, Dobler, Egloff, Estermann, Fässler Daniel, Feller, Flückiger Sylvia, Frehner, Fricker, Gasche, Geissbühler, Giezendanner, Girod, Glanzmann, Glarner, Glauser, Gmür Alois, Golay, Grin, Grossen Jürg, Grunder, Grüter, Gschwind, Guhl, Häsler, Hausammann, Heer, Herzog, Hess Lorenz, Humbel, Imark, Ingold, Keller Peter, Keller-Inhelder, Knecht, Köppel, Landolt, Lohr, Lüscher, Matter, Merlini, Moser, Müller Thomas, Müri, Nantermod, Nicolet, Nidegger, Page, Pantani, Pezzatti, Pfister Gerhard, Pieren, Quadranti, Quadri, Regazzi, Reimann Lukas, Reimann Maximilian, Rickli Natalie, Rime, Romano, Rösti, Ruppen, Rutz Gregor, Salzmann, Schneeberger, Schwander, Stamm, Steinemann, Streiff, Tuena, Vogt, von Siebenthal, Walliser, Walter, Wasserfallen Christian, Weibel, Wobmann, Zanetti Claudio, Zuberbühler (103)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

03.11.2016 CAJ-CN. Donné suite
26.10.2017 CAJ-CE. Ne pas donner suite

283/17.479 *n* Hess Erich. Imposer la TVA à partir d'un chiffre d'affaires de 150 000 francs (28.09.2017)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Les entreprises ayant leur siège en Suisse seront assujetties à la TVA si elles réalisent un chiffre d'affaires supérieur ou égal à 150 000 francs.

Cosignataires: Addor, Aebi Andreas, Aeschi Thomas, Amaudruz, Ammann, Amstutz, Arnold, Bauer, Bäumle, Béglé, Bigler, Brand, Brunner Toni, Büchel Roland, Büchler Jakob, Buffat, Bühler, Bulliard, Burgherr, Burkart, Buttet, Campell, Chiesa, Clottu, de Courten, Dettling, Egger, Egloff, Estermann, Feller, Fiala, Flückiger Sylvia, Frehner, Giezendanner, Glanzmann, Glarner, Glauser, Gmür Alois, Golay, Gössi, Grin, Grossen Jürg, Grunder, Grüter, Guhl, Hausammann, Heer, Herzog, Hess Hermann, Hess Lorenz, Hiltpold, Humbel, Hurter Thomas, Imark, Keller Peter, Keller-Inhelder, Knecht, Köppel, Landolt, Marchand-Balet, Martullo, Matter, Moret, Müller Thomas, Müller Walter, Müri, Nantermod, Nicolet, Nidegger, Page, Pantani, Pezzatti, Pfister Gerhard, Pieren, Portmann, Quadri, Regazzi, Reimann Lukas, Reimann Maximilian, Rickli Natalie, Rime, Rösti, Ruppen, Rutz Gregor, Salzmann, Schmid-Federer, Schneeberger, Schwander, Siegenthaler, Sollberger, Stamm, Steinemann, Tuena, Vogt, von Siebenthal, Walliser, Walter, Wasserfallen Christian, Wehrli, Wobmann, Zanetti Claudio, Zuberbühler (102)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

284/17.503 *n* Hess Erich. Dispositions non équivoques applicables à la naturalisation facilitée (06.12.2017)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 26 de la loi sur la nationalité (LN; RS 141.0) est complété par les alinéas suivants:

Art. 26

...

Al. 3

La naturalisation est notamment refusée à quiconque:

a. a été condamné pour un crime par un jugement entré en force ou a été condamné par un jugement entré en force à une peine privative de liberté de deux ans au moins pour une infraction;

b. bénéficie des prestations de l'aide sociale ou n'a pas entièrement remboursé les prestations perçues;

c. ne peut justifier de bonnes connaissances d'une langue officielle;

d. ne peut justifier de bonnes connaissances des institutions suisses et cantonales et de leur histoire.

Al. 4

Nul ne peut se prévaloir d'un droit à la naturalisation.

Cosignataires: Addor, Aebi Andreas, Aeschi Thomas, Amaudruz, Amstutz, Arnold, Brand, Brunner Toni, Büchel Roland, Büchler Jakob, Buffat, Bühler, Burgherr, Chiesa, Clottu, de Courten, Dettling, Egloff, Estermann, Flückiger Sylvia, Frehner, Geissbühler, Giezendanner, Glarner, Glauser, Gmür Alois, Grin, Grüter, Gutjahr, Hausammann, Heer, Herzog, Hess Lorenz, Hurter Thomas, Imark, Keller Peter, Keller-Inhelder, Knecht, Köppel, Martullo, Matter, Müller Leo, Müri, Nicolet, Page, Pantani, Pfister Gerhard, Pieren, Quadri, Reimann Lukas, Reimann Maximilian, Rickli Natalie, Rime, Ritter, Rösti, Ruppen, Rutz Gregor, Salzmann, Schwander, Sollberger, Stahl, Stamm, Steinemann, Tuena, Vogt, von Siebenthal, Walliser, Wobmann, Zanetti Claudio, Zuberbühler (70)

CN *Commission des institutions politiques*

285/18.415 *n* Hess Erich. Plafonner l'aide sociale pour les étrangers (15.03.2018)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi fédérale sur les étrangers (LEtr) sera modifiée comme suit:

Art. 62

...

Al. 3

En cas de perception de prestations de l'aide sociale d'un montant supérieur à 50 000 francs, l'autorisation de séjour est irrévocablement retirée et n'est plus prolongée.

Art. 63

...

Al. 4

En cas de perception de prestations de l'aide sociale d'un montant supérieur à 80 000 francs, l'autorisation d'établissement est irrévocablement retirée et n'est plus prolongée.

Cosignataires: Addor, Amstutz, Arnold, Brunner Toni, Buffat, Bühler, Burgherr, Chiesa, Clottu, de Courten, Dettling, Estermann, Flückiger Sylvia, Frehner, Giezendanner, Glarner, Glauser, Grüter, Hausammann, Heer, Herzog, Imark, Köppel, Matter, Nicolet, Pantani, Quadri, Reimann Lukas, Reimann Maximilian, Rickli Natalie, Ruppen, Rutz Gregor, Salzmann, Stamm, Steinemann, von Siebenthal, Walliser, Wobmann, Zanetti Claudio (39)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

286/18.447 *n* Hess Erich. Dépassement par la droite sur les autoroutes. Amendes d'ordre uniquement (25.09.2018)

Le dépassement par la droite sur les autoroutes et les semi-autoroutes sera poursuivi dans le cadre d'une procédure relative aux amendes d'ordre.

Cosignataires: Amstutz, Brunner Toni, Bühler, de Courten, Dettling, Frehner, Giezendanner, Glarner, Imark, Reimann Lukas, Rösti, Sollberger, Steinemann, Tuena, von Siebenthal, Zanetti Claudio, Zuberbühler (17)

287/09.528 *n* Humbel. Financement moniste des prestations de soins (11.12.2009)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Un système de financement moniste sera introduit, par le biais d'une modification de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal). Afin que les cantons puissent garder le contrôle des moyens publics, le système en question respectera notamment les points suivants:

1. Les moyens publics seront consacrés à la formation et au perfectionnement du personnel médical, à la compensation des risques, aux prestations de santé publique et d'intérêt général, de même qu'à la réduction des primes d'assurance-maladie.

2. La part du financement public des prestations couvertes par l'assurance de base sera fixée et adaptée au renchérissement des prestations de santé.

3. Toutes les prestations hospitalières ou ambulatoires inscrites dans la LAMal seront financées par les assureurs-maladie.

Cosignataires: Borer, Bortoluzzi, Cassis, Egger, Favre Charles, Fiala, Gilli, Glanzmann, Gysin, Häberli-Koller, Kleiner, Loepfe, Müller Philipp, Parmelin, Scherer, Schmid-Federer, Stahl, Triponez, Wehrli (19)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

18.02.2011 CSSS-CN. Donné suite
15.11.2011 CSSS-CE. Adhésion
13.12.2013 Conseil national. Délai prolongé jusqu'à la session d'hiver 2015.
18.12.2015 Conseil national. Délai prolongé jusqu'à la session d'hiver 2017.
15.12.2017 Conseil national. Délai prolongé jusqu'à la session d'hiver 2019.

288/15.419 *n* Humbel. Garantir la qualité et imposer la transparence dans l'offre de soins (19.03.2015)

Conformément aux articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) est modifiée de manière à ce que la qualité des prestations soit aussi un facteur déterminant pour la détermination des prix dans le domaine ambulatoire.

Cosignataires: Amherd, Bortoluzzi, Brand, Candinas, Cassis, de Courten, Frehner, Glanzmann, Gmür Alois, Heim, Hess Lorenz, Ingold, Kessler, Lohr, Lustenberger, Moret, Pezzatti, Pfister Gerhard, Riklin Kathy, Schmid-Federer, Steiert, Weibel (22)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

20.01.2016 CSSS-CN. Donné suite
21.03.2016 CSSS-CE. Adhésion
15.06.2018 Conseil national. Délai prolongé jusqu'à la session d'été 2020.

289/16.419 *n* Humbel. Dispositifs médicaux figurant sur la liste des moyens et appareils. Instaurer la concurrence sur les prix (17.03.2016)

Conformément aux articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) est modifiée de manière à ce que les prix des dispositifs médicaux figurant sur la liste des moyens et appareils (LiMA) puissent être négociés entre les fournisseurs de prestations, les fabricants ou fournisseurs d'une part et les assureurs (ou leurs fédérations) ou les centrales d'achat d'autre part.

Cosignataires: Amherd, Candinas, Cassis, de Courten, Fässler Daniel, Frehner, Gmür Alois, Heim, Hess Lorenz, Lohr, Müri, Pezzatti, Pfister Gerhard, Riklin Kathy, Schmid-Federer, Steiert (16)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

12.05.2017 CSSS-CN. Donné suite
26.10.2017 CSSS-CE. Adhésion

290/12.502 *n* Hutter Markus. Droit du contrat d'entreprise. Pour des délais de réclamation équitables (14.12.2012)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi fédérale du 30 mars 1911 complétant le Code civil suisse (Livre cinquième: Droit des obligations) sera modifiée comme suit:

Art. 370 Acceptation de l'ouvrage

...

Al. 3

Si les défauts ne se manifestent que plus tard, le maître est tenu de les signaler à l'entrepreneur dans les 60 jours qui suivent le moment où il en a connaissance; sinon, l'ouvrage est tenu pour accepté avec ces défauts.

Cosignataires: Baader Caspar, Bäumle, Binder, Blocher, Brand, Candinas, Caroni, Egloff, Fässler Hildegard, Fehr Hans, Feller,

Fischer Roland, Flach, Fluri, Gasser, Germanier, Gmür Alois, Gössi, Knecht, Landolt, Leutenegger Filippo, Müller Philipp, Müller Thomas, Noser, Pelli, Pezzatti, Pfister Gerhard, Regazzi, Ribaux, Riklin Kathy, Rutz Gregor, Schilliger, Schneeberger, Stahl, Vitali, Walter, Wandfluh, Wasserfallen Christian, Weibel, Ziörjen (40)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

25.10.2013 CAJ-CN. Donné suite
03.07.2014 CAJ-CE. Adhésion
30.09.2016 Conseil national. Le délai imparti est prorogé de 2 ans, soit jusqu'à la session d'automne 2018.
28.09.2018 Conseil national. Le délai imparti est prorogé de 2 ans, soit jusqu'à la session d'automne 2020.

291/18.421 *n* Jans. Inscrire dans la loi la recherche agronomique adaptée au site (16.03.2018)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 114 (Stations de recherches) alinéa 1 de la loi sur l'agriculture (LAgr) doit être modifié:

"La Confédération peut gérer des stations de recherches agronomiques" sera remplacé par "La Confédération gère des stations de recherches agronomiques".

Cosignataires: Aebischer Matthias, Amherd, Bertschy, Birrer-Heimo, Bourgeois, Campell, Crottaz, Friedl, Graf Maya, Guhl, Gysi, Hadorn, Hardegger, Hausammann, Leutenegger Oberholzer, Munz, Nicolet, Ritter, Schenker Silvia (19)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

292/18.456 *n* Jans. La diversité à la place de la concentration. Garantir une production de programmes par la SSR qui soit décentralisée (27.09.2018)

On complétera l'art. 27 de la loi sur la radio et la télévision de la manière suivante:

Nouvel al. 2:

"Dans le domaine de l'information dans la région linguistique germanophone, la SSR produit la majeure partie de ses offres audiovisuelles sur le site de Zurich et la majeure partie de ses offres audio sur le site de Berne; dans la région linguistique francophone, elle produit la majeure partie de ses offres audiovisuelles sur le site de Genève et la majeure partie de ses offres audio sur le site de Lausanne."

Par ailleurs, le nouvel al. 2 de l'art. 27 sera repris par analogie dans la nouvelle loi fédérale sur les médias électroniques (LME), dont il deviendra l'al. 7 de l'art. 25, intitulé "Conception en fonction des régions linguistiques".

Cosignataires: Gysi, Hardegger, Schenker Silvia, Wermuth (4)

293/15.451 *n* Joder. Renforcer les Commissions de gestion (18.06.2015)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Les bases légales doivent être adaptées de sorte que les Commissions de gestion puissent exercer la haute surveillance sur la gestion au sens de l'article 26 de la loi sur le Parlement de manière plus efficace, plus rapide, plus efficiente et dans la meilleure coordination possible avec les autres organes de surveillance de la Confédération.

Cosignataires: Bernasconi, Borer, Clottu, Giezendanner, Graber Jean-Pierre, Grin, Heim, Kessler, Knecht, Lustenberger, Schibli, Schneeberger, Veillon, Wasserfallen Christian (14)

CN/CE *Commission de gestion*

19.11.2015 CdG-CN. Donné suite
26.02.2016 CdG-CE. Adhésion
16.03.2018 Conseil national. Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session de printemps 2020.

294/12.495 *n* Jositsch. Détention provisoire en cas de risque de récidive qualifié (12.12.2012)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 221 du Code de procédure pénale (CPP) est modifié de manière à ce que la détention provisoire puisse également être ordonnée en cas de risque de récidive qualifié, c'est-à-dire lorsqu'il y a sérieusement lieu de craindre que le prévenu commette une grave infraction et que la procédure en cours porte sur un crime ou un délit du même genre.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Fehr Hans-Jürg, Schneider Schüttel, Sommaruga Carlo (4)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

24.10.2013 CAJ-CN. Donné suite
10.02.2014 CAJ-CE. Adhésion
18.03.2016 Conseil national. Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session d'hiver 2018.

295/12.497 *n* Jositsch. Décisions de mise en détention. Personnes habilitées à recourir (12.12.2012)

Conformément aux articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Le Code de procédure pénale est modifié comme suit:

Art. 222

Le détenu et le ministère public peuvent attaquer devant l'autorité de recours les décisions ordonnant une mise en détention provisoire ou une mise en détention pour des motifs de sûreté ou encore la prolongation ou le terme de cette détention. L'article 233 est réservé.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Fehr Hans-Jürg, Hadorn, Schneider Schüttel, Sommaruga Carlo (5)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

24.10.2013 CAJ-CN. Donné suite
15.05.2014 CAJ-CE. Adhésion
18.03.2016 Conseil national. Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session d'hiver 2018.

296/13.411 *n* Kessler. Remboursement des médicaments onéreux. Empêcher une sélection des risques (14.03.2013)

Conformément aux articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi fédérale sur l'assurance-maladie est modifiée comme suit:

Art. 42 Principe

Al. 1

Sauf convention contraire entre les assureurs et les fournisseurs de prestations, l'assuré est le débiteur de la rémunération envers le fournisseur de prestations. L'assuré a, dans ce cas, le droit d'être remboursé par son assureur (système du tiers garant). En dérogation à l'article 22 alinéa 1 LPGA, ce droit peut être cédé au fournisseur de prestations.

Al. 2

Assureurs et fournisseurs de prestations peuvent convenir que l'assureur est le débiteur de la rémunération (système du tiers payant). En dérogation à l'alinéa 1, l'assureur est le débiteur de sa part de rémunération en cas de traitement hospitalier et pour les médicaments.

...

Cosignataires: Bäumle, Bertschy, Böhni, Bortoluzzi, Cassis, Chevalley, Fehr Jacqueline, Fischer Roland, Flach, Gasser, Gilli, Grossen Jürg, Heim, Hess Lorenz, Lohr, Maier Thomas, Moret, Moser, Schenker Silvia, Weibel (20)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

22.01.2014 CSSS-CN. Donné suite
04.04.2014 CSSS-CE. Adhésion
17.06.2016 Conseil national. Délai prolongé jusqu'à la session d'été 2018.
15.06.2018 Conseil national. Délai prolongé jusqu'à la session d'été 2020.

297/15.434 *n* (Kessler) Weibel. Octroyer le congé de maternité au père en cas de décès de la mère (08.06.2015)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi sur les allocations pour perte de gain et le Code des obligations seront modifiés afin que le congé de maternité de 14 semaines soit octroyé intégralement au père, en cas de décès de la mère, dans les 14 semaines qui suivent la naissance de l'enfant.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Bäumle, Bernasconi, Bertschy, Binder, Böhni, Brand, Büchel Roland, Büchler Jakob, Candinas, Carobbio Guscetti, Caroni, Cassis, Chevalley, Chopard-Acklin, Darbellay, Fehr Hans, Fiala, Fischer Roland, Flach, Fluri, Fridez, Friedl, Gasche, Gasser, Geissbühler, Gilli, Glättli, Graber Jean-Pierre, Graf Maya, Grossen Jürg, Gschwind, Guhl, Gysi, Hardegger, Hassler, Heim, Hess Lorenz, Humbel, Ingold, Jans, Joder, Jositsch, Landolt, Leuenberger-Genève, Lohr, Lustenberger, Mahrer, Maier Thomas, Masshardt, Moret, Moser, Müller Thomas, Müller Walter, Munz, Neirynck, Pfister Gerhard, Quadranti, Reimann Lukas, Reimann Maximilian, Rytz Regula, Schelbert, Schmid-Federer, Schneider Schüttel, Schwaab, Steiert, Stolz, Streiff, Thorens Goumaz, Trede, Tschümperlin, van Singer, Vischer Daniel, Vogler, Weibel (75)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

03.12.2015 L'objet est repris
22.06.2016 CSSS-CN. Donné suite
30.08.2016 CSSS-CE. Adhésion
28.09.2018 Conseil national. Le délai imparti est prorogé de 2 ans, soit jusqu'à la session d'automne 2020.

298/18.414 *n* Kiener Nellen. Dénonciation spontanée non punissable. Certains articles de loi peuvent être abrogés (15.03.2018)

Me fondant sur les art. 160, al. 1, de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative suivante:

Les articles sur la dénonciation spontanée non punissable introduits dans la LIFD et dans la LHID par la loi fédérale du 20 mars 2008 seront abrogés.

Cosignataires: Bendahan, Birrer-Heimo, Brélaz, Crottaz, Friedl, Hadorn, Heim, Jans, Meyer Mattea, Molina, Munz, Pardini, Reynard, Schenker Silvia, Semadeni, Sommaruga Carlo, Tornare (17)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

299/16.500 *n* Knecht. Analyse obligatoire de la qualité de la réglementation dans le rapport explicatif destiné à la consultation (16.12.2016)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi sur la consultation sera complétée par une disposition prévoyant que les rapports explicatifs envoyés en consultation devront comprendre une analyse de la qualité de la réglementation prévue, analyse qui traitera les questions suivantes:

1. La défaillance du marché qu'il y a lieu de corriger a-t-elle été clairement identifiée et décrite avec précision?

2. Les buts visés par la réglementation ont-ils été définis de manière suffisante?

3. Y a-t-il un lien clair entre la réglementation proposée et le but visé?

4. A-t-on, lors du recours à des expertises, pris en considération tout le savoir-faire scientifique existant?

5. La réglementation proposée est-elle compréhensible, transparente, vérifiable et bon marché?

6. D'autres solutions conformes aux règles du marché ont-elles été examinées?

7. La réglementation proposée entraîne-t-elle un transfert de la gestion du risque et du capital de l'entreprise vers le régulateur?

8. La réglementation existante ou proposée crée-t-elle une incitation à l'autoréglementation?

9. La réglementation existante ou proposée laisse-t-elle une marge de manoeuvre suffisante pour une concurrence entre régulateurs?

Cosignataires: Addor, Aebi Andreas, Arnold, Bigler, Brand, Büchel Roland, Buffat, Bühler, Burgherr, Burkart, Clottu, de Courten, Egloff, Estermann, Flückiger Sylvia, Frehner, Giezendanner, Glarner, Glauser, Gmür Alois, Golay, Grin, Grunder, Grüter, Guhl, Hausammann, Heer, Herzog, Hess Lorenz, Imark, Jauslin, Keller Peter, Keller-Inhelder, Martullo, Müller Thomas, Müri, Nicolet, Nidegger, Page, Pantani, Pezzatti, Quadri, Reimann Lukas, Reimann Maximilian, Rime, Ritter, Rösti, Ruppen, Schneeberger, Sollberger, Stamm, Steinemann, Tuena, Walliser, Wobmann, Zanetti Claudio, Zuberbühler (57)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

11.01.2018 CIP-CN. Donné suite
11.10.2018 CIP-CE. Adhésion

300/17.499 *n* Köppel. Principe de la transparence des séances du Conseil fédéral (27.11.2017)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi sur l'organisation du gouvernement et de l'administration (LOGA) sera modifiée comme suit:

Art. 10a Porte-parole du Conseil fédéral

Abrogé

Art. 21 Principe de la transparence

Les délibérations du Conseil fédéral ainsi que la procédure de corapport sont publiques, dans la mesure où aucun intérêt privé ou relevant de la sécurité publique ne s'y oppose.

CN *Commission des institutions politiques*

301/17.505 *n* Köppel. Diviser par deux les indemnités allouées aux parlementaires (11.12.2017)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi sur les moyens alloués aux parlementaires (LMAP) et l'ordonnance de l'Assemblée fédérale relative à la loi sur les moyens alloués aux parlementaires (OMAP) sont modifiées comme suit:

Art. 2 LMAP, indemnité annuelle versée au titre de la préparation des travaux parlementaires: 13 000 francs imposables.

Art. 3 et 8 LMAP, indemnités journalières: 220 francs imposables.

Art. 9 LMAP, indemnités versées aux présidents de commission: 220 francs imposables.

Art. 9 LMAP, indemnités versées aux rapporteurs: 110 francs imposables.

Art. 11 LMAP et art. 9 OMAP, supplément pour les présidents: 22 000 francs non imposables.

Art. 11 LMAP et art. 9 OMAP, supplément pour les vice-présidents: 5500 francs non imposables.

CN *Bureau*

302/18.451 *n* Landolt. La diversité à la place de la concentration. Garantir une production de programmes par la SSR qui soit décentralisée (27.09.2018)

On complétera l'article 27 de la loi sur la radio et la télévision de la manière suivante:

Nouvel alinéa 2:

"Dans le domaine de l'information dans la région linguistique germanophone, la SSR produit la majeure partie de ses offres audiovisuelles sur le site de Zurich et la majeure partie de ses offres audio sur le site de Berne; dans la région linguistique francophone, elle produit la majeure partie de ses offres audiovisuelles sur le site de Genève et la majeure partie de ses offres audio sur le site de Lausanne."

Par ailleurs, le nouvel alinéa 2 de l'article 27 sera repris par analogie dans la nouvelle loi fédérale sur les médias électroniques (LME), dont il deviendra l'alinéa 7 de l'article 25, intitulé "Conception en fonction des régions linguistiques".

Cosignataires: Campell, Guhl, Quadranti, Siegenthaler (4)

303/12.419 *n* Leutenegger Filippo. Whistleblowing. Admettre la licéité d'un acte délictueux commis au nom de la sauvegarde d'intérêts supérieurs (15.03.2012)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Le Code pénal est modifié de façon à reconnaître la licéité d'un acte délictueux s'il est commis pour sauvegarder des intérêts supérieurs et s'il reste circonscrit aux limites de la proportionnalité, en l'occurrence du signalement par un lanceur d'alerte de faits répréhensibles (ou "whistleblowing").

Cosignataires: Caroni, Flach, Hardegger, Jositsch, Kiener Nellen, Leutenegger Oberholzer, Lüscher, Rickli Natalie, Schwaab, Sommaruga Carlo, Stamm, Vogler (12)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

23.05.2013 CAJ-CN. Donné suite
09.01.2014 CAJ-CE. Adhésion
18.03.2016 Conseil national. Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session de printemps 2018.
16.03.2018 Conseil national. Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session de printemps 2020.

304/16.409 *n* Leutenegger Oberholzer. Procédure de désignation du Préposé fédéral à la protection des données et à la transparence (15.03.2016)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi fédérale sur la protection des données (LPD) et, si nécessaire, la loi sur le Parlement (LParl) sont modifiées de façon à donner à l'Assemblée fédérale (Chambres réunies) la compétence d'élire désormais le Préposé fédéral à la protection des données et à la transparence (PFPDT), et non plus seulement d'approuver sa nomination par le Conseil fédéral.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Amarelle, Hadorn, Hardegger, Jans, Kiener Nellen, Marra, Munz, Piller Carrard, Schwaab, Sommaruga Carlo, Steiert (12)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

20.01.2017 CIP-CN. Donné suite
31.03.2017 CIP-CE. Adhésion

305/16.438 *n* Leutenegger Oberholzer. Entreprises fédérales et entreprises liées à la Confédération. Pour des rétributions appropriées et pour la fin des salaires excessifs (02.06.2016)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

On inscrira dans la législation la règle en vertu de laquelle toutes les rémunérations que les entreprises fédérales ou les entreprises liées à la Confédération versent aux membres de leur conseil d'administration et à toutes les personnes chargées de la gestion (direction) doivent être appropriées. Les rémunérations des personnes chargées de la gestion et des membres du conseil d'administration doivent avoir un rapport approprié avec la tâche à accomplir, avec la situation de la société et avec les traitements versés au personnel. Le salaire le plus élevé des membres de la direction d'une entreprise fédérale ou d'une entreprise liée à la Confédération ne doit pas dépasser le traitement brut d'un conseiller fédéral.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Feri Yvonne, Friedl, Jans, Munz, Nordmann, Nussbaumer, Pardini, Reynard, Schenker Silvia, Semadeni, Wermuth (12)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

20.01.2017 CIP-CN. Donné suite
15.05.2017 CIP-CE. Ne pas donner suite
11.09.2017 Conseil national. Donné suite
18.01.2018 CIP-CE. Adhésion

x **306/18.409 *n* Leutenegger Oberholzer. Transparence des salaires pour promouvoir l'égalité salariale** (07.03.2018)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La transparence des salaires facilite la mise en oeuvre de l'égalité salariale entre hommes et femmes. Il faut donc prendre des mesures afin d'assurer cette transparence. Le Code des obligations, et le cas échéant d'autres lois, seront adaptés afin que les salaires des employés puissent être rendus publics.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Arslan, Barrile, Bertschy, Birrer-Heimo, Carobbio Guscetti, Feri Yvonne, Friedl, Graf Maya, Graf-Litscher, Gysi, Hadorn, Hardegger, Heim, Jans, Kiener Nellen, Maire Jacques-André, Masshardt, Meyer Mattea, Munz, Naef, Nussbaumer, Pardini, Reynard, Schenker Silvia, Schneider Schüttel, Seiler Graf, Sommaruga Carlo, Tornare (29)

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

20.09.2018 Conseil national. Refusé de donner suite

307/12.409 *n* Lohr. Contribution d'assistance. Rémunération des prestations d'aide fournies par des proches (14.03.2012)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La LAI sera modifiée de telle sorte que les prestations d'aide fournies par des proches soient rémunérées à hauteur de 80 pour cent au maximum, dans le cadre de la contribution d'assistance.

Cosignataires: Amherd, Aubert, Barthassat, Bernasconi, Birrer-Heimo, Böhni, Bulliard, Candinas, Carobbio Guscetti, Darbellay, de Buman, Fässler Hildegard, Fehr Jacqueline, Feri Yvonne, Girod, Glättli, Gmür Alois, Graf Maya, Graf-Litscher, Gysi, Hadorn, Heim, Humbel, Ingold, John-Calame, Kessler, Lehmann, Leuenberger-Genève, Levrat, Marra, Meier-Schatz, Müller Geri, Nussbaumer, Romano, Rossini, Schelbert, Schenker Silvia, Schmid-Federer, Semadeni, Streiff, Teuscher, Tschümperlin, van Singer, Vischer Daniel, Vogler, von Graffenried (46)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

24.05.2013 CSSS-CN. Donné suite
16.03.2015 Conseil des Etats. Suspension
19.06.2015 Conseil national. Adhésion

308/17.453 *n* Lohr. Décisions de l'OFSP concernant la liste des spécialités. Droit de recours des assureurs-maladie (15.06.2017)

Conformément aux articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 52 de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal), portant sur les analyses et les médicaments, est complété par un alinéa 4 qui crée une base légale spéciale donnant aux assureurs-maladie le droit de recourir contre les décisions de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) concernant la liste des spécialités au sens des articles 64 à 75 de l'ordonnance sur l'assurance-maladie (OAMal).

Cosignataires: Brand, Candinas, Cassis, Chiesa, Clottu, Giezendanner, Herzog, Hess Erich, Hess Lorenz, Keller Peter, Nicolet, Pezzatti, Pieren, Romano, Salzmann, Schneeberger, Walliser, Walter, Weibel (19)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

18.05.2018 CSSS-CN. Donné suite

309/11.482 *n* Markwalder. Personnes travaillant à temps partiel. Des prestations LPP plutôt que l'aide sociale (30.09.2011)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi fédérale du 25 juin 1982 sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité est complétée comme suit:

Art. 7a Assurance des personnes travaillant à temps partiel

Al. 1

Les personnes travaillant à temps partiel sont soumises à l'obligation de s'assurer. La déduction de coordination est fixée à proportion du taux d'occupation. Le seuil d'entrée appliqué est le même que celui qui s'applique aux salariés travaillant à plein temps.

Al. 2

Les employeurs se mettent d'accord pour désigner celui qui gérera l'assurance. Les autres employeurs versent à l'institution de prévoyance correspondante les cotisations dues par l'employeur et celles dues par le salarié. Si les employeurs ne parviennent pas à s'entendre, celui chez qui le salarié a le taux d'occupation le plus élevé devient l'employeur responsable.

Al. 3

L'article 46 s'applique à titre subsidiaire.

Cosignataires: Brunschwig Graf, Eichenberger, Fiala, Flück Peter, Fluri, Huber, Kleiner, Moret, Perrinjaquet, Ruey (10)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

12.10.2012 CSSS-CN. Donné suite
11.02.2013 CSSS-CE. Ne pas donner suite
28.05.2018 Conseil national. Donné suite

Voir objet 12.3974 Mo. CSSS-CN

310/15.409 *n* Markwalder. Protection du secret professionnel des juristes d'entreprise (11.03.2015)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Le Code de procédure civile du 19 décembre 2008 (CPC) sera modifié comme suit:

Art. 160a Exception en faveur des services juridiques d'entreprise

Al. 1

Les parties et les tiers ne sont pas soumis à l'obligation de collaborer en ce qui concerne l'activité du service juridique interne d'une entreprise, lorsque les conditions suivantes sont réunies:

Let. a

l'activité en cause serait considérée comme spécifique à la profession si elle était exécutée par un avocat;

Let. b

le service juridique est dirigé par une personne titulaire d'un brevet cantonal d'avocat ou remplissant les conditions professionnelles requises dans son Etat d'origine pour pratiquer le métier d'avocat.

Al. 2

L'exception prévue à l'article 160 alinéa 1 lettre b s'applique par analogie aux documents concernant les contacts avec un service juridique au sens de l'alinéa 1.

Cosignataires: Amherd, Barazzone, Bernasconi, Brand, Caroni, Egloff, Eichenberger, Flach, Golay, Guhl, Huber, Jositsch, Lehmann, Lüscher, Matter, Merlini, Miesch, Naef, Noser, Reimann Lukas, Reynard, Rickli Natalie, Rossini, Ruiz Rebecca, Rutz Gregor, Schneider-Schneiter, Schwaab, Schwander, Stahl, Stolz, Vischer Daniel, Vogler, Wasserfallen Christian (33)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

23.10.2015 CAJ-CN. Donné suite
21.03.2016 CAJ-CE. Ne pas donner suite
21.09.2016 Conseil national. Donné suite
25.10.2016 CAJ-CE. Adhésion
28.09.2018 Conseil national. Le délai imparti est prorogé de 2 ans, soit jusqu'à la session d'automne 2020.

x **311/17.416 *n* Marti. Assemblée fédérale. Règles de récusation** (16.03.2017)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 11a de la loi sur le Parlement est modifié comme suit:

1. Les députés se récusent lorsqu'ils ont un intérêt direct dans un objet:

a. les concernant à titre personnel;

b. concernant un parent, un allié ou une personne ayant avec eux des liens analogues;

c. concernant une corporation, un groupe organisé de personnes ou une institution au sein de la direction desquels ils siègent ou au sein desquels ils exercent une fonction éminente.

Ils ne participent aux votes ni en commission ni au conseil.

2. Ne sont pas des motifs de récusation:

a. la défense d'intérêts politiques, notamment au nom de communautés, de partis ou d'associations;

b. les actes de portée générale, le budget et les objets qui concernent un grand nombre de personnes.

3. La récusation doit être annoncée au président de la commission et au président du conseil. Dans les cas litigieux, la commission ou la délégation concernée statue définitivement sur la récusation après avoir entendu le député concerné.

Cosignataires: Barrile, Bertschy, Fricker, Friedl, Girod, Glättli, Hadorn, Häsler, Leutenegger Oberholzer, Meyer Mattea, Naef, Quadranti, Schneider Schüttel, Seiler Graf (14)

CN *Commission des institutions politiques*

10.09.2018 Conseil national. Refusé de donner suite

312/17.516 *n* Masshardt. L'éducation à la citoyenneté est une prestation d'intérêt public (13.12.2017)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'éducation à la citoyenneté dans le cadre de la formation professionnelle doit être déclarée prestation particulière d'intérêt public afin que la Confédération puisse participer aux coûts dans la limite des crédits alloués. La loi sur la formation professionnelle sera donc modifiée comme suit:

Art. 55

Al. 1

Par prestations particulières d'intérêt public, on entend notamment:

...

k. les mesures visant à promouvoir l'éducation à la citoyenneté.

...

Cosignataires: Aebischer Matthias, Allemann, Barrile, Bendahan, Bertschy, Friedl, Gmür-Schönenberger, Guhl, Guldimann, Gysi, Hadorn, Heim, Jans, Kälin, Maire Jacques-André, Mazzone, Quadranti, Reimann Lukas, Reynard, Romano, Schenker Silvia, Seiler Graf, Wasserfallen Christian (23)

CN *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

313/17.486 *n* Mazzone. Mettre fin à la détention administrative de mineurs, dans le respect de l'intérêt supérieur de l'enfant (29.09.2017)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Les dispositions de la loi fédérale sur les étrangers (LEtr; RS 142.20) seront modifiées de sorte que la détention administrative de mineurs migrants soit proscrite.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Amherd, Arslan, Barazzone, Bendahan, Bulliard, Fehlmann Rielle, Fiala, Fricker, Fridez, Glättli, Graf Maya, Häsler, Ingold, Kiener Nellen, Maire Jacques-André, Marra, Masshardt, Meyer Mattea, Moret, Moser, Pardini, Piller Carrard, Reynard, Rytz Regula, Schelbert, Schwaab, Streiff, Thorens Goumaz, Tornare, Tschäppät, Wehrli (32)

CN *Commission des institutions politiques*

314/18.461 *n* Mazzone. Article 116 LEtr. En finir avec le délit de solidarité (28.09.2018)

L'article 116 de la Loi fédérale sur les étrangers (LEtr) est modifié de sorte que celle ou celui qui prête assistance n'est pas punissable si ses mobiles sont honorables.

Cosignataires: de la Reussille, Graf Maya, Marra, Molina, Piller Carrard, Sommaruga Carlo, Thorens Goumaz, Töngi (8)

315/18.462 *n* Mazzone. Réhabilitation des objecteurs de conscience (28.09.2018)

Un arrêté fédéral sera adopté afin d'abroger les jugements pénaux prononcés contre les personnes qui ont refusé d'accomplir un service militaire pour des raisons de conscience entre 1968 et 1996.

Cosignataires: Arslan, de la Reussille, Girod, Graf Maya, Kälin, Maire Jacques-André, Meyer Mattea, Molina, Sommaruga Carlo, Thorens Goumaz, Töngi, Tornare, Trede, Wermuth (14)

316/11.411 *n* Meier-Schatz. Créer une allocation d'assistance pour les personnes qui prennent soin d'un proche (15.03.2011)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Le législateur prend les mesures nécessaires pour créer une allocation d'assistance qui sera versée aux personnes qui prennent soin d'un proche.

Cosignataires: Amherd, Bader Elvira, Bänziger, Barthassat, Bernasconi, Bischof, Büchler Jakob, Cathomas, Darbellay, de Buman, Egger, Glanzmann, Graf-Litscher, Häberli-Koller, Hany, Heim, Hochreutener, Ingold, John-Calame, Lang, Lustenberger, Maire Jacques-André, Marra, Meyer Thérèse, Pfister Gerhard, Prelicz-Huber, Riklin Kathy, Robbiani, Roux, Schenker Silvia, Schmid-Federer, Schmidt Roberto, Schneider-Schneiter, Steiert, Streiff, Stump, Thorens Goumaz, Weber-Gobet, Weibel (39)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

08.03.2012 Conseil national. Donné suite
19.06.2012 CSSS-CE. Adhésion
26.09.2014 Conseil national. Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session d'automne 2016.
30.09.2016 Conseil national. Le délai imparti est prorogé de 2 ans, soit jusqu'à la session d'automne 2018.
28.09.2018 Conseil national. Le délai imparti est prorogé de 2 ans, soit jusqu'à la session d'automne 2020.

Voir objet 13.3366 Po. CSSS-CN

317/11.412 *n* Meier-Schatz. Permettre aux personnes qui s'occupent d'un proche de prendre un congé de repos (15.03.2011)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Le législateur prend les mesures nécessaires pour permettre aux personnes qui s'occupent d'un proche de prendre un congé de repos.

Cosignataires: Amherd, Bader Elvira, Bänziger, Barthassat, Bernasconi, Bischof, Büchler Jakob, Cathomas, Darbellay, de Buman, Glanzmann, Graf-Litscher, Häberli-Koller, Hany, Heim, Ingold, John-Calame, Lang, Maire Jacques-André, Meyer Thérèse, Pfister Gerhard, Prelicz-Huber, Riklin Kathy, Robbiani, Roux, Schenker Silvia, Schmid-Federer, Schmidt Roberto, Schneider-Schneiter, Segmüller, Steiert, Streiff, Thorens Goumaz, Weber-Gobet (34)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

11.11.2011 CSSS-CN. Donné suite
19.06.2012 CSSS-CE. Adhésion
26.09.2014 Conseil national. Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session d'automne 2016.
30.09.2016 Conseil national. Le délai imparti est prorogé de 2 ans, soit jusqu'à la session d'automne 2018.
28.09.2018 Conseil national. Le délai imparti est prorogé de 2 ans, soit jusqu'à la session d'automne 2020.

Voir objet 13.3366 Po. CSSS-CN

318/16.417 *n* Müller-Altermatt. Allocations de formation professionnelle. Leur versement doit débuter en même temps que la formation (17.03.2016)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 3 de la loi sur les allocations familiales (LAFam) est modifié comme suit:

Art. 3

Al. 1

Les allocations familiales comprennent:

...

Let. b

l'allocation de formation professionnelle; elle est octroyée à partir du mois qui suit celui au cours duquel l'enfant atteint l'âge de 16 ans ou commence une formation consécutive à l'école obligatoire, et ce jusqu'à la fin de sa formation, mais au plus tard jusqu'à ...

...

Cosignataires: Amherd, Ammann, Bertschy, Büchler Jakob, Candinas, Fässler Daniel, Gmür Alois, Gmür-Schönenberger, Ingold, Landolt, Leutenegger Oberholzer, Lohr, Marchand-Balet, Müller Leo, Quadranti, Riklin Kathy, Ritter, Schmid-Federer, Schmidt Roberto, Schneider-Schneiter, Streiff, Vogler (22)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

12.05.2017 CSSS-CN. Donné suite
14.08.2017 CSSS-CE. Adhésion

x **319/17.481 *n* Müller-Altermatt. Inscrire le référendum à l'initiative des communes au niveau fédéral** (29.09.2017)

Me fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et sur l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La Constitution fédérale du 18 avril 1999 est complétée comme suit:

Art. 141

Al. 1

Si 50 000 citoyens et citoyennes ayant le droit de vote, 200 communes de quinze cantons ou huit cantons le demandent

dans les 100 jours à compter de la publication officielle de l'acte, sont soumis au vote du peuple:

...

Cosignataires: Amherd, Bäumle, Büchler Jakob, Bulliard, Buttet, Glarner, Gmür Alois, Hardegger, Hess Lorenz, Müller Thomas, Ritter, Vogler, Wehrli (13)

CN *Commission des institutions politiques*

13.09.2018 Conseil national. Refusé de donner suite

320/16.490 *n* Nantermod. Harcèlement téléphonique. Sanctionner ceux qui en profitent (14.12.2016)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi fédérale contre la concurrence déloyale (LCD) est modifiée comme suit:

Art. 3 al. 1 let. vbis

fait usage d'informations obtenues en violation des lettres u et v.

Cosignataires: Bauer, Derder, Dobler, Mazzone, Reynard, Ruiz Rebecca, Wehrli (7)

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

12.02.2018 CTT-CN. Donné suite

321/16.491 *n* Nantermod. Harcèlement téléphonique. Pour des sanctions efficaces (14.12.2016)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi fédérale contre la concurrence déloyale (LCD) est modifiée comme suit:

Art. 23

...

Al. 1bis

Si l'auteur s'est rendu coupable de concurrence déloyale au sens de l'article 3 alinéa 1 lettres o, u, v ou vbis, le juge pourra ordonner la coupure temporaire de l'ensemble de ses connexions téléphoniques et Internet pour une durée de un à trente jours.

...

Cosignataires: Derder, Mazzone, Reynard, Ruiz Rebecca, Wehrli (5)

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

12.02.2018 CTT-CN. Donné suite

322/16.493 *n* Nantermod. Droit d'auteur. Pas de redevance pour les espaces privés des hôtels, des logements de vacances, des hôpitaux et des prisons (14.12.2016)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi fédérale sur le droit d'auteur et les droits voisins (LDA) est modifiée comme suit:

Art. 19

Al. 1

...

Let. d

toute utilisation individuelle ou en petit nombre dans l'espace privatif des hôtels, des logements de vacances, des hôpitaux ou des prisons.

...

Cosignataire: Bauer (1)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

323/17.514 *n* Nantermod. Rendement abusif. Limiter l'article 269 CO aux cas de pénurie (13.12.2017)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Le Code des obligations (CO; RS 220) est modifié comme suit:

Art. 269 CO

Sur un marché en pénurie, les loyers sont abusifs lorsqu'ils permettent au bailleur d'obtenir un rendement excessif de la chose louée ou lorsqu'ils résultent d'un prix d'achat manifestement exagéré.

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

06.07.2018 CAJ-CN. Donné suite

Voir objet 18.2009 Pét. Association Suisse des Locataires ASLOCA

324/17.515 *n* Nantermod. Rendement abusif. Limiter l'article 270 CO aux cas de pénurie (13.12.2017)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Le Code des obligations (CO; RS 220) est modifié comme suit:

Art. 270 CO

Sur un marché de pénurie, lorsque le locataire estime que le montant du loyer initial est abusif au sens des articles 269 et 269a CO, il peut le contester devant l'autorité de conciliation dans les 30 jours qui suivent la réception de la chose et en demander la diminution:

a. s'il a été contraint de conclure le bail par nécessité personnelle ou familiale; ou

b. si le bailleur a sensiblement augmenté le loyer initial pour la même chose par rapport au précédent loyer.

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

06.07.2018 CAJ-CN. Donné suite

Voir objet 18.2009 Pét. Association Suisse des Locataires ASLOCA

325/18.408 *n* Nantermod. Pour combler les lacunes de l'assurance-accidents (06.03.2018)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi fédérale sur l'assurance-accidents (LAA) est modifiée comme suit:

Art. 6

...

Al. 4

En cas de rechute ou de séquelle tardive, il n'est pas tenu compte des événements accidentels intervenus avant que

l'assuré n'ait atteint l'âge de 16 ans. En cas de rechute ou de séquelle tardive, le premier événement qui suit l'âge de 16 ans est considéré comme l'événement accidentel d'origine pour déterminer la couverture d'assurance.

Cosignataires: Amherd, Bourgeois, Hiltpold, Marra, Moret, Nordmann, Ruiz Rebecca, Streiff (8)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

326/18.429 *n* Nantermod. Participation aux coûts. Permettre un compte d'épargne-santé (12.06.2018)

Conformément aux articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) et les autres bases légales pertinentes sont modifiées afin de permettre aux assurés qui le souhaitent de provisionner sur un compte de cautionnement un montant destiné à financer leur participation aux coûts de santé.

La commission étudiera aussi l'opportunité de prévoir une exonération fiscale plafonnée du montant épargné.

Cosignataires: Brand, Moret, Pezzatti, Sauter, Weibel (5)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

327/18.443 *n* Nantermod. Renforcer le don d'organes grâce à la carte d'assuré (18.09.2018)

La loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) est modifiée comme suit:

Article 42b (nouveau) Don d'organes

1. L'assuré indique à l'assureur s'il consent à être donneur d'organes ou non, ainsi que ses éventuelles directives anticipées. L'information est communiquée à l'assureur lors de l'affiliation ou du renouvellement du contrat d'assurance.

2. Le choix de l'assuré est indiqué sur la carte d'assuré; le Conseil fédéral en précise les modalités.

3. L'assuré peut modifier son consentement en tout temps; l'assureur lui transmet alors une carte d'assuré modifiée.

4. En cas de contradiction entre les déclarations de l'assuré concernant son consentement ou les directives anticipées, les déclarations les plus récentes font foi; en cas d'impossibilité de déterminer la déclaration la plus récente, la décision relative au don d'organes appartient aux proches.

5. Les données relatives au don d'organes sont confidentielles et ne peuvent être communiquées à aucun tiers par l'assureur; à l'exception du nouvel assureur en cas de changement de caisse maladie.

Cosignataires: Moret, Pezzatti, Sauter (3)

328/12.491 *n* Neirynck. Prolongation du délai d'ajournement de la rente AVS (11.12.2012)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 39 alinéa 1 de la loi fédérale sur l'assurance-vieillesse et survivants (LAVS) est modifié comme suit:

Les personnes qui ont droit à une rente ordinaire de vieillesse peuvent ajourner sans limite dans le temps le début du versement de la rente; elles ont la faculté de révoquer l'ajournement avec un préavis d'un mois.

Cosignataires: Barthassat, Bugnon, Buttet, Darbellay, Feller, Freysinger, Gross Andreas, Gschwind, Ingold, Leuenberger-Genève, Moser, Nidegger, Pezzatti, Regazzi, Romano, van Singer, Vogler, Voruz, Weibel (19)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

22.01.2014 CSSS-CN. Donné suite
01.09.2015 CSSS-CE. Ne pas donner suite
28.05.2018 Conseil national. Donné suite

329/16.461 *n* Nidegger. CEDH et casier judiciaire, réparation in integrum, adapter la loi sur le Tribunal fédéral (27.09.2016)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 122 lettre a de la loi sur le Tribunal fédéral sera complété ainsi:

Art. 122

La révision d'un arrêt du Tribunal fédéral pour violation de la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales du 4 novembre 1950 (CEDH) peut être demandée aux conditions suivantes:

Let. a

la Cour européenne des droits de l'homme a constaté, dans un arrêt définitif, une violation de la CEDH ou de ses protocoles, ou la violation a été reconnue devant la cour par le gouvernement suisse;

...

Cosignataires: Addor, Amaudruz, Brand, Bühler, Egloff, Keller Peter, Lüscher, Reimann Lukas, Ruppen, Schwaab, Schwander, Zanetti Claudio (12)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

02.11.2017 CAJ-CN. Donné suite
26.04.2018 CAJ-CE. Adhésion

330/17.454 *n* Pantani. Modification de la loi sur la surveillance des marchés financiers (15.06.2017)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi sur la surveillance des marchés financiers est modifiée comme suit:

Art. 5 Buts de la surveillance des marchés financiers

...

Al. 2

Dans l'exécution de ses tâches, la FINMA prend toujours la décision la plus favorable à la compétitivité de la place financière suisse.

Art. 5bis Délai de réponse

La FINMA répond aux demandes qui lui sont adressées dans un délai de 60 jours.

Cosignataires: Cassis, Chiesa, Matter, Merlini, Quadri, Regazzi, Romano, Schneeberger (8)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

03.09.2018 CER-CN. Donné suite

331/18.448 *n* Pfister Gerhard. La diversité à la place de la concentration. Garantir une production de programmes par la SSR qui soit décentralisée (27.09.2018)

On complétera l'article 27 de la loi sur la radio et la télévision de la manière suivante:

Nouvel alinéa 2:

"Dans le domaine de l'information dans la région linguistique germanophone, la SSR produit la majeure partie de ses offres audiovisuelles sur le site de Zurich et la majeure partie de ses offres audio sur le site de Berne; dans la région linguistique francophone, elle produit la majeure partie de ses offres audiovisuelles sur le site de Genève et la majeure partie de ses offres audio sur le site de Lausanne."

Par ailleurs, le nouvel alinéa 2 de l'article 27 sera repris par analogie dans la nouvelle loi fédérale sur les médias électroniques (LME), dont il deviendra l'alinéa 7 de l'article 25, intitulé "Conception en fonction des régions linguistiques".

332/12.463 *n* (Poggia) Golay. Partie plaignante dans la procédure pénale. Compléter une lacune de la loi (11.09.2012)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 118 du Code de procédure pénale (RS 312.0; CPP) est complété afin de permettre aux proches de la victime décédée de se constituer partie plaignante lorsque le décès est la conséquence de l'infraction dénoncée, même lorsqu'ils ne peuvent prendre de conclusions civiles contre l'auteur de l'infraction.

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

06.09.2013 CAJ-CN. Donné suite
26.12.2013 L'objet est repris
15.05.2014 CAJ-CE. Adhésion
18.03.2016 Conseil national. Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session d'hiver 2018.

333/12.492 *n* (Poggia) Golay. Accès au Tribunal fédéral. Abolir une inégalité de traitement injustifiée entre les victimes (11.12.2012)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 81 alinéa 1 lettre b de la loi sur le Tribunal fédéral (RS 173.110) sur la qualité pour recourir est modifié par l'adjonction d'un nouveau chiffre 4:

Art. 81

Al. 1

...

Let. b

...

4. la partie plaignante, si la décision attaquée peut avoir des effets sur le jugement de ses prétentions à l'encontre d'une collectivité ou d'une entité de droit public, lorsque celle-ci est seule habilitée à réparer le dommage causé par le prévenu,

...

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

06.09.2013 CAJ-CN. Donné suite
26.12.2013 L'objet est repris
15.05.2014 CAJ-CE. Adhésion
18.03.2016 Conseil national. Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session d'hiver 2018.

334/13.426 *n* (Poggia) Golay. Renouvellement tacite des contrats de services. Améliorer l'information et la protection des consommateurs et des consommatrices (17.04.2013)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La législation est complétée en ce sens qu'une obligation est imposée au prestataire de services, lorsqu'une reconduction tacite du contrat a été convenue, d'informer le client de la possibilité dont il dispose de le dénoncer, et cela au moins un mois avant le terme de la période durant laquelle il peut le faire. A défaut, le contrat doit pouvoir être dénoncé en tout temps par le client, sans pénalité, et le prestataire de services doit rembourser toute somme perçue pour la période contractuelle non écoulée.

Cosignataires: Amaudruz, Barthassat, Bernasconi, Bugnon, Buttet, Feller, Fridez, Friedl, Grin, Hodgers, Leuenberger-Genève, Parmelin, Perrin, Ribaux, Rossini, Schenker Silvia, Schwaab, Tornare, van Singer, Veillon (20)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

26.12.2013 L'objet est repris
11.04.2014 CAJ-CN. Donné suite
10.02.2015 CAJ-CE. Adhésion
17.03.2017 Conseil national. Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session de printemps 2019.

335/13.441 *n* (Poggia) Golay. Procédure civile. Mettre sur un pied d'égalité les actions relevant des assurances complémentaires à la LAA et à la LAMal (21.06.2013)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Les articles 7 et 243 alinéa 2 lettre f du Code de procédure civile (RS 272) sont modifiés comme suit:

Art. 7

... et à l'assurance-accidents obligatoire selon la loi fédérale du 20 mars 1981 sur l'assurance-accidents.

Art. 243

...

Al. 2

...

Let. f

... et à l'assurance-accidents obligatoire au sens de la loi fédérale du 20 mars 1981 sur l'assurance-accidents.

...

Cosignataires: Chevalley, Grin, Parmelin, Ribaux, Rossini, Schenker Silvia, van Singer, Vogler (8)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

26.12.2013 L'objet est repris
26.06.2014 CAJ-CN. Donné suite
17.11.2014 CAJ-CE. Adhésion
16.12.2016 Conseil national. Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session d'hiver 2018.

336/16.470 *n* Regazzi. Aligner l'intérêt moratoire appliqué par la Confédération sur les taux du marché (29.09.2016)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 104 CO doit être modifié de sorte que l'intérêt moratoire de 5 pour cent en vigueur soit remplacé par une disposition qui le lie à la tendance générale des taux d'intérêt du marché. Il faut également adapter l'ordonnance sur l'intérêt moratoire en matière d'impôt anticipé, le règlement sur l'assurance-vieillesse et survivants (RAVS) et toutes les autres lois, ordonnances, circulaires et dispositions fédérales concernant les intérêts moratoires.

Cosignataires: Barazzone, Bigler, Brand, Büchler Jakob, Buttet, Chiesa, Gmür Alois, Grunder, Grüter, Gschwind, Guhl, Hiltpold, Müller Thomas, Pantani, Pezzatti, Quadri, Rime, Romano, Rutz Gregor, Schilliger (20)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

19.10.2017 CAJ-CN. Donné suite
26.04.2018 CAJ-CE. Adhésion

337/16.488 *n* Regazzi. Codifier le trust dans la législation suisse (13.12.2016)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante, rédigée en termes généraux, afin que le trust soit introduit dans le Code des obligations (CO) ou dans le Code civil (CC).

Cosignataires: Aeschi Thomas, Amaudruz, Amherd, Ammann, Barazzone, Béglé, Bigler, Brand, Bulliard, Burkart, Buttet, Cassis, Chiesa, Dobler, Egloff, Feller, Gmür-Schönenberger, Grunder, Gschwind, Hess Hermann, Hurter Thomas, Landolt, Lüscher, Matter, Merlini, Müller Thomas, Pantani, Pezzatti, Pfister Gerhard, Portmann, Quadri, Rickli Natalie, Rime, Romano, Rutz Gregor, Schilliger, Schneider-Schneiter, Vitali, Vogler, Wasserfallen Christian (40)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

20.10.2017 CAJ-CN. Donné suite
26.04.2018 CAJ-CE. Adhésion

338/13.438 *n* Reimann Lukas. Créer un cadre légal pour la vente de snus (15.06.2013)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Les bases légales seront modifiées de manière à ce que le snus soit traité de la même façon que les autres produits du tabac, tels que le tabac à priser et le tabac à mâcher.

Cosignataires: Aebi Andreas, Aebischer Matthias, Aeschi Thomas, Allemann, Amarelle, Amaudruz, Baader Caspar, Badran Jacqueline, Barthassat, Bäumle, Bernasconi, Bertschy, Binder, Blocher, Böhni, Borer, Bortoluzzi, Brunner Toni, Büchel Roland, Büchler Jakob, Bugnon, Buttet, Caroni, Cassis, Chevalley, Derder, Egloff, Eichenberger, Estermann, Fehr Hans, Fehr Hans-Jürg, Feller, Fischer Roland, Flach, Flückiger Sylvia, Français, Frehner, Freysinger, Galladé, Gasche, Gasser, Germanier, Giezendanner, Gilli, Girod, Glättli, Gmür Alois, Gössi, Graf-Litscher, Grin, Gross Andreas, Gschwind, Hausammann, Heer, Heim, Hiltpold, Hodgers, Humbel, Hurter Thomas, Ingold, Jans, Joder, Kaufmann, Killer Hans, Knecht, Landolt, Lehmann, Leutenegger Filippo, Lüscher, Maier Thomas, Markwalder, Mörgeli, Müller Geri, Müller Thomas, Müller Walter, Müri, Naef, Nidegger, Pantani, Pardini, Parmelin, Pelli, Perrin, Pezzatti, Pfister Gerhard, Pieren, Poggia, Quadri, Regazzi, Reimann Maximilian, Ribaux, Rickli Natalie, Rime, Rusconi, Rutz Gregor, Schelbert, Schilliger, Schneeberger, Schneider-Schneiter, Schwander, Stahl, Stamm, Steiert, Stolz, Trede, van Singer, Veillon, Vischer Daniel, Vitali, Vogler, Voruz, Weibel, Wermuth, Wobmann, Ziörjen (115)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

13.08.2014 CSSS-CN. Donné suite
10.02.2015 CSSS-CE. Ne pas donner suite

339/18.439 *n* Reimann Lukas. Droit de regard de l'Assemblée fédérale en matière de sanctions internationales (15.06.2018)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi sur les embargos (LEmb) est modifiée comme suit :

Art. 2 Compétence

Al. 1

... L'édiction de mesures de coercition nécessite l'approbation de l'Assemblée fédérale sous la forme d'un arrêté fédéral.

...

CN/CE *Commission de politique extérieure*

340/13.407 *n* Reynard. Lutter contre les discriminations basées sur l'orientation sexuelle (07.03.2013)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 261bis du Code pénal est modifié comme suit:

Art. 261bis

Discrimination et incitation à la haine

Celui qui, publiquement, aura incité à la haine ou à la discrimination envers une personne ou un groupe de personnes en raison de leur appartenance raciale, ethnique, religieuse ou de leur orientation sexuelle;

celui qui, publiquement, aura propagé une idéologie visant à rabaisser ou à dénigrer de façon systématique les membres d'une communauté fondée sur l'appartenance à une race, à une ethnie ou à une religion ou sur l'orientation sexuelle;

celui qui, dans le même dessein, aura organisé ou encouragé des actions de propagande ou y aura pris part;

celui qui aura publiquement, par la parole, l'écriture, l'image, le geste, par des voies de fait ou de toute autre manière, abaissé ou discriminé d'une façon qui porte atteinte à la dignité humaine une personne ou un groupe de personnes en raison de leur race, de leur appartenance ethnique, de leur religion ou de leur

orientation sexuelle ou qui, pour la même raison, niera, minimisera grossièrement ou cherchera à justifier un génocide ou d'autres crimes contre l'humanité;

celui qui aura refusé à une personne ou à un groupe de personnes, en raison de leur appartenance raciale, ethnique, religieuse ou de leur orientation sexuelle, une prestation destinée à l'usage public,

sera puni d'une peine privative de liberté de trois ans au plus ou d'une peine pécuniaire.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Allemann, Amarelle, Amherd, Aubert, Badran Jacqueline, Bertschy, Carobbio Guscetti, Chevalley, Chopard-Acklin, Derder, Favre Laurent, Fehr Hans-Jürg, Fehr Jacqueline, Feri Yvonne, Fridez, Friedl, Germanier, Girod, Gross Andreas, Gysi, Hadorn, Hardegger, Heim, Hiltpold, Hodgers, John-Calame, Jositsch, Kiener Nellen, Leuenberger-Genève, Maire Jacques-André, Marra, Masshardt, Meier-Schatz, Müller Geri, Naef, Neirynck, Nordmann, Nussbaumer, Pardini, Piller Carrard, Quadranti, Ribaux, Rossini, Schelbert, Schenker Silvia, Schneider Schüttel, Schwaab, Semadeni, Tornare, van Singer, Vogler, Voruz, Wermuth (54)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

21.02.2014 CAJ-CN. Donné suite
03.07.2014 CAJ-CE. Ne pas donner suite
11.03.2015 Conseil national. Donné suite
23.04.2015 CAJ-CE. Donné suite
17.03.2017 Conseil national. Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session de printemps 2019.
03.05.2018 Rapport CAJ-CN (FF 2018 3897)
15.08.2018 Avis du Conseil fédéral (FF 2018 5327)

Voir objet 14.2034 Pét. Session des jeunes 2014

1. Code pénal et code pénal militaire (Discrimination et incitation à la haine en raison de l'orientation sexuelle et de l'identité de genre) (FF 2018 3913)

25.09.2018 Conseil national. Décision conforme au projet

341/17.501 *n* Reynard. Harcèlement sexuel. Alléger le fardeau de la preuve (29.11.2017)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 6 de la loi sur l'égalité (LEg) est modifié comme suit:

Art. 6 Allègement du fardeau de la preuve

L'existence d'une discrimination est présumée pour autant que la personne qui s'en prévaut la rende vraisemblable; la présente disposition s'applique à l'attribution des tâches, à l'aménagement des conditions de travail, à la rémunération, à la formation et à la formation continue, à la promotion, à la résiliation des rapports de travail et aux cas de harcèlement sexuel.

Cosignataires: Barrile, Fehlmann Rielle, Fridez, Friedl, Guldimann, Gysi, Heim, Maire Jacques-André, Marra, Mazzone, Ruiz Rebecca, Schenker Silvia, Schwaab, Seiler Graf, Tornare (15)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

342/18.407 *n* Reynard. Inscrire la neutralité du Net dans la Constitution (01.03.2018)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La Constitution est modifiée, afin de garantir que la loi garantisse l'accès libre, universel, égalitaire et non discriminatoire à tous les réseaux numériques ouverts.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Arslan, Barazzone, Bendahan, Chevalley, Crottaz, de la Reussille, Fehlmann Rielle, Girod, Glättli, Graf Maya, Guhl, Heim, Hiltpold, Kälin, Kiener Nellen, Marra, Mazzone, Meyer Mattea, Reimann Lukas, Ruiz Rebecca, Rytz Regula, Schneider Schüttel, Sommaruga Carlo, Thorens Goumaz, Tornare (26)

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

343/18.416 *n* Reynard. Reconnaître le syndrome d'épuisement professionnel (burn-out) comme maladie professionnelle (16.03.2018)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose la présente initiative parlementaire visant à considérer le syndrome d'épuisement professionnel comme maladie professionnelle au sens de la LAA et des ordonnances y afférentes, et de l'inscrire dans le texte législatif pertinent.

Cosignataires: Crottaz, de la Reussille, Fehlmann Rielle, Friedl, Golay, Hadorn, Maire Jacques-André, Marra, Mazzone, Meyer Mattea, Schenker Silvia, Tornare (12)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

344/13.430 *n* Rickli Natalie. Responsabilité en cas de mise en liberté conditionnelle et de décision d'allègement de l'exécution d'une peine (04.06.2013)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Il faut créer une disposition légale, analogue à l'article 380a CP, qui prévoit que lorsqu'une autorité décide de mettre en liberté conditionnelle une personne condamnée pour atteinte grave à l'intégrité physique ou sexuelle ou décide d'alléger l'exécution de sa peine et que cette personne commet à nouveau un de ces crimes, la collectivité publique dont relève l'autorité répondra du dommage qui en résulte.

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

14.08.2014 CAJ-CN. Donné suite
17.11.2014 CAJ-CE. Adhésion
17.03.2017 Conseil national. Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session de printemps 2019.
16.06.2017 Conseil national. Refus de classer

345/13.463 *n* Rickli Natalie. Interner les criminels récidivistes (27.09.2013)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 64 alinéa 1 du Code pénal est complété comme suit:

Le juge ordonne l'internement si l'auteur a commis ... et si:

L'auteur a déjà été condamné par un jugement entré en force pour assassinat, meurtre, lésion corporelle grave ou viol.

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

16.10.2014 CAJ-CN. Donné suite
01.09.2015 CAJ-CE. Adhésion
16.06.2017 Conseil national. Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session d'été 2019.

346/16.460 *n* Rickli Natalie. Suppression de l'aide transitoire prévue pour les membres des Chambres fédérales (21.09.2016)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 8a de la loi sur les moyens alloués aux parlementaires (LMAP) est abrogé.

Cosignataires: Addor, Aeschi Thomas, Amaudruz, Amstutz, Bauer, Brand, Brunner Toni, Büchel Roland, Buffat, Bühler, Burgherr, Burkart, Clottu, de Courten, Dobler, Egloff, Estermann, Fässler Daniel, Feller, Flückiger Sylvia, Frehner, Gasche, Geissbühler, Giezendanner, Glarner, Gmür Alois, Golay, Grunder, Grüter, Hausammann, Heer, Herzog, Hess Hermann, Hess Lorenz, Hiltpold, Hurter Thomas, Imark, Jauslin, Keller Peter, Keller-Inhelder, Knecht, Köppel, Lüscher, Martullo, Matter, Müri, Nantermod, Nidegger, Page, Pantani, Pezzatti, Pfister Gerhard, Pieren, Portmann, Quadri, Regazzi, Reimann Lukas, Reimann Maximilian, Rime, Ritter, Rösti, Ruppen, Rutz Gregor, Schilliger, Schneeberger, Schwander, Sollberger, Stamm, Steinemann, Tuena, Vitali, Vogt, Walliser, Walti Beat, Wobmann, Zanetti Claudio, Zuberbühler (77)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

20.01.2017 CIP-CN. Donné suite
19.06.2017 CIP-CE. Ne pas donner suite
01.03.2018 Conseil national. Donné suite
20.04.2018 CIP-CE. Adhésion

347/16.483 *n* Rickli Natalie. Viol. Durcir les peines (28.11.2016)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Le Code pénal (CP) sera modifié comme suit:

Art. 190 al. 1

... sera puni d'une peine privative de liberté de trois à dix ans.

Art. 190 al. 3

... la peine sera la peine privative de liberté de cinq ans au moins.

Cosignataires: Amaudruz, Amherd, Bigler, Gasche, Geissbühler, Glanzmann, Grunder, Guhl, Pezzatti, Rutz Gregor, Vitali (11)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

23.02.2018 CAJ-CN. Donné suite

348/17.510 *n* Rickli Natalie. Imprescriptibilité des actes d'ordre sexuel commis sur des enfants. Augmenter la limite d'âge à 16 ans (11.12.2017)

Conformément aux articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Le Code pénal est modifié comme suit:

Art. 101

Al. 1

...

Let. e

... lorsqu'ils ont été commis sur des enfants de moins de 16 ans.

...

Cosignataire: Galladé (1)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

349/18.404 *n* Rickli Natalie. De la parole à l'acte. Abaisser la redevance de radio-télévision des ménages à 300 francs (26.02.2018)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 68 de la loi fédérale sur la radio et la télévision (LRTV; RS 784.40) et, au besoin, les actes législatifs pertinents seront modifiés afin que la redevance de radio-télévision perçue auprès des ménages soit abaissée pour atteindre au maximum 300 francs.

Cosignataire: Rutz Gregor (1)

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

350/13.478 *n* Romano. Introduire des allocations en cas d'adoption d'un enfant (12.12.2013)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi fédérale sur les allocations pour perte de gain en cas de service et de maternité du 25 septembre 1952 (LAPG) est modifiée avec l'ajout d'un chiffre IIIb, sur le modèle du chiffre IIIa, pour introduire des allocations en cas d'adoption d'un enfant:

IIIb. L'allocation en cas d'adoption

Art. 16b Ayants droit

Al. 1

Des allocations pour perte de gain en cas d'adoption sont octroyées aux parents adoptants qui interrompent ou réduisent une activité lucrative salariée ou indépendante lors de l'accueil en vue d'adoption d'un enfant de moins de 4 ans révolus.

Al. 2

En cas d'adoption conjointe ou d'adoption simultanée de plusieurs enfants, les futurs parents adoptifs ne peuvent prétendre qu'une seule fois aux prestations. Celles-ci doivent être versées à une seule personne à la fois. Les parents se répartissent entre eux la durée du droit aux prestations. Ils choisissent lequel d'entre eux bénéficie des prestations et sur quelle durée. Le congé peut être pris de manière flexible par bloc, par journée ou par demi-journée durant la première année suivant l'accueil de l'enfant.

Al. 3

Ont droit à l'allocation les femmes ou les hommes qui:

Let. a

ont été assurés obligatoirement au sens de la LAVS durant les neuf mois précédant le placement de l'enfant en vue de son adoption;

Let. b

ont, au cours de cette période, exercé une activité lucrative durant cinq mois; et

Let. c

à la date du placement de l'enfant en vue de son adoption:

1. sont salariés au sens de l'article 10 LPGA,

2. exercent une activité indépendante au sens de l'article 12 LPGA, ou

3. travaillent dans l'entreprise de leur conjoint ou de leur partenaire enregistré contre un salaire en espèces.

Al. 4

Le Conseil fédéral règle le droit à l'allocation des femmes et des hommes qui, pour cause d'incapacité de travail ou de chômage:

Let. a

ne remplissent pas les conditions prévues à l'alinéa 3 lettre a;

Let. b

ne sont pas considérés comme salariés ou indépendants au moment du placement de l'enfant.

Al. 5

L'adoption de l'enfant du conjoint, au sens de l'article 264a alinéa 3 CC, n'ouvre pas le droit à la prestation.

Art. 16c Début du droit

Al. 1

Le droit à l'allocation prend effet au jour du placement de l'enfant en vue de son adoption, après autorisation délivrée par l'autorité compétente.

Al. 2

La date du jour de l'accueil est confirmée par l'autorité centrale du canton de domicile du ou des parents adoptants qui a délivré l'autorisation d'adoption.

Art. 16d Extinction du droit

Le droit s'éteint le 84e jour à partir du jour où il a été octroyé. Il prend fin avant ce terme si la mère et le père reprennent les deux leur activité lucrative au taux d'occupation antérieur au congé.

Art. 16h Rapport avec les réglementations cantonales

Al. 1

En complément au chiffre IIIb, les cantons peuvent prévoir l'octroi d'une allocation d'adoption plus élevée ou de plus longue durée et prélever, pour le financement de ces prestations, des cotisations particulières.

Al. 2

Sont réservées les prestations plus étendues prévues par les conventions collectives de travail ou le contrat individuel de travail.

Cosignataires: Candinas, Carobbio Guscetti, Darbellay, de Buman, Fehr Jacqueline, Ingold, Leuenberger-Genève, Lohr, Meier-Schatz, Schenker Silvia, Streiff, van Singer, Vogler (13)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

21.01.2015 CSSS-CN. Donné suite
27.03.2015 CSSS-CE. Adhésion
16.06.2017 Conseil national. Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session d'été 2019.

351/16.501 *n* Romano. Violence ou menace contre les autorités et les fonctionnaires. Adaptation des peines prévues à l'article 285 CP (16.12.2016)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Le Code pénal sera modifié comme suit:

Art. 285 CP

Violence ou menace contre les autorités et les fonctionnaires

1. Celui qui, en usant de menace, aura empêché une autorité, un membre d'une autorité ou un fonctionnaire de faire un acte entrant dans ses fonctions, les aura contraints à faire un tel acte ou se sera livré à des voies de fait sur eux pendant qu'ils y procédaient, sera puni d'une peine privative de liberté de trois ans au plus ou d'une peine pécuniaire. Si l'auteur a usé de violence, il sera puni d'une peine privative de liberté de trois jours au moins. Les employés des entreprises définies par la loi du 20 décembre 1957 sur les chemins de fer, la loi du 20 mars 2009 sur le transport de voyageurs et la loi du 19 décembre 2008 sur le transport ferroviaire de marchandises ainsi que les employés des organisations mandatées conformément à la loi fédérale du 18 juin 2010 sur les organes de sécurité des entreprises de transports publics et pourvues d'une autorisation de l'Office fédéral des transports sont également considérés comme des fonctionnaires.

2. Si l'infraction a été commise par une foule ameutée, tous ceux qui auront pris part à l'attroupement seront punis d'une peine privative de liberté de trois ans au plus ou d'une peine pécuniaire.

Ceux d'entre eux qui auront commis des violences contre les propriétés seront punis d'une peine privative de liberté de trois ans au plus ou d'une peine pécuniaire de 90 jours-amende au moins. Ceux d'entre eux qui auront commis des violences contre des personnes seront punis d'une peine privative de liberté de trois jours au moins.

3. En cas de récidive qualifiée et spécifique, le juge peut imposer une peine pouvant aller jusqu'au double de la peine maximale prévue.

Cosignataires: Amherd, Büchler Jakob, Buttet, Candinas, Geissbühler, Glanzmann, Guhl, Herzog, Lohr, Pantani, Regazzi, Ritter, Seiler Graf (13)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

23.02.2018 CAJ-CN. Donné suite

352/16.448 *n* Rösti. Garantir l'auto-approvisionnement en électricité d'origine hydraulique pour faire face à l'actuelle baisse des prix de l'électricité (16.06.2016)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Le Conseil fédéral créera les conditions nécessaires afin que les centrales hydrauliques, qui fournissent plus de 55 pour cent de l'électricité suisse, puissent maintenir leur capacité de production malgré la baisse considérable des prix actuels de l'électricité. Il proposera à cet effet un train de mesures de durée limitée qui comprendra notamment des prêts sans intérêt ou des prêts à taux réduit. Il examinera également, et au besoin mettra en place, un nouveau modèle de marché tel que le modèle de quotas.

Cosignataires: Aebi Andreas, Amstutz, Arnold, Brand, Brunner Toni, Büchel Roland, Buttet, Giezendanner, Glarner, Grunder,

Hausammann, Hurter Thomas, Imark, Knecht, Martullo, Müri, Page, Pieren, Ruppen, Rutz Gregor, Salzmann, Schilliger, von Siebenthal, Wasserfallen Christian, Wobmann (25)

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

28.08.2017 CEATE-CN. Donné suite
13.08.2018 CEATE-CE. Adhésion

353/16.452 *n* Rösti. Développement de la production d'électricité d'origine hydraulique. Revoir la situation de référence des études d'impact (16.06.2016)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Les dispositions légales seront modifiées afin que les études de l'impact sur l'environnement requises pour le renouvellement ou la modification de concessions hydrauliques se fondent non pas sur l'état qui prévalait avant la mise en place des centrales, dont la concession remonte souvent à plusieurs décennies, mais sur l'état tel qu'il se présente avant le renouvellement ou la modification de concession demandés.

Cosignataires: Amstutz, Brunner Toni, Gasche, Imark, Knecht, Müri, Page, Ruppen, Wobmann (9)

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

26.06.2017 CEATE-CN. Donné suite
18.08.2017 CEATE-CE. Adhésion

354/18.457 *n* Rösti. La diversité à la place de la concentration. Garantir une production de programmes par la SSR qui soit décentralisée (27.09.2018)

On complétera l'art. 27 de la loi sur la radio et la télévision de la manière suivante:

Nouvel al. 2:

"Dans le domaine de l'information dans la région linguistique germanophone, la SSR produit la majeure partie de ses offres audiovisuelles sur le site de Zurich et la majeure partie de ses offres audio sur le site de Berne; dans la région linguistique francophone, elle produit la majeure partie de ses offres audiovisuelles sur le site de Genève et la majeure partie de ses offres audio sur le site de Lausanne."

Par ailleurs, le nouvel al. 2 de l'art. 27 sera repris par analogie dans la nouvelle loi fédérale sur les médias électroniques (LME), dont il deviendra l'al. 7 de l'art. 25, intitulé "Conception en fonction des régions linguistiques".

x **355/15.483 *n* Rutz Gregor. Pas de subventions de l'Etat pour les partis et les organisations politiques** (22.09.2015)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi sur l'encouragement de l'enfance et de la jeunesse (RS 446.1) sera modifiée de sorte qu'il ne soit plus versé d'aides financières aux organismes qui poursuivent des buts politiques.

Cosignataires: Amstutz, Binder, Borer, Brunner Toni, Egloff, Frehner, Gössi, Hurter Thomas, Miesch, Müri, Pezzatti, Pieren, Rickli Natalie, Schilliger, Schneeberger, Schwander, Wasserfallen Christian (17)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

21.10.2016 CIP-CN. Donné suite
21.02.2017 CIP-CE. Ne pas donner suite
28.02.2018 Conseil national. Donné suite
26.09.2018 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

356/17.423 *n* Rutz Gregor. Obligation de collaborer à la procédure d'asile. Possibilité de contrôler les téléphones mobiles (17.03.2017)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Les articles 8ss. de la loi sur l'asile (LAsi; RS 142.31) seront modifiés de telle sorte que l'obligation de collaborer faite aux requérants d'asile comprendra aussi l'obligation de remettre les téléphones portables et les ordinateurs et que, symétriquement, les compétences des autorités en matière de fouille et de confiscation comprendront aussi le droit de contrôler ces appareils, lorsque l'identité du requérant ne pourra pas être établie par d'autres moyens.

Cosignataires: Amstutz, Bigler, Brunner Toni, Burkart, Glarner, Gössi, Grunder, Grüter, Herzog, Pfister Gerhard, Regazzi, Rickli Natalie, Romano, Rösti, Wasserfallen Christian (15)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

01.02.2018 CIP-CN. Donné suite
21.06.2018 CIP-CE. Adhésion

357/17.424 *n* Rutz Gregor. Extinction du droit d'asile en cas de voyage à destination du pays d'origine (17.03.2017)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 64 alinéa 1 de la loi sur l'asile (LAsi; RS 142.31) sera complété par la lettre f suivante:

Art. 64

Al. 1

L'asile en Suisse prend fin:

...

Let. f

lorsque le réfugié se rend volontairement dans le pays dans lequel il affirme faire l'objet d'une persécution.

...

Cosignataires: Amstutz, Bigler, Brunner Toni, Glarner, Grunder, Grüter, Herzog, Pfister Gerhard, Regazzi, Rickli Natalie, Romano, Rösti (12)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

12.04.2018 CIP-CN. Donné suite
14.05.2018 CIP-CE. Ne pas donner suite

358/17.462 *n* Rutz Gregor. Ne pas entraver la fluidité du trafic sur les grands axes routiers (16.06.2017)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Les dispositions de la loi fédérale sur la circulation routière (LCR; RS 741.01) seront complétées, de sorte que la vitesse générale de 50 kilomètres à l'heure s'applique à l'intérieur des localités sur les grands axes routiers et qu'il ne puisse être

dérogé à ce principe que pour des raisons de sécurité, mais en tous les cas pas pour des raisons de protection contre le bruit.

Cosignataires: Amstutz, Candinas, Giezendanner, Hiltpold, Hurter Thomas, Pieren, Salzmann, Sauter (8)

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

16.10.2017 CTT-CN. Donné suite
08.01.2018 CTT-CE. Ne pas donner suite

359/17.525 *n* Rutz Gregor. Rendre possible la densification de l'urbanisation en excluant les contradictions et les conflits entre objectifs dus à l'inventaire ISOS (15.12.2017)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

On complétera l'article 6 de la loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage (LPN; RS 451) par un alinéa 3 prévoyant qu'on puisse déroger à la conservation intacte d'un objet d'importance nationale inscrit dans un inventaire fédéral si des intérêts publics, en particulier la densification de l'urbanisation vers l'intérieur du milieu bâti, s'opposent à cette conservation. Une dérogation sera toutefois exclue si les objets inscrits dans les inventaires ou si les surfaces urbanisées se caractérisent par leur importance historique exceptionnelle ou par leur caractère unique.

Cosignataires: Egloff, Feller, Regazzi (3)

CN *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

360/18.405 *n* Rutz Gregor. De la parole à l'acte. Supprimer la redevance de radio-télévision pour les entreprises (26.02.2018)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 68 de la loi fédérale sur la radio et la télévision (LRTV; RS 784.40) et, au besoin, les autres actes législatifs pertinents seront modifiés afin que les entreprises soient exemptées de la redevance de radio-télévision.

Cosignataire: Rickli Natalie (1)

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

361/18.425 *n* Rutz Gregor. Pour une application rigoureuse du droit pénal. Suppression de la clause qui protège les auteurs d'une infraction passible de l'expulsion (07.06.2018)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 66a alinéa 2 du Code pénal (CP; RS 311.0) est à abroger.

CN/CE *Commission des institutions politiques*

362/18.418 *n* Rytz Regula. Entreprises parapubliques actives dans les secteurs des transports et des télécommunications. Institution d'une délégation de surveillance parlementaire permanente (16.03.2018)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

On instituera une délégation parlementaire permanente chargée de surveiller les entreprises proches de la Confédération actives dans les secteurs des transports et des télécommunications. A l'instar de la Délégation de surveillance des NLFA, elle sera composée de membres des Commissions des finances, des Commissions de gestion et des Commissions des transports et des télécommunications des deux chambres, et exercera une haute surveillance plus étroite que ce n'est le cas aujourd'hui.

CN/CE *Commission de gestion*

363/18.450 *n* Rytz Regula. La diversité à la place de la concentration. Garantir une production de programmes par la SSR qui soit décentralisée (27.09.2018)

On complétera l'article 27 de la loi sur la radio et la télévision de la manière suivante:

Nouvel alinéa 2:

"Dans le domaine de l'information dans la région linguistique germanophone, la SSR produit la majeure partie de ses offres audiovisuelles sur le site de Zurich et la majeure partie de ses offres audio sur le site de Berne; dans la région linguistique francophone, elle produit la majeure partie de ses offres audiovisuelles sur le site de Genève et la majeure partie de ses offres audio sur le site de Lausanne."

Par ailleurs, le nouvel alinéa 2 de l'article 27 sera repris par analogie dans la nouvelle loi fédérale sur les médias électroniques (LME), dont il deviendra l'alinéa 7 de l'article 25, intitulé "Conception en fonction des régions linguistiques".

364/17.518 *n* Schilliger. Pour une concurrence à armes égales (14.12.2017)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Seront créées les dispositions légales qui permettront d'éviter que les entreprises dans lesquelles la Confédération, les cantons ou les communes détiennent une participation financière ou qui assument une tâche régalienne ne profitent de leur situation pour obtenir des avantages compétitifs qui soient de nature à fausser la concurrence sur le marché libre. Les entreprises en situation de monopole, notamment, par exemple dans le secteur de l'électricité, ne doivent pas pouvoir utiliser les informations dont elles disposent sur leur clients ou les relations qu'elles entretiennent avec eux, ou encore le bénéfice qu'elles ont obtenu du secteur couvert par leur monopole, pour en retirer abusivement un avantage concurrentiel dans un autre secteur.

Il serait ainsi possible de modifier la loi sur le marché intérieur (LMI) comme suit:

Art. 2

...

Al. 8

Les cantons et les communes veillent à ce que les entreprises publiques au sein desquelles ils détiennent une participation, de même que les entreprises privées auxquelles ils octroient des concessions publiques pour des domaines d'activité détermi-

nés, soient, dans le cadre de leurs activités commerciales, soumises aux mêmes conditions de concurrence que les entreprises privées. Constituent notamment une entrave à la concurrence et sont dès lors interdits les subventionnements croisés ainsi que toute autre forme d'utilisation de données ou de ressources qui serait susceptible de fausser la libre concurrence.

Art. 8bbis Mise en oeuvre par la Commission de la concurrence

Al. 1

Les cantons et les communes exposent chaque année dans leur stratégie du propriétaire les raisons pour lesquelles il incombe à l'Etat d'exercer des activités commerciales et les mesures qu'ils ont prises en vertu de l'article 2 alinéa 8. Cette stratégie est soumise à la Commission de la concurrence et rendue publique.

Al. 2

Si les mesures prises par les cantons et les communes ne permettent pas de lutter efficacement contre les risques de distorsion de la concurrence, la Commission de la concurrence peut ordonner des mesures supplémentaires relatives au fonctionnement, à la comptabilité, au financement ou à l'organisation de l'entreprise, ou interdire certaines activités.

Art. 9a Droit de recours des organisations

Al. 1

Les organisations professionnelles ou économiques que leurs statuts habilitent à défendre les intérêts économiques de leurs membres peuvent recourir contre les décisions que la Commission de la concurrence a prises en vertu de l'article 8bbis.

Al. 2

La Commission de la concurrence communique par écrit aux organisations les décisions qu'elle a prises en vertu de l'article 8bbis.

Cosignataires: Aebi Andreas, Amstutz, Bauer, Bigler, Borloz, Bourgeois, Brunner Toni, Burkart, Clottu, Dobler, Eichenberger, Eymann, Flach, Genecand, Glarner, Grossen Jürg, Grüter, Hiltpold, Imark, Jauslin, Lüscher, Merlini, Müller Walter, Müri, Nordmann, Portmann, Regazzi, Rickli Natalie, Rime, Sauter, Schneeberger, Schwander, Sollberger, Tuena, Vitali, Walti Beat, Wasserfallen Christian, Wehrli, Wobmann (39)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

x **365/17.472 *n* (Schmid-Federer) Kutter. Migration pendulaire. Soumettre à la loi sur le travail les personnes qui prodiguent des soins dans des ménages privés** (26.09.2017)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Des ordonnances seront édictées afin que les migrants et migrantes pendulaires prodiguant des soins à la personne, qui sont engagés directement par des ménages privés, relèvent du champ d'application de la loi sur le travail. S'il faut modifier cette loi ou le Code des obligations à cet effet, le Conseil fédéral présentera un projet législatif au Parlement. La nouvelle réglementation couvrira au moins les domaines suivants:

1. heures de travail, heures de présence et heures de repos;

2. durée maximale du travail hebdomadaire;

3. prise en compte des heures de présence dans le temps de travail;

4. droit de prendre des congés et des vacances et conditions d'accès à ces derniers;

5. protection en matière de santé et de maternité;

6. poursuite du versement du salaire en cas de maladie;

7. contrôle du respect de ces règles;

8. remise d'informations aux employeurs, aux employés et aux clients concernant ces règles.

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

29.08.2018 L'objet est repris
18.09.2018 Retrait

366/17.457 *n* Schneider-Schneiter. Stop à l'îlot de cherté en Suisse. Abolir les frais d'itinérance pour sauvegarder l'économie, le commerce et le tourisme dans notre pays (15.06.2017)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

On modifiera la loi sur les télécommunications (LTC; RS 784.10) de telle sorte que les opérateurs ne puissent, d'une part, se facturer réciproquement les frais d'itinérance que de manière à couvrir les frais effectifs et, d'autre part, facturer ces frais aux consommateurs finaux exclusivement en fonction d'un tarif maximal fixé par le Conseil fédéral.

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

12.02.2018 CTT-CN. Donné suite

x **367/18.438 *n* Schwander. Adéquation entre les effectifs de la Cour d'appel et la pratique** (15.06.2018)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La mise en application de la modification du 17 mars 2017 de la loi sur l'organisation des autorités pénales et de l'ordonnance de l'Assemblée fédérale portant modification de l'ordonnance sur les juges et de l'ordonnance sur les postes de juge au Tribunal pénal fédéral sera examinée et cette modification immédiatement adaptée en fonction du résultat de cet examen; si nécessaire, la date de la mise en vigueur de la modification sera repoussée.

Cosignataires: Dettling, Frehner, Grüter, Nicolet, Stamm (5)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

27.09.2018 Retrait

368/18.445 *n* Semadeni. Référendum facultatif pour le soutien des Jeux olympiques par la Confédération (26.09.2018)

L'art. 17 de la loi sur l'encouragement du sport (LESp) sur les manifestations sportives internationales est complété comme suit:

Art. 17

...

Al. 3

Le soutien des Jeux olympiques par la Confédération est sujet au référendum.

Cosignataires: Barrile, Bendahan, Carobbio Guscetti, Crottaz, Friedl, Gysi, Hadorn, Hardegger, Mazzone, Meyer Mattea, Molina, Munz, Piller Carrard, Reimann Maximilian, Schenker Silvia, Sommaruga Carlo, Töngi, Tuena, Zanetti Claudio, Zuberbühler (20)

369/16.487 Sommaruga Carlo. Ministère public de la Confédération. Renforcer l'institution et garantir son indépendance (08.12.2016)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Le Ministère public de la Confédération est dirigé par un collège de trois procureurs généraux assumant la responsabilité collégialement avec éventuellement une présidence tournante.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Amarelle, Arslan, Barrile, Bauer, Béglé, de la Reussille, Fehlmann Rielle, Feller, Flach, Fluri, Gysi, Hadorn, Kiener Nellen, Leutenegger Oberholzer, Maire Jacques-André, Markwalder, Marra, Mazzone, Müller Leo, Piller Carrard, Quadri, Regazzi, Reynard, Ruiz Rebecca, Schmidt Roberto, Schneeberger, Schwaab, Tschäppät, Vogler, Wasserfallen Christian (31)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

23.02.2018 CAJ-CN. Donné suite
22.03.2018 CAJ-CE. Ne pas donner suite

x **370/17.459 *n* Sommaruga Carlo. Pour des loyers sans rendement initial abusif** (15.06.2017)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 270 alinéa 1 du Code des obligations est modifié comme suit:

Lorsque le locataire estime que le montant du loyer initial est abusif au sens des articles 269 et 269a, il peut le contester devant l'autorité de conciliation dans les 30 jours qui suivent la réception de la chose et en demander la diminution.

a. Abrogée

b. Abrogée

Cosignataires: Allemann, Arslan, Bendahan, Brélaz, Carobbio Guscetti, de la Reussille, Fehlmann Rielle, Glättli, Heim, Jans, Kiener Nellen, Leutenegger Oberholzer, Marra, Pardini, Piller Carrard, Reynard, Schelbert, Schenker Silvia, Schneider Schüttel, Schwaab, Tornare (21)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

11.09.2018 Conseil national. Refusé de donner suite

Voir objet 18.2009 Pét. Association Suisse des Locataires ASLOCA

x **371/17.502 *n* Sommaruga Carlo. Protégeons nos aînés des résiliations de bail abusives** (06.12.2017)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante formulée en termes généraux:

En cas de résiliation du contrat de bail à loyer des personnes âgées, le congé doit être fondé sur un juste motif et le bailleur doit proposer une solution de relogement à proximité immédiate avec des conditions locatives analogues.

Cosignataires: Bendahan, Carobbio Guscetti, Fehlmann Rielle, Friedl, Glättli, Gysi, Hardegger, Kiener Nellen, Marra, Marti, Meyer Mattea, Munz, Naef, Piller Carrard, Schelbert, Schneider Schüttel, Schwaab, Semadeni, Wermuth (19)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

20.09.2018 Conseil national. Refusé de donner suite

372/18.419 *n* Sommaruga Carlo. Loi sur les travailleurs détachés. Que les entreprises choisissant la sous-traitance vers l'étranger assument réellement les conséquences de la violation de la loi par les sous-traitants (16.03.2018)

La loi sur les travailleurs détachés (LDét) est modifiée comme suit:

1. La deuxième phrase de l'article 5 alinéa 2 est abrogée.

2. Un nouvel alinéa 2bis est introduit à l'article 5:

L'entrepreneur contractant dédommageant le travailleur détaché de son propre chef ou en vertu d'un jugement d'un tribunal suisse est subrogé dans les droits du travailleur détaché.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Bendahan, Crottaz, Feri Yvonne, Friedl, Hadorn, Heim, Kiener Nellen, Munz, Nordmann, Pardini, Schenker Silvia, Schneider Schüttel, Tornare, Wermuth (15)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

373/16.474 *n* Stamm. Loi fédérale sur l'impôt anticipé. Procédure mixte (30.09.2016)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi fédérale sur l'impôt anticipé sera modifiée de sorte que le droit au remboursement sera déterminé, comme c'était le cas jusqu'à récemment, à travers la procédure de taxation dite mixte.

La non-conformité d'une déclaration doit être sanctionnée par une amende procédurale et non par la déchéance du droit au remboursement.

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

23.10.2017 CER-CN. Donné suite
18.06.2018 CER-CE. Refusé de donner suite

374/17.463 *n* Stamm. Pas de statut particulier pour les honoraires des avocats (16.06.2017)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Les avocats sont déliés du secret professionnel lorsqu'ils doivent emprunter la voie judiciaire pour faire valoir leurs droits. Les parties peuvent demander devant le tribunal que les débats aient lieu à huis clos.

Eventuellement article 13 alinéa 3 LLCA (nouveau)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

375/17.523 *n* Stamm. Autoriser le double nom en cas de mariage (15.12.2017)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi doit être modifiée pour permettre aux personnes qui se marient de porter un double nom.

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

376/18.435 *n* Stamm. Augmenter de manière significative la durée maximale des peines privatives de liberté (14.06.2018)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 40 alinéa 2 première phrase du Code pénal (CP) doit être modifié comme suit:

Art. 40

...

Al. 2

La durée de la peine privative de liberté est de 60 ans au plus ...

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

377/18.460 *n* Stamm. Aider sur place (28.09.2018)

La Constitution sera modifiée comme suit (par ex. nouvel art. 121bis, intitulé "Asile; aide sur place"):

Al. 1: La Suisse apporte des contributions à des zones de protection à l'étranger situées le plus près possible des régions en crise et dotées de centres d'assistance offrant un hébergement, des vivres et une protection aux requérants d'asile et aux personnes en quête de protection. La Confédération soutient l'aide qui y est fournie, en particulier l'aide apportée par des particuliers de nationalité suisse ou par des organisations suisses.

Al. 2: Les personnes qui arrivent en Suisse et qui font valoir des motifs d'asile ou de protection sont:

- en priorité ramenées sans délai dans l'Etat de provenance ou dans un pays de transit dans la mesure où il existe un accord de réadmission ad hoc ou des accords internationaux, ou alors

- amenées dans une zone de protection au sens de l'al. 1 jusqu'à ce que leur identité puisse être établie, qu'elles soient reconnues comme réfugiés par la Suisse ou par un Etat tiers et que la décision correspondante soit entrée en force. Elles ne peuvent choisir librement leur pays de destination.

Les personnes qui ne peuvent être amenées ni dans des Etats tiers ni dans des zones de protection à l'étranger restent, en tant que personnes relevant du domaine de l'asile ou que personnes admises à titre provisoire, en Suisse dans des lieux déterminés où leur présence peut être vérifiée en tout temps par les autorités.

Al. 3: Les personnes relevant du domaine de l'asile et les personnes admises à titre provisoire n'obtiennent en Suisse que des prestations en nature jusqu'à ce qu'elles soient reconnues comme réfugiés ayant un droit de séjour de durée illimitée et que la décision correspondante soit entrée en force ou jusqu'à ce qu'il soit possible de les faire quitter la Suisse.

378/12.453 *n* (Steiert) Schneider Schüttel. Exonération fiscale de l'indemnité forfaitaire en matière d'aide et de soins à domicile (14.06.2012)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi sur l'impôt fédéral direct et la loi sur l'harmonisation des impôts directs des cantons et des communes doivent être modifiées comme suit:

Art. 24 LIFD

Sont exonérés de l'impôt:

...

Let. j

l'indemnité forfaitaire en matière d'aide et de soins à domicile.

Art. 7 al. 4 LHID

Sont seuls exonérés de l'impôt:

...

Let. m

l'indemnité forfaitaire en matière d'aide et de soins à domicile.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Allemann, Aubert, Bernasconi, Bourgeois, Bulliard, Carobbio Guscetti, Chevalley, Chopard-Acklin, Darbellay, de Buman, Egloff, Fehr Hans-Jürg, Fehr Jacqueline, Flückiger Sylvia, Freysinger, Galladé, Gasser, Geissbühler, Grin, Gysi, Heim, Humbel, Jans, John-Calame, Kaufmann, Killer Hans, Markwalder, Marra, Meier-Schatz, Nussbaumer, Perrin, Pieren, Piller Carrard, Reynard, Riklin Kathy, Rime, Rossini, Schneider Schüttel, Semadeni, van Singer, Veillon, Voruz, Wermuth, Wobmann (45)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

13.08.2013 CER-CN. Donné suite
13.02.2014 CER-CE. Ne pas donner suite
08.09.2014 Conseil national. Donné suite
02.03.2017 L'objet est repris

x **379/17.489 *n* Steinemann. Pas de naturalisation facilitée pour les mineurs qui bénéficient de l'aide sociale** (29.09.2017)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 24a de la loi sur la nationalité suisse (LN) sera modifié comme suit:

Art. 24a

...

Al. 2 (nouveau)

Les conditions matérielles prévues par la LN pour les étrangers de la troisième génération s'appliquent aussi bien aux adultes qu'aux mineurs.

...

CN *Commission des institutions politiques*

13.09.2018 Conseil national. Refusé de donner suite

380/17.527 *n* Steinemann. Compétence du Parlement en matière de prise en charge de requérants d'asile et de réfugiés relevant d'autres Etats (15.12.2017)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 56 de la loi sur l'asile aura la nouvelle teneur suivante:

La décision d'accueillir des réfugiés ou des requérants d'asile dans le cadre de la prise en charge de groupes ou de plans d'établissement et de répartition à partir d'autres Etats est prise par le Conseil national et le Conseil des Etats.

Cosignataires: Addor, Bühler, Dettling, Geissbühler, Grüter, Keller Peter, Nidegger, Rutz Gregor (8)

CN *Commission des institutions politiques*

381/17.455 *n* Thorens Goumaz. Donner un cadre de durabilité, sur la base de notre Constitution, aux activités de la BNS (15.06.2017)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi sur la Banque nationale est modifiée en ajoutant un alinéa 5 à l'article 5, "Tâches".

Art. 5

...

Al. 5

Elle apporte son soutien aux politiques économiques générales de la Confédération, en vue de contribuer à la réalisation de ses objectifs, tels que définis à l'article 2 de la Constitution.

Cosignataires: Arslan, Brélaz, Chevalley, de la Reussille, Fricker, Glättli, Graf Maya, Grossen Jürg, Häsler, Kiener Nellen, Mazzone, Rytz Regula, Schelbert, Semadeni, Streiff (15)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

382/17.524 *n* Tuena. Autoriser tous les médecins reconnus à procéder aux examens relevant de la médecine du trafic (15.12.2017)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi fédérale sur la circulation routière (LCR) sera modifiée de sorte que tous les médecins reconnus soient autorisés à procéder aux examens relevant de la médecine du trafic.

Cosignataires: Aeschi Thomas, Amstutz, Arnold, Bigler, Brand, Büchel Roland, Burgherr, Chiesa, Dettling, Flückiger Sylvia, Frehner, Geissbühler, Giezendanner, Glarner, Grüter, Gutjahr, Hausammann, Herzog, Hess Erich, Hurter Thomas, Imark, Keller Peter, Keller-Inhelder, Knecht, Köppel, Matter, Müller Thomas, Müri, Nidegger, Page, Pieren, Reimann Lukas, Rickli Natalie, Rime, Rösti, Ruppen, Rutz Gregor, Sollberger, Stamm, Steinemann, Vogt, von Siebenthal, Walliser, Wobmann, Zanetti Claudio, Zuberbühler (46)

CN *Commission des transports et des télécommunications*

383/10.519 *n* Vischer Daniel. Modifier l'article 53 CP (14.12.2010)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 53 du Code pénal (Réparation) doit être modifié comme suit:

Art. 53

...

Let. a

si une peine privative de liberté avec sursis d'un an au plus est envisagée;

...

Let. c

si l'auteur a avoué ou s'est déclaré coupable de l'infraction qui lui est reprochée.

Cosignataires: Ingold, Müller Geri, Schelbert, Schmid-Federer, Thanei, von Graffenried, Wyss Brigit (7)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

11.11.2011 CAJ-CN. Donné suite
19.06.2012 CAJ-CE. Adhésion
26.09.2014 Conseil national. Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session d'automne 2016.
30.09.2016 Conseil national. Le délai imparti est prorogé de 2 ans, soit jusqu'à la session d'automne 2018.
03.05.2018 Rapport CAJ-CN (FF 2018 3881)
04.07.2018 Avis du Conseil fédéral (FF 2018 5029)

1. Loi fédérale modifiant la disposition sur la réparation (modification du code pénal, du droit pénal des mineurs et du code pénal militaire) (FF 2018 3893)

19.09.2018 Conseil national. Décision conforme au projet

384/16.428 *n* Vogler. Article 420 du Code civil. Changer de paradigme (27.04.2016)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 420 du Code civil (CC) sera modifié afin que les personnes auxquelles la curatelle est confiée, notamment les parents et les conjoints, ne soient soumis qu'exceptionnellement aux obligations d'établir des rapports et des comptes périodiques et, le cas échéant, aux autres obligations fixées à l'article 420 CC. En tout état de cause, l'article 420 CC sera modifié de façon à réduire fortement la charge administrative liée à ces obligations.

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

23.06.2017 CAJ-CN. Donné suite
22.03.2018 CAJ-CE. Adhésion

385/16.429 *n* Vogler. Adapter l'article 420 du Code civil (27.04.2016)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 420 du Code civil (CC) sera modifié de telle façon que la liste des personnes que l'autorité de protection de l'adulte peut dispenser de l'obligation de remettre un inventaire, etc., ne soit plus une liste exhaustive. On pourrait imaginer par exemple de libeller la disposition comme suit: "Lorsque la curatelle est confiée à un proche de la personne concernée, notamment au conjoint, au partenaire enregistré, aux père et mère, à un descendant, etc. ..."

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

23.06.2017 CAJ-CN. Donné suite
22.03.2018 CAJ-CE. Adhésion

386/16.458 *n* Vogler. Majoration échelonnée du loyer. Non aux formulaires inutiles (14.09.2016)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 269d CO sera modifié comme suit par l'adjonction d'un nouvel alinéa:

Art. 269d

...

Al. 4

Pour la notification des majorations de loyer fixées dans une convention au sens de l'article 269c, la forme écrite suffit.

Cosignataires: Amherd, Fässler Daniel, Gmür-Schönenberger, Gschwind, Lohr, Müller-Altermatt, Ritter, Schmidt Roberto (8)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

19.10.2017 CAJ-CN. Donné suite
21.08.2018 CAJ-CE. Adhésion

387/17.474 *n* Vogt. Pour une Suisse sûre et dotée d'une armée de milice forte. Faire en sorte que les obligations militaires soient accomplies (27.09.2017)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

On modifiera la Constitution fédérale comme suit:

Art. 59 Service militaire et service de remplacement

Al. 1

Tout homme de nationalité suisse est astreint au service militaire (première phrase actuelle). Les obligations militaires garantissent l'effectif de l'armée qui est nécessaire pour que cette dernière puisse remplir à tout moment et de manière efficace les tâches qui lui incombent. Les obligations militaires sont l'expression du principe de l'armée de milice et de la responsabilité de tout homme de nationalité suisse vis-à-vis de l'Etat et de la société. La Confédération veille à ce que les obligations militaires soient accomplies dans le respect du droit. Le secteur économique et la société fournissent également leur contribution.

Al. 2

Inchangé

Al. 2bis

Quiconque est dans l'impossibilité de concilier le service militaire avec sa conscience en raison d'un conflit sérieux et insurmontable accomplit sur demande un service civil de remplacement. Nul ne peut se prévaloir du droit de choisir le service civil de remplacement.

Cosignataire: Salzmann (1)

CN *Commission de la politique de sécurité*

388/16.471 *n* von Siebenthal. Mise en oeuvre de la Politique forestière 2020. Conditions de défrichement facilitées (29.09.2016)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Il convient de créer les bases légales visant à faciliter le défrichement de la forêt en vue d'investissements dans l'industrie du bois.

Ce faisant, le Parlement veillera en particulier à ce que l'on puisse renoncer à la preuve de l'implantation imposée par la destination ainsi qu'à des mesures de remplacement, et fixera les conditions qui s'appliquent à un défrichement facilité.

Transformer le bois dans le pays est une condition indispensable pour mettre en oeuvre les objectifs de la Politique forestière 2020. Par rapport à l'étranger, l'industrie du bois suisse est fortement désavantagée (voir également les interventions des associations faîtières en ce qui concerne le franc fort).

Cosignataires: Bourgeois, Büchler Jakob, Candinas, Clottu, Golay, Grunder, Imark, Rime, Ritter, Rösti, Salzmann, Schilliger, Tuena (13)

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

12.09.2017 Conseil national. Donné suite

Voir objet 18.3715 Mo. CEATE-CE

389/17.467 *n* Walliser. Modifier la loi sur les ouvrages d'accumulation (12.09.2017)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 2 (Champ d'application) de la loi fédérale sur les ouvrages d'accumulation sera modifié comme suit:

Art. 2

Al. 1

La présente loi s'applique aux ouvrages d'accumulation qui remplissent l'une des conditions suivantes:

a. la hauteur de retenue au-dessus du niveau d'étiage du cours d'eau ou du niveau du talweg (hauteur de retenue) est de 10 mètres au moins;

b. la hauteur de retenue est de 5 mètres au moins et le volume de retenue est supérieur à 100 000 mètres cubes.

Cosignataires: Amstutz, Bigler, Brunner Toni, Dettling, Frehner, Glarner, Grüter, Hausammann, Herzog, Hess Erich, Hess Lorenz, Knecht, Müller Thomas, Rutz Gregor, Schwander, Sollberger, Steinemann, Tuena, Vitali, Zanetti Claudio, Zuberbühler (21)

CN *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

390/17.480 *n* Weibel. Urgences hospitalières. Taxe pour les cas bénins (27.09.2017)

Conformément aux articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Les lois sont adaptées de manière à ce que les patients qui se rendent aux urgences d'un hôpital doivent payer sur place une taxe, par exemple de 50 francs. Cette taxe ne serait pas imputée sur la franchise ou la participation aux coûts. Les enfants de moins de 16 ans, les patients qui sont envoyés aux urgences par un médecin et les personnes dont le traitement requiert une hospitalisation pourraient être exemptés de la taxe.

Cosignataires: Bäumle, Bertschy, Brand, Brunner Toni, Chevalley, de Courten, Flach, Frehner, Fricker, Grossen Jürg, Guhl, Herzog, Hess Lorenz, Humbel, Jauslin, Moser, Pezzatti, Schmid-Federer (18)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

06.07.2018 CSSS-CN. Donné suite

391/17.521 *n* Weibel. Pour une flexibilisation des rentes LPP (15.12.2017)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Les bases légales seront modifiées afin que les rentes en cours dans la partie surobligatoire de la prévoyance professionnelle puissent être relevées ou abaissées dans une juste mesure en fonction de la situation financière de la caisse.

Cosignataires: Bäumle, Bertschy, Brand, Chevalley, Flach, Frehner, Grossen Jürg, Hess Lorenz, Humbel, Jauslin, Moser, Walti Beat (12)

CN *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

392/18.426 *n* Wermuth. Pour en finir avec les initiatives amphigouriques. Les citoyens ont droit à des textes clairs lors des votations populaires (11.06.2018)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante. La Constitution est modifiée comme suit:

Art. 139 Cst.

...

Al. 6

Lorsqu'une initiative populaire prévoit explicitement, en les mentionnant nommément, la dénonciation d'un ou de plusieurs traités internationaux dénonçables, elle ne prend effet qu'après la dénonciation des traités concernés.

Al. 7

Les initiatives populaires qui sont contraires au droit international mais qui ne prévoient pas explicitement la dénonciation de traités dénonçables conformément à l'alinéa 6 sont mises en oeuvre dans une loi et de manière conforme au droit international.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Barrile, Birrer-Heimo, Carobbio Guscetti, Crottaz, Friedl, Gysi, Hadorn, Heim, Jans, Kiener Nellen, Meyer Mattea, Munz, Naef, Nussbaumer, Seiler Graf, Sommaruga Carlo, Wasserfallen Flavia (18)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

393/18.446 *n* Wermuth. Plus de démocratie. Référendum constructif (26.09.2018)

La Constitution est modifiée de manière que 50 000 citoyens ou huit cantons puissent, en même temps qu'une demande de référendum contre une loi ou un arrêté fédéral, présenter un contre-projet.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Barrile, Bendahan, Fehlmann Rielle, Gysi, Hardegger, Jans, Meyer Mattea, Molina, Munz, Piller Carrard, Reynard, Schenker Silvia, Semadeni, Sommaruga Carlo, Wüthrich (16)

394/17.469 *n* Zanetti Claudio. Abroger l'injuste impôt sur la bière (20.09.2017)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi fédérale du 6 octobre 2006 sur l'imposition de la bière est abrogée.

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

x **395/17.470 *n* Zanetti Claudio. Supprimer les exigences discriminatoires qui s'appliquent au mariage religieux** (20.09.2017)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Le Code civil suisse du 10 décembre 1907 est modifié comme suit:

L'article 97 alinéa 3 ("Le mariage religieux ne peut précéder le mariage civil.") est abrogé.

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

11.09.2018 Retrait

x **396/17.475 *n* Zanetti Claudio. Pas de naturalisation sans identité clairement établie** (27.09.2017)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi du 29 septembre 1952 sur la nationalité sera modifiée (par ex. en complétant l'art. 14) de telle sorte que l'identification incontestable des personnes désireuses d'acquérir la nationalité suisse soit une condition nécessaire à l'octroi de celle-ci.

CN *Commission des institutions politiques*

11.09.2018 Conseil national. Refusé de donner suite

397/17.507 *n* Zanetti Claudio. Publier les liens d'intérêts des journalistes qui travaillent pour un média financé sur fonds publics (11.12.2017)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi sur le Parlement est modifiée comme suit:

Art. 5 Information du public

...

Al. 3

Avant d'être accrédités par la Chancellerie fédérale, les journalistes qui travaillent pour un média financé en tout ou partie sur fonds publics indiquent à la direction par écrit et de manière détaillée:

1. s'ils sont affiliés à un parti politique ou à une organisation à visées politiques ou économiques, et auxquels;

2. quelle est leur orientation politique, sur la base d'un questionnaire couramment utilisé en sciences politiques.

CN *Commission des institutions politiques*

Conseil des Etats

Initiatives des commissions

398/17.495 *é* Commission des finances CE. Dissolution de la Délégation de surveillance de la NLFA (09.10.2017)

La Commission des finances du Conseil des Etats décide d'adapter les dispositions légales en vigueur, afin que la Délégation de surveillance de la NLFA des Chambres fédérales puisse être dissoute au terme de la législature 2015-2019.

CN/CE *Commission des finances*

09.10.2017 CdF-CE. Décision d'élaborer un projet d'acte
12.12.2017 CdF-CN. Adhésion

399/14.401 *é* Commission de gestion CE. Prévoir des dispositions pénales efficaces pour poursuivre le crime organisé (révision de l'art. 260ter CP) (31.01.2014)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale et sur l'article 107 de la loi sur le Parlement (LParl), la Commission de gestion du Conseil des Etats (CdG-CE) dépose l'initiative parlementaire suivante:

La disposition pénale relative à la criminalité organisée (art. 260ter CP) est modifiée de façon à mieux tenir compte des organisations et groupements criminels actuels. Dans les grandes lignes, la révision pourrait prendre la forme suivante:

1. L'article 260ter CP devrait mieux définir les éléments constitutifs d'une organisation criminelle (par ex. la mafia, le cartel de Medellin, les yakuzas japonais ou les organisations criminelles de l'Europe de l'Est, qui sont de plus en plus importantes) et prévoir des peines plus lourdes en cas de participation ou de soutien à une telle organisation.

2. Il y a lieu d'opérer une distinction entre l'organisation criminelle et le groupement criminel (par ex. bandes organisées de cambrioleurs, groupements organisés dans le trafic de stupéfiants, clans familiaux criminels, etc.). Le groupement criminel doit faire l'objet d'une nouvelle qualification pénale.

3. Afin de distinguer clairement l'organisation criminelle et le groupement criminel, d'une part, de la bande (groupe fluctuant formé de deux personnes au moins), d'autre part, la notion de bande pourrait faire l'objet d'une définition à l'article 110 CP.

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

10.02.2015 CAJ-CE. Donné suite
13.11.2015 CAJ-CN. Adhésion
27.09.2017 Conseil des Etats. Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session d'automne 2019.

400/18.441 *é* Commission de la sécurité sociale et de la santé publique CE. Contre-projet indirect à l'initiative pour un congé de paternité (21.08.2018)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil des Etats dépose l'initiative parlementaire suivante, à titre de contre-projet indirect à l'initiative populaire "pour un congé de paternité raisonnable - en faveur de toute la famille", dont les grandes lignes sont les suivantes:

- un congé de paternité de deux semaines;

- à prendre dans les six mois qui suivent la naissance de l'enfant (pouvant être pris sous forme de journées isolées);

- à régler dans le Code des obligations;

- à financer par le régime des allocations pour perte de gain.

CN *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

21.08.2018 CSSS-CE. Décision d'élaborer un projet d'acte

Voir objet 18.052 OCF

401/18.401 *é* Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie CE. Renouvellement du Fonds suisse pour le paysage 2021-2031 (12.01.2018)

Se fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale et 107 de la loi sur le Parlement, la Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil des Etats dépose l'initiative parlementaire suivante:

Il convient d'élaborer des dispositions légales visant:

1. à prolonger de dix ans, soit jusqu'au 31 juillet 2031, l'arrêté fédéral du 3 mai 1991 accordant une aide financière en faveur de la sauvegarde et de la gestion de paysages ruraux traditionnels (RS 451.51);

2. à allouer une contribution fédérale supplémentaire de 50 millions de francs au Fonds suisse pour le paysage pour cette nouvelle période.

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

12.01.2018 CEATE-CE. Décision d'élaborer un projet d'acte
09.04.2018 CEATE-CN. Adhésion

1. Loi fédérale portant modification de l'arrêté fédéral accordant une aide financière en faveur de la sauvegarde et de la gestion de paysages ruraux traditionnels

2. Arrêté fédéral sur le financement du fonds pour la sauvegarde et la gestion de paysages ruraux traditionnels

402/17.400 *é* Commission de l'économie et des redevances CE. Imposition du logement. Changement de système (02.02.2017)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, la Commission de l'économie et des redevances du Conseil des Etats dépose l'initiative parlementaire suivante:

Le régime de l'imposition du logement principal destiné à l'usage personnel (les résidences secondaires ne sont pas concernées) doit faire l'objet d'un changement de système qui supprime l'imposition de la valeur locative. A cet effet, il convient d'adapter les bases légales (LIFD, LHID) de telle sorte que le nouveau régime soit le plus possible, dans l'hypothèse d'un taux d'intérêt moyen calculé sur le long terme, sans effet sur les recettes fiscales, qu'il n'engendre pas de disparités entre locataires et propriétaires contraires aux prescriptions de droit constitutionnel et qu'il encourage la propriété du logement conformément aux dispositions constitutionnelles en vigueur.

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

02.02.2017 CER-CE. Décision d'élaborer un projet d'acte
14.08.2017 CER-CN. Adhésion

403/16.456 *é* Commission des institutions politiques CE. Dénonciation et modification des traités internationaux. Répartition des compétences (25.08.2016)

La Commission des institutions politiques du Conseil des Etats décide d'élaborer une réglementation de la répartition des compétences applicable en cas de dénonciation des traités internationaux. Ladite réglementation respectera le principe du parallélisme: si l'Assemblée fédérale ou le peuple a la compétence d'approuver la conclusion d'un traité international, elle ou il doit aussi avoir la compétence d'en approuver la dénonciation. En outre, il y a lieu d'examiner si la compétence de modifier un

traité international doit être définie de manière analogue à la compétence de conclure le traité en question.

CN/CE *Commission des institutions politiques*

25.08.2016 CIP-CE. Décision d'élaborer un projet d'acte
17.11.2016 CIP-CN. Adhésion
14.05.2018 Rapport CIP-CN (FF 2018 3591)
15.08.2018 Avis du Conseil fédéral (FF 2018 5405)

1. Loi fédérale sur les compétences en matière de conclusion, de modification et de dénonciation des traités internationaux (FF 2018 3609)

11.09.2018 Conseil des Etats. Décision modifiant le projet

2. Arrêté fédéral sur les compétences en matière de dénonciation des traités internationaux (Projet du Conseil fédéral du 15.08.2018)

11.09.2018 Conseil des Etats. Ne pas entrer en matière

404/17.443 *é* Commission des institutions politiques CE. Entreprises et établissements fédéraux ou liés à la Confédération. Pour des rétributions appropriées (15.05.2017)

La Commission des institutions politiques du Conseil des Etats décide d'élaborer un dispositif légal prévoyant que le Conseil fédéral définit et applique, dans le cadre de la stratégie du propriétaire, une fourchette pour toutes les rémunérations (parts de salaire fixes, parts de salaire variables et prestations accessoires) des entreprises et établissements fédéraux ou liés à la Confédération. Il veillera à ce que les rémunérations des membres d'organes aient un rapport approprié avec la tâche à accomplir, la taille de l'entreprise, les défis qu'elle doit relever, les performances, le marché du travail et le système salarial applicable au personnel.

CN/CE *Commission des institutions politiques*

15.05.2017 CIP-CE. Décision d'élaborer un projet d'acte
03.05.2018 CIP-CN. Adhésion

405/15.473 *é* Commission des affaires juridiques CE. Composition de l'Autorité de surveillance du Ministère public de la Confédération. Revoir les règles d'incompatibilité (14.08.2015)

La Commission des affaires juridiques du Conseil des Etats décide d'élaborer une révision des bases légales concernant les règles d'incompatibilité pour les membres de l'Autorité de surveillance du Ministère public de la Confédération (AS-MPC). Il s'agira notamment de faire en sorte que les avocats membres de l'AS-MPC puissent faire bénéficier cette autorité de leur expérience en matière de poursuite pénale. Dans ce contexte, il sera tenu compte de ce que les possibilités de récusation ne doivent pas entraver le bon fonctionnement de l'AS-MPC.

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

14.08.2015 CAJ-CE. Décision d'élaborer un projet d'acte
22.10.2015 CAJ-CN. Adhésion

406/17.498 *é* Commission des affaires juridiques CE. Contre-projet indirect à l'initiative populaire "Entreprises responsables - pour protéger l'être humain et l'environnement" (13.11.2017)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, la Commission des affaires juridiques du Conseil des Etats dépose l'initiative parlementaire suivante:

Il convient d'élaborer les dispositions et les révisions légales nécessaires afin de permettre un contre-projet indirect à l'initiative populaire "Entreprises responsables - pour protéger l'être humain et l'environnement".

Les points suivants devront être réglementés:

1. Les sociétés qui, conformément à l'article 727 alinéa 1 CO, sont soumises au contrôle ordinaire d'un organe de révision, ainsi que les entreprises dont l'activité concerne des activités à risque, sont tenues de faire preuve d'une diligence raisonnable en matière de droits de l'homme et de l'environnement, conformément aux Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme des Nations Unies et aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

2. Les activités à risque doivent être définies par le législateur.

3. Le respect de l'obligation de diligence raisonnable doit être contrôlé par des mécanismes appropriés et sanctionné en cas d'infraction. La conception des mécanismes peut être réglementée au niveau sectoriel, le cas échéant.

4. En outre, les violations graves des droits de l'homme (décès et lésions corporelles graves) causées par une filiale d'une société domiciliée en Suisse sont passibles d'une responsabilité civile de la société mère au sens de l'article 55 CO. Alternativement, la responsabilité pénale des sociétés, définie à l'article 102 aliéna 2 CP, pourrait être élargie aux infractions susmentionnées.

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

13.11.2017 CAJ-CE. Décision d'élaborer un projet d'acte
11.12.2017 CAJ-CN. Refusé de donner suite

x **407/18.422 *é* Commission des affaires juridiques CE. Création temporaire d'un poste de juge au Tribunal administratif fédéral** (22.03.2018)

Le nombre de postes de juge au Tribunal administratif fédéral (TAF) doit être porté temporairement à 70 au plus. Cette augmentation devra permettre au TAF de faire face à la surcharge de travail induite par la loi sur le renseignement du 25 septembre 2015, entrée en vigueur le 1er septembre 2017 (RO 2017 4095). A partir de 2019, les postes des juges sortants ne seront pas repourvus jusqu'à ce que le nombre de postes de juge ne dépasse pas 65. La Commission des affaires juridiques du Conseil des Etats élabore une ordonnance de l'Assemblée fédérale à cet effet.

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

22.03.2018 CAJ-CE. Décision d'élaborer un projet d'acte
03.05.2018 CAJ-CN. Ne pas donner suite
20.09.2018 Retrait

Initiatives des députés

408/12.450 *é* Abate. Modification de l'article 555 alinéa 1 CC. Héritiers inconnus et sommation publique (14.06.2012)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 555 alinéa 1 du Code civil (CC) doit être modifié de sorte que les ayants droit disposent de six mois au lieu d'un an pour faire leur déclaration d'héritiers, une fois la sommation publiée.

Cosignataires: Comte, Eder, Egerszegi-Obrist (3)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

23.10.2012 CAJ-CE. Donné suite
07.11.2013 CAJ-CN. Adhésion
15.12.2015 Conseil des Etats. Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session d'hiver 2017.
14.12.2017 Conseil national. Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session d'hiver 2019.

409/14.449 *é* Altherr. Prix à l'importation surfaits. Supprimer l'obligation de s'approvisionner en Suisse (25.09.2014)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi sur les cartels sera complétée comme suit:

Art. 4

...

Al. 2bis

Par entreprises ayant une position relativement dominante sur le marché, on entend les entreprises dont dépendent d'autres entreprises qui fournissent ou achètent un certain type de marchandises ou de services commerciaux constituant l'essentiel de leur production ou nécessaires pour assurer l'essentiel de leur activité, dans la mesure où il n'existe pas pour elles de possibilités suffisantes et raisonnables de s'adresser à d'autres entreprises.

...

Art. 7

Al. 1

Les pratiques d'entreprises ayant une position dominante ou une position relativement dominante sur le marché sont réputées illicites lorsque ...

...

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

26.01.2015 CER-CE. Donné suite
29.06.2015 CER-CN. Adhésion
27.09.2017 Conseil des Etats. Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session d'automne 2019.

410/15.438 *é* Berberat. Pour une réglementation destinée à instaurer de la transparence en matière de lobbyisme au Parlement fédéral (10.06.2015)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Le droit parlementaire doit être modifié afin que:

1. les lobbyistes qui souhaitent avoir accès au Palais du Parlement soient accrédités à des conditions qui restent à fixer, et en limitant, le cas échéant, leur nombre;

2. un registre public de ces accréditations soit établi et tenu à jour par les Services du Parlement;

3. ce registre oblige les lobbyistes à signaler chaque mandat et, le cas échéant, leurs employeurs;

4. en cas de violation ou de détournement de ces règles, des mesures soient prises.

Cosignataires: Bruderer Wyss, Comte, Fetz, Janiak, Levrat, Maury Pasquier, Rechsteiner Paul, Recordon, Savary, Seydoux, Stöckli, Zanetti Roberto (12)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

14.03.2016 Conseil des Etats. Donné suite
14.04.2016 CIP-CN. Adhésion
16.03.2017 Conseil des Etats. Renvoi à la commission

Voir objet 16.2013 Pét. Meylan François

411/17.511 *é* Berberat. Consolider la lutte contre les loyers abusifs (13.12.2017)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 270 du Code des obligations (CO) sera modifié comme suit:

Art. 270

Al. 1

Lorsque le locataire estime que le montant du loyer initial est abusif au sens des articles 269 et 269a, il peut le contester devant l'autorité de conciliation dans les 30 jours qui suivent la réception de la chose et en demander la diminution.

Al. 2

Inchangé

Cosignataires: Cramer, Fetz, Hêche, Janiak, Levrat, Maury Pasquier, Rechsteiner Paul, Savary, Stöckli, Zanetti Roberto (10)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

412/18.444 *é* Caroni. Congé paternité. Utiliser les moyens à disposition (24.09.2018)

L'art. 329c CO est complété de sorte que le travailleur ait le droit, s'il le veut, de prendre ses vacances légales (art. 329a, al. 1, CO) dans une période donnée avant et après la naissance d'un enfant.

413/17.484 *é* Comte. Pour une représentation équitable des genres dans les autorités fédérales (29.09.2017)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La Constitution est modifiée comme suit:

Art. 168

...

Al. 3

Lors d'élections, l'Assemblée fédérale veille à une représentation équitable des genres.

Art. 175

...

Al. 4

Les diverses régions, les communautés linguistiques et les genres doivent être équitablement représentés au Conseil fédéral.

CE *Commission des institutions politiques*

14.03.2018 Conseil des Etats. Donné suite

414/17.409 *é* Dittli. Préciser la notion d'abus dans la surveillance des assurances (06.03.2017)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La notion d'abus visée à l'article 38 de la loi sur la surveillance des assurances (LSA) sera précisée afin que la protection des consommateurs contre les abus reste garantie mais que l'autorité de surveillance n'interprète pas cette protection au détriment de la libre concurrence et de la capacité d'innovation du secteur des assurances. A cet effet, la LSA sera complétée par un nouvel article 38a qui disposera ce qui suit:

Art. 38a

Al. 1

Constitue un abus au sens de l'article 38 tout préjudice systématique porté aux assurés ou aux ayants droit qui concerne un grand nombre de personnes et crée un déséquilibre manifeste entre les primes prévues et la contreprestation de l'entreprise d'assurance.

Al. 2

La FINMA n'examine pas si les primes considérées sont adaptées au risque et aux frais.

Cosignataires: Eberle, Ettlin Erich, Graber Konrad, Kuprecht, Luginbühl, Müller Damian (6)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

12.04.2018 CER-CE. Donné suite

415/12.402 *é* Eder. Rôle de la Commission fédérale pour la protection de la nature et du paysage (29.02.2012)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage (LPN) est modifiée comme suit :

Art. 6 al. 2

Lorsqu'il s'agit de l'accomplissement d'une tâche de la Confédération, la règle suivant laquelle un objet doit être conservé intact dans les conditions fixées par l'inventaire ne souffre d'exception que si des intérêts publics de la Confédération ou des cantons ou une pesée de tous les intérêts en présence le justifient.

Art. 7 al. 3

L'expertise constitue une des bases dont dispose l'autorité de décision, qui l'inclura dans sa pesée de tous les intérêts en présence et l'appréciera.

Cosignataires: Baumann, Bischofberger, Comte, Eberle, Engler, Föhn, Freitag, Graber Konrad, Imoberdorf, Jenny, Keller-Sutter, Kuprecht, Luginbühl, Schmid Martin, Theiler (15)

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

18.01.2013 CEATE-CE. Donné suite
09.04.2013 CEATE-CN. Adhésion
16.09.2015 Conseil des Etats. Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session d'automne 2017.
14.09.2017 Conseil des Etats. Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session d'automne 2019.

416/16.411 *é* Eder. Surveillance de l'assurance-maladie. Garantir la protection de la personnalité (15.03.2016)

Conformément aux articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi sur la surveillance de l'assurance-maladie (LSAMal) est modifiée de manière à garantir la protection des données personnelles. Les modifications suivantes constituent un des moyens possibles pour atteindre ce but:

Art. 35

...

Al. 2bis

Les indications sur les données sont livrées en bloc, de manière à ce qu'aucune conclusion sur des données individuelles ne puisse en être tirée.

Al. 2ter

Les assureurs fournissent à l'institution commune au sens de l'article 18 LAMal les données individuelles nécessaires à la compensation des risques.

...

Cosignataires: Baumann, Bischof, Bischofberger, Caroni, Dittli, Eberle, Engler, Ettlin Erich, Français, Germann, Graber Konrad, Häberli-Koller, Hefti, Hegglin Peter, Keller-Sutter, Kuprecht, Lombardi, Luginbühl, Müller Damian, Müller Philipp, Rieder, Schmid Martin, Vonlanthen, Wicki (24)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

04.07.2016 CSSS-CE. Donné suite
13.10.2016 CSSS-CN. Adhésion

417/16.413 *é* Eder. Ne pas allouer de défraiement pour les nuitées qui n'ont pas été effectuées (17.03.2016)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Le Bureau proposera au Parlement les bases légales nécessaires pour que le défraiement pour nuitées prévu à l'article 3 de l'ordonnance de l'Assemblée fédérale relative à la loi sur les moyens alloués aux parlementaires (OMAP) ne soit accordé que si le député concerné a effectivement passé en dehors de son domicile un nuit séparant deux journées de séance consécutives.

Cosignataires: Dittli, Fournier, Germann, Hefti, Hegglin Peter, Müller Damian, Müller Philipp, Schmid Martin, Seydoux, Wicki (10)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

19.06.2017 CIP-CE. Donné suite
17.08.2017 CIP-CN. Adhésion

418/17.528 *é* Ettlin Erich. Assurance obligatoire des soins. Prise en compte de l'accroissement du volume des prestations dans les négociations tarifaires (15.12.2017)

Conformément aux articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative suivante:

La loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) est modifiée de manière à ce que, lors de négociations tarifaires, les partenaires tarifaires ne négocient pas seulement les prix, mais aussi simultanément le volume des prestations. Ils devraient ainsi concrètement négocier des prix dégressifs.

Cosignataires: Bischofberger, Dittli, Eberle, Fournier, Graber Konrad, Häberli-Koller, Lombardi, Müller Philipp, Rieder, Wicki (10)

CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

419/17.517 *é* Fournier. Concurrence à armes égales (12.12.2017)

Conformément à l'article 160 alinéa de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Il s'agit de créer des dispositions légales afin d'éviter que les entreprises qui bénéficient d'une participation financière de la Confédération, des cantons ou des communes ou qui assument une tâche relevant des pouvoirs publics ne profitent de leur situation pour obtenir des avantages dans le libre marché et fausser la concurrence. Les entreprises monopolistiques ne doivent ainsi pas pouvoir utiliser abusivement leurs informations et leurs contacts clients ou le bénéfice issu de leur domaine de monopole afin d'obtenir un avantage concurrentiel dans un autre domaine. A cette fin, la présente initiative postule de modifier la loi sur le marché intérieur (LMI) comme suit:

Art. 2

...

Al. 8

Les collectivités publiques veillent à ce que les entreprises publiques au sein desquelles elles détiennent une participation, de même que les entreprises privées auxquelles elles octroient des concessions publiques pour des domaines d'activité déterminés, soient, dans le cadre de leurs activités commerciales, soumises aux mêmes conditions de concurrence que les entreprises privées. Constituent une entrave à la concurrence, et dès lors, sont inadmissibles, notamment les subventionnements croisés d'activités commerciales, ainsi que toute autre forme d'utilisation de données ou de ressources issues de l'exercice d'un mandat public et susceptible de fausser la libre concurrence.

Art. 8bbis Mise en oeuvre par la Commission de la concurrence

Al. 1

Les collectivités publiques établissent chaque année à l'attention de la Commission de la concurrence un rapport sur leur stratégie de propriétaire, sur la nécessité de poursuivre l'activité commerciale de l'entreprise concernée, ainsi que sur les mesures prises au sens de l'article 2 alinéa 8. Le rapport annuel sur la stratégie du propriétaire est public.

Al. 2

Si les mesures décidées par les collectivités publiques devaient s'avérer insuffisantes pour lutter efficacement contre les risques de distorsions de concurrence, la Commission de la concurrence peut, par décision, ordonner des mesures additionnelles relatives au fonctionnement, à la comptabilité, au financement et à l'organisation de l'entreprise, ou interdire certaines activités.

Art. 9a Droit de recours des organisations

Al. 1

Les associations professionnelles et économiques qui sont habilitées, aux termes de leurs statuts, à défendre les intérêts économiques de leurs membres, disposent d'un droit de recours contre les décisions de la Commission de la concurrence au sens de l'article 8bbis.

Al. 2

Les décisions de la Commission de la concurrence au sens de l'article 8bbis sont communiquées aux organisations professionnelles concernées par écrit.

Cosignataires: Abate, Bischof, Bischofberger, Dittli, Ettlin Erich, Föhn, Français, Graber Konrad, Hegglin Peter, Hösli, Lombardi, Müller Damian, Müller Philipp, Rieder, Seydoux, Wicki (16)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

420/18.423 *é* Fournier. Pas d'ingérence étrangère dans la politique suisse! (04.06.2018)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi fédérale sur les droits politiques est complétée comme suit:

Titre 5b Financement de la récolte de signatures en vue d'un référendum ou d'une initiative et de la campagne de votation

Art. 76b

Le financement de la récolte de signatures en vue d'un référendum ou d'une initiative, ainsi que le financement de la campagne de votation, par des fonds provenant de l'étranger, est interdit.

Cosignataires: Abate, Baumann, Comte, Dittli, Eder, Engler, Ettlin Erich, Français, Graber Konrad, Häberli-Koller, Hêche, Kuprecht, Levrat, Lombardi, Luginbühl, Müller Damian, Rieder, Savary, Schmid Martin, Seydoux, Vonlanthen (21)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

421/16.414 *é* Graber Konrad. Introduire un régime de flexibilité partielle dans la loi sur le travail et maintenir des modèles de temps de travail éprouvés (17.03.2016)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Le Parlement est prié d'introduire un régime de flexibilité partielle dans la loi sur le travail afin qu'elle réponde mieux aux besoins du site scientifique et économique suisse, sans que le temps de travail ne soit augmenté ou que les besoins de protection dans la production industrielle et artisanale ne soient remis en cause. Il complétera à cet effet la loi sur le travail (LTr) comme suit:

Art. 27 al. 3 (nouveau)

Les travailleurs qui exercent une fonction dirigeante et les spécialistes disposant d'une autonomie comparable ne sont pas soumis aux dispositions des articles 9 à 17a, 17b alinéa 1, 18 à 20, 21 et 36 s'ils travaillent dans une entreprise du secteur des services et qu'ils consentent à être libérés du régime fixé dans ces dispositions.

Art. 9 al. 3bis (nouveau)

Certaines branches économiques ou certaines catégories d'entreprises ou de travailleurs peuvent être libérées par voie d'ordonnance de l'obligation de ne pas dépasser une durée maximum de travail hebdomadaire, pour autant que les travailleurs concernés soient soumis à un régime d'annualisation du temps de travail qui respecte, en moyenne annuelle, la durée maximum de la semaine de travail fixée à l'article 9 alinéa 1 lettre a (45 heures par semaine).

Art. 15a al. 2 deuxième phrase (nouvelle)

Pour le travailleur adulte, la durée du repos peut être réduite à huit heures une fois par semaine, pour autant qu'elle atteigne onze heures en moyenne sur deux semaines. Le Conseil fédéral peut fixer d'autres exceptions par voie d'ordonnance.

Art. 15a al. 3 (nouveau)

Pour le travailleur adulte soumis à un régime d'annualisation du temps de travail au sens de l'article 9 alinéa 3bis, la durée du repos peut être réduite à huit heures plus d'une fois par semaine pour autant qu'elle atteigne onze heures en moyenne sur quatre semaines.

Le Conseil fédéral est prié d'apporter aux ordonnances 1 et 2 relatives à la loi sur le travail les modifications allant dans le sens du régime de flexibilité partielle demandé par la présente initiative (voir développement).

Cosignataires: Baumann, Bischof, Eder, Engler, Ettlin Erich, Föhn, Germann, Häberli-Koller, Hefti, Keller-Sutter, Schmid Martin, Seydoux (12)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

18.08.2016 CER-CE. Donné suite
20.02.2017 CER-CN. Adhésion

422/18.430 *é* Hêche. Pour une meilleure coordination et une amélioration des procédures de désendettement des particuliers (11.06.2018)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 336 de la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite est modifié comme suit:

Art. 336 Homologation judiciaire de la proposition de plan de désendettement

Al. 1

Lorsque la proposition de plan de désendettement n'emporte pas l'unanimité des créanciers, le commissaire doit rendre son rapport avant l'expiration du sursis conformément à l'article 304 alinéa 1.

Al. 2

A la demande du commissaire, le juge du concordat homologue la proposition de plan de désendettement lorsque les conditions des articles 305 et 306 alinéa 1 sont remplies.

Al. 3

Le juge du concordat peut compléter une réglementation insuffisante d'office ou sur demande d'un participant.

Al. 4

Les dispositions générales sur le concordat (chapitre II) et sur le concordat ordinaire (chapitre III) sont applicables par analogie, à l'exception des articles 308 alinéa 1 lettre b et 309.

Al. 5

Lorsque la proposition de plan de désendettement ne peut être homologuée, le juge du concordat prononce l'ouverture de la faillite si le débiteur le requiert.

Cosignataires: Berberat, Comte, Cramer, Fournier, Janiak, Maury Pasquier, Rechsteiner Paul, Seydoux, Zanetti Roberto (9)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

423/16.408 *é* Jositsch. Actes d'ordre sexuel avec des enfants de moins de 16 ans. Instaurer des peines planchers (14.03.2016)

Conformément aux articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Le Code pénal (CP) est complété comme suit:

Art. 187

...

Al. 1bis

La peine est une peine privative de liberté d'un an au moins si la victime a moins de 12 ans.

...

Art. 189

...

Al. 1bis

La peine est une peine privative de liberté d'un an au moins si la victime a moins de 16 ans.

Al. 1ter

La peine est une peine privative de liberté de deux ans au moins si la victime a moins de 12 ans.

...

Art. 190

...

Al. 1bis

La peine est une peine privative de liberté de deux ans au moins si la victime a moins de 16 ans.

Al. 1ter

La peine est une peine privative de liberté de trois ans au moins si la victime a moins de 12 ans.

...

Art. 191

...

Al. 2

La peine est une peine privative de liberté d'un an au moins si la victime a moins de 16 ans.

Al. 3

La peine est une peine privative de liberté de deux ans au moins si la victime a moins de 12 ans.

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

30.08.2016 CAJ-CE. Donné suite
06.04.2017 CAJ-CN. Adhésion

Voir objet 16.407 Iv.pa. Rickli Natalie

1.

424/16.423 *é* Keller-Sutter. Libérer le personnel dirigeant et les spécialistes de l'obligation de saisie du temps de travail (14.03.2016)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 46 de la loi sur le travail (LTr) est modifié et complété par un article 46a. L'article 46 est modifié comme suit: (nouveau) L'article 46a est réservé.

Art. 46 Registres ou autres pièces

L'employeur tient à la disposition des autorités d'exécution et de surveillance les registres ou autres pièces contenant les informations nécessaires à l'exécution de la présente loi et de ses ordonnances. L'article 46a est réservé. Pour le surplus, la loi fédérale du 19 juin 1992 sur la protection des données est applicable.

Art. 46a Exception à l'obligation d'enregistrer le temps de travail

La saisie du temps de travail n'est pas obligatoire pour les salariés exerçant une fonction dirigeante et pour les spécialistes occupant une position similaire qui disposent d'une grande autonomie dans l'organisation de leur travail et dans la détermination de leur horaire de travail et de leur temps de repos.

Cosignataires: Baumann, Bischof, Bischofberger, Caroni, Dittli, Eberle, Eder, Engler, Ettlin Erich, Föhn, Fournier, Germann, Graber Konrad, Häberli-Koller, Hefti, Hegglin Peter, Kuprecht, Lombardi, Luginbühl, Müller Damian, Müller Philipp, Schmid Martin, Vonlanthen (23)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

18.08.2016 CER-CE. Donné suite
20.02.2017 CER-CN. Adhésion

425/16.439 *é* Kuprecht. LPP. Renforcer l'autonomie des cantons dans la surveillance régionale des fondations de prévoyance (07.06.2016)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'autonomie des autorités cantonales et régionales chargées de la surveillance des institutions de prévoyance professionnelle sera renforcée. L'article 64a de la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse survivants et invalidité (LPP) sera notamment adapté en conséquence. Les cantons détermineront sous leur propre responsabilité les organes de surveillance et les autorités cantonales et régionales de surveillance soumettront leur rapport annuel à la Commission de haute surveillance pour qu'elle en prenne connaissance.

Cosignataires: Baumann, Bischof, Bischofberger, Caroni, Dittli, Eberle, Eder, Engler, Ettlin Erich, Fetz, Föhn, Fournier, Germann, Graber Konrad, Häberli-Koller, Hefti, Hegglin Peter, Hösli, Janiak, Jositsch, Keller-Sutter, Lombardi, Luginbühl, Minder, Müller Damian, Noser, Rieder, Schmid Martin, Vonlanthen, Wicki (30)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

14.11.2016 CSSS-CE. Donné suite
11.05.2017 CSSS-CN. Ne pas donner suite
14.06.2018 Conseil des Etats. Donné suite

426/14.470 *é* Luginbühl. Renforcer l'attractivité de la Suisse pour les fondations (09.12.2014)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Le Parlement est chargé de procéder aux modifications législatives qui s'imposent pour améliorer les conditions-cadres applicables en Suisse au secteur des institutions d'utilité publique et des fondations et assurer ainsi un fonctionnement libéral et efficace de ce secteur, notamment par les mesures suivantes:

1. publication régulière par l'Office fédéral de la statistique (OFS) de données concernant les organisations exonérées d'impôts en raison de leur utilité publique;

2. réglementation plus claire de la légitimation pour déposer une plainte auprès de l'autorité de surveillance des fondations, prévoyant de donner qualité à agir aux personnes ayant un intérêt légitime à contrôler l'activité des organes d'une fondation;

3. optimisation des droits du fondateur par l'extension du droit de modification aux modifications portant sur l'organisation, lorsque l'acte de fondation prévoit cette possibilité;

4. simplification des modifications de l'acte de fondation par des procédures non bureaucratiques, sans acte notarial et par une réglementation ouverte applicable aux modifications mineures de l'acte de fondation;

5. limitation de la responsabilité des membres bénévoles d'organes de fondation par l'exclusion de la responsabilité en cas de négligence légère (sous réserve d'une réglementation statutaire contraire);

6. institution d'un régime de faveur pour les libéralités consenties par des héritiers au débit de la succession, en accordant à ceux-ci une augmentation unique de la déduction fiscale pour les dons l'année du décès ou l'année suivante, ou encore l'année du partage successoral;

7. possibilité de reporter un don sur des périodes fiscales ultérieures si la limite maximale de la déduction pour les dons est dépassée;

8. ni refus ni retrait de l'exonération fiscale pour les organisations d'utilité publique qui versent des honoraires appropriés aux membres de leurs organes de direction stratégique; cette pratique est conforme au Code civil et doit donc également être possible au regard du droit fiscal.

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

03.11.2015 CAJ-CE. Donné suite
03.11.2016 CAJ-CN. Ne pas donner suite
12.09.2017 Conseil des Etats. Donné suite
19.10.2017 CAJ-CN. Donné suite

427/17.478 *é* Minder. Consacrer démocratiquement le "Cantique suisse" comme étant l'hymne national de la Suisse (27.09.2017)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose une initiative parlementaire sous la forme du projet suivant:

Loi fédérale sur l'hymne national de la Confédération suisse (loi sur l'hymne national, LHym) du ...

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,

vu le préambule et les articles 2 alinéa 2, 67a alinéa 1 et 69 alinéa 2 de la Constitution,

vu ...,

arrête:

Art. 1 Hymne national

Al. 1

Le "Cantique suisse" de Charles Chatelanat et Alberik Zwyssig est proclamé hymne national de la Confédération suisse.

Al. 2

La version officielle figure dans l'annexe.

Art. 2 Référendum et entrée en vigueur

Al. 1

La présente loi est sujette au référendum.

Al. 2

Le Conseil fédéral fixe l'entrée en vigueur au 1er août le plus proche possible.

Annexe

Paroles et musique du "Cantique suisse".

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

26.09.2018 Conseil des Etats. Donné suite

428/18.428 *é* Minder. Interdire le versement d'indemnité de départ aux cadres dirigeants des entreprises de la Confédération et des entreprises liées à la Confédération (14.06.2018)

La loi sur le personnel de la Confédération (LPers) sera modifiée afin que les membres de la direction (organe chargé de la direction opérationnelle) et du conseil d'administration (organe stratégique, auquel la direction est subordonnée) de l'administration centrale et de l'administration décentralisée de la Confédération ainsi que des établissements et entreprises contrôlés par la Confédération ne perçoivent pas d'indemnité de départ.

CN/CE *Commission des institutions politiques*

11.10.2018 CIP-CE. Donné suite

429/18.436 *é* Minder. Actes de l'Assemblée fédérale. Respecter l'unité de la matière (15.06.2018)

La loi sur le Parlement est complétée comme suit:

Art. 22

...

Al. 5

Tout acte soumis ou sujet au référendum doit respecter le principe de l'unité de la matière. Tel est le cas lorsqu'il existe un rapport intrinsèque entre les différentes parties de l'acte.

CN/CE *Commission des institutions politiques*

11.10.2018 CIP-CE. Donné suite

430/18.427 *é* Müller Damian. Oui au vote électronique, mais la sécurité doit primer la vitesse (11.06.2018)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

On modifiera la loi fédérale sur les droits politiques (LDP) de la manière suivante:

1. On limitera la participation aux essais de vote électronique à 30 pour cent des électeurs d'un canton.

2. Les cantons qui ont recours au vote électronique devront effectuer des contrôles de plausibilité statistiques.

3. Au moins deux systèmes de vote électronique devront être en service.

4. On limitera le droit d'effectuer des essais de vote électronique à deux tiers des cantons et des demi-cantons.

CN/CE *Commission des institutions politiques*

11.10.2018 CIP-CE. Donné suite

431/16.403 *é* Müller Philipp. Regroupement familial. Même régime pour les personnes à protéger et les personnes admises à titre provisoire (02.03.2016)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Les bases légales sont à modifier de telle sorte que le regroupement familial des personnes à protéger au sens de l'article 4 de la loi sur l'asile (LAsi) soit réglé de la même manière que celui des personnes admises à titre provisoire.

Cosignataires: Abate, Baumann, Bischof, Bischofberger, Caroni, Dittli, Eberle, Eder, Engler, Ettlin Erich, Föhn, Fournier, Français, Germann, Graber Konrad, Häberli-Koller, Hefti, Hegglin Peter, Hösli, Keller-Sutter, Kuprecht, Lombardi, Luginbühl, Minder, Müller Damian, Noser, Rieder, Schmid Martin, Vonlanthen, Wicki (30)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

25.08.2016 CIP-CE. Donné suite
21.10.2016 CIP-CN. Adhésion

432/17.456 *é* Noser. Réduire sensiblement la charge fiscale grevant les participations de collaborateur remises par les start-up et les entreprises familiales (15.06.2017)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Les dispositions de la loi fédérale sur l'impôt fédéral direct (LIFD) et de la loi fédérale sur l'harmonisation des impôts directs des cantons et des communes (LHID) seront adaptées de telle sorte que la charge fiscale grevant les participations de collaborateur remises par une entreprise non cotée en bourse, start-up ou entreprise familiale, sera nettement réduite.

Proposition de modification de la LIFD:

Art. 16

...

Al. 3

Les gains en capital réalisés lors de l'aliénation d'éléments de la fortune privée ne sont pas imposables. Constitue notamment une aliénation d'éléments de la fortune privée l'aliénation, après un délai de cinq ans au moins, de participations de collaborateur remises par une entreprise non cotée en bourse.

Art. 17b Revenus provenant de participations de collaborateur effectives

...

Al. 2bis

Pendant les sept premières années à compter de la fondation d'une entreprise non cotée en bourse, la valeur vénale d'une action de collaborateur se détermine sur demande unique d'après le capital propre de l'entreprise, mais au minimum d'après le capital-actions.

Al. 3

Les avantages appréciables en argent dérivant d'options de collaborateur non négociables ou non cotées en bourse sont imposés au moment de l'exercice des options. La prestation imposable est égale à la valeur vénale de l'action moins le prix d'exercice. Dans le cas des options de collaborateur non cotées en bourse remises par une entreprise, la valeur vénale se détermine conformément à l'alinéa 2bis et la prestation imposable est réduite de 50 pour cent.

Les articles 7 alinéa 4 lettre b et 7d alinéas 2 et 3 LHID seront complétés par analogie.

L'article 14a LHID sur l'évaluation des participations de collaborateur sera adapté sur le modèle de l'article 17b alinéa 2bis LIFD.

Cosignataires: Baumann, Bischof, Bruderer Wyss, Caroni, Cramer, Dittli, Eberle, Eder, Engler, Ettlin Erich, Fetz, Föhn, Fournier, Français, Germann, Graber Konrad, Häberli-Koller, Hefti, Hegglin Peter, Hösli, Jositsch, Keller-Sutter, Kuprecht, Luginbühl, Minder, Müller Damian, Müller Philipp, Rieder, Schmid Martin, Wicki (30)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

18.05.2018 CER-CE. Donné suite

433/18.442 *é* Rieder. Cour d'appel du Tribunal pénal fédéral. Davantage de postes à plein temps (11.09.2018)

La loi sur l'organisation des autorités pénales et l'ordonnance de l'Assemblée fédérale du 17 mars 2017 portant modification de l'ordonnance sur les juges et de l'ordonnance sur les postes de juge au Tribunal pénal fédéral seront modifiées de sorte à créer au moins trois postes à plein temps de juges ordinaires près la Cour d'appel du Tribunal pénal fédéral.

Cosignataires: Abate, Berberat, Comte, Eberle, Engler, Hegglin Peter, Jositsch, Luginbühl, Seydoux (9)

434/18.458 *é* Rieder. Motions. Procédure d'élimination des divergences (28.09.2018)

La procédure d'élimination des divergences applicable lors de l'examen des motions (cf. art. 121, al. 4, de la loi sur le Parlement) sera modifiée comme suit:

Si le second conseil modifie une motion, le conseil prioritaire pourra, comme jusqu'ici, approuver cette modification en seconde lecture ou rejeter définitivement la motion. Mais il aura désormais aussi la possibilité, en seconde lecture, de confirmer sa décision d'adopter la motion dans sa version initiale.

Si, en seconde lecture, le conseil prioritaire confirme sa décision d'adopter la motion dans sa version initiale, le second conseil pourra, en seconde lecture, soit se rallier à cette décision, soit rejeter définitivement la motion.

Cosignataires: Baumann, Bischof, Bischofberger, Eder, Engler, Ettlin Erich, Germann, Hegglin Peter, Luginbühl, Schmid Martin (10)

435/18.449 *é* Vonlanthen. La diversité à la place de la concentration. Garantir une production de programmes par la SSR qui soit décentralisée (27.09.2018)

On complétera l'article 27 de la loi sur la radio et la télévision de la manière suivante:

Nouvel alinéa 2:

"Dans le domaine de l'information dans la région linguistique germanophone, la SSR produit la majeure partie de ses offres audiovisuelles sur le site de Zurich et la majeure partie de ses offres audio sur le site de Berne; dans la région linguistique francophone, elle produit la majeure partie de ses offres audiovisuelles sur le site de Genève et la majeure partie de ses offres audio sur le site de Lausanne."

Par ailleurs, le nouvel alinéa 2 de l'article 27 sera repris par analogie dans la nouvelle loi fédérale sur les médias électroniques (LME), dont il deviendra l'alinéa 7 de l'article 25, intitulé "Conception en fonction des régions linguistiques".

Cosignataires: Berberat, Cramer, Luginbühl, Maury Pasquier, Rieder, Stöckli, Zanetti Roberto (7)

Pétitions

436/15.2012 60 organisations de l'alliance climatique, représentées par WWF et Alliance Sud. Pour une politique climatique équitable (28.05.2015)

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

Voir objet 17.071 OCF

437/14.2023 *é* ACAT-Suisse. Signature et ratification de la Charte sociale européenne (10.02.2010)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

17.03.2016 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

438/18.2010 Aeberhard Simon. Interdire l'importation de fourrure en Suisse (19.04.2018)

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

439/17.2016 Anja Gonseth, Corinne Lüscher, Liv Morgenthaler. Interdire la vente de produits à base d'huile de palme issue d'une production non durable (07.07.2017)

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

440/15.2044 Bündnis für sinnvolle Gesetzgebung c/o R. Merki. Initiative populaire "Pour une interdiction de se couvrir le visage". Examen de la nullité pour cause de non-respect du principe de l'unité de la matière (05.10.2015)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

x **441/18.2014 *én* Action citoyenne pour une politique d'asile digne de la Suisse. Pour le droit d'asile des Érythréens!** (18.05.2018)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

19.09.2018 Conseil des Etats. Refusé de donner suite
28.09.2018 Conseil national. Refusé de donner suite

442/18.2008 Comité d'initiative «Stop aux excès de Via sicura». Stop aux excès de Via sicura (pour un régime de sanctions juste et proportionné) (22.02.2018)

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

Voir objet 15.3125 Mo. Gschwind

443/18.2024 Egerkinger Komitee. Propagande et ingérence turques : halte aux pratiques de Recep Tayyip Erdogan (24.09.2018)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

444/18.2013 Union Démocratique Fédérale (UDF). Transfert de l'ambassade suisse de Tel Aviv à Jérusalem (14.05.2018)

CN/CE *Commission de politique extérieure*

445/13.2034 *é* Fischer Eugen Theodor. Protection du patrimoine suisse. Dissolution (18.05.2013)

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

x **446/14.2004 Fischer Eugen Theodor. Déclarer la part du travail des enfants dans la fabrication de produits et la fourniture de services** (09.12.2013)

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

13.02.2015 CSEC-CN. Il est donné suite à la pétition et un postulat a été déposé (15.3010).
17.09.2015 Conseil national. Donné suite
27.09.2018 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

Voir objet 15.3010 Po. CSEC-CN

447/17.2020 *n* Fischer Eugen Theodor. Pour une interdiction du glyphosate (30.10.2017)

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

15.06.2018 Conseil national. Refusé de donner suite

448/18.2020 Société pour les peuples menacés (SPM). Protéger les droits fondamentaux des Tibétains et des Tibétaines, en Suisse aussi! (10.09.2018)

CN/CE *Commission de politique extérieure*

x **449/17.2019 *é* Ghiringhelli Giorgio. Il faut interdire les mouvements islamistes en Suisse!** (29.09.2017)

CN/CE *Commission de la politique de sécurité*

15.03.2018 Conseil des Etats. Refusé de donner suite
28.09.2018 Conseil national. Refusé de donner suite

450/16.2004 *n* Greenpeace, AefU, SKS, FRC. Interdire le glyphosate - maintenant! (04.02.2016)

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

30.09.2016 Conseil national. Refusé de donner suite

451/15.2035 *é* Groupe SAM. Amélioration de la situation des producteurs de lait (22.10.2015)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

06.06.2018 Conseil des Etats. Refusé de donner suite
Traitée avec la discussion des objets 17.301, 17.310 et 16.3329 (voir art. 126, al. 2 LParl).
25.09.2018 Conseil national. Refusé de donner suite
(dans le cadre de l'examen des objets 16.309,17.301 et 17.310).

Voir objet 16.3329 Mo. Nicolet

452/18.2019 Heinzelmann Regula. Ratification du Pacte mondial pour les migrations de l'ONU. Votation populaire (30.08.2018)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

453/16.2014 *é* HEV Schweiz. Abolir la valeur locative (10.11.2016)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

454/18.2002 IG Hadlikon für antennenfreie Wohnzonen. Pour des zones d'habitation sans antennes de téléphonie mobile (09.02.2018)

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

455/18.2001 Ivisic Katarina. Pour un registre public des membres de la scientologie (07.12.2017)

CN/CE *Commission de la politique de sécurité*

28.09.2018 Conseil national. Refusé de donner suite

456/12.2070 *é* Session des jeunes 2012. Vieillissement de la population et AVS (18.11.2012)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

20.03.2014 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

457/14.2034 *é* Session des jeunes 2014. Complément d'article 261bis CP à propos de la discrimination raciale (16.11.2014)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

17.03.2016 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

Voir objet 13.407 Iv.pa. Reynard

458/15.2029 Session des jeunes 2015. Transparence des dispositions de protection des données dans les conditions générales de vente (11.09.2015)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

459/16.2016 Session des jeunes 2016. Dépénalisation régulée de la consommation de cannabis (13.11.2016)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

11.09.2018 Conseil des Etats. Il est pris acte de la pétition selon les discussions de l'objet 17.440 Iv.pa. Groupe G. Elaboration d'une loi fédérale sur le chanvre (voir art. 126 al. 2 LParl).

Voir objet 17.440 Iv.pa. Groupe G

x **460/16.2017 *n* Session des jeunes 2016. Place à l'avenir!** (13.11.2016)

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

16.06.2017 Conseil national. Refusé de donner suite
27.09.2018 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

461/18.2003 Session des jeunes 2017. Abolir l'INégalité face à l'adoption! (19.02.2018)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

Voir objet 13.468 Iv.pa. Groupe GL

462/18.2004 Session des jeunes 2017. Label pour l'inclusion du handicap au travail (19.02.2018)

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

463/18.2005 Session des jeunes 2017. Numérisation et santé (19.02.2018)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

464/18.2006 Session des jeunes 2017. Remaniement de la taxe sur la valeur ajoutée en faveur de l'AVS (19.02.2018)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

465/18.2007 Session des jeunes 2017. Stop aux cadeaux des labos (19.02.2018)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

466/15.2033 *n* JUSO Schweiz. Plus de droits pour les apprentis (05.10.2015)

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

467/18.2018 Association des petits paysans. Les nouvelles techniques de génie génétique doivent être soumises à la loi sur le génie génétique (31.08.2018)

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

468/16.2003 *é* Kommitee der Arbeitslosen und Armutsbetroffenen. Pour un cadre législatif national dans le domaine de l'aide sociale (28.01.2016)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

15.12.2016 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

469/17.2013 *n* Leutenegger Frank. Port d'armes libre pour les citoyens suisses honnêtes (02.07.2017)

CN/CE *Commission de la politique de sécurité*

15.12.2017 Conseil national. Refusé de donner suite
11.09.2018 Conseil des Etats. Examiné dans le cadre d'un autre objet

Voir objet 18.027 OCF

470/17.2022 Ligue Suisse contre la vivisection – Benjamin Frei. Interdire les expériences sur des primates (21.11.2017)

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

471/17.2021 Liniger Hansrudolf. Pour un assainissement de l'AVS (07.11.2017)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

472/18.2016 Lobbywatch.ch. Stop au jeu de cache cache des lobbys (10.07.2018)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

473/15.2023 *n* Märki Thomas, Parti Suisse pour les animaux. Interdire l'importation de produits fabriqués avec de la fourrure d'animaux ayant subi de mauvais traitements (06.10.2015)

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

474/16.2013 Meylan François. Plus de transparence sur les liens des membres des Chambres fédérales avec des représentants de groupes d'intérêts (25.08.2016)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

16.03.2017 Conseil des Etats. Il est pris acte de la pétition selon les discussions de l'objet 15.438 Iv.pa. Berberat. Pour une réglementation destinée à instaurer de la transparence en matière de lobbyisme au Parlement fédéral (voir art. 126 al. 2 LParl).

Voir objet 15.438 Iv.pa. Berberat

475/15.2021 Müller Edgar. Faire de la loi sur les forêts une loi sur le paysage naturel (10.05.2015)

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

476/15.2041 *é* Müller Edgar. Législation fédérale unifiée sur l'imagerie médicale (11.10.2015)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

477/16.2012 *é* Müller Edgar. Pour l'interdiction de se dissimuler le visage (12.08.2016)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

09.03.2017 Conseil des Etats. Il est pris acte de la pétition selon les discussions de l'initiative parlemantaire 14.467 Interdiction de se dissimuler le visage (voir art. 126, al. 2 LParl).

Voir objet 14.467 Iv.pa. Wobmann

478/17.2005 Müller Edgar. Prévenir la consommation d'alcool précoce chez les jeunes (10.12.2016)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

479/18.2015 Network for Animal Protection (NetAP). Obligation de castration des chats libres de leurs déplacements (12.06.2018)

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

480/18.2012 Niederer Marcel und Ilse. Droit de visite pour les grands-parents (27.04.2018)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

481/17.2000 Petitionskomitee "Bypass – so nicht". Un coeur pour Kriens : bypass mais pas ainsi (08.12.2016)

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

482/18.2022 ippoterapia. Équithérapie en zone agricole (10.09.2018)

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

483/14.2000 *é* Pharm!action. Introduire le tiers payant dans l'assurance maladie obligatoire (02.12.2013)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

19.06.2014 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

484/17.2018 Pietro und Renate Spaltro. Assurance-maladie. Fixer les primes en fonction du revenu (30.06.2017)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

485/18.2017 Piratenpartei Zentralschweiz. Sauvetage des migrants en Méditerranée (13.07.2018)

CN/CE *Commission de politique extérieure*

486/15.2030 *é* Procap et AGILE.CH. Participation politique des personnes handicapées (08.09.2015)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

15.12.2017 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

Voir objet 17.3972 Po. CSSS-CE

487/16.2007 *é* Romer Jakob. Financement des soins. Suppression des systèmes actuels d'analyse des besoins et des diagnostics (04.01.2016)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

15.12.2016 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

488/17.2007 *é* Rutz Hans Rudolf. Augmentation automatique de l'âge de la retraite à 67(/70) ans. Modification de loi (30.03.2017)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

15.12.2017 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

489/17.2008 *é* Rutz Hans Rudolf. Bonification AVS pour l'accueil extrafamilial des enfants de parents divorcés. Modification de loi (31.03.2017)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

15.12.2017 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

490/17.2003 *é* Rutz Rudolf. Prévoyance professionnelle: pour une meilleure protection en cas de perte d'emploi après 60 ans (09.02.2017)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

491/18.2021 Fédération Suisse de Pêche FSP. Protection des poissons à la place de turbines mortelles (20.09.2018)

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

492/18.2009 Association Suisse des Locataires ASLOCA. Non aux loyers abusifs (15.03.2018)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

Voir objet 17.459 Iv.pa. Sommaruga Carlo

Voir objet 17.491 Iv.pa. Feller

Voir objet 17.492 Iv.pa. Fässler Daniel

Voir objet 17.493 Iv.pa. Egloff

Voir objet 17.514 Iv.pa. Nantermod

Voir objet 17.515 Iv.pa. Nantermod

493/18.2023 Syndicom. Stop à la suppression de personnel chez Swisscom (24.09.2018)

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

494/18.2011 Vegane Gesellschaft Schweiz. Les poussins ne sont pas des déchets (23.04.2018)

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

495/15.2038 *n* Verein 50plus outIn work Schweiz. Pour en finir avec la discrimination liée à l'âge sur le marché du travail (30.11.2015)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

29.01.2018 CER-CN. Il est pris acte de la pétition selon les discussions des objets 16.502 Iv.pa. Marti. Extension des prestations de l'assurance-chômage pour les demandeurs d'emploi âgés et 16.503 Iv.pa. Marti. Amélioration de la situation des demandeurs d'emploi âgés dans le cadre de l'assurance-chômage (voir art. 126 al. 2 LParl).

Voir objet 16.502 Iv.pa. Marti

496/15.2039 *é* Verein 50plus outIn work Schweiz. Pour que la LPP ne désavantage plus les personnes plus âgées (30.11.2015)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

15.12.2017 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

497/17.2006 *é* Association Oceancare. Trophées de chasse : pas d'importation ni de transit par la Suisse (04.04.2017)

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

14.06.2018 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

498/17.2001 *é* Verein Wildtierschutz Schweiz. Stop à la politique d'extermination du loup (11.01.2017)

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

27.09.2017 Conseil des Etats. Il est pris acte de la pétition selon les discussions de l'objet 14.320 Iv.ct. VS. Loup. La récréation est terminée! (voir art. 126 al. 2 LParl).

Voir objet 14.320 Iv.ct. Valais

499/17.2010 *é* Vereinigung Lipödem Schweiz. Inscription du lipœdème dans le catalogue des prestations de l'assurance obligatoire de base (12.06.2017)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

14.06.2018 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

500/17.2014 Wäfler Urs. Bloquer l'accès aux réseaux sociaux américains (30.06.2017)

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

501/18.2000 Welf Manuel. APEA. Pour un organe de médiation à l'échelon fédéral (10.09.2017)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

Initiatives populaires pendantes

Objet	Déposée le	Rapport du Conseil fédéral sur le fond	Décision des conseils législatifs	Expiration du délai
Entreprises responsables – pour protéger l'être humain et l'environnement (FF 2016 7885) (17.060)	10.10.2016	15.09.2017		10.04.2019
Davantage de logements abordables (FF 2016 8127)	18.10.2016			18.04.2019
Pour un congé de paternité raisonnable – en faveur de toute la famille (FF 2017 5145) (18.052)	04.07.2017	01.06.2018		04.01.2020
Oui à l'interdiction de se dissimuler le visage (FF 2017 6109)	15.09.2017			15.03.2020
Pour plus de transparence dans le financement de la vie politique (initiative sur la transparence) (FF 2017 6519) (18.070)	10.10.2017	29.08.2018		10.04.2020
Pour des soins infirmiers forts (initiative sur les soins infirmiers) (FF 2017 7314)	07.11.2017			07.05.2019
Stop à l'îlot de cherté – pour des prix équitables (initiative pour des prix équitables) (FF 2018 213)	12.12.2017			12.06.2020
Pour une eau potable propre et une alimentation saine - Pas de subventions pour l'utilisation de pesticides et l'utilisation d'antibiotiques à titre prohpylactiques (FF 2018 1065)	18.01.2018			18.07.2020
Pour une Suisse libre de pesticides de synthèse (FF 2018 3956)	25.05.2018			
Fermer les centrales atomiques – assumer nos responsabilités envers l'environnement (FF 2018 3956)	25.05.2018			
Pour une interdiction du financement des producteurs de matériel de guerre (FF 2018 4653)	21.06.2018			
Pour une immigration modérée (initiative de limitation) (FF 2018 5837)	31.08.2018			

Initiatives populaires annoncées

No	Objet	Forme	Publiée le	Expiration du délai	Initiants
1	Priorité aux travailleurs en Suisse	R	13.06.2017 (FF 2017 3701)	13.12.2018	Comité «ZAFI», Case postale, 6025 Neudorf
2	Oui à l'interdiction de l'expérimentation animale et humaine – Oui aux approches de recherche qui favorisent la sécurité et le progrès	R	03.10.2017 (FF 2017 5797)	03.04.2019	IG Tierversuchsverbots-Initiative, Weiherstrasse 17, 9305 Berg
3	Pour un Parlement indépendant des caisses-maladie	R	03.10.2017 (FF 2017 5801)	03.04.2019	Pour un Parlement indépendant des caisses maladies, Postfach, 1022 Chavannes-près-Renens
4	Alléger les impôts sur les salaires, imposer équitablement le capital	R	03.10.2017 (FF 2017 5805)	03.04.2019	Juso, 99%-Initiative, Theaterplatz 4, 3011 Bern
5	Assurance-maladie. Pour une liberté d'organisation des cantons	R	03.10.2017 (FF 2017 5809)	03.04.2019	Pour un Parlement indépendant des caisses maladie, Postfach, 1022 Chavannes-près-Renens
6	«Pour sauver des vies en favorisant le don d'organes»	R	17.10.2017 (FF 2017 6105)	17.04.2019	«Initiative pour le don d'organes», Rue du Murier 10, 1820 Montreux
7	«Oui à la protection des enfants et des jeunes contre la publicité pour le tabac (enfants et jeunes sans publicité pour le tabac)».	R	20.03.2018 (FF 2018 1293)	20.09.2019	Association «Oui à la protection des enfants et des jeunes contre la publicité pour le tabac», Effingerstrasse 2, 3011 Berne
8	«Pour l'autonomie de la famille et de l'entreprise (initiative pour la protection de l'enfant et de l'adulte)»	R	15.05.2018 (FF 2018 2705)	15.11.2019	Comité KESB-Initiative, Mosenbachstrasse 1, case postale 322, 8853 Lachen
9	«Désignation des juges fédéraux par tirage au sort (initiative sur la justice)»	R	15.05.2018 (FF 2018 2709)	15.11.2019	Justiz-Initiative, c/o Stiftung für faire Prozesse, Dreilindenstrasse 62, 6006 Lucerne
10	Non à l'élevage intensif en Suisse (initiative sur l'élevage intensif)	R	12.06.2018 (FF 2018 3324)	12.12.2019	Massentierhaltungsinitiative, case postale 5534, 8050 Zurich
11	Prévoyance professionnelle – Un travail plutôt que la pauvreté	R	10.07.2018 (FF 2018 3993)	10.01.2020	Workfair 50+ Initiativ Komitee, Pierre Bayerdörfer, Am Rüschelbach 6, 4418 Reigoldswi

R = Projet rédigé de toutes pièces
TG = Proposition conçue en termes généraux

Commissions parlementaires

Conseil National

1. Bureau-CN (Bu)
de Buman (Président), Carobbio Guscetti (1er vice-présidente), Moret (2e vice-présidente)
Scrutateurs: Büchel Roland, Burkart, Estermann, Graf-Litscher
Suppléants: Clottu, Fridez, Genecand, Golay
Présidents et présidentes de groupe: Aeschi Thomas, Amherd, Glättli, Moser, Nordmann, Quadranti, Walti Beat

2. Commission des finances (CdF)
*Hausammann, Bigler,*Bendahan, Bourgeois, Brélaz, Egger, Frehner, Gmür Alois, Grin, Grüter, Gschwind, Gysi, Hadorn, Keller Peter, Kiener Nellen, Meyer Mattea, Müller Thomas, Nicolet, Pezzatti, Schneider Schüttel, Schwander, Siegenthaler, Sollberger, Vitali, Weibel (25)

3. Commission de gestion (CdG)
*Fiala, von Siebenthal,*Ammann, Birrer-Heimo, Campell, Candinas, de Courten, Eichenberger, Estermann, Feri Yvonne, Glanzmann, Graf Maya, Gutjahr, Hardegger, Heer, Hess Erich, Hiltpold, Marra, Nantermod, Piller Carrard, Stahl, Stamm, Streiff, Töngi, Wermuth (25)

4. Commission de politique extérieure (CPE)
*Schneider-Schneiter, Naef,*Aebi Andreas, Arslan, Béglé, Büchel Roland, Chiesa, de la Reussille, Estermann, Friedl, Gugger, Köppel, Markwalder, Molina, Moser, Müller Walter, Nidegger, Nussbaumer, Portmann, Reimann Maximilian, Riklin Kathy, Sommaruga Carlo, Stamm, Tornare, Wehrli (25)

5. Commission de la science, de l'éducation et de la culture (CSEC)
*Bulliard, Reynard,*Bigler, Chevalley, Derder, Dettling, Eymann, Glauser, Gmür-Schönenberger, Herzog, Kälin, Keller Peter, Kutter, Maire Jacques-André, Munz, Müri, Pardini, Pieren, Quadranti, Riklin Kathy, Rösti, Trede, Tuena, Wasserfallen Christian, Wüthrich (25)

6. Commission de la sécurité sociale et de la santé publique (CSSS)
*de Courten, Humbel,*Aeschi Thomas, Brand, Carobbio Guscetti, Clottu, Feri Yvonne, Frehner, Giezendanner, Graf Maya, Gysi, Heim, Herzog, Hess Lorenz, Lohr, Moret, Nantermod, Pezzatti, Pfister Gerhard, Roduit, Ruiz Rebecca, Sauter, Schenker Silvia, Stahl, Weibel (25)

7. Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie (CEATE)
*Nordmann, Müri,*Badran Jacqueline, Bäumle, Bourgeois, Brunner Toni, Fässler Daniel, Genecand, Girod, Grunder, Imark, Jans, Knecht, Marchand-Balet, Müller-Altermatt, Nussbaumer, Page, Rösti, Ruppen, Schilliger, Semadeni, Thorens Goumaz, Vogler, Wasserfallen Christian, Wobmann (25)

8. Commission de la politique de sécurité (CPS)
*Salzmann, Glanzmann,*Amstutz, Arnold, Cattaneo, Clottu, Crottaz, Dobler, Eichenberger, Flach, Fridez, Galladé, Glättli, Gmür Alois, Golay, Hurter Thomas, Keller-Inhelder, Mazzone, Müller Walter, Paganini, Quadranti, Seiler Graf, Sommaruga Carlo, von Siebenthal, Zuberbühler (25)

9. Commission des transports et des télécommunications (CTT)
*Graf-Litscher, Bühler,*Aebischer Matthias, Amherd, Ammann, Amstutz, Borloz, Burkart, Candinas, Fluri, Giezendanner, Grossen Jürg, Guhl, Hadorn, Hardegger, Hiltpold, Hurter Thomas, Maire Jacques-André, Pieren, Quadri, Regazzi, Rickli Natalie, Rutz Gregor, Töngi, Wobmann (25)

10. Commission de l'économie et des redevances (CER)
*Rime, Lüscher,*Aeschi Thomas, Amaudruz, Barazzone, Bertschy, Birrer-Heimo, Brunner Toni, de Buman, Egloff, Feller, Flückiger Sylvia, Gössi, Jans, Landolt, Leutenegger Oberholzer, Marra, Martullo, Matter, Müller Leo, Pardini, Ritter, Rytz Regula, Schneeberger, Walti Beat (25)

11. Commission des institutions politiques (CIP)
*Fluri, Glarner,*Addor, Barrile, Brand, Brunner Hansjörg, Buffat, Burgherr, Campell, Galladé, Glättli, Humbel, Jauslin, Masshardt, Moret, Moser, Pantani, Pfister Gerhard, Piller Carrard, Reimann Lukas, Romano, Rutz Gregor, Steinemann, Streiff, Wermuth (25)

12. Commission des affaires juridiques (CAJ)
*Schwander, Fehlmann Rielle,*Aebischer Matthias, Amherd, Arslan, Bauer, Egloff, Flach, Geissbühler, Gmür-Schönenberger, Gössi, Guhl, Markwalder, Marti, Mazzone, Merlini, Naef, Nidegger, Reimann Lukas, Rickli Natalie, Vogler, Vogt, Walliser, Wasserfallen Flavia, Zanetti Claudio (25)

13. Commission de l'immunité (CdI)
*Meyer Mattea, Büchel Roland,*Bauer, de Courten, Eichenberger, Fässler Daniel, Flückiger Sylvia, Grin, Heer, Hess Erich, Leutenegger Oberholzer, Lüscher, Nicolet, Pfister Gerhard, Reimann Maximilian, Ruiz Rebecca, Walti Beat (17)

Conseil des Etats

14. Bureau-CE (Bu)
Keller-Sutter (Présidente), Fournier (1er vice-président), Savary (2e vice-présidente)
Scrutateur: Kuprecht
Suppléant: Hefti

15. Commission des finances (CdF)
*Germann, Hegglin Peter,*Abate, Comte, Ettlin Erich, Fetz, Fournier, Häberli-Koller, Hefti, Hösli, Levrat, Müller Philipp, Zanetti Roberto (13)

16. Commission de gestion (CdG)
*Seydoux, Müller Damian,*Caroni, Eder, Föhn, Hêche, Janiak, Kuprecht, Luginbühl, Rieder, Savary, Stöckli, Vonlanthen (13)

17. Commission de politique extérieure (CPE)
*Lombardi, Keller-Sutter,*Berberat, Bischof, Fournier, Germann, Jositsch, Levrat, Maury Pasquier, Minder, Müller Damian, Müller Philipp, Seydoux (13)

18. Commission de la science, de l'éducation et de la culture (CSEC)
*Noser, Germann,*Berberat, Bischofberger, Eder, Fetz, Français, Häberli-Koller, Luginbühl, Rechsteiner Paul, Savary, Seydoux, Wicki (13)

19. Commission de la sécurité sociale et de la santé publique (CSSS)
*Eder, Rechsteiner Paul,*Berberat, Bischof, Bischofberger, Bruderer Wyss, Dittli, Eberle, Ettlin Erich, Graber Konrad, Keller-Sutter, Kuprecht, Stöckli (13)

20. Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie (CEATE)
*Eberle, Schmid Martin,*Berberat, Bischofberger, Bruderer Wyss, Cramer, Hösli, Luginbühl, Müller Damian, Noser, Rieder, Vonlanthen, Zanetti Roberto (13)

21. Commission de la politique de sécurité (CPS)
*Dittli, Jositsch,*Baumann, Eder, Ettlin Erich, Fournier, Français, Hêche, Hegglin Peter, Kuprecht, Minder, Savary, Wicki (13)

22. Commission des transports et des télécommunications (CTT)
*Janiak, Engler,*Baumann, Comte, Dittli, Français, Graber Konrad, Häberli-Koller, Hêche, Hösli, Rechsteiner Paul, Savary, Wicki (13)

23. Commission de l'économie et des redevances (CER)
*Bischof, Levrat,*Baumann, Engler, Fetz, Föhn, Germann, Graber Konrad, Hefti, Keller-Sutter, Noser, Schmid Martin, Zanetti Roberto (13)

24. Commission des institutions politiques (CIP)
*Bruderer Wyss, Lombardi,*Abate, Bischof, Caroni, Comte, Cramer, Engler, Föhn, Hegglin Peter, Minder, Müller Philipp, Stöckli (13)

25. Commission des affaires juridiques (CAJ)
*Cramer, Rieder,*Abate, Caroni, Engler, Hefti, Janiak, Jositsch, Levrat, Minder, Schmid Martin, Seydoux, Vonlanthen (13)

DÉLÉGATIONS ET COMMISSIONS COMMUNES

26. Délégation administrative (DA)
N Carobbio Guscetti, de Buman, Moret
E Fournier, Keller-Sutter, Savary

Président:	de Buman
Vice-présidente:	Keller-Sutter

27. Délégation des finances (DélFin)
N Kiener Nellen, Schwander, Vitali
E Comte, Fetz, Fournier

Président:	Fournier
Vice-président:	Vitali

28. Délégation des commissions de gestion (DélCdG)
N Graf Maya, Heer, Hiltpold
E Janiak, Kuprecht, Seydoux

Président:	Janiak
Vice-président:	Heer

29. Commission des grâces (CGra)
N Bauer, Büchel Roland, Clottu, Hausammann, Humbel, Markwalder, Müller Thomas, Müller-Altermatt, Munz, Piller Carrard, Quadri, Seiler Graf
E Föhn, Rieder, Schmid Martin, Stöckli, Vonlanthen

Président:	Schmid Martin
Vice-présidente:	Piller Carrard

30. Commission de rédaction (CdR)

Membres		
allemand	**N**	Keller Peter, Lohr
	E	Caroni, Ettlin Erich, Minder, Zanetti Roberto
français	**N**	Amaudruz, Tornare
	E	Comte, Fournier, Levrat, Seydoux
italien	**N**	Quadri
	E	Abate, Lombardi
Suppléants		
allemand	**N**	Gössi, Munz
français	**N**	Bauer, Roduit
italien	**N**	Carobbio Guscetti, Chiesa, Regazzi, Romano

Président: Lohr

31. Délégation auprès de l'Union interparlementaire (UIP)
N Amaudruz, Kiener Nellen, Lohr, Müri, Wehrli
E Caroni, Hêche, Lombardi

Président:	Caroni
Vice-président:	Lohr

32. Délégation auprès du Conseil de l'Europe (DCE)
N Büchel Roland, Fiala, Fridez, Grin, Heer, Müller Thomas, Schneider-Schneiter, Tornare
E Comte, Germann, Lombardi, Maury Pasquier

Président:	Lombardi
Vice-président:	Fridez

33. Délégation AELE / Parlement européen (AELE/UE)

N **Membres:** Aeschi Thomas, Nussbaumer, Riklin Kathy
Suppléants: Egloff, Portmann, Rime

E **Membres:** Germann, Keller-Sutter
Suppléants: Berberat, Graber Konrad

Présidente:	Keller-Sutter
Vice-président:	Nussbaumer

34. Délégation auprès de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF)

N **Membres:** Derder, Grin, Reynard
Suppléants: Bulliard, Clottu, Nicolet

E **Membres:** Levrat, Seydoux
Suppléants: Berberat, Comte

Président:	Grin
Vice-présidente:	Seydoux

35. Délégation auprès de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE (OSCE)

N **Membres:** Aebi Andreas, Hiltpold, Kiener Nellen
Suppléant: Reimann Maximilian

E **Membres:** Dittli, Kuprecht, Lombardi
Suppléant: Janiak

Présidente:	Kiener Nellen
Vice-président:	Dittli

36. Délégation auprès de l'Assemblée parlementaire de l'OTAN (OTAN)

N Eichenberger, Galladé, Salzmann
E Baumann, Dittli, Kuprecht

Président:

37. Délégation de surveillance des NLFA (DSN)

N Burkart, Candinas, Giezendanner, Hadorn, Hardegger, Müller Thomas
E Baumann, Eder, Föhn, Français, Häberli-Koller, Levrat

Président:	Hadorn
Vice-président:	Français

38. Commission judiciaire (CJ)

N Aebischer Matthias, Arslan, Bertschy, Frehner, Gschwind, Hess Lorenz, Leutenegger Oberholzer, Lüscher, Nidegger, Schwander, Stamm, Walti Beat
E Berberat, Comte, Eberle, Rieder, Seydoux

Président:	Gschwind
Vice-président:	Comte

39. Délégation pour les relations avec le Bundestag (Del D)

N Amstutz, Hardegger, Köppel, Riklin Kathy, Rösti, Schilliger
E Bischof, Eberle, Eder, Fetz

Président:	Eder
Vice-président:	Hardegger

40. Délégation pour les relations avec le Parlement français (Del F)

N **Membres:** Amaudruz, Derder, Glauser
Suppléants: Barazzone, Nidegger, Tornare

E **Membres:** Maury Pasquier, Seydoux
Suppléants: Français, Minder

Présidente:	Maury Pasquier
Vice-présidente:	Amaudruz

41. Délégation pour les relations avec le Landtag du Liechtenstein (Del FL)

N Ammann, Brand, Brunner Toni, Büchel Roland, Friedl, Müller Walter
E Bruderer Wyss, Häberli-Koller, Keller-Sutter, Kuprecht

Président:	Müller Walter
Vice-président:	Kuprecht

42. Délégation pour les relations avec le Parlement italien (Del I)

N **Membres:** Chiesa, Merlini, Pantani
Suppléants: Quadri, Riklin Kathy, Semadeni

E **Membres:** Abate, Janiak, Lombardi
Suppléant: Zanetti Roberto

Président:	Chiesa
Vice-président:	Abate

43. Délégation pour les relations avec le Parlement autrichien (Del A)

N Ammann, Amstutz, Friedl, Müller Thomas, Müller Walter, Reimann Lukas
E Bruderer Wyss, Häberli-Koller, Keller-Sutter, Kuprecht

Président:	Müller Walter
Vice-président:	Kuprecht

Dates des sessions 2018	**Etat: 28.09.2018**
Sessions ordinaires (durée 3 semaines)	
Hiver	26 novembre - 14 décembre
Elections:	
Président du Conseil national	26 novembre
Présidente du Conseil des Etats	26 novembre
Président de la Confédération et vice-président du Conseil fédéral	05 décembre
Réceptions dans les cantons:	
Président du Conseil national	28 novembre
Présidente du Conseil des Etats	28 novembre
Autres	13 décembre
Président de la Confédération	13 décembre
Séances ordinaires des Bureaux des Conseils:	09 novembre
Votations fédérales:	25 novembre
Sessions du Conseil de l'Europe:	08 - 12 octobre

Dates des sessions 2019	**Etat: 28.09.2018**
Sessions ordinaires (durée 3 semaines)	
Printemps	04 - 22 mars
Eté	03 - 21 juin
Automne	09 - 27 septembre
Hiver	02 - 20 décembre
Elections:	
Président du Conseil des Etats	02 décembre
Président du Conseil national	02 décembre
Président de la Confédération et Vice-président du Conseil fédéral	11 décembre
Session spéciale (durée 1 semaine)	06 - 10 mai
Excursion des groupes:	12 juin
Réceptions dans les cantons:	
Président du Conseil des Etats	04 décembre
Président du Conseil national	04 décembre
Autres	19 décembre
Président de la Confédération	19 décembre
Séances ordinaires des Bureaux des Conseils:	
	15 février
	17 mai
CN et CE	22/23 août
	15 novembre
Votations fédérales:	
	10 février
	19 mai
Elections du Conseil national	20 octobre
	24 novembre
Sessions du Conseil de l'Europe:	21 - 25 janvier
	08 - 12 avril
	24 - 28 juin
	30 septembre - 04 octobre